

# États financiers de l'Agence pour 2016



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

GC(61)/2





**IAEA** *L'atome pour la paix et le développement*

*60 ans*

# **ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE POUR 2016**

---

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2017



## **Rapport du Conseil des gouverneurs**

1. Conformément à l'article 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique par la présente aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les états financiers de l'Agence pour 2016.
2. Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et le rapport du Directeur général sur les états financiers, ainsi que les états financiers eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

---

La Conférence générale,

Vu l'article 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les états financiers de l'Agence pour l'année 2016, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [\*].

---

[\*] GC(61)/2

---

[1] INFCIRC/8/Rev.4.



---

**Soixante et unième session ordinaire**
**États financiers de l'Agence pour 2016**
**Sommaire**

|   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| Table des matières  | iii         |
| Rapport du Directeur général sur les états financiers de l'Agence pour l'année terminée le 31 décembre 2016   | 1           |
| Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des états financiers avec le règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2016 | 14          |
| Partie I - Opinion du Vérificateur  | 16          |
| Partie II - États financiers  | 19          |
| I    État de la situation financière au 31 décembre 2016  | 20          |
| II   État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2016  | 21          |
| III  Tableau des variations de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2016   | 22          |
| IV  Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2016  | 23          |
| Va  Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Partie opérationnelle du Fonds du budget ordinaire) pour l'année terminée le 31 décembre 2016                                    | 24          |
| Vb  Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Partie Investissements du Fonds du budget ordinaire) pour l'année terminée le 31 décembre 2016                                   | 25          |
| VI  État relatif à l'information sectorielle par programme sectoriel pour l'année terminée le 31 décembre 2016  | 26          |
| VIIa État relatif à l'information sectorielle par fonds – Situation financière au 31 décembre 2016  | 28          |
| VIIb État relatif à l'information sectorielle par fonds – Performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2016  | 30          |
| Partie III - Notes aux états financiers   | 33          |
| Partie IV - Annexes aux états financiers  | 109         |
| A1  Liste des abréviations  | 111         |
| A2  Produits tirés des contributions pour la période terminée le 31 décembre 2016   | 113         |
| A3  État des arriérés de contributions pour la période terminée le 31 décembre 2016   | 116         |
| A4  État des produits différés pour la période terminée le 31 décembre 2016   | 119         |
| A5  État des excédents de trésorerie au 31 décembre 2016  | 121         |
| A6  État des placements au 31 décembre 2016   | 122         |
| Partie V  Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année terminée le 31 décembre 2016                         | 123         |





# **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016**

## **Introduction**

1. En application de l'article 11.03 du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique (ci-après dénommée « l'AIEA » ou « l'Agence ») pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

2. Les états financiers de l'Agence ont été préparés selon la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le budget, tout comme les informations budgétaires de base contenues dans les états financiers, continue d'être préparé selon la comptabilité de caisse modifiée.

3. Le rapport du Vérificateur extérieur, qui émet une opinion sans réserve sur les états financiers, est aussi soumis en application de l'article 11.03 du Règlement financier.

4. L'AIEA est une organisation intergouvernementale autonome à but non lucratif créée en 1957 conformément à son Statut. Rattachée au régime commun des Nations Unies, elle est tenue de respecter « l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique », qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957.

5. L'objectif statutaire de l'Agence est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. Pour atteindre cet objectif statutaire, l'Agence répartit ses activités dans les six programmes sectoriels suivants :

- Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires ;
- Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement ;
- Sûreté et sécurité nucléaires ;
- Vérification nucléaire ;
- Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration ; et
- Gestion de la coopération technique pour le développement.

6. L'Agence s'acquitte de son mandat dans le cadre d'une gestion basée sur les résultats qui assure efficacité, responsabilisation et transparence. Ce cadre est étayé par des informations financières et des informations de gestion de haute qualité. Les états financiers détaillés préparés conformément aux IPSAS sont essentiels pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son mandat de manière efficace.

7. En 2016, l'Agence a continué de mettre l'accent sur la mise en œuvre efficace des activités des programmes et l'amélioration de l'efficacité en ce qui concerne les processus appuyant cette mise en œuvre. Dans ce contexte, les points ci-après figurent parmi les plus importants des états financiers de l'Agence.

- i) Le produit des contributions a augmenté de 38,5 millions d'euros, pour s'établir à 600,1 millions d'euros, ce qui s'explique par :
- une augmentation du produit des contributions régulières de 9,9 millions d'euros résultant d'évaluations plus élevées et du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis ;
  - une augmentation du produit des contributions volontaires de 25,3 millions d'euros, résultant notamment d'une augmentation du produit lié au Fonds de coopération technique ainsi que du produit des contributions volontaires soutenant le programme de CT, notamment la participation des gouvernements aux coûts ; et
  - le maintien du produit des contributions volontaires destinées à des activités programmatiques particulières, comme la vérification et la surveillance du respect par la République islamique d'Iran des engagements en matière nucléaire pris au titre du Plan d'action global commun (PAGC), la Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) et le Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN).
- ii) En 2016, le montant des dépenses est resté relativement stable, ayant augmenté de 4,0 millions d'euros (0,8 %) par rapport à 2015. Cette stabilité des dépenses s'explique par :
- une légère baisse, de 2,5 millions d'euros, des dépenses au titre du Fonds du budget ordinaire, principalement due au fait que les dépenses de 2015 incluaient des montants reportés du budget de 2014 ;
  - une augmentation des dépenses de 6,0 millions d'euros liée à des transferts à des acteurs du développement, concernant notamment le calendrier et la nature des activités programmatiques du Programme de coopération technique et de la Sécurité nucléaire ;
  - des dépenses au titre des salaires et des avantages du personnel stables dans tous les groupes de fonds. Les dépenses totales liées aux salaires et aux avantages du personnel étaient d'environ 280 millions d'euros en 2016 et en 2015, et ont représenté 53,4 % et 53,7 % des dépenses totales de 2016 et de 2015 respectivement ; et
  - une augmentation de 3,0 millions d'euros des dépenses de voyages effectuées dans le cadre du programme de coopération technique ou financées au moyen du fonds pour les programmes extrabudgétaires, compensée par une diminution de 2,1 millions d'euros des dépenses de voyages financées au moyen du Fonds du budget ordinaire.
- iii) Le montant des contributions régulières à percevoir est descendu à 27,7 millions d'euros (contre 36,3 millions d'euros en 2015). Parallèlement, le taux de recouvrement des contributions au budget ordinaire de l'année en cours est resté stable, à 94,5 % (il était de 94,4 % en 2015). La diminution des contributions régulières à percevoir s'explique par une diminution de 7,7 millions d'euros des contributions régulières dues depuis plus d'un an. Au 31 décembre 2016, le montant total des contributions régulières dues depuis plus d'un an était de 13,4 millions, et il s'élevait à 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- iv) L'Agence continue d'investir dans ses actifs stratégiques à long terme. En 2016, on a continué de faire d'importants investissements dans le projet de Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC), le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) et la construction dans le cadre du projet ReNuAL. Les activités liées au projet MOSAIC et à l'AIPS ont permis d'augmenter les

avoirs incorporels de 17,2 millions d'euros et les activités liées au projet ReNuAL ont permis d'augmenter l'immobilisation corporelle de 4,8 millions d'euros.

- v) L'assurance maladie après la cessation de service et d'autres charges de l'Agence liées aux prestations postérieures à l'emploi ont diminué, passant de 225,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 221,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, principalement en raison de la diminution du montant estimé des futures primes d'assurance maladie, en partie compensée par la diminution des taux d'actualisation utilisés dans le calcul actuariel de ces passifs. Étant donné que ces derniers restent totalement non financés au 31 décembre 2016, la position de l'actif net du groupe de fonds composé du budget ordinaire et du Fonds de roulement reste proche de zéro.

### Résumé de la performance financière

8. L'excédent net global annuel de l'Agence est passé de 72,3 millions d'euros en 2015 à 91,1 millions d'euros en 2016. Le tableau 1 présente un résumé de la performance financière des différents fonds en 2016.

**Tableau 1 : Résumé de la performance financière par fonds pour la période s'achevant le 31 décembre 2016**

|  | (en millions d'euros) |            |                       |            |                                |              |  |                        |             |
|--|-----------------------|------------|-----------------------|------------|--------------------------------|--------------|--|------------------------|-------------|
|  | Budget ordinaire      |            | Coopération technique |            | Contributions extrabudgétaires |              | Autres   |                        | TOTAL AIEA  |
|  | FBO & FDR             | FIM        | FCT                   | CT-EB      | FPE                            | Banque d'UFE | Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux | Élimination interfonds |             |
| <b>Total - Produits de toutes sources a/</b> | 363,1                 | 8,1        | 82,7                  | 20,7       | 137,4                          | 0,7          | 0,0  | (8,4)                  |             |
| <b>Total - Charges</b>                       | 367,3                 | 3,8        | 66,6                  | 15,5       | 78,7                           | 1,9          | 0,1  | (8,4)                  | 525,5       |
| <b>Gains nets/ (Pertes nettes) b/</b>        | (0,7)                 | (0,2)      | 1,7                   | 1,9        | 4,7                            | 4,9          | -  | -                      | 12,3        |
| <b>Excédent/(Déficit) net pour l'année</b>   | <b>(4,9)</b>          | <b>4,1</b> | <b>17,8</b>           | <b>7,1</b> | <b>63,4</b>                    | <b>3,7</b>   | <b>(0,1)</b>                                   | <b>-</b>               | <b>91,1</b> |

a/ Le total des produits comprend les contributions régulières, volontaires et autres, les produits des opérations avec contrepartie directe et les produits d'intérêts

b/ Comprennent les gains/(pertes) de change réalisés et latents et les gains/(pertes) sur la vente ou la cession d'immobilisations corporelles

9. Le groupe du budget ordinaire, composé du Fonds du budget ordinaire, du Fonds de roulement et du Fonds pour les investissements majeurs (FBO, FDR et FIM, respectivement) a enregistré en 2016 un déficit net calculé en application des IPSAS de 0,8 million d'euros. Ce léger déficit net représente une amélioration par rapport à 2015 et est en partie la conséquence de l'attention portée par l'Agence à la responsabilité financière.

10. L'excédent de 17,8 millions d'euros du Fonds de coopération technique (FCT) s'explique dans une large mesure par l'augmentation du produit des contributions au FCT comptabilisé par rapport à 2015.

11. Le Fonds pour les programmes extrabudgétaires et le Fonds extrabudgétaire de coopération technique (CT-EB) ont enregistré en 2016 des excédents nets de 63,4 millions d'euros et 7,1 millions d'euros respectivement. Les excédents nets s'expliquent principalement par la différence entre le

moment de la comptabilisation des produits dans le cadre des IPSAS et celui de l'exécution financière des activités connexes.

12. L'excédent du fonds de la banque d'UFE (banque d'UFE), de 3,7 millions d'euros en 2016, s'explique en grande partie par les gains réalisés au change.

### **Analyse des produits**

13. Comme le montre le **tableau 2**, l'augmentation de 39,5 millions d'euros du total des produits de l'Agence s'explique principalement par la hausse des contributions régulières (9,9 millions d'euros) et des contributions volontaires (25,3 millions d'euros).

**Tableau 2 : Analyse comparative des produits**

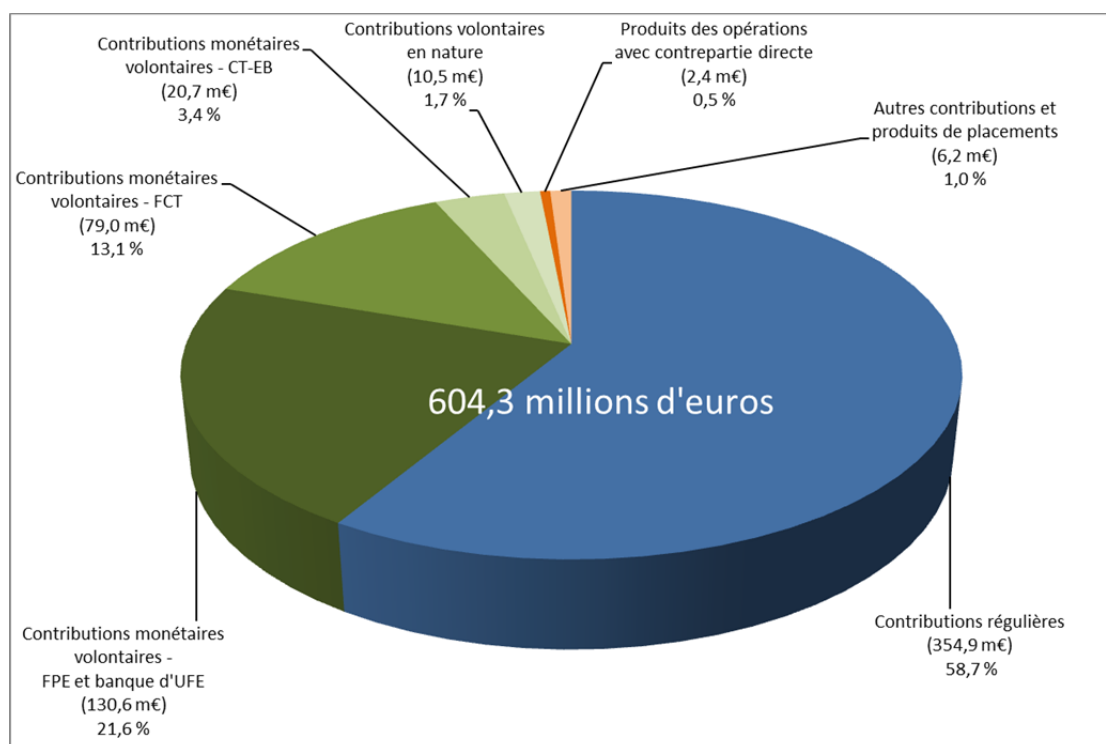
|   | <b>(en millions d'euros)</b> |              |                  |
|---|------------------------------|--------------|------------------|
|   | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>  | <b>Variation</b> |
| <b>Produits</b>                                   |                              |              |                  |
| Contributions régulières                          | 354,9                        | 345,0        | 9,9              |
| Contributions volontaires                         | 240,8                        | 215,5        | 25,3             |
| Autres contributions                              | 4,4                          | 1,1          | 3,3              |
| Produits des opérations avec contrepartie directe | 2,4                          | 2,5          | (0,1)            |
| Produits de placements                            | 1,8                          | 0,7          | 1,1              |
| <b>Total - Produits</b>                           | <b>604,3</b>                 | <b>564,8</b> | <b>39,5</b>      |

14. En 2016, les produits provenaient en majorité de contributions régulières (354,9 millions d'euros) et de contributions volontaires (240,8 millions d'euros). Les contributions volontaires comprennent 10,5 millions d'euros de contributions en nature, correspondant principalement à l'utilisation gratuite de locaux en Autriche et à Monaco, dont 8,7 millions d'euros correspondent à la contribution en nature du gouvernement autrichien permettant l'utilisation du Centre international de Vienne (CIV).

15. L'augmentation du produit des contributions volontaires s'explique en partie par l'augmentation du produit du Fonds de coopération technique, résultant de l'augmentation de la valeur en euros de la cible du FCT en 2016, et en partie par l'augmentation des contributions extrabudgétaires destinées à certaines activités de l'Agence, notamment le projet ReNuAL, l'appui à la recherche pour la lutte contre les populations de moustiques qui transmettent le virus Zika et des projets de coopération technique financés par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Le produit des contributions volontaires comprend aussi le produit des contributions destinées à d'autres activités programmatiques de l'Agence, comme le PAGC et le FSN.

16. On trouvera des informations détaillées sur les produits par source de financement dans la **figure 1**.

**Figure 1 : Sources des produits pour la période s'achevant le 31 décembre 2016**



### Analyse des charges

17. En 2016, le montant total des charges était de 525,5 millions d'euros, soit 4,0 millions d'euros (0,8 %) de plus qu'en 2015.

18. Le **tableau 3** montre que l'augmentation des dépenses par rapport à 2015 est principalement due à l'augmentation des transferts à des acteurs du développement, les dépenses dans toutes les autres catégories étant restées relativement stables.

**Tableau 3 : Analyse comparative des charges**

|  | (en millions d'euros) |              |            |
|--|-----------------------|--------------|------------|
|  | 2016                  | 2015         | Variation  |
| <b>Charges</b>                                     |                       |              |            |
| Salaires et avantages du personnel                 | 280,3                 | 280,1        | 0,2        |
| Consultants, experts                               | 15,2                  | 15,9         | (0,7)      |
| Voyages  | 59,4                  | 58,7         | 0,7        |
| Transferts à des acteurs du développement          | 48,2                  | 42,2         | 6,0        |
| Services communs du Centre international de Vienne | 17,6                  | 20,7         | (3,1)      |
| Formation  | 23,9                  | 23,8         | 0,1        |
| Dépréciation et amortissement                      | 32,4                  | 30,9         | 1,5        |
| Services contractuels et autres                    | 22,6                  | 24,7         | (2,1)      |
| Autres charges opérationnelles                     | 25,9                  | 24,5         | 1,4        |
| <b>Total - Charges</b>                             | <b>525,5</b>          | <b>521,5</b> | <b>4,0</b> |

19. Afin de mieux rendre compte du coût réel de l'emploi de personnel sur une base annuelle, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme ont été inclus dans la catégorie des salaires et des avantages du personnel. Les salaires et les avantages du personnel sont restés constants, par groupes de fonds et tous groupes de fonds confondus, ayant augmenté de 0,2 million d'euros seulement. Si ces dépenses sont restées constantes dans l'absolu, leur pourcentage dans les charges totales a légèrement diminué, passant de 53,7 % en 2015 à 53,3 %.

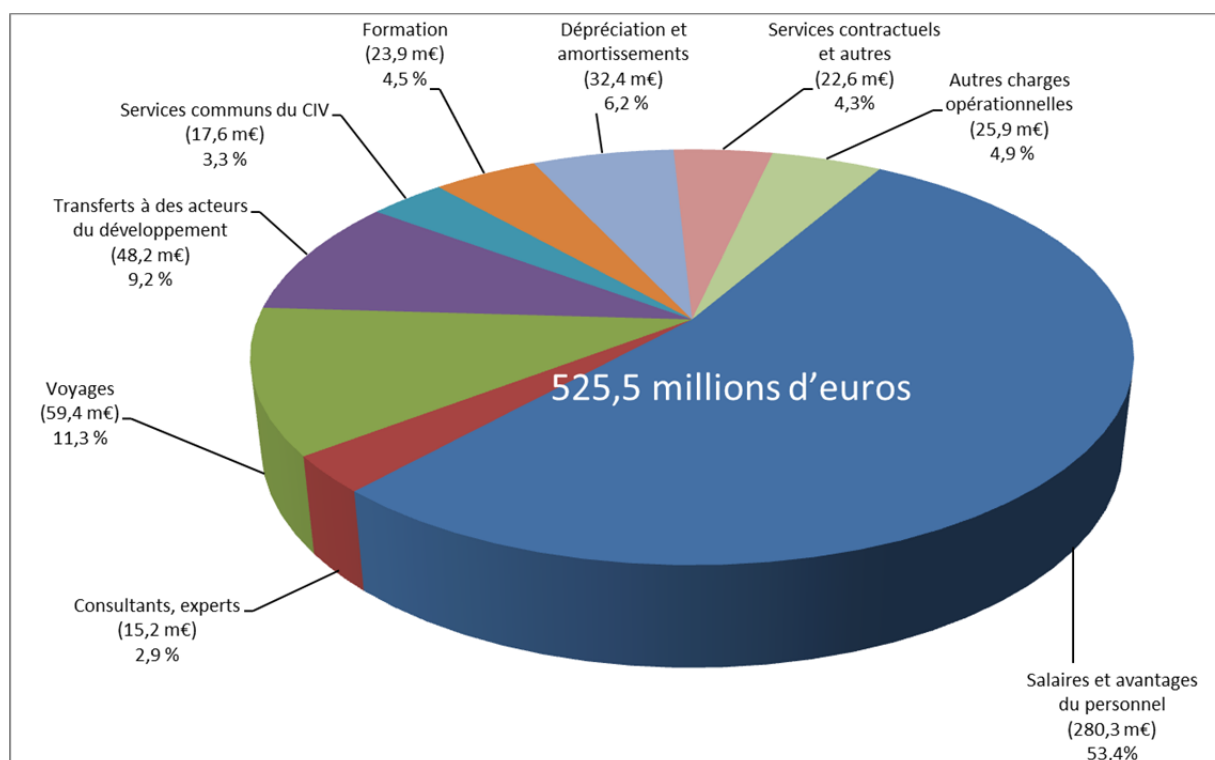
20. Les transferts à des acteurs du développement ont augmenté de 6,0 millions d'euros (14,2 %) de 2015 à 2016, principalement en raison du calendrier des activités des programmes de l'Agence et d'exigences particulières relatives à ses programmes, notamment au Programme de coopération technique.

21. Les coûts des consultants, des voyages et de la formation ont également été constants entre 2015 et 2016, les dépenses de voyages financées au moyen du budget ordinaire ayant diminué de 10,3 % en raison de la diminution des dépenses de voyages des consultants et d'autres membres du personnel non fonctionnaire financées au moyen de ce budget.

22. La ventilation des charges par fonds montre que l'augmentation des dépenses a été enregistrée principalement dans le Fonds de coopération technique (5,8 millions d'euros) et le Fonds pour les programmes extrabudgétaires (5,9 millions d'euros), et a été compensée par une diminution des dépenses financées au moyen du groupe du Fonds du budget ordinaire (FBO, FDR et FIM) (4,2 millions d'euros) et des autres groupes de fonds (3,6 millions d'euros).

23. La **figure 2** montre la ventilation des charges de 2016 par nature.

**Figure 2 : Analyse des charges pour la période s'achevant le 31 décembre 2016**



**Exécution du budget**

24. Le budget ordinaire de l'Agence continue d'être préparé selon la comptabilité de caisse modifiée et est présenté dans les états financiers en tant qu'état V, état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels. Pour faciliter la comparaison du budget et des états financiers préparés selon les IPSAS, un rapprochement du budget et du tableau des flux de trésorerie est inclus dans la note 39b aux états financiers.

25. La partie opérationnelle initiale du montant approuvé pour l'ouverture de crédits au budget ordinaire de 2016 s'élevait à 354,0 millions d'euros (contre 348,2 millions d'euros en 2015) sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$ É.-U. Le montant final de la partie opérationnelle des crédits ouverts au budget ordinaire de 2016 a été recalculé à 349,4 millions d'euros sur la base du taux de change opérationnel moyen de l'ONU de 0,9030 € pour 1 \$ É.-U. Il n'y a pas eu de changement entre la partie investissements initiale des crédits ouverts au budget ordinaire et le budget final pour 2016. Comme il est indiqué dans la note 39a aux états financiers, il n'y a pas eu de mouvements de crédits ouverts au budget ordinaire entre les programmes sectoriels.

26. Les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel, calculées sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, se sont élevées au total à 343,3 millions d'euros. En 2015, ces dépenses étaient de 350,2 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros correspondaient à des soldes non engagés en 2014 reportés en 2015.

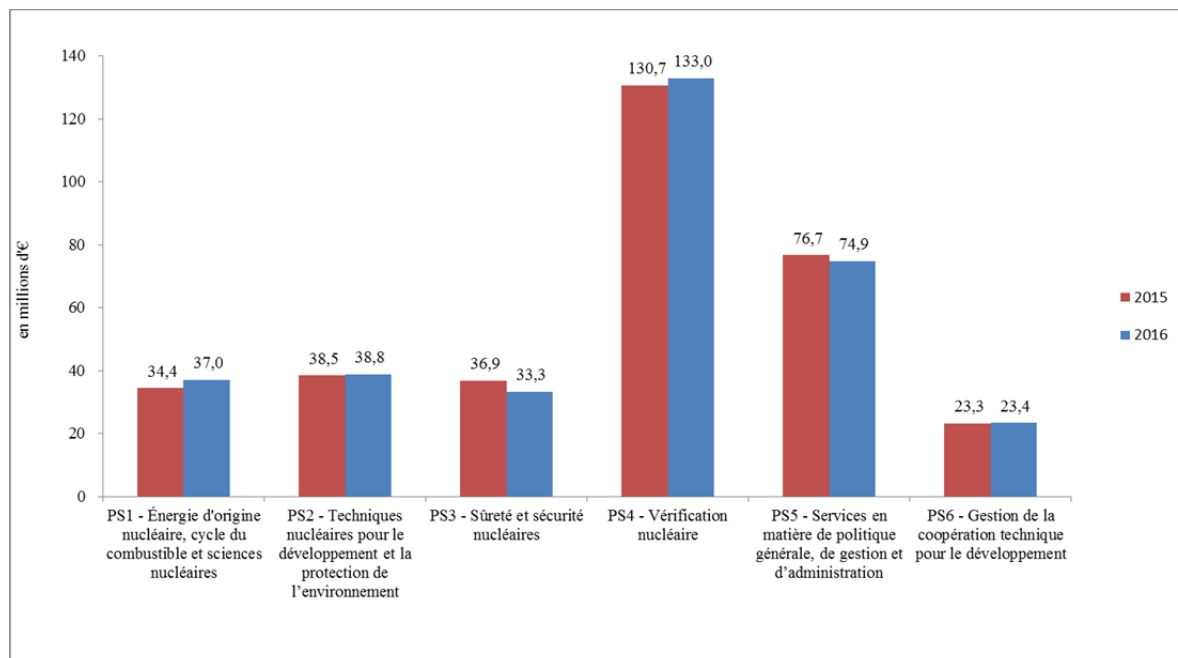
27. Le taux d'utilisation global de la partie opérationnelle du budget ordinaire de 2016 était de 98,1 %, ce qui représente un taux élevé d'utilisation des ressources disponibles. Le **tableau 4** présente les taux d'utilisation du budget des différents programmes sectoriels.

**Tableau 4 : Partie opérationnelle du budget ordinaire - taux d'utilisation du budget pour 2016**

| <b>Programme sectoriel</b>  | <b>Taux<br/>d'utilisation<br/>de la partie<br/>opérationnelle</b> |
|---|---|
| PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires        | 96,5 %  |
| PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 99,3 %  |
| PS3 - Sûreté et sécurité nucléaires   | 97,4 %  |
| PS4 - Vérification nucléaire  | 99,9 %  |
| PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration       | 96,1 %  |
| PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement                       | 96,6 %  |
| <b>Total - Agence</b>   | <b>98,1 %</b>   |

28. La **figure 3** offre une analyse comparative du montant total des dépenses pour 2015 et 2016 par programme sectoriel sur une base budgétaire. Les montants de 2015 excluent un montant global de 6,8 millions d'euros correspondant à des soldes non engagés reportés en 2015.

**Figure 3 : Analyse comparative des dépenses au titre de la partie opérationnelle du budget ordinaire par programme sectoriel**



29. Pour la partie investissements du budget ordinaire, les dépenses calculées sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée ont été de 3,4 millions d'euros sur un total de 8,0 millions d'euros en 2016.

### Situation financière

30. Le **tableau 5** présente une synthèse de la situation financière de l'Agence.

**Tableau 5 : Résumé de la situation financière au 31 décembre 2016**

|                                  | (en millions d'euros) |                |              |
|----------------------------------|-----------------------|----------------|--------------|
|                                  | 2016                  | 2015           | Variation    |
| Actifs courants                  | 780,3                 | 681,2          | 99,1         |
| Actifs non courants              | 337,9                 | 320,2          | 17,7         |
| <b>Total - actifs</b>            | <b>1 118,2</b>        | <b>1 001,4</b> | <b>116,8</b> |
| Passifs courants                 | 137,6                 | 104,9          | 32,7         |
| Passifs non courants             | 403,1                 | 423,1          | (20,0)       |
| <b>Total - passifs</b>           | <b>540,7</b>          | <b>528,0</b>   | <b>12,7</b>  |
| <b>Actif net/situation nette</b> | <b>577,5</b>          | <b>473,4</b>   | <b>104,1</b> |



31. La situation financière générale de l'Agence reste tout à fait saine au 31 décembre 2016. Cette bonne santé financière peut être déduite des indicateurs clés suivants :

- i) la valeur globale de l'actif net, correspondant au total des actifs moins le total des passifs, s'élève à 577,5 millions d'euros ;
- ii) la valeur des actifs courants correspond à environ six fois celle des passifs courants. L'Agence dispose donc de ressources suffisantes pour couvrir les passifs prévus pour les 12 prochains mois.

32. Au 31 décembre 2016, le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements représentait 62,5 % du total des actifs de l'Agence. Les liquidités de l'Agence sont donc suffisantes pour couvrir ses besoins.

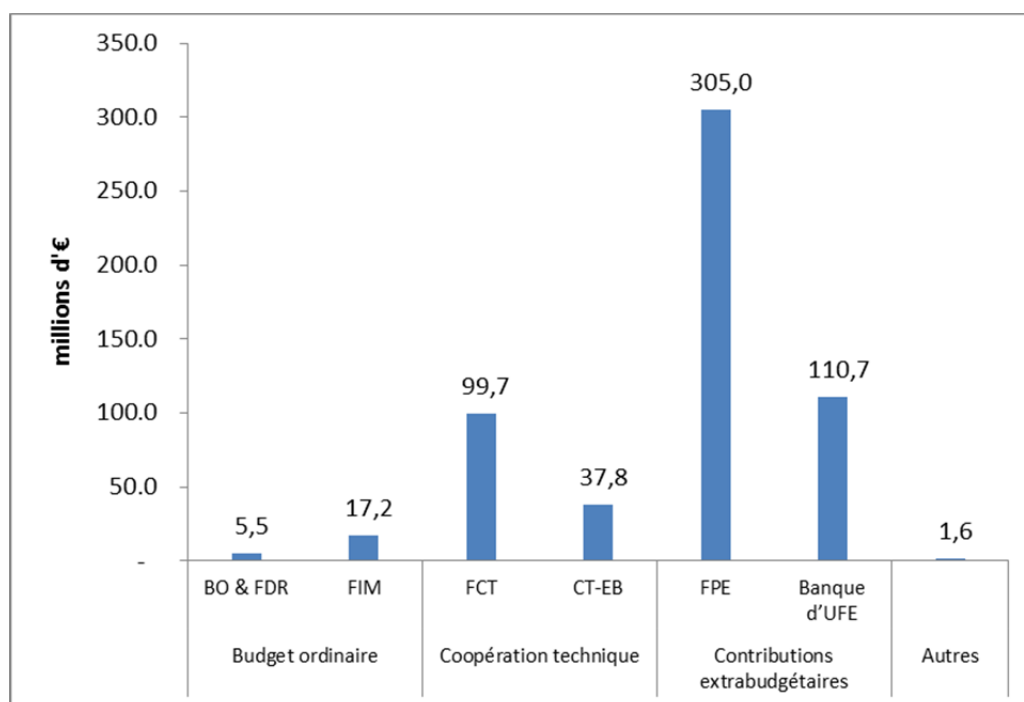
33. Les principaux changements survenus dans la situation financière de l'Agence entre 2015 et 2016 sont les suivants :

- i) les actifs courants ont augmenté de 99,1 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation du montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, en particulier dans le Fonds du budget ordinaire, le Fonds de coopération technique et le Fonds pour les programmes extrabudgétaires ;
- ii) les actifs non courants ont augmenté de 17,7 millions d'euros, qui correspondent principalement à des avoirs incorporels, en particulier au développement de logiciels internes au sein du Département des garanties dans le cadre du projet MOSAIC et de la poursuite de la mise en œuvre de l'AIPS ; et
- iii) le total des passifs a augmenté de 12,7 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation du produit différé de l'Agence correspondant aux contributions versées d'avance. Au 31 décembre 2016, les contributions régulières pour 2017 versées s'élevaient à 61,3 millions d'euros, soit 26,6 millions d'euros de plus qu'au 31 décembre 2015. L'augmentation des contributions versées d'avance a été compensée par une diminution de 7,0 millions d'euros du produit différé correspondant aux locaux fournis pour un coût symbolique.

34. Comme le montre la **figure 4**, les actifs nets du groupe comprenant le Fonds du budget ordinaire et le Fonds de roulement étaient presque nuls. En effet, le total des passifs de ce groupe de fonds était à peu près égal au total des actifs. La position nulle de l'actif net est due principalement au montant important des passifs au titre des avantages du personnel (241,6 millions d'euros) qui restaient totalement non financés au 31 décembre 2016. La plupart de ces passifs sont liés à l'assurance maladie après la cessation de service et aux avantages postérieurs à l'emploi. Le financement de ces passifs suscite de graves préoccupations quant à la viabilité financière à long terme de l'Agence, et il convient de trouver une solution à ce problème.

35. Les groupes des fonds de coopération technique et des fonds extrabudgétaires ainsi que le Fonds pour les investissements majeurs ont des actifs nets positifs. Cela montre la bonne santé globale de ces groupes de fonds et atteste que les activités qu'ils financent seront exécutées sur une période plus longue que l'année financière en cours.

**Figure 4 : Actif net / situation nette par fonds au 31 décembre 2016**



36. Les composantes importantes de la position financière de l'Agence sont examinées dans les sections suivantes.

### **Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements**

37. En 2016, le solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements a augmenté de 96,3 millions d'euros (soit 16,0 %), s'établissant à 698,7 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette augmentation s'explique dans une large mesure par les éléments suivants :

- i) des contributions supplémentaires de donateurs, notamment au Fonds de coopération technique, et de sources extrabudgétaires ; et
- ii) des contributions régulières et des contributions au FCT pour 2017 versées en 2016.

38. Sur le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, 83,8 % se rapportent au groupe de fonds extrabudgétaires et au Fonds extrabudgétaire de coopération technique, et sont donc réservés pour des activités précises.

39. Au terme de l'année 2016, la durée moyenne pondérée d'échéance du portefeuille d'instruments financiers est restée stable par rapport à 2015, c'est-à-dire inférieure à trois mois. Les intérêts perçus correspondant aux placements libellés en euros ont continué de diminuer en 2016 ; cependant, les intérêts perçus correspondant aux placements libellés en dollars des États-Unis ont augmenté. Compte tenu de la composition monétaire de l'équivalent de trésorerie et du portefeuille de placements de l'Agence, le rendement global de l'équivalent de trésorerie et des placements de l'Agence a augmenté en 2016.

### **Créances**

40. Globalement, le montant total net des créances sur opérations sans contrepartie directe a augmenté de 0,3 million d'euros pour s'établir à 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce solde comprend principalement des créances au titre des contributions régulières (27,7 millions d'euros) et

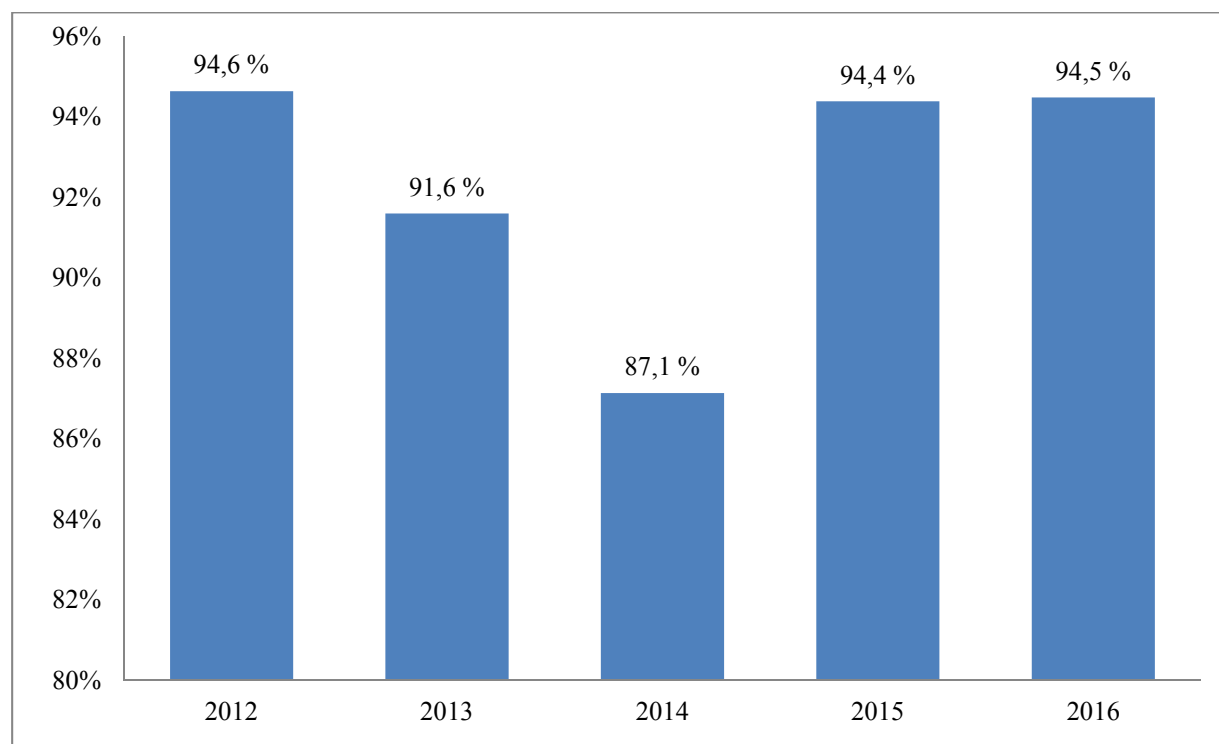
au titre des contributions volontaires (13,2 millions d'euros) ainsi que d'autres créances (0,9 million d'euros).

41. En 2016, les créances sur opérations sans contrepartie directe ont augmenté de 0,7 %. Cela est le résultat net :

- i) d'une augmentation des contributions volontaires, passées de 4,9 millions d'euros à la fin de 2015 à 13,2 millions d'euros à la fin de 2016 en raison du versement d'un certain nombre de contributions extrabudgétaires à la fin de l'année et de l'acceptation en 2016 de contributions extrabudgétaires pour lesquelles les fonds doivent être versés au cours des prochaines années (entraînant l'augmentation des créances non courantes liées à des opérations sans contrepartie directe, qui s'établissent à 3,9 millions d'euros) ;
- ii) d'une augmentation des autres créances (de 0,2 million d'euros à la fin de 2015 à 0,9 million d'euros à la fin de 2016) en raison de l'augmentation des coûts de participation nationaux ; et
- iii) d'une diminution des contributions régulières à percevoir (de 36,3 millions d'euros à la fin de 2015 à 27,7 millions d'euros à la fin de 2016) en raison du recouvrement d'un certain nombre d'arriérés de contributions régulières.

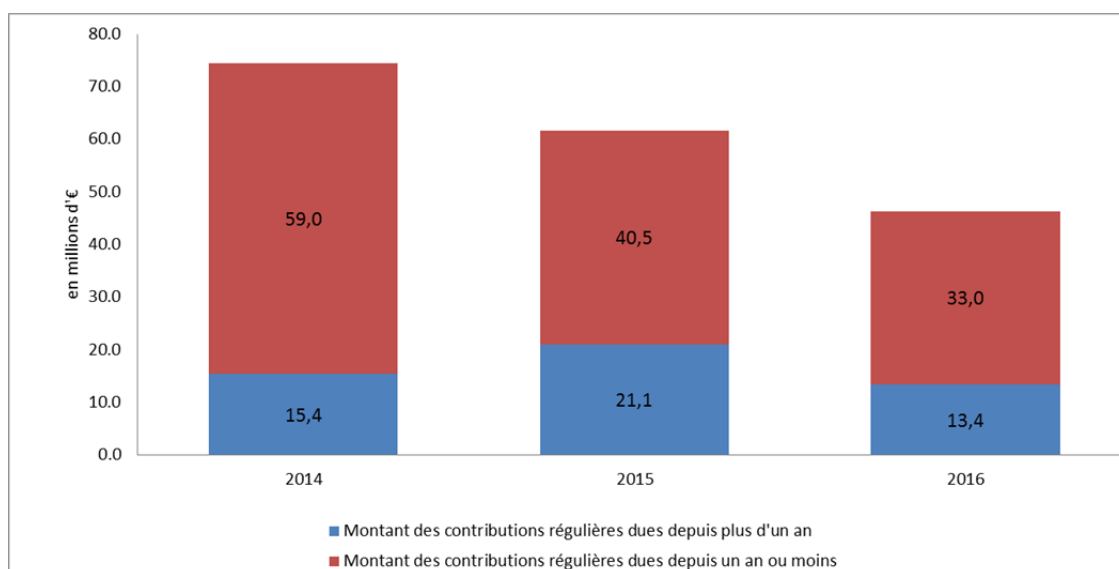
42. Comme le montre la **figure 5**, le taux de recouvrement des contributions régulières au budget ordinaire pour l'année en cours a atteint 94,5 % en 2016.

**Figure 5 : Taux de recouvrement annuel des contributions régulières en fin d'année**



43. Les délais de versement des contributions à recevoir ont progressivement diminué. Comme le montre la **figure 6**, entre 2015 et 2016, les créances au titre des contributions régulières dues depuis plus d'un an ont diminué, passant de 21,1 millions d'euros à 13,4 millions d'euros, leur part des créances totales au titre des contributions régulières passant ainsi de 52,2 % à 40,7 %. Cela montre une amélioration de la composition des arriérés des contributions dues par des États Membres de l'Agence.

**Figure 6 : Analyse comparative des retards de versement des contributions régulières**



### Immobilisations incorporelles

44. Comme l'illustre le **tableau 6**, la valeur comptable nette des avoirs incorporels était de 57,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

**Tableau 6 : Analyse comparative de l'immobilisation incorporelle**

| Immobilisations incorporelles                  | (en millions d'euros) |             |             |
|--|-----------------------|-------------|-------------|
|  | 2016                  | 2015        | Variation   |
| Logiciels achetés                              | 5,0                   | 4,7         | 0,3         |
| Logiciels développés en interne                | 33,2                  | 27,7        | 5,5         |
| Immobilisations incorporelles en développement | 19,1                  | 10,7        | 8,4         |
| <b>Total - Immobilisations incorporelles</b>   | <b>57,3</b>           | <b>43,1</b> | <b>14,2</b> |

45. Les principaux facteurs qui sont à l'origine de cette augmentation en 2016 sont la poursuite de l'élaboration de projets dans le cadre du projet MOSAIC et le développement de l'AIPS. En 2016, un coût total de 20,0 millions d'euros correspondant principalement au développement de logiciels en interne a été ajouté ; sur ce total, 17,2 millions d'euros correspondaient au projet MOSAIC (14,0 millions d'euros) et à l'AIPS (3,2 millions d'euros).

## **Gestion du risque**

46. Les états financiers préparés selon les IPSAS fournissent des informations détaillées sur la manière dont l'Agence gère les risques financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché (conversion de devises et taux d'intérêt) et le risque de liquidité. Dans l'ensemble, l'Agence privilégie la préservation du capital dans sa gestion des placements, afin de disposer de liquidités suffisantes pour ses besoins opérationnels, puis elle cherche à obtenir un taux de rendement intéressant grâce à son portefeuille dans les limites de ces contraintes.

## **Résumé**

47. Les états financiers présentés ici attestent de la bonne santé globale de l'Agence. Ils montrent une bonne utilisation du budget ordinaire, indiquent que les produits provenant des contributions volontaires continuent d'augmenter, et témoignent de l'importance qu'accorde l'Agence à la responsabilité financière. Ils montrent également que le financement du passif au titre des avantages du personnel demanderait à être mieux traité.

(signé) Yukiya Amano  
Directeur général

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET  
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS AVEC  
LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE INTERNATIONALE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

**Responsabilités du Directeur général**

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire conformément aux normes comptables généralement utilisées dans le système des Nations Unies et qu'il établit des états financiers annuels. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Conformément au Règlement financier, l'Agence établit ses états financiers sur la base des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des actifs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer : la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

**Déclaration de conformité des états financiers avec le Règlement financier**

Nous confirmons par la présente que les états financiers ci-joints, constitués par les états financiers I à VII b, et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des Normes comptables internationales du secteur public.

(signé) YUKIYA AMANO  
Directeur général

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur,  
Division du budget et des finances

10 mars 2017

# PARTIE I

## **Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs**

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs  
Agence internationale de l'énergie atomique  
1400 VIENNE  
Autriche

Djakarta, le 23 mars 2017

Monsieur,

Au nom de la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie, j'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui nous ont été soumis par le Directeur général en application de l'article 11.03 a) du Règlement financier. Nous avons vérifié ces états et exprimé notre opinion à leur sujet.

En outre, en application de l'article 12.08 du Règlement financier, nous avons l'honneur de soumettre notre rapport sur les états financiers de l'Agence pour l'année terminée le 31 décembre 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de notre très haute considération.

(signé)

Dr Agus Joko Pramono, M.Acc., Ak., CA  
Membre de la Commission de vérification des comptes de  
la République d'Indonésie  
Vérificateur extérieur

# OPINION DU VÉRIFICATEUR

## **CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons vérifié les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et l'état de la performance financière, le tableau des variations des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels et les états relatifs à l'information sectorielle par programme sectoriel/fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2016, ainsi que les notes aux états financiers.

### **Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation correcte de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Cette responsabilité recouvre les éléments suivants : conception, application et actualisation de contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte d'états financiers exempts d'erreurs importantes, intentionnelles ou non ; choix et application des méthodes comptables appropriées ; et élaboration d'estimations comptables raisonnables pour les circonstances.

### **Responsabilité du vérificateur**

Notre rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur la vérification à laquelle nous avons procédé. Nous avons effectué cette dernière conformément aux normes internationales d'audit. Nous sommes tenus en vertu de celles-ci de nous conformer aux exigences déontologiques et de planifier et d'effectuer la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes.

Une vérification consiste à appliquer des procédures pour obtenir des justificatifs à cette fin des montants et des indications figurant dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques d'erreur importante, intentionnelle ou non, dans les états financiers. Pour évaluer ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, mais non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification consiste également à évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et l'acceptabilité des estimations comptables établies par la direction, ainsi que la présentation générale des états financiers.



Nous estimons que les justificatifs que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour qu'ils puissent étayer notre opinion.

### **Opinion**

Notre opinion est que les présents états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2016 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

### **Rapport sur d'autres exigences juridiques et réglementaires**

En outre, notre opinion est que les opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sont venues à notre attention ou que nous avons contrôlées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

(signé)

Dr Agus Joko Pramono, M.Acc., Ak., CA

Membre de la Commission de vérification des comptes de  
la République d'Indonésie  
Vérificateur extérieur

Djakarta (Indonésie)  
le 23 mars 2017



## PARTIE II

### États financiers

#### **Texte d'une lettre en date du 10 mars 2017 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur**

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année terminée le 31 décembre 2016, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances, Département de la gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Yukiya Amano  
Directeur général

**ÉTAT FINANCIER I : ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
au 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|  | Note   | 31-12-2016       | 31-12-2015       |
|--|--------|------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>                                      |        |                  |                  |
| <b>Actifs courants</b>                             |        |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie            | 4      | 430 166          | 201 929          |
| Placements   | 5      | 268 529          | 400 498          |
| Créances sur opérations sans contrepartie directe  | 6, 7   | 37 880           | 41 398           |
| Créances sur opérations avec contrepartie directe  | 8      | 11 450           | 7 982            |
| Avances et paiements anticipés                     | 9      | 23 372           | 23 277           |
| Stocks   | 10     | 8 865            | 6 111            |
| <b>Total - Actifs courants</b>                     |        | <b>780 262</b>   | <b>681 195</b>   |
| <b>Actifs non courants</b>                         |        |                  |                  |
| Créances sur opérations sans contrepartie directe  | 6, 7   | 3 899            | 113              |
| Avances et paiements anticipés                     | 9      | 6 849            | 8 143            |
| Participation dans les entités de services communs | 11     | 809              | 809              |
| Immobilisations corporelles                        | 12     | 268 970          | 268 041          |
| Immobilisations incorporelles                      | 13     | 57 348           | 43 116           |
| <b>Total - Actifs non courants</b>                 |        | <b>337 875</b>   | <b>320 222</b>   |
| <b>Total - Actifs</b>                              |        | <b>1 118 137</b> | <b>1 001 417</b> |
| <b>Passifs</b>                                     |        |                  |                  |
| <b>Passifs courants</b>                            |        |                  |                  |
| Montants à payer                                   | 14     | 16 602           | 17 417           |
| Produits différés                                  | 15     | 106 084          | 75 205           |
| Passif au titre des avantages du personnel         | 16, 17 | 13 666           | 11 834           |
| Autres passifs financiers                          | 18     | 98               | 409              |
| Provisions   | 19     | 1 126            | 65               |
| <b>Total - Passifs courants</b>                    |        | <b>137 576</b>   | <b>104 930</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>                        |        |                  |                  |
| Produits différés                                  | 15     | 169 197          | 183 552          |
| Passif au titre des avantages du personnel         | 16, 17 | 232 358          | 237 699          |
| Autres passifs financiers                          | 18     | 304              | 304              |
| Provisions   | 19     | 1 218            | 1 520            |
| <b>Total - Passifs non courants</b>                |        | <b>403 077</b>   | <b>423 075</b>   |
| <b>Total - Passifs</b>                             |        | <b>540 653</b>   | <b>528 005</b>   |
| <b>Actifs nets</b>                                 |        | <b>577 484</b>   | <b>473 412</b>   |
| <b>Situation nette</b>                             |        |                  |                  |
| Soldes des fonds                                   | 20, 21 | 512 697          | 426 660          |
| Réserves   | 22     | 64 787           | 46 752           |
| <b>Total - Situation nette</b>                     |        | <b>577 484</b>   | <b>473 412</b>   |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER II : ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE**  
**pour l'année terminée le 31 décembre 2016**  
**(en milliers d'euros)**

|   | Note   | 2016           | 2015           |
|---|--------|----------------|----------------|
| <b>Produits</b>   |        |                |                |
| Contributions régulières  | 23     | 354 851        | 345 030        |
| Contributions volontaires   | 24     | 240 818        | 215 473        |
| Autres contributions  | 25     | 4 427          | 1 058          |
| Produits des opérations avec contrepartie directe                               | 26     | 2 375          | 2 500          |
| Produits de placements  | 27     | 1 783          | 703            |
| <b>Total - Produits</b>   |        | <b>604 254</b> | <b>564 764</b> |
| <b>Charges</b>  |        |                |                |
| Salaires et avantages du personnel  | 28     | 280 334        | 280 037        |
| Consultants, experts  | 29     | 15 206         | 15 940         |
| Voyages   | 30     | 59 355         | 58 732         |
| Transferts à des acteurs du développement                                       | 31     | 48 188         | 42 179         |
| Services communs du Centre international de Vienne                              | 32     | 17 537         | 20 709         |
| Formation   | 33     | 23 928         | 23 771         |
| Dépréciation et amortissement   | 12, 13 | 32 437         | 30 901         |
| Services contractuels et autres   | 34     | 22 637         | 24 704         |
| Autres charges opérationnelles  | 35     | 25 838         | 24 504         |
| <b>Total - Charges</b>  |        | <b>525 460</b> | <b>521 477</b> |
| Gains nets/(pertes nettes)  | 36     | 12 337         | 29 022         |
| <b>Excédent/(déficit) net</b>   |        | <b>91 131</b>  | <b>72 309</b>  |
| <b>Analyse des charges par programme sectoriel (PS)</b>                         |        |                |                |
| Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires        | 38     | 61 182         | 55 750         |
| Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 38     | 91 867         | 87 816         |
| Sûreté et sécurité nucléaires   | 38     | 95 873         | 98 683         |
| Vérification nucléaire  | 38     | 160 353        | 158 502        |
| Politique générale, gestion et administration a/                                | 38     | 123 305        | 128 233        |
| Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels | 38     | 1 328          | 96             |
| Éliminations  | 38     | ( 8 448)       | ( 7 603)       |
| <b>Total - Charges par programme sectoriel</b>                                  |        | <b>525 460</b> | <b>521 477</b> |

a/ Comprend la gestion de projets et l'assistance technique pour le programme de coopération technique.

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
 Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER III : TABLEAU DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE**  
**pour l'année terminée le 31 décembre 2016**  
**(en milliers d'euros)**

|   | <u>2016</u>           | <u>2015</u>           |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>Situation nette en début d'exercice</b>  | 473 412               | 382 990               |
| Gains/(Pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel   | 14 694                | 19 297                |
| Remboursement/transfert de contributions volontaires de l'année précédente comptabilisé directement dans la situation nette | ( 1 741)              | ( 1 257)              |
| Ajustements au titre de l'année précédente  | <u>( 10)</u>          | <u>81</u>             |
| <b>Produits nets comptabilisés directement dans la situation nette</b>  | 12 943                | 18 121                |
| Excédent/(Déficit) net pour l'année   | 91 131                | 72 309                |
| Recettes au titre du Fonds de roulement en provenance de nouveaux États Membres   | 2                     | ( 5)                  |
| Sommes créditées aux États Membres  | ( 4)                  | ( 3)                  |
| <b>Situation nette en fin d'exercice</b>  | <u><b>577 484</b></u> | <u><b>473 412</b></u> |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER IV : TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**pour l'année terminée le 31 décembre 2016**  
**(en milliers d'euros)**

|   | <b>2016</b>    | <b>2015</b>     |
|---|----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles  |                |                 |
| Excédent/(déficit) net  | 91 131         | 72 309          |
| Remboursement de contributions volontaires de l'exercice précédent comptabilisé dans la situation nette | ( 1 741)       | ( 1 257)        |
| Ajustements au titre de l'année précédente  | ( 10)          | 81              |
| Dépréciation et amortissement   | 32 437         | 30 901          |
| Amortissement de l'escompte   | ( 574)         | ( 108)          |
| Moins l'amortissement du produit différé de l'amortissement du CIV                                      | ( 7 865)       | ( 7 871)        |
| Dépréciations   | 65             | 238             |
| Gains/(Pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel                             | 14 694         | 19 297          |
| Augmentation/(Diminution) de la provision pour créances douteuses                                       | 1 043          | 433             |
| (Gains)/Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles                            | 291            | ( 55)           |
| (Gains)/Pertes non comptabilisées de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements     | ( 12 151)      | ( 24 811)       |
| (Augmentation)/Diminution des créances  | ( 4 780)       | 20 487          |
| (Augmentation)/Diminution des stocks  | ( 2 760)       | ( 175)          |
| (Augmentation)/Diminution des paiements anticipés   | 1 200          | 6 018           |
| (Augmentation)/Diminution du produit différé  | 24 389         | ( 6 532)        |
| (Augmentation)/Diminution des montants à payer  | ( 816)         | 4 800           |
| (Augmentation)/Diminution du passif au titre des avantages du personnel                                 | ( 3 508)       | ( 8 786)        |
| Augmentation/(Diminution) des autres passifs et provisions  | ( 237)         | 61              |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                                  | <b>130 808</b> | <b>105 030</b>  |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement   |                |                 |
| Acquisition ou construction d'immobilisations corporelles et incorporelles                              | ( 47 282)      | ( 44 197)       |
| Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles  | 16             | 12              |
| Placements  | 144 268        | 15 459          |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>                                 | <b>97 002</b>  | <b>(28 726)</b> |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement   |                |                 |
| Hausse/(Baisse) au titre du Fonds de roulement en provenance de nouveaux États Membres                  | 2              | ( 5)            |
| Sommes créditées aux États Membres  | ( 4)           | ( 3)            |
| <b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>                                   | <b>( 2)</b>    | <b>( 8)</b>     |
| Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie                         | 227 808        | 76 296          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice   | 201 929        | 115 219         |
| Ajustement du solde d'ouverture de la trésorerie (première comptabilisation du MRRF)                    | -              | 5 378           |
| (Gains)/Pertes non comptabilisées en devises de trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 429            | 5 036           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie et découverts bancaires en fin d'exercice</b>                | <b>430 166</b> | <b>201 929</b>  |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER Va : COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS RÉELS  
(PARTIE OPÉRATIONNELLE DU FONDS DU BUDGET ORDINAIRE) a/**

pour l'année terminée le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|   | Budget ordinaire - Exercice en cours |                |                           |              |
|---|--------------------------------------|----------------|---------------------------|--------------|
|   | Budget approuvé                      | Budget final   | Montants réels (dépenses) |              |
|   |                                      |                | Variation                 |              |
| PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires        | 38 910                               | 38 379         | 37 022                    | 1 357        |
| PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 39 487                               | 39 071         | 38 812                    | 259          |
| PS3 - Sécurité et sécurité nucléaires   | 34 722                               | 34 152         | 33 265                    | 887          |
| PS4 - Vérification nucléaire  | 135 027                              | 133 093        | 132 964                   | 129          |
| PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration       | 78 611                               | 77 872         | 74 862                    | 3 010        |
| PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement                       | 24 537                               | 24 184         | 23 368                    | 816          |
| <b>Total - Programmes de l'Agence</b>   | <b>351 294</b>                       | <b>346 751</b> | <b>340 293</b>            | <b>6 458</b> |
| Travaux remboursables pour d'autres organismes  | 2 674                                | 2 674          | 3 013                     | ( 339)       |
| <b>Total - Partie opérationnelle du Fonds du budget ordinaire</b>                     | <b>353 968</b>                       | <b>349 425</b> | <b>343 306</b>            | <b>6 119</b> |

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (voir Note 39 pour de plus amples informations).

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances



**ÉTAT FINANCIER Vb : COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS RÉELS  
(PARTIE INVESTISSEMENTS DU FONDS DU BUDGET ORDINAIRE) a/**

pour l'année terminée le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|  | <u>Budget approuvé</u> | <u>Budget final</u> | <u>Montants réels<br/>(dépenses)</u> | <u>Variation b/</u> |
|--|------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| PS2 - Techniques nucléaires pour le développement                                  | 2 490                  | 2 490               | -                                    | 2 490               |
| PS3 - Sécurité et sécurité nucléaires  | 301                    | 301                 | 157                                  | 144                 |
| PS4 - Vérification nucléaire   | 1 205                  | 1 205               | 1 094                                | 111                 |
| PS5 - Services en matière de politique générale,<br>de gestion et d'administration | 4 036                  | 4 036               | 2 127                                | 1 909               |
| <b>Total - Partie investissements<br/>du Fonds du budget ordinaire</b>             | <b>8 032</b>           | <b>8 032</b>        | <b>3 378</b>                         | <b>4 654</b>        |

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (voir Note 39).

b/ Voir la note 39c pour un examen de la variation entre les montants inscrits au budget final et les montants réels.

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER VI : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR PROGRAMME SECTORIEL**  
pour l'année terminée le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|  | Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires | Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | Sûreté et sécurité nucléaires | Vérification nucléaire | Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration | Charges non imputées directement aux programmes sectoriels | Éliminations c/ | Total          |
|--|--|---|-------------------------------|------------------------|---|--|-----------------|----------------|
|  |  |   |                               |                        | a/  | b/   |                 |                |
| <b>Charges</b>                               |  |   |                               |                        |   |  |                 |                |
| Salaires et avantages du personnel           | 30 612   | 27 142  | 39 347                        | 107 119                | 76 114  | -  | -               | 280 334        |
| Consultants, experts                         | 2 907  | 3 788   | 4 632                         | 705                    | 3 160   | 14   | -               | 15 206         |
| Voyages                                      | 10 605   | 15 274  | 20 391                        | 8 335                  | 4 750   | -  | -               | 59 355         |
| Transferts à des acteurs du développement    | 8 536  | 25 716  | 12 787                        | -                      | 1 149   | -  | -               | 48 188         |
| Services communs du CIV                      | 11   | 1 137   | 116                           | 1 187                  | 15 086  | -  | -               | 17 537         |
| Formation                                    | 2 577  | 8 812   | 9 145                         | 1 598                  | 1 796   | -  | -               | 23 928         |
| Dépréciation et amortissement                | 1 271  | 2 084   | 2 034                         | 18 524                 | 8 524   | -  | -               | 32 437         |
| Services contractuels et autres              | 1 712  | 1 274   | 1 582                         | 7 480                  | 10 586  | 3  | -               | 22 637         |
| Autres charges opérationnelles               | 2 951  | 6 640   | 5 839                         | 15 405                 | 2 140   | 1 311  | ( 8 448)        | 25 838         |
| <b>Total - Charges</b>                       | <b>61 182</b>  | <b>91 867</b>   | <b>95 873</b>                 | <b>160 353</b>         | <b>123 305</b>  | <b>1 328</b>   | <b>( 8 448)</b> | <b>525 460</b> |
| <b>Actifs</b>                                |  |   |                               |                        |   |  |                 |                |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 14 325   | 23 948  | 23 163                        | 175 693                | 89 189  | -  | -               | 326 318        |
| <b>Acquisitions d'actifs</b>                 |  |   |                               |                        |   |  |                 |                |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 767  | 7 482   | 1 806                         | 29 719                 | 7 939   | -  | -               | 47 713         |

a/ Comprend la gestion de projets et l'assistance technique pour le programme de coopération technique.

b/ Les charges non imputées directement aux programmes sectoriels incluent essentiellement les charges faisant l'objet d'un suivi centralisé qui sont surtout liées aux charges pour créances douteuses, aux services partagés non affectés et aux travaux remboursables pour d'autres organismes.

c/ Les charges imputées aux programmes sectoriels comprennent l'affectation des coûts des services partagés et les dépenses d'appui au programme. La colonne des éliminations inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les programmes sectoriels pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BA USWEIN

Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VI : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR PROGRAMME SECTORIEL**  
pour l'année terminée le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|  | Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires | Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | Sûreté et sécurité nucléaires | Vérification nucléaire | Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration a/ | Charges non imputées                     |                 | Total          |
|--|--|---|-------------------------------|------------------------|--|--|-----------------|----------------|
|  |  |   |                               |                        |  | directement aux programmes sectoriels b/ | Éliminations c/ |                |
| <b>Charges</b>                               |  |   |                               |                        |  |  |                 |                |
| Salaires et avantages du personnel           | 26 741   | 26 586  | 42 949                        | 106 933                | 76 531   | 297                                      | -               | 280 037        |
| Consultants, experts                         | 3 439  | 3 244   | 5 998                         | 982                    | 2 261  | 16                                       | -               | 15 940         |
| Voyages                                      | 11 468   | 13 281  | 21 348                        | 8 941                  | 3 686  | 8  | -               | 58 732         |
| Transferts à des acteurs du développement    | 5 844  | 25 222  | 10 420                        | -                      | 693  | -  | -               | 42 179         |
| Services communs du CIV                      | 5  | 18  | 325                           | 409                    | 20 916   | ( 964)                                   | -               | 20 709         |
| Formation                                    | 2 636  | 9 842   | 7 869                         | 1 372                  | 2 052  | -  | -               | 23 771         |
| Dépréciation et amortissement                | 1 163  | 1 708   | 2 041                         | 17 772                 | 8 217  | -  | -               | 30 901         |
| Services contractuels et autres              | 1 256  | 2 110   | 1 981                         | 11 997                 | 7 361  | -  | -               | 24 705         |
| Autres charges opérationnelles               | 3 198  | 5 805   | 5 752                         | 10 096                 | 6 516  | 739                                      | ( 7 603)        | 24 503         |
| <b>Total - Charges</b>                       | <b>55 750</b>  | <b>87 816</b>   | <b>98 683</b>                 | <b>158 502</b>         | <b>128 233</b>   | <b>96</b>                                | <b>( 7 603)</b> | <b>521 477</b> |
| <b>Actifs</b>                                |  |   |                               |                        |  |  |                 |                |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 14 812   | 18 502  | 23 380                        | 164 483                | 89 980   | -  | -               | 311 157        |
| <b>Acquisitions d'actifs</b>                 |  |   |                               |                        |  |  |                 |                |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 1 270  | 3 759   | 1 341                         | 31 891                 | 6 012  | -  | -               | 44 273         |

a/ Comprend la gestion de projets et l'assistance technique pour le programme de coopération technique.

b/ Les charges non imputées directement aux programmes sectoriels incluent essentiellement les charges faisant l'objet d'un suivi centralisé qui sont liées aux services partagés non affectés, aux travaux remboursables pour d'autres organismes, aux charges pour créances douteuses, etc.

c/ Les charges imputées aux programmes sectoriels comprennent l'affectation des coûts des services partagés et les dépenses d'appui au programme. La colonne des éliminations inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les programmes sectoriels pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BAUSWEIN

Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER VIIa : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - SITUATION FINANCIÈRE**  
au 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|  | Budget ordinaire                                |  | Coopération technique          |  |  | Contributions extrabudgétaires      |  |                  | Autres |  |
|--|---|--|--------------------------------|--|--|-------------------------------------|--|------------------|--------|--|
|  | Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement | Fonds pour les investissements majeurs | Fonds de coopération technique | Fonds extrabudgétaire de coopération technique | Fonds pour les programmes extrabudgétaires | Banque d'uranium faiblement enrichi | Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux | Total            |        |  |
| <b>Actifs</b>                                      |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |        |  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie            | 93 514  | 17 895                                 | 69 188                         | 12 327   | 215 537                                    | 20 209                              | 1 496  | 430 166          |        |  |
| Placements   | -   | -                                      | 33 460                         | 23 883   | 101 251                                    | 109 935                             | -  | 268 529          |        |  |
| Créances   | 37 955  | 465                                    | 1 617                          | 1 457  | 8 681                                      | 3 054                               | -  | 53 229           |        |  |
| Avances et paiements anticipés                     | 26 314  | 24                                     | 1 519                          | 1 896  | 136  | 332                                 | -  | 30 221           |        |  |
| Stocks   | 433   | -                                      | 5 562                          | 1 074  | 1 793                                      | -                                   | 3  | 8 865            |        |  |
| Immobilisations corporelles                        | 250 321   | -                                      | 1                              | -  | 18 574                                     | 8                                   | 66   | 268 970          |        |  |
| Immobilisations incorporelles                      | 56 354  | -                                      | 6                              | 62   | 890  | -                                   | 36   | 57 348           |        |  |
| Participation dans les entités de services communs | 809   | -                                      | -                              | -  | -  | -                                   | -  | 809              |        |  |
| <b>Total - Actifs</b>                              | <b>465 700</b>                                  | <b>18 384</b>                          | <b>111 353</b>                 | <b>40 699</b>                                  | <b>346 862</b>                             | <b>133 538</b>                      | <b>1 601</b>                                   | <b>1 118 137</b> |        |  |
| <b>Passifs</b>                                     |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |        |  |
| Montants à payer                                   | 10 311  | 757                                    | 2 932                          | 322  | 2 261                                      | 19                                  | -  | 16 602           |        |  |
| Produits différés                                  | 208 130   | -                                      | 8 745                          | 2 523  | 33 063                                     | 22 820                              | -  | 275 281          |        |  |
| Passif au titre des avantages du personnel         | 241 621   | 433                                    | -                              | 4  | 3 962                                      | 4                                   | -  | 246 024          |        |  |
| Autres passifs financiers                          | 43  | -                                      | ( 1)                           | -  | 360  | -                                   | -  | 402              |        |  |
| Provisions   | 141   | -                                      | -                              | -  | 2 203                                      | -                                   | -  | 2 344            |        |  |
| <b>Total - Passifs</b>                             | <b>460 246</b>                                  | <b>1 190</b>                           | <b>11 676</b>                  | <b>2 849</b>                                   | <b>41 849</b>                              | <b>22 843</b>                       | <b>-</b>                                       | <b>540 653</b>   |        |  |
| <b>Actifs nets</b>                                 | <b>5 454</b>                                    | <b>17 194</b>                          | <b>99 677</b>                  | <b>37 850</b>                                  | <b>305 013</b>                             | <b>110 695</b>                      | <b>1 601</b>                                   | <b>577 484</b>   |        |  |
| <b>Situation nette</b>                             |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |        |  |
| Soldes des fonds                                   | ( 3 676)  | 13 860                                 | 75 961                         | 32 242   | 282 838                                    | 109 895                             | 1 577  | 512 697          |        |  |
| Réserves   | 9 130   | 3 334                                  | 23 716                         | 5 608  | 22 175                                     | 800                                 | 24   | 64 787           |        |  |
| <b>Total - Situation nette</b>                     | <b>5 454</b>                                    | <b>17 194</b>                          | <b>99 677</b>                  | <b>37 850</b>                                  | <b>305 013</b>                             | <b>110 695</b>                      | <b>1 601</b>                                   | <b>577 484</b>   |        |  |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VIIa : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - SITUATION FINANCIÈRE**  
au 31 décembre 2015  
(en milliers d'euros)

|  | Budget ordinaire                                |  | Coopération technique          |  | Contributions extrabudgétaires             |                                     | Autres   |                  |
|--|---|--|--------------------------------|--|--|-------------------------------------|--|------------------|
|  | Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement | Fonds pour les investissements majeurs | Fonds de coopération technique | Fonds extrabudgétaire de coopération technique | Fonds pour les programmes extrabudgétaires | Banque d'uranium faiblement enrichi | Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux | Total            |
| <b>Actifs</b>                                      |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie            | 61 701  | 17 441                                 | 36 528                         | 27 680   | 48 964                                     | 8 153                               | 1 462  | 201 929          |
| Placements   | -   | -                                      | 49 194                         | 9 140  | 223 453                                    | 118 711                             | -  | 400 498          |
| Créances   | 43 376  | 533                                    | 579                            | 1 549  | 3 329                                      | 127                                 | -  | 49 493           |
| Avances et paiements anticipés                     | 28 501  | 29                                     | 1 102                          | 1 616  | 172  | -                                   | -  | 31 420           |
| Stocks   | 410   | -                                      | 4 543                          | 494  | 655  | -                                   | 9  | 6 111            |
| Immobilisations corporelles                        | 250 048   | -                                      | 4                              | -  | 17 778                                     | 13                                  | 198  | 268 041          |
| Immobilisations incorporelles                      | 42 178  | -                                      | 9                              | 82   | 791  | -                                   | 56   | 43 116           |
| Participation dans les entités de services communs | 809   | -                                      | -                              | -  | -  | -                                   | -  | 809              |
| <b>Total - Actifs</b>                              | <b>427 023</b>                                  | <b>18 003</b>                          | <b>91 959</b>                  | <b>40 561</b>                                  | <b>295 142</b>                             | <b>127 004</b>                      | <b>1 725</b>                                   | <b>1 001 417</b> |
| <b>Passifs</b>                                     |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |
| Montants à payer                                   | 11 802  | 280                                    | 2 633                          | 1 042  | 1 641                                      | 18                                  | 1  | 17 417           |
| Produits différés                                  | 188 374   | -                                      | 7 491                          | 8 227  | 34 665                                     | 20 000                              | -  | 258 757          |
| Passif au titre des avantages du personnel         | 246 066   | 333                                    | -                              | 2  | 3 127                                      | 5                                   | -  | 249 533          |
| Autres passifs financiers                          | 44  | -                                      | -                              | 305  | 364  | -                                   | -  | 713              |
| Provisions   | 65  | -                                      | -                              | -  | 1 520                                      | -                                   | -  | 1 585            |
| <b>Total - Passifs</b>                             | <b>446 351</b>                                  | <b>613</b>                             | <b>10 124</b>                  | <b>9 576</b>                                   | <b>41 317</b>                              | <b>20 023</b>                       | <b>1</b>                                       | <b>528 005</b>   |
| <b>Actifs nets</b>                                 | <b>(19 328)</b>                                 | <b>17 390</b>                          | <b>81 835</b>                  | <b>30 985</b>                                  | <b>253 825</b>                             | <b>106 981</b>                      | <b>1 724</b>                                   | <b>473 412</b>   |
| <b>Situation nette</b>                             |   |  |                                |  |  |                                     |  |                  |
| Soldes des fonds                                   | (14 028)  | 15 757                                 | 56 556                         | 22 431   | 237 433                                    | 106 808                             | 1 703  | 426 660          |
| Réserves   | (5 300)   | 1 633                                  | 25 279                         | 8 554  | 16 392                                     | 173                                 | 21   | 46 752           |
| <b>Total - Situation nette</b>                     | <b>(19 328)</b>                                 | <b>17 390</b>                          | <b>81 835</b>                  | <b>30 985</b>                                  | <b>253 825</b>                             | <b>106 981</b>                      | <b>1 724</b>                                   | <b>473 412</b>   |

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BAUSWEIN

Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER VIIIb : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - PERFORMANCE FINANCIÈRE**  
pour l'année terminée le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|   | Budget ordinaire                                |  |                                | Contributions extrabudgétaires |  |                                     | Autres   |                | Total          |
|---|---|--|--------------------------------|--------------------------------|--|-------------------------------------|--|----------------|----------------|
|   | Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement | Fonds pour les investissements majeurs | Fonds de coopération technique | Fonds de coopération technique | Fonds pour les programmes extrabudgétaires | Banque d'uranium faiblement enrichi | Fonds d'affectation spéciale et Fonds spéciaux | Élimination a/ |                |
| <b>Produits</b>   |   |  |                                |                                |  |                                     |  |                |                |
| Contributions régulières                                      | 346 819   | 8 032                                  | -                              | -                              | -  | -                                   | -  | -              | 354 851        |
| Contributions monétaires volontaires                          | -   | -                                      | 79 019                         | 20 688                         | 130 565                                    | -                                   | -  | -              | 230 272        |
| Contributions volontaires en nature                           | 10 508  | -                                      | -                              | -                              | 38   | -                                   | -  | -              | 10 546         |
| Autres contributions  | 1 105   | -                                      | 3 322                          | -                              | -  | -                                   | -  | -              | 4 427          |
| Produits des opérations avec contrepartie directe             | 2 317   | -                                      | 54                             | -                              | 4  | -                                   | -  | -              | 2 375          |
| Produits de placements  | 215   | -                                      | 309                            | 29                             | 501  | 729                                 | -  | -              | 1 783          |
| Produits internes y compris les dépenses d'appui au programme | 2 157   | -                                      | -                              | (1)                            | 6 292                                      | -                                   | -  | (8 448)        | -              |
| <b>Total - Produits</b>                                       | <b>363 121</b>                                  | <b>8 032</b>                           | <b>82 704</b>                  | <b>20 716</b>                  | <b>137 400</b>                             | <b>729</b>                          | <b>-</b>                                       | <b>(8 448)</b> | <b>604 254</b> |
| <b>Charges</b>  |   |  |                                |                                |  |                                     |  |                |                |
| Salaires et avantages du personnel                            | 245 379   | 2 719                                  | 2                              | 357                            | 31 041                                     | 836                                 | -  | -              | 280 334        |
| Consultants, experts  | 7 789   | 135                                    | 3 159                          | 665                            | 3 411                                      | 47                                  | -  | -              | 15 206         |
| Voyages   | 18 210  | 16                                     | 23 777                         | 3 984                          | 13 196                                     | 172                                 | -  | -              | 59 355         |
| Transferts à des acteurs du développement                     | 6 662   | -                                      | 25 234                         | 7 336                          | 8 983                                      | -                                   | (27)   | -              | 48 188         |
| Services communs du CIV                                       | 17 352  | -                                      | 1                              | -                              | 183  | 1                                   | -  | -              | 17 537         |
| Formation   | 3 026   | 2                                      | 13 050                         | 1 901                          | 5 934                                      | 15                                  | -  | -              | 23 928         |
| Dépréciation et amortissement                                 | 28 193  | -                                      | 7                              | 20                             | 4 061                                      | 5                                   | 151  | -              | 32 437         |
| Services contractuels et autres                               | 18 192  | 552                                    | 24                             | 5                              | 3 484                                      | 380                                 | -  | -              | 22 637         |
| Autres charges opérationnelles                                | 22 518  | 358                                    | 1 309                          | 1 193                          | 8 440                                      | 471                                 | (3)  | (8 448)        | 25 838         |
| <b>Total - Charges</b>  | <b>367 321</b>                                  | <b>3 782</b>                           | <b>66 563</b>                  | <b>15 461</b>                  | <b>78 733</b>                              | <b>1 927</b>                        | <b>121</b>                                     | <b>(8 448)</b> | <b>525 460</b> |
| Gains nets/(Pertes nettes)                                    | ( 718)  | ( 177)                                 | 1 693                          | 1 858                          | 4 771                                      | 4 912                               | ( 2)   | -              | 12 337         |
| <b>Excédent/(déficit) net</b>                                 | <b>(4 918)</b>                                  | <b>4 073</b>                           | <b>17 834</b>                  | <b>7 113</b>                   | <b>63 438</b>                              | <b>3 714</b>                        | <b>( 123)</b>                                  | <b>-</b>       | <b>91 131</b>  |

a/ Les dépenses du Fonds incluent les dépenses d'appui au programme et les opérations intervenant entre les Fonds. Cette colonne inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les Fonds pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BAUSWEIN

Directeur, Division du budget et des finances

**ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VIIIb : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - PERFORMANCE FINANCIÈRE**  
pour l'année terminée le 31 décembre 2015  
(en milliers d'euros)

|   | Budget ordinaire                                |  |                                | Contributions extrabudgétaires |                                |  | Autres                              |  | Total          |
|---|---|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|-------------------------------------|--|----------------|
|   | Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement | Fonds pour les investissements majeurs | Fonds de coopération technique | Fonds de coopération technique | Fonds de coopération technique | Fonds pour les programmes extrabudgétaires | Banque d'uranium faiblement enrichi | Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux |                |
| <b>Produits</b>   |   |  |                                |                                |                                |  |                                     |  |                |
| Contributions régulières                                      | 336 724   | 8 306                                  | -                              | -                              | -                              | -  | -                                   | -  | 345 030        |
| Contributions monétaires volontaires                          | -   | -                                      | 65 672                         | 11 485                         | -                              | 127 945                                    | -                                   | -  | 205 102        |
| Contributions volontaires en nature                           | 10 371  | -                                      | -                              | -                              | -                              | -  | -                                   | -  | 10 371         |
| Autres contributions  | 1 003   | -                                      | 55                             | -                              | -                              | -  | -                                   | -  | 1 058          |
| Produits des opérations avec contrepartie directe             | 2 423   | -                                      | 68                             | -                              | 7                              | -  | 2                                   | -  | 2 500          |
| Produits de placements  | 177   | -                                      | 81                             | 35                             | 194                            | -  | -                                   | -  | 703            |
| Produits internes y compris les dépenses d'appui au programme | 1 882   | -                                      | -                              | ( 1)                           | 5 722                          | -  | -                                   | ( 7 603)                                       | -              |
| <b>Total - Produits</b>                                       | <b>352 580</b>                                  | <b>8 306</b>                           | <b>65 876</b>                  | <b>11 519</b>                  | <b>133 868</b>                 | <b>216</b>                                 | <b>2</b>                            | <b>( 7 603)</b>                                | <b>564 764</b> |
| <b>Charges</b>  |   |  |                                |                                |                                |  |                                     |  |                |
| Salaires et avantages du personnel                            | 246 176   | 2 280                                  | 2                              | 517                            | 30 270                         | 792  | -                                   | -  | 280 037        |
| Consultants, experts  | 7 709   | 267                                    | 3 443                          | 1 084                          | 3 295                          | 142  | -                                   | -  | 15 940         |
| Voyages   | 20 303  | 12                                     | 20 324                         | 5 191                          | 12 410                         | 492  | -                                   | -  | 58 732         |
| Transferts à des acteurs du développement                     | 6 556   | -                                      | 23 075                         | 4 925                          | 7 434                          | -  | 189                                 | -  | 42 179         |
| Services communs du CIV                                       | 20 446  | -                                      | -                              | -                              | 263                            | -  | -                                   | -  | 20 709         |
| Formation   | 2 731   | 33                                     | 12 586                         | 3 282                          | 5 137                          | 2  | -                                   | -  | 23 771         |
| Dépréciation et amortissement                                 | 27 188  | -                                      | 7                              | 18                             | 3 372                          | 5  | 311                                 | -  | 30 901         |
| Services contractuels et autres                               | 17 839  | 2 434                                  | 33                             | 604                            | 3 300                          | 490  | 4                                   | -  | 24 704         |
| Autres charges opérationnelles                                | 20 873  | 425                                    | 1 276                          | 1 395                          | 7 364                          | 758  | 16                                  | ( 7 603)                                       | 24 504         |
| <b>Total - Charges</b>  | <b>369 821</b>                                  | <b>5 451</b>                           | <b>60 746</b>                  | <b>17 016</b>                  | <b>72 845</b>                  | <b>2 681</b>                               | <b>520</b>                          | <b>( 7 603)</b>                                | <b>521 477</b> |
| Gains nets/(Pertes nettes)                                    | 6 614   | ( 341)                                 | 2 955                          | 3 450                          | 5 103                          | 11 242                                     | ( 1)                                | -  | 29 022         |
| <b>Excédent/(déficit) net</b>                                 | <b>( 10 627)</b>                                | <b>2 514</b>                           | <b>8 085</b>                   | <b>( 2 047)</b>                | <b>66 126</b>                  | <b>8 777</b>                               | <b>( 519)</b>                       | <b>-</b>                                       | <b>72 309</b>  |

a/ Les dépenses du Fonds incluent les dépenses d'appui au programme et les opérations intervenant entre les Fonds. Cette colonne inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les Fonds pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) TRISTAN BAUSWEIN  
Directeur, Division du budget et des finances





## PARTIE III

### Notes aux états financiers

|  |    |
|--|----|
| NOTE 1 : Entité comptable.....   | 35 |
| NOTE 2 : Base de préparation.....  | 35 |
| NOTE 3 : Principales méthodes comptables.....  | 36 |
| NOTE 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....                                | 52 |
| NOTE 5: Investissements .....  | 52 |
| NOTE 6 : Créances sur opérations sans contrepartie directe.....                      | 53 |
| NOTE 7 : Informations sur les créances sur opérations sans contrepartie directe..... | 54 |
| NOTE 8 : Créances sur opérations avec contrepartie directe .....                     | 56 |
| NOTE 9 : Avances et paiements anticipés.....   | 57 |
| NOTE 10 : Stocks .....   | 58 |
| NOTE 11 : Participation dans les entités de services communs .....                   | 59 |
| NOTE 12 : Immobilisations corporelles .....  | 60 |
| NOTE 13 : Immobilisations incorporelles.....   | 63 |
| NOTE 14 : Montants à payer .....   | 68 |
| NOTE 15 : Produits différés .....  | 68 |
| NOTE 16 : Passif au titre des avantages du personnel.....                            | 69 |
| NOTE 17 : Régime des avantages du personnel postérieurs à l'emploi.....              | 70 |
| NOTE 18 : Autres passifs financiers.....   | 76 |
| NOTE 19 : Provisions.....  | 76 |
| NOTE 20 : Mouvements des soldes des fonds .....                                      | 77 |
| NOTE 21 : Mouvements des soldes des fonds individuels à des fins spécifiques.....    | 79 |
| NOTE 22 : Mouvements des réserves par groupe de fonds.....                           | 80 |
| NOTE 23 : Contributions régulières .....   | 81 |
| NOTE 24 : Contributions volontaires .....  | 82 |
| NOTE 25 : Autres contributions .....   | 83 |
| NOTE 26 : Produits des opérations avec contrepartie directe .....                    | 84 |
| NOTE 27 : Produits de placements.....  | 84 |
| NOTE 28 : Traitements et avantages du personnel.....                                 | 85 |
| NOTE 29 : Consultants, experts .....   | 85 |
| NOTE 30 : Voyages.....   | 86 |
| NOTE 31 : Transferts à des acteurs du développement.....                             | 86 |

|   |     |
|---|-----|
| NOTE 32 : Services communs du Centre international de Vienne.....   | 87  |
| NOTE 33 : Formation.....  | 87  |
| NOTE 34 : Services contractuels et autres.....  | 87  |
| NOTE 35 : Autres charges opérationnelles.....   | 88  |
| NOTE 36 : Gains nets/(pertes nettes) .....  | 89  |
| NOTE 37 : Participations dans d'autres entités .....  | 89  |
| NOTE 38 : Information sectorielle par programme sectoriel - composition par fonds .....   | 95  |
| NOTE 39 : Budget .....  | 97  |
| NOTE 39a : Mouvements entre le budget initial et le budget final (budget ordinaire) .....   | 97  |
| NOTE 39b : Rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget et les flux de trésorerie ..... | 98  |
| NOTE 39c : Analyse des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants réels.....  | 99  |
| NOTE 39d : Fonds pour les investissements majeurs (FIM).....  | 100 |
| NOTE 40 : Parties liées.....  | 101 |
| NOTE 41 : Informations relatives aux instruments financiers.....  | 102 |
| NOTE 42 : Engagements .....   | 106 |
| NOTE 43 : Passifs et actifs éventuels .....   | 107 |
| NOTE 44 : Événements postérieurs à la date de reporting .....   | 108 |
| NOTE 45 : Versements à titre gracieux .....   | 108 |

## **NOTE 1 : Entité comptable**

1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (l'AIEA ou l'Agence) est une organisation intergouvernementale autonome à but non lucratif fondée en 1957 conformément à son Statut. Rattachée au régime commun des Nations Unies, elle est tenue de respecter « l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique », qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957.

2. L'objectif statutaire de l'Agence est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. Pour atteindre cet objectif statutaire, l'Agence répartit ses activités dans les six programmes sectoriels suivants :

- Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires ;
- Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement ;
- Sûreté et sécurité nucléaires ;
- Vérification nucléaire ;
- Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration ; et
- Gestion de la coopération technique pour le développement.

3. Les états et les notes connexes relatifs à l'information sectorielle donnée par programme sectoriel et par fonds fournissent des renseignements complémentaires sur la manière dont ces activités de base sont gérées et financées.

## **NOTE 2 : Base de préparation**

4. Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux prescriptions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Lorsqu'une question spécifique n'est pas abordée dans les IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les Normes comptables internationales (IAS) appropriées s'appliquent.

### **Convention comptable**

5. Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

### **Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères**

#### ***Monnaie fonctionnelle et de présentation***

6. La monnaie fonctionnelle de l'Agence (y compris de tous les groupes de fonds) est l'euro. Les états financiers sont présentés en euros, et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

### ***Transactions et soldes***

7. Les transactions en d'autres monnaies sont converties en euro aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies (UNORE). Les taux de change opérationnels de l'ONU sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des taux par rapport aux diverses monnaies.

8. Les actifs et les passifs monétaires libellés en d'autres monnaies sont convertis en euros au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année.

9. Les gains et pertes de change réalisés et latents résultant de la liquidation des transactions en d'autres monnaies et de la conversion aux taux de change en vigueur en fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en ces monnaies sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

### **Importance relative et utilisation de la faculté d'appréciation et d'estimations**

10. Le principe de l'importance relative est un élément central des états financiers de l'Agence. Le cadre de l'importance relative de la comptabilité de l'Agence fournit une méthode systématique pour la détermination, l'analyse, l'évaluation, l'approbation et l'examen périodique des décisions concernant l'importance relative dans plusieurs domaines comptables.

11. Les états financiers comprennent nécessairement des montants basés sur des appréciations, des estimations et des hypothèses de la direction. Il est rendu compte des variations des estimations dans la période où elles ont été connues.

### **NOTE 3 : Principales méthodes comptables**

#### **Actifs**

##### ***Actifs financiers***

12. Les actifs financiers sont constitués par la trésorerie ou les instruments financiers. Ceux qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la date de reporting sont classés comme des actifs courants et ceux dont la date d'échéance est ultérieure aux douze mois suivant la date de reporting comme actifs non courants.

13. L'Agence peut classer les instruments financiers dans les catégories suivantes : juste valeur (sous la forme d'excédent ou de déficit) ; prêts et créances ; détenus jusqu'à leur échéance ; et disponibles à la vente. Le classement, qui dépend du but dans lequel les instruments financiers ont été acquis, est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et est réévalué à chaque date de reporting.

| <b>Classement</b>                                   | <b>Instrument financier</b>  |
|---|--|
| Prêts et créances                                   | Placements - dépôts à terme<br>Équivalent de trésorerie, contributions à recevoir et autres créances |
| Détenus jusqu'à leur échéance                       | Placements - bons du trésor et autres effets escomptés   |
| Disponibles à la vente                              | Aucun aux 31 décembre 2016 et 2015   |
| Juste valeur sous la forme d'excédent ou de déficit | Aucun aux 31 décembre 2016 et 2015   |

14. Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

15. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, que l'Agence a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction, puis sont enregistrés à leur coût après amortissement par la méthode de l'intérêt réel. Les bons du trésor et autres effets escomptés sont classés comme actifs détenus jusqu'à leur échéance.

#### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

16. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts en banque payables sur demande et d'autres placements à court terme très liquides dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins.

#### ***Placements***

17. Les placements comprennent les dépôts à terme, les bons du trésor et autres effets escomptés, qui ont tous des échéances initiales supérieures à trois mois. Comme les dépôts à terme sont acquis à leur valeur nominale, il n'y a pas d'amortissement de l'escompte.

#### ***Contributions et autres créances***

18. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale à moins que l'effet de l'actualisation à leur valeur nette actuelle ne soit significatif.

19. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'on a des preuves objectives de la dépréciation d'une créance. Des provisions sont comptabilisées sur la base de l'historique du recouvrement et/ou des éléments de preuve indiquant que le recouvrement d'une créance donnée est mis en doute. Les moins-values sont comptabilisées dans l'état de la performance financière l'année où elles apparaissent.

#### ***Avances et paiements anticipés***

20. Les avances et paiements anticipés sont comptabilisés à leur valeur nominale à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif.

#### ***Stocks***

21. Tous les biens (p. ex. matériel, fournitures et logiciels) achetés par l'Agence ou reçus par celle-ci sous forme de dons en vue de leur transfert aux États Membres et à des États non membres

sont comptabilisés comme éléments de stocks pour projets. Le transfert de ces éléments, aussi dénommés « fournitures hors siège », se déroule essentiellement dans le cadre du programme de coopération technique, mais aussi directement au sein des départements techniques dans le cadre de programmes spécifiques d'assistance. Les biens encore sous le contrôle de l'Agence à la date de clôture sont inclus dans les éléments de stocks pour des projets en transit vers des contreparties. Conformément aux accords existants avec les contreparties de l'Agence, lesdits éléments sont décomptabilisés quand ils ont passé la douane dans le pays bénéficiaire, moment auquel on considère que l'Agence en transfère le contrôle aux bénéficiaires. Pour tenir compte du fait que les éléments de stocks qui sont en transit pour un certain temps risquent de ne pas être en fait livrés ou d'être endommagés ou obsolètes, une provision pour un article en transit est constituée à hauteur de 50 % de la valeur des articles en transit depuis plus de douze mois et de 100 % pour ceux en transit depuis plus de 24 mois.

22. L'Agence produit et détient des publications et des documents de référence. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés comme actifs et le coût de production de chaque type de publication et de document de référence est comptabilisé en charge à mesure qu'il est engagé. Ceci est dû au fait que la valeur actuelle du potentiel de service à long terme de ces actifs, déduction faite d'une provision nécessaire pour les stocks à rotation lente et de produits caducs, ne peut pas être déterminée avec certitude, car il est impossible de déterminer la durée restante de la période de détention et les risques d'obsolescence qui en résultent.

23. Les stocks sont déclarés à leur juste valeur, calculée au plus bas du coût ou soit du coût de remplacement actuel, soit de la valeur nette de réalisation. Le coût de remplacement actuel, qui est utilisé pour les stocks à distribuer aux bénéficiaires à un coût nul ou symbolique est le coût que l'Agence supporterait pour acquérir l'actif à la date de reporting. La valeur nette de réalisation, qui est utilisée pour les stocks qui seront vendus à des conditions plus ou moins commerciales ou utilisés par l'Agence, correspond au prix de vente estimé dans les conditions normales du marché, déduction faite du coût d'achèvement et des frais de vente.

24. Le coût est déterminé à l'aide d'une formule de coût moyen pondéré, à moins que les éléments de stocks ne soient uniques par nature, auquel cas la méthode d'identification spécifique est appliquée.

25. Ces méthodes s'appliquent aux principales catégories de stocks de l'Agence comme suit :

| <b>Catégorie d'éléments de stocks</b>  | <b>Méthode d'évaluation</b>                           | <b>Formule du coût</b>        |
|--|---|-------------------------------|
| <i>Éléments de stocks pour des projets en transit vers des contreparties</i> | Plus bas du coût ou du coût de remplacement actuel    | Méthode du coût réel d'entrée |
| <i>Pièces de rechange pour les garanties et matériel de maintenance</i>      | Plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation | Coût moyen pondéré            |
| <i>Fournitures pour l'imprimerie</i>   | Plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation | Coût moyen pondéré            |

26. L'Agence gère ses pièces de rechange pour les garanties et son matériel de maintenance surtout de manière centralisée. Les stocks gérés dans des emplacements centraux dont le coût est égal ou supérieur à 0,100 million d'euros sont portés à l'actif. Ces stocks se composent actuellement de batteries et de câbles. D'autres éléments de stock mineurs gérés de manière centralisée ou détenus dans des emplacements décentralisés ne sont pas portés à l'actif, car leurs soldes ne sont pas significatifs.

27. Une charge pour moins-value est enregistrée dans l'état de la performance financière durant l'année au cours de laquelle le stock est reconnu comme étant déprécié pour obsolescence ou parce que les quantités excèdent la demande.

### ***Immobilisations corporelles***

#### *Évaluation des coûts lors de la comptabilisation*

28. Les immobilisations corporelles sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie et déclarées au coût historique moins l'amortissement cumulé et toute moins-value comptabilisée. Pour les actifs qui sont des dons, la juste valeur à la date d'acquisition sert de coût historique. Les actifs d'immobilisations en cours sont comptabilisés au coût d'achat et leur amortissement ne commence qu'à partir de la date de leur mise en service. Les actifs historiques ne sont pas inscrits à l'actif. Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif dans les états financiers si leur coût est égal ou supérieur à 3 000 €, sauf certains éléments du matériel informatique et du mobilier, qui sont considérés comme des articles groupés et sont inscrits à l'actif quel que soit leur coût.

29. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif distinct, selon le cas, uniquement si l'Agence peut bénéficier d'avantages économiques futurs ou d'un potentiel de service liés à l'article et que le coût de celui-ci peut être évalué de manière fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont inscrits comme charge dans l'état de la performance financière pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

#### *Mode d'amortissement et durée d'utilité*

30. L'amortissement est inscrit en charge pour répartir le coût des actifs sur leur durée d'utilité estimée par la méthode de l'amortissement linéaire. Pendant l'année 2016, il a été déterminé qu'une sous-catégorie du matériel de communication et de TI avait une durée d'utilité de deux ans. Ce changement a une incidence négligeable sur les charges d'amortissement. Les durées d'utilité estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles, qui sont révisées chaque année, se présentent comme suit :

| <b>Catégorie d'actifs</b>                            | <b>Durée d'utilité (années)</b>   |
|--|---|
| Matériel de communication et de TI                   | 2 à 4   |
| Véhicules  | 5   |
| Mobilier et agencements                              | 12  |
| Bâtiments  | 5 ans pour les structures préfabriquées et les conteneurs<br>et de 15 à 100 ans pour les autres |
| Bâtiments loués à bail et améliorations<br>locatives | Durée du bail ou d'utilité plus courte  |
| Matériel d'inspection                                | 5   |
| Matériel de laboratoire                              | 7   |
| Autre matériel                                       | 5   |

### ***Immobilisations incorporelles***

#### *Évaluation des coûts lors de la comptabilisation*

31. L'Agence a appliqué l'IPSAS 31, *Immobilisations incorporelles*, dans une optique prospective. De ce fait, les coûts des immobilisations incorporelles engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui concernent des immobilisations incorporelles acquises ou mises au point en interne n'ont pas été inscrits à l'actif.

32. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé et toute moins-value comptabilisée. Pour les immobilisations incorporelles qui sont des dons, la juste valeur à la date d'acquisition sert de coût. Les immobilisations incorporelles en cours inscrites à l'actif sont enregistrées au coût et leur amortissement ne commence qu'à leur entrée en service. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif dans les états financiers si leur coût est égal ou supérieur à 3 000 €, excepté pour les logiciels mis au point en interne, pour lesquels le seuil d'inscription à l'actif a été fixé à 25 000 €.

33. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif distinct, selon le cas, uniquement si l'Agence peut bénéficier d'avantages économiques futurs ou d'un potentiel de service liés à l'article et que le coût de celui-ci peut être évalué de manière fiable. Les frais de maintenance sont inscrits comme charge dans l'état de la performance financière pour la période financière au cours de laquelle ils sont engagés.

#### *Méthode d'amortissement et durée d'utilité*

34. L'amortissement de toutes les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est limitée est calculé par la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettront d'affecter le coût ou la valeur des actifs selon leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées des principales catégories d'immobilisations incorporelles font chaque année l'objet d'un réexamen. Les logiciels mis au point en interne ont généralement une durée d'utilité de cinq ans ; cependant, il a été établi que la durée d'utilité du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) pouvait aller jusqu'à 12 ans et que celle des projets élaborés dans le cadre de la Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC) était de huit ans.

| <b>Catégorie d'actifs</b>         | <b>Durée d'utilité (en années)</b> |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Logiciels acquis séparément       | 5                                  |
| Logiciels mis au point en interne | 5 à 12                             |

#### *Vérification et dépréciation des actifs*

35. La vérification des actifs est une mesure de contrôle interne qui permet de s'assurer de l'existence, de l'emplacement et de l'état des actifs et facilite la gestion continue de ceux-ci au sein de l'Agence. Cette dernière applique des procédures de vérification physique pour que les actifs soient correctement inscrits dans le registre des actifs et pris en considération dans les états financiers.

36. Les actifs soumis à dépréciation ou amortissement font chaque année l'objet d'un réexamen pour déterminer la moins-value et s'assurer que la valeur comptable est toujours considérée comme recouvrable. Il y a moins-value en cas de perte totale, de dommages importants ou d'obsolescence. En cas de perte totale, une moins-value complète est enregistrée. Dans les cas de dommages importants ou d'obsolescence, la moins-value est comptabilisée



lorsqu'elle excède 25 000 €. Une moins-value est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour le montant auquel la valeur comptable d'un actif excède le montant de service recouvrable. Le montant de service recouvrable est la juste valeur la plus élevée d'un actif moins les frais de la vente et la valeur d'utilité. Cette moins-value peut être contre-passée au cours des périodes ultérieures si le montant de service recouvrable augmente, jusqu'à concurrence de cette augmentation, sous réserve d'un maximum de moins-value comptabilisé.

### ***Actifs faisant l'objet de restrictions***

37. Tous les actifs financiers et les stocks de l'Agence font l'objet de restrictions de manière qu'ils ne peuvent être utilisés que pour appuyer les activités approuvées des fonds pour lesquels ils ont été fournis. En outre, les actifs financiers et les stocks du Fonds extrabudgétaire de coopération technique, du Fonds pour les programmes extrabudgétaires, de la banque d'uranium faiblement enrichi et des fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux ne peuvent en outre être utilisés que pour des activités programmatiques particulières à l'intérieur de ces fonds. L'état financier VIIa indique les soldes de ces actifs par fonds.

### ***Contrats de location***

#### ***Contrats de location-financement***

38. Les contrats de location d'immobilisations corporelles, pour lesquels pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété reviennent à l'Agence, sont classés comme contrats de location-financement.

#### ***Contrats de location simple***

39. Les contrats de location en vertu desquels une bonne partie des risques et des avantages inhérents à la propriété reviennent au bailleur sont appelés contrats de location simple. Les montants dus au titre de ces contrats sont comptabilisés comme charge dans l'état de la performance financière.

### **Passifs**

#### ***Passifs financiers***

40. Les passifs financiers comprennent les montants à payer, les obligations au titre des avantages du personnel, les provisions et d'autres passifs financiers.

#### ***Montants à payer***

41. Les montants à payer sont des passifs financiers concernant des biens ou services reçus par l'Agence, mais qui n'ont pas été payés. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, s'il y a lieu, ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode de l'intérêt réel. Étant donné que les montants à payer de l'Agence sont généralement dus dans les 12 mois, l'impact de l'actualisation n'est pas significatif, et des valeurs nominales sont appliquées pour la comptabilisation initiale et l'évaluation ultérieure.

#### ***Autres passifs financiers***

42. Les autres passifs financiers comprennent principalement les fonds non dépensés détenus pour les remboursements futurs et d'autres articles divers tels que les encaissements non

appliqués. Ils sont désignés comme montants à payer et enregistrés à la valeur nominale dans la mesure où l'impact de l'actualisation n'est pas significatif.

### ***Passif au titre des avantages du personnel***

43. L'Agence reconnaît les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- avantages à court terme ;
- avantages postérieurs à l'emploi ;
- autres avantages à long terme ; et
- indemnités de fin de contrat de travail.

#### *Avantages à court terme*

44. Les avantages à court terme comprennent les avantages des nouveaux employés (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités) et d'autres avantages à court terme (indemnités pour frais d'études, remboursement de l'impôt sur le revenu). Les avantages à court terme sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont déterminés à leur valeur nominale basée sur les droits accumulés aux barèmes de traitements actuels. Ils sont traités comme des passifs courants. Certains autres avantages à court terme, tels que les congés de maladie payés et les congés de maternité, sont comptabilisés comme charge à mesure qu'ils se présentent.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

45. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la contribution de l'Agence au plan d'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les indemnités de cessation de service, ainsi que les coûts de voyage et d'expédition connexes. Le passif comptabilisé pour ces plans est la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Ces obligations sont calculées par des actuaires indépendants par la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est déterminée par une actualisation des décaissements futurs estimés avec les taux d'intérêt d'obligations (en euros) de sociétés de premier rang, dont les dates d'échéance sont proches de celles des différents plans. Certains éléments d'avantages qui sont normalement des avantages à long terme sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de reporting et sont donc traités comme des passifs courants.

46. Les gains ou pertes actuariels concernant les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement postérieur à l'emploi et à la cessation de service sont estimés selon la méthode de la « comptabilisation de réserves » et comptabilisés avec l'actif net/la situation nette dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de la situation nette de l'année pendant laquelle ils apparaissent.

#### *Autres avantages à long terme*

47. Les autres avantages à long terme du personnel, tels que les congés annuels et les congés dans les foyers, sont des avantages qui doivent être réglés dans un délai supérieur à 12 mois. Les avantages au titre des congés annuels sont calculés sur la même base actuarielle que pour les autres plans d'avantages postérieurs à l'emploi, à la différence que les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la performance financière. Les avantages au titre des congés dans les foyers sont calculés en interne et ne sont pas actualisés, car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif. Les avantages à long terme du personnel sont normalement

traités comme passifs non courants. Certains éléments d'avantages qui sont normalement des avantages à long terme sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de reporting et sont donc traités comme des passifs courants.

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

48. Les indemnités de fin de contrat de travail sont les indemnités dues si l'Agence met fin à l'emploi avant la date de départ à la retraite/d'expiration du contrat d'un fonctionnaire. Elles sont comptabilisées quand l'Agence notifie à un fonctionnaire que son contrat sera résilié avant terme ou, lorsque la résiliation concerne plusieurs fonctionnaires, lorsqu'il existe un plan détaillé de résiliation.

#### *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

49. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et d'autres indemnités au personnel. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. Comme il est stipulé à l'article 3 b) du règlement de la Caisse commune, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, d'indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

50. Le régime expose les organisations qui y participent aux risques actuariels associés aux employés présents et passés des autres organisations participant à la Caisse, le résultat étant qu'il n'y a pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs du régime et des coûts de la Caisse entre les différentes organisations participant au régime. L'Agence et la CCPPNU, comme les autres organisations affiliées à la Caisse, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'Agence concernant l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés au régime de manière suffisamment fiable pour l'utiliser à des fins comptables. Par conséquent, l'Agence a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, comme le prescrit l'IPSAS 25 *Avantages du personnel*. Ses contributions au régime pendant la période financière sont comptabilisées comme des charges dans l'état de la performance financière.

#### ***Provisions***

51. Des provisions sont comptabilisées quand l'Agence a une obligation juridique ou implicite actuelle en raison d'événements antérieurs, quand des décaissements pourraient être nécessaires pour régler l'obligation, et quand le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation des dépenses escomptées pour le règlement de l'obligation actuelle à la date de reporting. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

#### ***Passifs et actifs éventuels***

##### *Passifs éventuels*

52. Toute obligation pouvant résulter d'événements passés et dont l'existence n'est confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Agence est déclarée.

### *Actifs éventuels*

53. Tout actif pouvant résulter d'événements passés et dont l'existence n'est confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Agence est déclaré.

### **Situation nette**

54. Les éléments constitutifs de l'actif net/la situation nette sont ventilés par soldes des fonds, qui correspondent aux surplus et déficits accumulés, et par réserves. Ces réserves correspondent à certaines catégories d'actifs nets/de la situation nette pouvant avoir des incidences futures sur les soldes des fonds, comme par exemple une réserve des engagements, qui correspond aux commandes et aux contrats de services n'ayant pas encore été exécutés à la fin de la période de reporting, et des réserves pour les gains/pertes actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel.

### **Produits**

#### ***Produit sans contrepartie directe***

##### *Contributions régulières des États Membres*

55. Les produits des contributions régulières des États Membres sont enregistrés à compter du premier jour de l'année à laquelle ils se rapportent. Les contributions régulières reçues avant l'année à laquelle elles se rapportent sont comptabilisées comme un produit différé.

##### *Contributions volontaires*

56. Les accords de contributions volontaires contiennent habituellement des dispositions concernant l'utilisation des ressources transférées par l'Agence. Les dispositions peuvent être des restrictions ou des conditions. Les restrictions limitent ou orientent le but pour lequel les ressources sont utilisées, tandis que les conditions exigent que les ressources soient utilisées suivant les indications données ou renvoyées à l'organisme à l'origine du transfert.

57. Des restrictions sont généralement imposées à l'utilisation des contributions volontaires au Fonds pour les programmes extrabudgétaires, au Fonds pour le programme extrabudgétaire d'uranium faiblement enrichi, au Fonds extrabudgétaire de coopération technique, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale et aux fonds spéciaux.

58. Les produits des contributions volontaires sont comptabilisés dès la signature d'un accord de promesse ayant force obligatoire entre l'Agence et le tiers versant la contribution, tant que l'accord n'impose pas de conditions à l'Agence. Les produits des contributions volontaires au Fonds de coopération technique sont comptabilisés au plus tard le premier jour de l'année cible à laquelle ils se rapportent ou à la date à laquelle une promesse contraignante est reçue.

59. Les contributions volontaires qui sont assorties de conditions quant à leur utilisation sont initialement traitées comme des produits différés et comptabilisées en tant que produits quand les conditions sont remplies. En règle générale, les conditions sont réputées remplies lorsque les rapports intermédiaires ou finals sont approuvés. L'intérêt sur les contributions allouées est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est crédité sauf si les conditions d'octroi de la contribution obligent à restituer cet intérêt au donateur si les conditions ne sont pas remplies.

60. Le remboursement des contributions volontaires pour lesquelles le produit a été comptabilisé au cours des années précédentes est comptabilisé comme un ajustement direct de la situation nette.

#### *Coûts de participation nationaux*

61. Les coûts de participation nationaux (CPN) sont les contributions versées par les États Membres dans le cadre du programme national de coopération technique approuvé pour chacun d'entre eux. Étant donné que les CPN ne représentent que 5 % des coûts de ce programme national (y compris les projets nationaux, les bourses et les visites scientifiques financés dans le cadre d'activités régionales ou interrégionales), ces contributions sont considérées comme des produits sans contrepartie directe. Le produit des CPN est comptabilisé lorsque les projets constituant le programme national de coopération technique ont été approuvés par le Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) du Conseil des gouverneurs et que les montants viennent à être dus à l'Agence, c'est-à-dire généralement au 1<sup>er</sup> janvier suivant la réunion du CACT de l'année précédente. Comme la majorité des projets sont approuvés pour la première année d'un cycle biennal, le produit des CPN est généralement plus élevé cette année-là que la deuxième année.

#### *Contributions en nature (biens et services)*

##### Biens en nature

62. Les biens donnés à l'Agence sont comptabilisés comme produits si la valeur de l'article est égale ou supérieure à 3 000 €, avec une augmentation correspondante de l'actif concerné, lorsque ces dons sont reçus par l'Agence. Le produit est comptabilisé à la juste valeur, déterminée à la date à laquelle les biens donnés sont comptabilisés. La juste valeur est généralement déterminée par référence au prix de biens identiques ou similaires dans un marché actif.

63. L'Agence peut utiliser certains de ses terrains, bâtiments et installations en vertu d'arrangements de type bail conclus avec les gouvernements. La manière dont elle traite ces arrangements est présentée plus haut dans la section sur les contrats de location.

##### Services en nature

64. Les services offerts à l'Agence à titre gratuit ne sont pas comptabilisés comme produits mais des informations sont fournies sur la nature et le type de ces services.

#### ***Produits avec contrepartie directe***

65. Les produits de la vente de biens sont comptabilisés lorsque des risques et des avantages importants découlant de la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

66. Les produits d'un service sont comptabilisés au moment où celui-ci est rendu, d'après le délai estimé de son exécution, à condition que l'effet puisse en être évalué avec fiabilité.

#### *Produits de placements*

67. Les produits de placements sont comptabilisés au cours de la période pour laquelle ils ont été perçus. Les intérêts sur les bons du trésor et autres effets escomptés sont comptabilisés par la méthode de l'intérêt réel.

## **Charges**

### ***Charges avec contrepartie directe***

68. Les charges avec contrepartie directe provenant de l'achat de biens et services sont comptabilisées au moment où le fournisseur honore ses obligations contractuelles, c'est-à-dire quand les biens et services sont livrés et acceptés par l'Agence. Pour certains contrats de services, ce processus peut se dérouler par étapes.

### ***Charges sans contrepartie directe***

69. Les charges sans contrepartie directe de l'Agence sont principalement occasionnées lors du transfert d'éléments de stocks pour des projets à des acteurs du développement. Une charge est comptabilisée lorsque les éléments de stocks ont passé la douane dans le pays bénéficiaire, moment auquel on considère que l'Agence en transfère le contrôle aux bénéficiaires.

70. Les autres charges sans contrepartie directe sont principalement occasionnées par l'octroi de subventions destinées à financer les accords de recherche et de bourses. Une charge est comptabilisée au moment où l'Agence autorise le déblocage des fonds, ou a une obligation contraignante de payer, selon celui de ces deux cas qui se produit le premier. Pour les accords de financement annuel sans contrepartie directe, une charge est comptabilisée pour la période à laquelle se rapporte le financement.

### **Participations dans d'autres entités**

71. L'Agence participe à un certain nombre d'arrangements qui sont classés conformément aux prescriptions des IPSAS 35 à 38, comme décrit ci-dessous. De plus amples informations sur ces arrangements, les dispositions qui les régissent et leur contexte juridique figurent dans la note 37. Les organisations sises au CIV ont conclu un accord en vertu duquel les coûts de certains services communs du CIV fournis par chacune d'entre elles doivent être partagés sur la base des ratios de partage des coûts établis. Ces ratios sont calculés chaque année à partir de facteurs déterminants comme le nombre d'employés, la superficie totale occupée, etc. Le ratio de partage des coûts pour l'Agence est de 54,917 % en 2016 (54,729 % en 2015).

| Norme IPSAS et prescriptions   | Traitement comptable   | Applicable à  |
|--|--|---|
| <p><i>IPSAS 35 : États financiers consolidés</i></p> <p>Le contrôle est le critère fondamental de la consolidation. Il comprend l'ensemble des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrôle de l'autre entité ;</li> <li>• exposition à des droits à des prestations variables d'ordre financier et non financier ;</li> <li>• capacité à tirer parti du contrôle de l'autre entité pour influencer sur la nature et le montant des prestations grâce à sa participation dans l'autre entité.</li> </ul>  | <p>Consolidation de l'ensemble des produits, des charges, des actifs et des passifs</p>  | <p>Services communs du CIV fournis par l'Agence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- services médicaux ;</li> <li>- impression et reproduction.</li> </ul>  |
| <p><i>IPSAS 37 : Arrangements conjoints</i></p> <p>Deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint (tel que défini dans l'IPSAS 35) dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les parties sont liées par un arrangement contraignant qui leur permet d'exercer un contrôle conjoint ;</li> <li>• le consentement unanime des parties exerçant un contrôle conjoint est nécessaire pour mener des activités.</li> </ul> <p>Il existe deux types d'arrangements conjoints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opérations conjointes ;</li> <li>- coentreprises.</li> </ul> | <p>Opération conjointe - Consolidation par intégration proportionnelle de la part de l'Agence dans les produits, les charges, les actifs et les passifs</p> <p>Coentreprises – Méthode comptable de la mise en équivalence</p>   | <p>Opérations conjointes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Division mixte des techniques nucléaires avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</li> <li>- Terrain et bâtiments du CIV, y compris le Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants (MRRF) (basé sur un ratio de partage des coûts déterminé)</li> </ul> |
| <p><i>IPSAS 38 : Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités</i></p> <p>Prescriptions concernant les informations à fournir sur les participations dans d'autres entités qui ne relèvent pas des catégories suivantes : les entités contrôlées, les arrangements conjoints et les entreprises associées, ainsi que les entités structurées non consolidées.</p>  | <p>Communiquer des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer : la nature de la participation dans les autres entités et le risque associé, ainsi que les effets de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à Trieste : financé conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le gouvernement italien</li> <li>- Économat du CIV</li> </ul>  |

72. Des services assurés par d'autres organisations sises au CIV, comme le Service des bâtiments assuré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les services de sécurité et certains services de conférence assurés par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU), sont fournis à l'Agence et, de ce fait, comptabilisés en charges au moment où ils sont rendus.

73. D'autres normes IPSAS, comme l'IPSAS 34, *États financiers individuels*, et l'IPSAS 36, *Participations dans les sociétés associées et des coentreprises*, ne s'appliquent pas actuellement à l'Agence. L'IPSAS 34 doit être appliquée lorsqu'une entité établit et présente ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et choisit de présenter séparément ses participations dans des entités contrôlées ou est tenue de le faire conformément à ses propres règles. L'IPSAS 36 exige l'application de la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable et de participation quantifiable.

### **Information sectorielle et comptabilité par fonds**

74. L'information sectorielle est présentée sur la base des activités de l'Agence, à la fois par programme sectoriel et par source de financement (groupes de fonds).

75. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour rendre compte de transactions ayant un but ou un objectif précis. Les fonds sont séparés aux fins de la conduite d'activités spécifiques ou de la réalisation de certains objectifs conformément à des réglementations, des restrictions ou des limitations spéciales. Les états financiers sont établis sur la base d'une comptabilité par fonds, montrant la position consolidée de tous les fonds à la fin de la période. Les soldes des fonds représentent le solde cumulé des produits et des charges.

### **Répartition des coûts communs**

76. Les coûts communs occasionnés à l'Agence au niveau central sont affectés de manière systématique et rationnelle entre chacun des secteurs de l'Agence (c'est-à-dire chaque programme sectoriel) pour veiller à ce que : i) l'information sectorielle soit exacte (c'est-à-dire que les coûts soient partagés adéquatement entre les programmes sectoriels) ; ii) la présentation des dépenses soit faite selon la nature des charges ; et iii) les transactions intersectorielles ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

### **Programmes sectoriels**

77. Les six programmes sectoriels de l'Agence forment la structure pour les ouvertures de crédits au budget ordinaire. Ces six programmes sont les suivants :

1) *Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires* - Le programme sectoriel 1 fournit un appui, des services et des conseils scientifiques et techniques pour l'exploitation fiable et sûre des réacteurs de puissance et de recherche existants et pour les activités du cycle du combustible ; le développement de l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire dans les pays n'ayant actuellement que de petits programmes électronucléaires ou n'en ayant aucun ; la mise au point de réacteurs innovants et avancés et de leurs cycles du combustible, y compris dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) ; le renforcement des capacités pour l'analyse et la planification énergétiques ; l'étude objective du rôle de l'électronucléaire dans le développement durable ; le développement des sciences nucléaires, en particulier dans les domaines de la fusion nucléaire, des applications des accélérateurs et de l'instrumentation nucléaire ; l'élaboration et la communication de données nucléaires, atomiques et moléculaires



validées ; la gestion des connaissances nucléaires, et l'information et la communication dans le domaine nucléaire.

2) *Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement* - Le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres des conseils reposant sur une base scientifique, des supports de formation théorique et pratique, des normes et des documents de référence, ainsi que des documents techniques, en s'appuyant sur un ensemble fondamental d'activités de recherche-développement adaptative et appliquée. Les objectifs généraux de ce programme sectoriel continuent de contribuer au développement de la science et des applications nucléaires et à leurs utilisations pacifiques.

3) *Sûreté et sécurité nucléaires* - Le programme sectoriel 3 est consacré à l'élaboration et à l'amélioration constante des normes de sûreté nucléaire et des orientations de l'Agence en matière de sécurité. L'Agence prend des dispositions pour l'application de ces normes et orientations à ses propres opérations et aide les États Membres qui en font la demande à les appliquer à leurs propres activités, y compris dans le cadre d'examens par des pairs et de services consultatifs. Elle a en outre participé au renforcement des capacités de diverses parties prenantes à toutes les activités relatives à la sûreté et à la sécurité. Elle assure la promotion des instruments internationaux relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Ce programme sectoriel contribue aussi à coordonner la préparation d'opérations internationales pour intervenir efficacement en cas d'urgence nucléaire ou radiologique et atténuer les conséquences d'une telle situation, ainsi que pour appuyer les efforts accomplis au niveau mondial pour améliorer la sécurité nucléaire.

4) *Vérification nucléaire* - Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres produits, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires, ainsi qu'à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties, à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle des activités de cet État dans le domaine de l'énergie atomique. À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation juridique d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties et l'autorité juridique pour le faire. Au titre de ce programme sectoriel, elle mène des activités de vérification, y compris l'analyse d'informations pertinentes pour les garanties, l'installation d'instruments pour les garanties, les inspections sur le terrain et les analyses d'échantillons nécessaires à l'application de ces garanties. Ces activités lui permettent de tirer des conclusions relatives aux garanties qui sont solidement étayées. En outre, l'Agence collabore, conformément à son Statut, à d'autres tâches de vérification, notamment en ce qui concerne les accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements, à la demande des États et avec l'aval du Conseil des gouverneurs.

5) *Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration* - Le programme sectoriel 5 fournit un appui en matière d'encadrement, de direction et de gestion pour toutes les activités et initiatives de l'Agence. Il offre des solutions innovantes pour une large gamme de services financiers, administratifs, juridiques, généraux, ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et de la supervision à l'appui de tous les programmes de l'Agence, en mettant l'accent sur une culture d'amélioration continue axée sur les services afin de répondre aux besoins de tous les clients, y compris du Secrétariat et des États Membres. Il permet une coordination efficace à l'appui de l'approche de l'organisation unique, en particulier en ce qui concerne les politiques, la planification stratégique, la gestion du risque, l'élaboration et l'exécution des programmes et l'évaluation de la

performance. Il facilite un échange efficace d'informations au sein du Secrétariat ainsi que la communication avec les États Membres, les médias et le grand public.

6) *Gestion de la coopération technique pour le développement* – Le programme sectoriel 6 couvre l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique dans le cadre du programme biennal de coopération technique. Le programme de coopération technique comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires.

78. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, le programme sectoriel 5 et le programme sectoriel 6 forment un seul secteur - Politique générale, gestion et administration.

### ***Groupes de fonds***

79. Les activités menées par l'Agence dans le cadre de ces six programmes sectoriels sont financées grâce à diverses sources de financement qui sont définies comme étant des fonds. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général. Différents paramètres ont été établis pour chaque fonds sur la façon dont les produits peuvent être utilisés. Les groupes de fonds figurant dans les états financiers et leurs éléments respectifs sont présentés ci-après.

#### Budget ordinaire

1) Le Fonds du budget ordinaire et le Fonds de roulement sont le principal moyen de financement des activités de l'Agence et permettent à celle-ci de faire face à ses engagements découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions régulières, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce aux avances versées par des États Membres.

2) Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un Fonds de réserve constitué dans le cadre du budget ordinaire afin de séparer des ressources destinées à être utilisées ultérieurement. Il peut être financé en partie par les contributions régulières annuelles pour les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement et en partie par d'autres sources, comme les économies réalisées en fin d'année sur les crédits ouverts du budget ordinaire opérationnel.

#### Coopération technique

3) Le *Fonds de coopération technique* est une composante du Fonds général et le principal mécanisme de financement des activités de coopération technique de l'Agence. Le Fonds de coopération technique est principalement financé grâce aux contributions volontaires des États Membres, auxquels il est demandé de promettre des contributions en fonction de leur part indicative de l'objectif du Fonds de coopération technique, qui est approuvé chaque année par la Conférence générale. Le Fonds de coopération technique est également financé grâce à des coûts de participation nationaux et des recettes diverses.

4) Le *Fonds extrabudgétaire de coopération technique* est une composante du Fonds général et un mécanisme de financement permettant aux donateurs de verser des contributions

volontaires destinées à des activités appuyant des projets approuvés par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA choisis par le donateur.

#### Ressources extrabudgétaires

5) Le Fonds pour les programmes extrabudgétaires est une composante du Fonds général et un mécanisme de financement permettant à des donateurs de verser des contributions volontaires destinées à des activités appuyant des programmes financés par le budget ordinaire.

6) Le Fonds pour le programme extrabudgétaire d'uranium faiblement enrichi est une composante du Fonds général et un mécanisme de financement permettant aux donateurs de verser des contributions volontaires expressément destinées aux activités de la banque d'UFE.

#### Autres

7) Les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux concernent des fonds destinés à des activités particulières qui ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

### **Comparaison budgétaire**

80. Les bases de la communication des informations budgétaires et des informations financières de l'Agence sont différentes. Les budgets de l'Agence sont approuvés sur la base de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les états financiers suivent la comptabilité d'exercice et sont conformes aux prescriptions des IPSAS.

81. Si les états financiers de l'Agence couvrent toutes les activités de celle-ci, les budgets sont approuvés séparément chaque année pour le budget ordinaire, à la fois sa partie opérationnelle et sa partie investissements (classée par programme sectoriel), et pour le Fonds de coopération technique (basé sur l'objectif des contributions volontaires). Il n'y a pas de budgets approuvés pour le Fonds extrabudgétaire de coopération technique, le groupe de fonds extrabudgétaires ou l'autre groupe de fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général.

82. L'état V (État comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels) compare les budgets finals pour le Fonds du budget ordinaire aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Étant donné que les bases utilisées pour préparer le budget et les états financiers sont différentes, la note 39b fait un rapprochement des comptes entre les montants réels présentés dans cette note et les montants réels figurant dans le Tableau des flux de trésorerie.

#### NOTE 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

|   | (en milliers d'euros) |                |
|---|-----------------------|----------------|
|   | 31-12-2016            | 31-12-2015     |
| Liquidités en compte courant en banque et fonds en caisse | 398 316               | 164 724        |
| Liquidités sur des comptes à vue                          | 25 158                | 28 068         |
| Dépôts à terme avec échéance initiale de 3 mois ou moins  | 6 692                 | -              |
| Bons du trésor avec échéance initiale de 3 mois ou moins  | -                     | 9 137          |
| <b>Total - Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>    | <b>430 166</b>        | <b>201 929</b> |

83. La hausse de 228,237 millions d'euros (113 %) du montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement due à la conversion de fonds de placement en liquidités en compte courant en banque et en caisse, qui s'explique par l'impossibilité d'investir dans des placements libellés en euros à des taux d'intérêt positifs. Cette hausse est aussi le résultat d'une augmentation des contributions versées d'avance, qui sont comptabilisées en produit différé (voir la note 15), ainsi que d'une augmentation des produits provenant de contributions monétaires volontaires.

84. Une part des fonds en caisse est libellée en des monnaies qui sont soumises à des restrictions légales ou ne sont pas facilement convertibles en euros. Au 31 décembre 2016, l'équivalent en euros de ces monnaies était de 1,709 million d'euros (contre 1,552 million d'euros au 31 décembre 2015), sur la base des taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies respectifs.

#### NOTE 5 : Investissements

|  | (en milliers d'euros) |                |
|--|-----------------------|----------------|
|  | 31-12-2016            | 31-12-2015     |
| Dépôts à terme avec échéance initiale de 3 à 12 mois | 169 614               | 309 143        |
| Bons du trésor avec échéance initiale de 3 à 12 mois | 98 915                | 91 355         |
| <b>Total - Placements</b>                            | <b>268 529</b>        | <b>400 498</b> |

85. La baisse de 131,969 millions d'euros (33 %) du montant des placements résulte de la diminution du montant des placements dans des dépôts à terme avec échéance initiale de trois à 12 mois. Comme l'indique la note 41, la durée moyenne pondérée de l'échéance de la trésorerie et des placements de l'Agence à la fin de 2016 s'inscrivait en baisse pour les liquidités libellées en euros et en hausse pour celles libellées en dollars des États-Unis, restant toutefois inférieure à trois mois.

**NOTE 6 : Créances sur opérations sans contrepartie directe**

|  | (en milliers d'euros) |               |
|--|-----------------------|---------------|
|  | 31-12-2016            | 31-12-2015    |
| <b>Contributions régulières à recevoir</b>                               |                       |               |
| Budget ordinaire   | 32 956                | 40 452        |
| Fonds de roulement   | 12                    | 12            |
| Provision pour créances douteuses  | (5 292)               | (4 134)       |
| <b>Montant net des contributions régulières à recevoir</b>               | <b>27 676</b>         | <b>36 330</b> |
| <b>Contributions volontaires à recevoir</b>                              |                       |               |
| Contributions extrabudgétaires   | 12 599                | 4 636         |
| Fonds de coopération technique   | 678                   | 332           |
| Provision pour créances douteuses  | (28)                  | (27)          |
| <b>Montant net des contributions volontaires à recevoir</b>              | <b>13 249</b>         | <b>4 941</b>  |
| <b>Autres créances</b>   |                       |               |
| Dépenses de programme recouvrables                                       | 982                   | 953           |
| Coûts de participation nationaux   | 813                   | 292           |
| Provision pour créances douteuses  | (941)                 | (1 005)       |
| <b>Montant net des autres créances</b>                                   | <b>854</b>            | <b>240</b>    |
| <b>Total net - Créances sur opérations sans contrepartie directe</b>     | <b>41 779</b>         | <b>41 511</b> |
| <b>Composition des créances sur opérations sans contrepartie directe</b> |                       |               |
| Courantes  | 37 880                | 41 398        |
| Non courantes  | 3 899                 | 113           |
| <b>Total net - Créances sur opérations sans contrepartie directe</b>     | <b>41 779</b>         | <b>41 511</b> |

86. Le montant net des contributions régulières à recevoir a été ramené à 27,678 millions d'euros (soit une baisse de 8,652 millions d'euros) au cours de l'année grâce à l'amélioration de la collecte des arriérés de l'année précédente. L'augmentation de 8,308 millions d'euros du montant net des contributions volontaires à recevoir au cours de l'année s'explique par l'augmentation des montants dus par les donateurs au titre des contributions extrabudgétaires, échelonnés sur plusieurs années, pour lesquels les critères de comptabilisation des actifs prévus par les normes IPSAS ont été respectés.

87. Les créances non courantes comprennent la part recouvrable à terme (c'est-à-dire après le 31 décembre 2017) des contributions régulières à recevoir pour lesquelles un plan de versement a été convenu, ainsi que la part des contributions volontaires extrabudgétaires qui sont dues après le 31 décembre 2017.

## NOTE 7 : Informations sur les créances sur opérations sans contrepartie directe

## Provisions pour créances douteuses

|  | (en milliers d'euros)                                 |  |                                  |  |  |   |
|--|---|--|----------------------------------|--|--|---|
|  | 2016  |  |                                  | 2015   |  |   |
|  | Provision pour créances douteuses en début d'exercice | Charges pour créances douteuses pendant l'exercice | Gains/(pertes) de change latents | Montants irrécouvrables passés par pertes et profits | Reprise de provision pour créances douteuses | Provision pour créances douteuses en fin d'exercice |
| <b>Créances sur opérations sans contrepartie directe</b>         |   |  |                                  |  |  |   |
| <i>Contributions résultées à recevoir</i>                        |   |  |                                  |  |  |   |
| Budget ordinaire   | 4 134   | 1 158  | -                                | -  | -  | 4 134   |
| Montants à recevoir liés aux contributions régulières            | 4 134   | 1 158  | -                                | -  | -  | 4 134   |
| <i>Contributions volontaires à recevoir</i>                      |   |  |                                  |  |  |   |
| Fonds de coopération technique                                   | 27  | -  | 1                                | -  | -  | 28  |
| Contributions extrabudgétaires                                   | -   | -  | -                                | -  | -  | -   |
| Montants à recevoir liés aux contributions volontaires           | 27  | -  | 1                                | -  | -  | 28  |
| <i>Autres créances recouvrables</i>                              |   |  |                                  |  |  |   |
| Dépenses de programme  | 953   | -  | 44                               | -  | ( 56)  | 941   |
| Coûts de participation nationaux                                 | 52  | -  | -                                | -  | ( 52)  | -   |
| Montants liés aux autres créances                                | 1 005   | -  | 44                               | -  | ( 108)                                       | 941   |
| <b>Total - Créances sur opérations sans contrepartie directe</b> | <b>5 166</b>  | <b>1 158</b>                                       | <b>45</b>                        | <b>-</b>   | <b>( 108)</b>                                | <b>6 261</b>  |
|  |   |  |                                  |  |  |   |
|  | Provision pour créances douteuses en début d'exercice | Charges pour créances douteuses pendant l'exercice | Gains/(pertes) de change latents | Montants irrécouvrables passés par pertes et profits | Reprise de provision pour créances douteuses | Provision pour créances douteuses en fin d'exercice |
|  | 3 665   | 469  | -                                | -  | -  | 4 134   |
|  | 3 665   | 469  | -                                | -  | -  | 4 134   |
|  | 24  | -  | -                                | 3  | -  | 27  |
|  | -   | -  | -                                | -  | -  | -   |
|  | 24  | -  | -                                | 3  | -  | 27  |
|  | 953   | -  | 108                              | -  | ( 108)                                       | 953   |
|  | -   | 52   | -                                | -  | -  | 52  |
|  | 953   | 52   | 108                              | -  | ( 108)                                       | 1 005   |
|  | 4 642   | 521  | 111                              | -  | ( 108)                                       | 5 166   |

## Échéances des créances

(en milliers d'euros)

|  | au 31 décembre 2016 |                      |              |              |              | au 31 décembre 2015 |                      |               |            |              |  |
|--|---------------------|----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|----------------------|---------------|------------|--------------|--|
|  | Valeur              | En souffrance depuis |              |              |              | Valeur              | En souffrance depuis |               |            |              |  |
|  |                     | < 1 an               | 1 à 3 ans    | 3 à 5 ans    | > 5 ans      |                     | < 1 an               | 1 à 3 ans     | 3 à 5 ans  | > 5 ans      |  |
| <b>Créances sur opérations sans contrepartie directe</b>         |                     |                      |              |              |              |                     |                      |               |            |              |  |
| <i>Contributions régulières à recevoir</i>                       |                     |                      |              |              |              |                     |                      |               |            |              |  |
| Budget ordinaire   | 32 956              | 19 560               | 8 982        | 2 162        | 2 252        | 40 452              | 19 358               | 18 190        | 483        | 2 421        |  |
| Fonds de roulement   | 12                  | 3                    | 4            | -            | 5            | 12                  | 2                    | 5             | 3          | 2            |  |
| <i>Total - Contributions régulières à recevoir</i>               | 32 968              | 19 563               | 8 986        | 2 162        | 2 257        | 40 464              | 19 360               | 18 195        | 486        | 2 423        |  |
| <i>Contributions volontaires à recevoir</i>                      |                     |                      |              |              |              |                     |                      |               |            |              |  |
| Contributions extrabudgétaires                                   | 12 599              | 12 278               | 104          | 38           | 179          | 4 636               | 3 738                | 728           | 170        | -            |  |
| Fonds de coopération technique                                   | 678                 | 477                  | 147          | 17           | 37           | 332                 | 201                  | 88            | 15         | 28           |  |
| <i>Total - Contributions volontaires à recevoir</i>              | 13 277              | 12 755               | 251          | 55           | 216          | 4 968               | 3 939                | 816           | 185        | 28           |  |
| <i>Autres créances</i>   |                     |                      |              |              |              |                     |                      |               |            |              |  |
| Dépenses de programme recouvrables                               | 982                 | -                    | -            | -            | 982          | 953                 | -                    | -             | -          | 953          |  |
| Coûts de participation nationaux                                 | 813                 | 517                  | 177          | 60           | 59           | 292                 | ( 7)                 | 140           | 65         | 94           |  |
| Contributions au titre des accords de garanties                  | -                   | -                    | -            | -            | -            | -                   | -                    | -             | -          | -            |  |
| <i>Total - Autres créances</i>                                   | 1 795               | 517                  | 177          | 60           | 1 041        | 1 245               | ( 7)                 | 140           | 65         | 1 047        |  |
| <b>Total - Créances sur opérations sans contrepartie directe</b> | <b>48 040</b>       | <b>32 835</b>        | <b>9 414</b> | <b>2 277</b> | <b>3 514</b> | <b>46 677</b>       | <b>23 292</b>        | <b>19 151</b> | <b>736</b> | <b>3 498</b> |  |

## Gestion du risque de crédit lié aux créances sur opérations sans contrepartie directe

88. Les contributions régulières constituent la majorité des créances de l'Agence ; elles sont dues et recouvrables dans les 30 jours qui suivent la réception de la lettre de mise en recouvrement ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure. Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, le solde non versé est considéré comme représentant une année d'arriérés. Conformément aux dispositions de l'article XIX.A du Statut, un État Membre perd son droit de vote lorsque le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à celui de ses contributions régulières pour les deux années précédentes.

89. Pour faciliter le paiement des arriérés de contributions régulières, il est proposé des plans de versement en vertu desquels les arriérés sont consolidés et payables par annuités sur une période de dix ans maximum. Tant que l'État Membre qui a un plan de versement s'acquitte de l'annuité de ses arriérés, de la contribution régulière de l'année en cours et de toute avance due au Fonds de roulement, son droit de vote peut être rétabli par la Conférence générale. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable des créances pour lesquelles des plans de versement avaient été négociés et qui sans cela auraient été en souffrance était de 0,056 million d'euros (contre 0,233 million d'euros au 31 décembre 2015).

90. L'état des arriérés de contributions au 31 décembre 2016, par État Membre et autres donateurs, figure à l'annexe A3.

## NOTE 8 : Créances sur opérations avec contrepartie directe

|  | (en milliers d'euros) |              |
|--|-----------------------|--------------|
|  | 31-12-2016            | 31-12-2015   |
| Créances – remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée           | 2 247                 | 1 814        |
| Créances – remboursements de l'impôt sur le revenu                   | 5973                  | 4 276        |
| Créances – autres  | 3 250                 | 1 963        |
| Provision pour créances douteuses                                    | (20)                  | (71)         |
| <b>Total net - Créances sur opérations avec contrepartie directe</b> | <b>11 450</b>         | <b>7 982</b> |

91. Toutes les créances sur opérations avec contrepartie directe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 sont courantes.

92. En ce qui concerne la provision pour créances douteuses, les mouvements suivants ont été constatés en 2016 et 2015 :

|  | (en milliers d'euros) |           |
|--|-----------------------|-----------|
|  | 2016                  | 2015      |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier | 71                    | 162       |
| Créance douteuse reprise sur provision       | (51)                  | (91)      |
| Solde de clôture au 31 décembre              | <b>20</b>             | <b>71</b> |



93. Le classement chronologique des créances sur opérations avec contrepartie directe était le suivant :

|                               | (en milliers d'euros) |              |
|-------------------------------|-----------------------|--------------|
|                               | 31-12-2016            | 31-12-2015   |
| En souffrance depuis :        |                       |              |
| Moins d'un an                 | 6 189                 | 5 821        |
| 1 à 3 ans                     | 5 266                 | 2 221        |
| 3 à 5 ans                     | 12                    | 6            |
| Plus de 5 ans                 | 3                     | 5            |
| <b>Valeur comptable brute</b> | <b>11 470</b>         | <b>8 053</b> |

#### NOTE 9 : Avances et paiements anticipés

|   | (en milliers d'euros) |               |
|---|-----------------------|---------------|
|   | 31-12-2016            | 31-12-2015    |
| Services communs du Centre international de Vienne        | 15 719                | 17 622        |
| Autres organisations internationales                      | 1 895                 | 1 619         |
| Personnel   | 7 228                 | 7 509         |
| Compte de réserve pour les primes d'assurance maladie     | -                     | 1 483         |
| Voyages   | 825                   | 174           |
| Autres  | 4 554                 | 3 013         |
| <b>Total - Avances et paiements anticipés</b>             | <b>30 221</b>         | <b>31 420</b> |
| <b>Composition des avances et des paiements anticipés</b> |                       |               |
| Courants  | 23 372                | 23 277        |
| Non courants  | 6 849                 | 8 143         |
| <b>Total - Avances et paiements anticipés</b>             | <b>30 221</b>         | <b>31 420</b> |

94. Les avances au titre des services communs du CIV correspondent aux paiements effectués par l'Agence, conformément au ratio de partage des coûts, au titre des services communs administrés par les autres organisations sises au CIV, et que ces dernières n'ont pas encore utilisés à cette fin.

95. Les avances au personnel sont essentiellement effectuées au titre de l'indemnité pour frais d'étude et de l'impôt sur le revenu.

96. La société Cigna, qui fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel, a servi de garant du compte de réserve pour les primes d'assurance maladie jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis janvier 2016, ce compte de réserve est contrôlé et administré par l'Agence et ne sert donc plus aux paiements anticipés. L'objet du compte de réserve est de conserver les excédents de primes versés à Cigna (en sus des montants dus) et d'absorber les futures augmentations de primes. Il est détenu à 57 % par l'Agence (comptabilisé comme réserve dans la note 22) et à 43 % par le personnel (comptabilisé comme passif dans la note 16).

## NOTE 10 : Stocks

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|---|------------------------------|-------------------|
|   | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Éléments de stocks pour des projets en transit vers des contreparties | 8 450                        | 5 704             |
| Pièces de rechange pour les garanties et matériel de maintenance      | 370                          | 338               |
| Fournitures pour l'imprimerie   | 45                           | 69                |
| <b>Total - Stocks</b>   | <b>8 865</b>                 | <b>6 111</b>      |

97. Le programme de coopération technique comptabilisait 6,371 millions d'euros (76 %) de stocks en transit au 31 décembre 2016 (contre 5,037 millions d'euros (88 %) en 2015). En 2016, l'Agence a reçu des dons sous forme d'éléments de stock pour une valeur de 0,038 million d'euros, dont 0,014 million d'euros sont toujours comptabilisés dans le stock en transit depuis le 31 décembre 2016, tandis que le reste du stock a été livré à des contreparties (aucun don sous forme d'élément de stock n'a été fait en 2015). Afin de tenir compte du fait que les stocks qui sont en transit depuis un certain temps pourraient ne pas être livrés, être endommagés ou être caducs, leur valeur est comptabilisée déduction faite d'une provision de 0,196 million d'euros.

98. Les matières de référence ne sont pas considérées comme des éléments de stock et le coût de leur production est comptabilisé en charges l'année de leur production. Le coût de la main-d'œuvre et les frais généraux alloués qui ont été supportés par les laboratoires de l'Agence au titre de la production de matières de référence en 2016 ont été d'environ 0,132 million d'euros (contre 0,137 million d'euros en 2015).

99. Le total des charges liées aux stocks en 2016 et 2015 s'établissait comme suit :

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |               |
|--|------------------------------|---------------|
|  | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>   |
| Éléments de stock pour des projets distribués à des acteurs du développement | 33 498                       | 27 872        |
| Pièces de rechange pour les garanties et matériel de maintenance             | 18                           | 38            |
| Fournitures pour l'imprimerie  | 79                           | 90            |
| <b>Total – Charges liées aux stocks</b>                                      | <b>33 595</b>                | <b>28 000</b> |

100. Les charges liées aux éléments de stock pour des projets en transit vers des contreparties sont comptabilisées dans les transferts à des acteurs du développement dans l'état de la performance financière (voir la note 31) et celles liées aux fournitures pour l'imprimerie, aux pièces de rechange pour les garanties et au matériel de maintenance sont comptabilisées dans les autres charges opérationnelles dans l'état de la performance financière (voir la note 35).

**NOTE 11 : Participation dans les entités de services communs**

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|---|------------------------------|-------------------|
|   | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Participation dans l'Économat                                     | 809                          | 809               |
| <b>Total - Participation dans les entités de services communs</b> | <b>809</b>                   | <b>809</b>        |

101. Le 1<sup>er</sup> octobre 1979, l'AIEA et l'ONUDI ont fait chacune un investissement initial de 0,809 million d'euros, qui devra leur être restitué en cas de dissolution de l'Économat du CIV. De plus amples informations sur les dispositions relatives à l'Économat figurent dans la note 37.

**NOTE 12 : Immobilisations corporelles  
2016**

|  | (en milliers d'euros)                |                         |  |                       |                         |              |                |                          |                             |         |
|--|--------------------------------------|-------------------------|--|-----------------------|-------------------------|--------------|----------------|--------------------------|-----------------------------|---------|
|  | Bâtiments et améliorations locatives | Mobilier et agencements | Équipements des technologies de l'information et de la communication | Matériel d'inspection | Matériel de laboratoire | Véhicules    | Autre matériel | Immobilisations en cours | Immobilisations corporelles | Total - |
| Coût au 1 <sup>er</sup> janvier 2016                     | 351 853                              | 3 592                   | 33 758   | 76 806                | 45 297                  | 1 102        | 3 380          | 6 637                    | 522 425                     |         |
| Acquisitions   | 4 935                                | 244                     | 2 798  | 1 492                 | 4 007                   | 279          | 159            | 12 161                   | 26 075                      |         |
| Cessions   | -                                    | ( 26)                   | ( 2 620)   | ( 2 850)              | ( 1 670)                | ( 78)        | ( 86)          | ( 4)                     | ( 7 334)                    |         |
| Autres ajustements                                       | -                                    | -                       | -  | -                     | -                       | 106          | ( 106)         | -                        | -                           |         |
| Immobilisations en cours inscrites à l'actif             | 5 280                                | -                       | 904  | 4 788                 | 597                     | -            | 104            | ( 11 673)                | -                           |         |
| <b>Coût au 31 décembre 2016</b>                          | <b>362 068</b>                       | <b>3 810</b>            | <b>34 840</b>  | <b>80 236</b>         | <b>48 231</b>           | <b>1 409</b> | <b>3 451</b>   | <b>7 121</b>             | <b>541 166</b>              |         |
| Cumul des amortissements au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 | 133 021                              | 2 343                   | 24 825   | 62 503                | 27 938                  | 672          | 2 814          | -                        | 254 116                     |         |
| Amortissement  | 10 709                               | 147                     | 4 593  | 5 274                 | 4 000                   | 190          | 318            | -                        | 25 231                      |         |
| Cessions   | -                                    | ( 26)                   | ( 2 617)   | ( 2 845)              | ( 1 670)                | ( 51)        | ( 86)          | -                        | ( 7 295)                    |         |
| Autres ajustements                                       | -                                    | -                       | -  | ( 36)                 | 36                      | -            | -              | -                        | -                           |         |
| <b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2016</b>      | <b>143 730</b>                       | <b>2 464</b>            | <b>26 801</b>  | <b>64 896</b>         | <b>30 304</b>           | <b>811</b>   | <b>3 046</b>   | <b>-</b>                 | <b>272 052</b>              |         |
| Cumul des dépréciations au 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | 5                                    | 99                      | 43   | 41                    | 75                      | -            | 5              | -                        | 268                         |         |
| Dépréciations  | -                                    | -                       | 3  | 2                     | -                       | -            | -              | 4                        | 9                           |         |
| Cessions   | -                                    | -                       | ( 2)   | ( 5)                  | -                       | -            | -              | ( 4)                     | ( 11)                       |         |
| Autres ajustements*                                      | -                                    | ( 2)                    | ( 34)  | ( 14)                 | ( 71)                   | -            | ( 1)           | -                        | ( 122)                      |         |
| <b>Cumul des dépréciations au 31 décembre 2016</b>       | <b>5</b>                             | <b>97</b>               | <b>10</b>  | <b>24</b>             | <b>4</b>                | <b>-</b>     | <b>4</b>       | <b>-</b>                 | <b>144</b>                  |         |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2016</b>        | <b>218 333</b>                       | <b>1 249</b>            | <b>8 029</b>   | <b>15 316</b>         | <b>17 923</b>           | <b>598</b>   | <b>401</b>     | <b>7 121</b>             | <b>268 970</b>              |         |

\* comprend les reprises de dépréciations

NOTE 12 : Immobilisations corporelles  
2015

|   | (en milliers d'euros)                      |                                |  |                          |                            |              |                   | Total -<br>Immobilisations<br>corporelles |                             |
|---|--|--------------------------------|--|--------------------------|----------------------------|--------------|-------------------|---|-----------------------------|
|   | Bâtiments et<br>améliorations<br>locatives | Mobilier et<br>agencement<br>s | Équipements<br>des technologies<br>de l'information<br>et de la<br>communication | Matériel<br>d'inspection | Matériel de<br>laboratoire | Véhicules    | Autre<br>matériel |   | Immobilisations<br>en cours |
| Coût au 31 décembre 2014                            | 68 990                                     | 3 381                          | 34 695   | 70 663                   | 36 804                     | 1 035        | 3 174             | 7 884                                     | 226 626                     |
| Comptabilisation initiale d'actifs liés au CIV      | 271 969                                    | -                              | -  | -                        | -                          | -            | -                 | 765                                       | 272 734                     |
| Acquisitions  | 2 816                                      | 234                            | 2 533  | 1 699                    | 6 351                      | 194          | 141               | 16 320                                    | 30 288                      |
| Cessions  | -  | ( 23)                          | ( 4 490)   | ( 1 932)                 | ( 647)                     | ( 127)       | ( 4)              | -   | ( 7 223)                    |
| Immobilisations en cours inscrites à l'actif        | 8 078                                      | -                              | 1 020  | 6 376                    | 2 789                      | -            | 69                | ( 18 332)                                 | -                           |
| <b>Coût au 31 décembre 2015</b>                     | <b>351 853</b>                             | <b>3 592</b>                   | <b>33 758</b>  | <b>76 806</b>            | <b>45 297</b>              | <b>1 102</b> | <b>3 380</b>      | <b>6 637</b>                              | <b>522 425</b>              |
| Cumul des amortissements au 31 décembre 2014        | 12 362                                     | 2 194                          | 24 440   | 59 744                   | 25 593                     | 626          | 2 316             | -   | 127 275                     |
| Comptabilisation initiale d'actifs liés au CIV      | 110 325                                    | -                              | -  | -                        | -                          | -            | -                 | -   | 110 325                     |
| Acquisitions  | -  | -                              | -  | -                        | -                          | -            | -                 | -   | -                           |
| Amortissement                                       | 10 334                                     | 172                            | 4 868  | 4 689                    | 2 971                      | 145          | 502               | -   | 23 681                      |
| Cessions  | -  | ( 23)                          | ( 4 483)   | ( 1 930)                 | ( 626)                     | ( 99)        | ( 4)              | -   | ( 7 165)                    |
| <b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2015</b> | <b>133 021</b>                             | <b>2 343</b>                   | <b>24 825</b>  | <b>62 503</b>            | <b>27 938</b>              | <b>672</b>   | <b>2 814</b>      | <b>-</b>                                  | <b>254 116</b>              |
| Cumul des dépréciations au 31 décembre 2014         | 5  | -                              | 2  | 1                        | 20                         | -            | -                 | -   | 28                          |
| Dépréciations                                       | -  | 99                             | 45   | 41                       | 74                         | -            | 5                 | -   | 264                         |
| Cessions  | -  | -                              | ( 4)   | ( 1)                     | ( 19)                      | -            | -                 | -   | ( 24)                       |
| Dotations aux amortissements reprises               | -  | -                              | -  | -                        | -                          | -            | -                 | -   | -                           |
| <b>Cumul des dépréciations au 31 décembre 2015</b>  | <b>5</b>                                   | <b>99</b>                      | <b>43</b>  | <b>41</b>                | <b>75</b>                  | <b>-</b>     | <b>5</b>          | <b>-</b>                                  | <b>268</b>                  |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2015</b>   | <b>218 827</b>                             | <b>1 150</b>                   | <b>8 890</b>   | <b>14 262</b>            | <b>17 284</b>              | <b>430</b>   | <b>561</b>        | <b>6 637</b>                              | <b>268 041</b>              |

102. En ce qui concerne les projets relatifs aux immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 0,500 million d'euros, leur valeur et leur état d'avancement (achevés ou en cours) au 31 décembre 2016 sont présentés ci-après :

#### Achevés en 2016

- *Centre de données (5,280 millions d'euros)*. La construction du centre de données du Département des garanties (au sous-sol du bâtiment C, dans le Centre international de Vienne) et l'installation de nouveaux systèmes – électricité, alimentation sans coupure, climatisation et lutte contre les incendies – dans les centres de données de la MTIT et du SGIS, ont été achevées en avril 2016. Toutefois, l'installation et la mise à l'essai ultime des groupes électrogènes de secours n'ont été menées à bien qu'en novembre 2016. Tous les éléments du centre de données sont à présent opérationnels ; ils ont été mis en service à compter de leurs dates d'achèvement respectives (3,310 millions d'euros d'immobilisations en cours en 2015).

#### En cours

- *Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) (4,607 millions d'euros d'immobilisations en cours et 1,442 million d'euros d'actifs déjà mis en service)*. Le projet ReNuAL est un projet d'investissement de 31 millions d'euros qui est entièrement financé. Financé pour un tiers au moyen du budget ordinaire de l'Agence et pour deux tiers au moyen de ressources extrabudgétaires, ce projet est destiné à moderniser les laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf. Il prévoit la construction et la mise en service du Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs (IPCL) et du Laboratoire modulaire polyvalent (FML). Il prévoit également la modernisation de l'infrastructure globale du site, qui doit être adaptée aux nouveaux bâtiments, et l'achat de nouveaux équipements nécessaires de toute urgence. L'IPCL est en cours de construction. La conception du FML est en train d'être adaptée au nouveau cahier des charges ; sa construction commencera en avril 2017. Le poste électrique du transformateur, d'une valeur de 1,442 million d'euros, qui fait partie de l'infrastructure principale nécessaire au fonctionnement des nouveaux bâtiments du projet ReNuAL, a été achevé courant 2016 et il est aujourd'hui pleinement opérationnel (1,276 million d'euros en 2015).
- *Usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (J-MOX) (0,869 million d'euros)*. Ce projet vise à mettre en place une méthode de contrôle intégrée pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon. L'actif en question est constitué de tubes remplis d'hélium 3. En 2013 et 2016, aucune activité de développement n'a été exécutée dans le cadre de ce projet, car l'échéance de la construction et de la mise en service de l'installation était incertaine. Malgré ces incertitudes, il faut concevoir, fabriquer, mettre à l'essai et installer du matériel et des logiciels pour que tous les systèmes des garanties soient prêts à être utilisés dès la mise en service de l'installation (0,869 million d'euros d'immobilisations en cours depuis 2013).

103. Lorsque l'Agence a adopté les normes IPSAS pour la première fois, en 2011, elle a invoqué les dispositions transitoires autorisées par la norme IPSAS 17 et n'a pas comptabilisé sa part des bâtiments du CIV dans l'état de la situation financière. Toutefois, le coût de remplacement amorti de ces bâtiments, évalué par des experts, a été établi dans les notes à 312 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et la part de l'Agence à 167 millions d'euros. L'Agence a comptabilisé sa part des

locaux du CIV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur la base d'une évaluation actualisée établie courant 2015 par des experts extérieurs. D'après cette évaluation, le coût total de remplacement amorti des bâtiments était établi à 288 millions d'euros, et la part de l'Agence à 158 millions d'euros, sur la base d'un ratio de partage des coûts afférents au Service des bâtiments de 54,729 % pour 2015. L'écart de 24 millions d'euros qui existe entre les deux évaluations est le résultat net de l'agrandissement du bâtiment, de la comptabilisation annuelle des amortissements et de la réévaluation du coût historique estimé du bâtiment. En 2016, la vérification physique des actifs du CIV et de Seibersdorf s'est poursuivie. Certains actifs (mobilier et agencements, matériel de laboratoire, et matériel de communication et matériel informatique) qui avaient fait l'objet d'une dépréciation en 2015 ont été installés cette année ; les dotations aux investissements correspondantes ont donc été reprises. Des dépréciations moindres liées à des dommages, à l'obsolescence ou à des pertes ont également été comptabilisées. Le montant total des pertes de valeur pour 2016 s'est élevé à 0,009 million d'euros (contre 0,264 million d'euros pour 2015).

104. Des mesures visant à mettre au rebut du matériel ancien inutilisé ont conduit à la mise hors service, en 2016, d'actifs complètement amortis au 31 décembre 2015, dont le coût initial total était de 6,673 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, la valeur brute des immobilisations corporelles complètement amorties mais encore utilisées, notamment les actifs que constituent les bâtiments du CIV, s'élevait à 98,773 millions d'euros (contre 89,684 millions d'euros au 31 décembre 2015).

### NOTE 13 : Immobilisations incorporelles

#### 2016

|  | (en milliers d'euros) |                                       |   |   |
|--|-----------------------|---------------------------------------|---|---|
|  | Logiciels<br>achetés  | Logiciels<br>développés<br>en interne | Immobilisations<br>incorporelles<br>en<br>développement | Total -<br>Immobilisations<br>incorporelles |
| Coût au 1 <sup>er</sup> janvier 2016                     | 8 531                 | 38 438                                | 10 663  | 57 632                                      |
| Acquisitions   | 1 217                 | 426                                   | 19 995  | 21 638                                      |
| Cessions   | -                     | -                                     | ( 200)  | ( 200)                                      |
| Immobilisations en cours inscrites à l'actif             | 812                   | 10 498                                | ( 11 310)   | -   |
| <b>Coût au 31 décembre 2016</b>                          | <b>10 560</b>         | <b>49 362</b>                         | <b>19 148</b>   | <b>79 070</b>                               |
| Cumul des amortissements au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 | 3 755                 | 10 761                                | -   | 14 516                                      |
| Amortissement  | 1 807                 | 5 399                                 | -   | 7 206                                       |
| <b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2016</b>      | <b>5 562</b>          | <b>16 160</b>                         | -   | <b>21 722</b>                               |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2016</b>        | <b>4 998</b>          | <b>33 202</b>                         | <b>19 148</b>   | <b>57 348</b>                               |

**2015**

|  | (en milliers d'euros) |                                       |   |   |
|--|-----------------------|---------------------------------------|---|---|
|  | Logiciels<br>achetés  | Logiciels<br>développés en<br>interne | Immobilisations<br>incorporelles<br>en<br>développement | Total -<br>Immobilisations<br>incorporelles |
| Coût au 1 <sup>er</sup> janvier 2015                     | 6 901                 | 19 853                                | 16 893  | 43 647                                      |
| Acquisitions   | 1 414                 | 1 125                                 | 11 446  | 13 985                                      |
| Immobilisations en cours inscrites à l'actif             | 216                   | 17 460                                | ( 17 676)   | -   |
| <b>Coût au 31 décembre 2015</b>                          | <b>8 531</b>          | <b>38 438</b>                         | <b>10 663</b>   | <b>57 632</b>                               |
| Cumul des amortissements au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 | 2 216                 | 5 080                                 | -   | 7 296                                       |
| Amortissement  | 1 539                 | 5 681                                 | -   | 7 220                                       |
| <b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2015</b>      | <b>3 755</b>          | <b>10 761</b>                         | <b>-</b>  | <b>14 516</b>                               |
| <b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2015</b>        | <b>4 776</b>          | <b>27 677</b>                         | <b>10 663</b>   | <b>43 116</b>                               |

105. En ce qui concerne les projets d'une valeur supérieure à 0,500 million d'euros, leur valeur et leur état d'avancement (achevés, partiellement achevés ou en cours) au 31 décembre 2016 sont présentés ci-après :

Achevés en 2016

- *Mise en œuvre de la phase 4 de l'AIPS (gestion des voyages et des réunions) (3,469 millions d'euros)*. La quatrième phase du projet AIPS, une application de gestion des voyages et des réunions, a commencé en 2014. Elle propose des fonctionnalités et des processus entièrement intégrés permettant d'organiser et d'exécuter les activités de l'Agence dans ces domaines. Elle permet l'automatisation des tâches chaque fois que possible, contribue à limiter l'utilisation de papier et établit suffisamment de rapports pour assurer l'efficacité de la mesure et de la gestion des activités et des résultats. Elle a été menée à bien en octobre 2016 (1,173 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Traitement des données fournies par les États - activités de base (SSDH-C) (version 2) (1,807 million d'euros)*. Le projet de traitement des données fournies par les États porte sur le développement de systèmes informatiques intégrés destinés au traitement, à la maintenance, à la diffusion et à l'analyse des informations fournies par les États Membres. Le principal objectif de la phase 2 du projet SSDH-C est de poursuivre la mise au point de l'ensemble des fonctionnalités du système logiciel, telles qu'initialement définies dans le cahier des charges puis complétées et précisées au cours de la phase 1 du projet par les propriétaires et les utilisateurs du produit dans la Division de la gestion des informations (SGIM) du Département des garanties. Il s'agira par ailleurs de fournir des services d'appui et de maintenance dans le cadre de la production d'un sous-système SSDH-C pendant la durée du projet (1,167 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Données de référence pour les garanties (version 2) (1,260 million d'euros)*. Ce projet a pour objet de gérer les données de référence pour le Département des garanties, ce qui est essentiel pour garantir la qualité des informations communiquées par les États et des informations recueillies par les inspecteurs. Il est nécessaire pour assurer la qualité de la gestion, de la planification et des statistiques. Il permettra l'établissement d'un registre central regroupant des renseignements sur les autorités, des informations statiques et des informations sur les emplacements, qui sera exploité par toutes les applications logicielles des garanties. Le produit en question sera utilisé par d'autres systèmes à d'autres fins, et par les utilisateurs du Département des garanties qui en extraîtront les données de référence et/ou les tiendront à



jour. La phase 1 du projet a été menée à bien en janvier 2015 pour un coût de 2,903 millions d'euros et la phase 2, en août 2016 pour un coût de 1,260 million d'euros (0,761 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).

- *Système d'information pour l'évaluation de l'efficacité des garanties (version 2) (1,217 million d'euros)*. Ce système permet de recueillir, partager et échanger des données et d'établir des rapports pertinents afin de faciliter le traitement des processus essentiels d'évaluation de l'efficacité des garanties : l'élaboration du rapport sur l'application des garanties (SIR), l'évaluation des installations et l'évaluation des méthodes de contrôle au niveau de l'État dans le cadre de ces processus, et l'évaluation permanente des activités de vérification coordonnées à l'échelle de l'État. La phase 1 de ce projet a été menée à bien en mars 2015 pour un coût de 1,419 million d'euros et la phase 2, en juin 2016 pour un coût de 1,217 million d'euros (0,722 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Système de gestion des données sur le confinement (CDMS) (version 2) (0,829 million d'euros)*. L'objectif global du projet est d'améliorer les capacités de la version 1 du CDMS en améliorant la qualité générale des données, en créant des fonctionnalités destinées à faciliter la gestion des scellés et en améliorant l'efficacité globale et la facilité d'utilisation du système (0,405 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Traitement des données fournies par les États - établissement de rapports (SSDH-R) (version 2) (0,667 million d'euros)*. Les objectifs de la phase 2 de ce projet sont les suivants : mener à bien les tâches de migration et d'intégration qui avaient été reportées faute de temps et de ressources ; améliorer les fonctions d'extraction et d'analyse de l'information dans tous les processus opérationnels qui nécessitent des données fournies par les États ; intégrer de nouvelles sources d'information afin de donner une vue d'ensemble de toutes les informations déclarées par les États ; et fournir des services d'information à d'autres systèmes d'information qui font appel à des données déclarées par les États (0,492 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).

En cours

- *Plateforme collaborative d'analyse (2,638 millions d'euros)*. Dans le cadre de ce projet (phase 2), on continue de mettre au point une plateforme d'analyse qui sera utilisée dans des domaines essentiels de chacun des processus de base des garanties : planification, collecte et analyse des informations, vérification et évaluation. Cette plateforme est conçue pour intégrer de multiples sources de données et d'informations qui seront utilisées pour l'analyse. Elle permettra au personnel des garanties d'exécuter des tâches d'information à une vitesse et une échelle qui n'étaient pas possibles auparavant, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité et l'efficience des ressources humaines actuelles. La possibilité d'établir, sur la durée, des relations entre des informations toujours plus nombreuses provenant de multiples sources apportera l'assurance que les artefacts analytiques relatifs aux garanties sont corrects et complets. Le principal objectif est d'adopter, dans le domaine des processus opérationnels des garanties, des outils dernier cri pour pouvoir effectuer des analyses aussi structurées que dans le domaine de l'application des lois et du renseignement, dans les enquêtes sur la fraude financière et dans les stratégies en matière d'investissement (0,819 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Dossier électronique relatif à l'État (2,043 millions d'euros)*. Le projet de dossier électronique relatif à l'État est conforme à l'objectif général consistant à permettre au Département des garanties d'œuvrer dans un environnement sécurisé, intégré et interactif et d'avoir une vue commune de toutes les informations relatives à un État. Il s'appuie sur le succès de la collaboration établie dans le cadre du portail des garanties et utilise l'environnement intégré pour les garanties (ISE). En outre, il permettra de visualiser des

informations dans différents pays et de communiquer des informations relatives aux garanties à des parties prenantes de l'Agence extérieures au Département des garanties. Une première version de ce dossier a été rendue publique en octobre 2014, puis a fait l'objet d'améliorations en 2015 et 2016 (0,916 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).

- *Informations sur les activités menées sur le terrain (FAR) (version 2) (1,774 million d'euros).* Ce projet porte sur le compte rendu des activités de vérification menées pendant les inspections et dans le cadre de l'accès complémentaire. Il comporte plusieurs volets : la mise au point du système de rapports d'inspection informatisés (CIRS), celle du système de gestion des données sur le confinement (CDMS), l'échange de données avec le système d'évaluation du bilan matières (MBES) et l'échange de données avec le système de suivi des échantillons prélevés pour analyse destructive (DASST). La phase 1 du projet, consacrée à la mise au point du CIRS et du CDMS, a été menée à bien en avril 2015 pour un coût de 4,918 millions d'euros. La phase 2 vise à élaborer un dispositif complet destiné à aider les inspecteurs dans leurs activités de vérification sur le terrain. L'objectif est d'améliorer les capacités du CIRS et d'ajouter des fonctionnalités en fonction des exigences opérationnelles. La phase 2, qui est encore en cours, a un coût de 1,774 million d'euros (contre 0,707 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Système d'organisation et de planification intégrées (ISP) (1,535 million d'euros).* L'application d'organisation et de planification intégrées (ISP) sert à gérer l'organisation et la planification des inspections et autres activités de vérification, la présentation des rapports qui en sont issus, ainsi que d'autres types d'activités accomplies par le personnel des garanties et assorties d'une composante voyage (réunions ou formations, p. ex.). Elle est destinée à devenir le système centralisé de collaboration des divisions du Département des garanties, qui s'en serviront pour planifier, organiser, exécuter et clôturer leurs activités et pour visualiser le processus d'un bout à l'autre (0,199 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Système du protocole additionnel (APS) (1,479 million d'euros).* L'objectif global de ce projet est de réorganiser les parties du système qui aident la SGIM à tenir à jour la base de données de l'Agence contenant les déclarations présentées au titre d'un PA (y compris à charger les données et à contrôler leur qualité) et à procéder à l'analyse des données. Il s'agit de faire en sorte que les renseignements fournis par les États au titre d'un PA soient complètes et correctes, grâce à des outils améliorés permettant de procéder à leur traitement initial et de vérifier leur qualité. Ce projet aidera aussi la SGIM à analyser les données relatives aux PA et permettra d'étudier les moyens de relier ces données à d'autres informations et outils d'analyse (0,495 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Système de gestion du matériel des garanties (SEQUOIA) (1,373 million d'euros).* L'objectif global de ce projet est de mettre en place un système de suivi, de gestion et de contrôle des actifs qui soit viable, moderne, sécurisé et d'une grande intégrité, et doté de nombreuses fonctionnalités pour pouvoir servir à des groupes d'utilisateurs variés. Pour y parvenir, il faudra entièrement moderniser le système en place afin d'en faire un environnement unifié fondé sur la représentation hiérarchisée des données de référence. Le logiciel sera constitué d'une interface utilisateur multicouche, multiplateforme et dotée de nombreuses fonctionnalités de recherche et de communication d'information. Dans le cadre de ce projet, une couche service normalisée sera conçue pour s'intégrer pleinement avec les différents systèmes de garanties, conformément au modèle de sécurité (0,213 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).

- *Données de vérification électroniques (eVP) (0,859 million d'euros)*. L'objectif principal de ce projet est de proposer une solution générique qui rassemble et traite les données électroniques relatives à la vérification en vue de la planification des activités à mener sur le terrain, de la communication des données recueillies et de l'examen et de l'approbation de ces données. Tout d'abord, la solution établira des liens avec toutes les informations disponibles associées à une activité de vérification, affichera ces informations et permettra d'y accéder facilement. Ensuite, elle assurera la gestion électronique des flux en vue de la planification des activités de vérification à mener sur le terrain, de la communication des données recueillies et de l'examen et de l'approbation de ces données. Enfin, elle proposera des fonctionnalités auxiliaires telles que la vérification automatique de la qualité, le suivi des données et les statistiques relatives à la gestion des processus (0,71 million d'euros d'immobilisations en cours en 2015).
- *Portail des déclarations des États (SDP) (0,809 million d'euros)*. Le projet de portail des déclarations des États vise à créer un système en ligne permettant aux autorités nationales et régionales et à la SGIM d'échanger des informations.

Ce portail garantira la sécurité des communications entre les autorités et la SGIM, en particulier de la transmission en ligne des déclarations des États relatives aux garanties nucléaires. Ainsi, les déclarations transmises par l'intermédiaire de ce portail seront automatiquement transférées dans le réseau sécurisé de l'environnement intégré pour les garanties (ISE) et, le moment venu, chargées directement dans le système de traitement des données fournies par les États (SSDH). Ce portail complétera les moyens utilisés actuellement par les autorités nationales et régionales pour communiquer à l'Agence leurs déclarations relatives aux garanties (courrier électronique, courrier postal et télécopie).

- *Modèle de sécurité des garanties (SGSM) (0,772 million d'euros)*. L'objectif global de ce projet est de créer un modèle de sécurité qui réponde aux besoins opérationnels et qui soit conforme aux règles et aux prescriptions de sécurité en vigueur dans le Département des garanties, puis de se conformer à ce modèle pour créer une infrastructure et une architecture de sécurité. Il s'agira de créer une infrastructure capable de prendre en charge et de protéger les systèmes d'information du Département et de garantir la sécurité de l'information. La condition et l'objectif du projet sont la préservation de la confidentialité des informations relatives aux garanties.

106. La hausse du total des immobilisations incorporelles s'est établie à 14,232 millions d'euros en 2016 et s'explique principalement par des activités internes de développement de logiciels.

107. En 2016, l'Agence a entrepris d'examiner la durée d'utilité de ses immobilisations incorporelles importantes afin de valider celle qui leur était assignée. La conclusion de cette analyse a été qu'une durée d'utilité de cinq ans restait une hypothèse raisonnable pour toutes les immobilisations incorporelles autres que celles qui étaient liées à la mise en œuvre des différentes phases de l'AIPS et aux projets MOSAIC. Il a été déterminé que la durée d'utilité des projets MOSAIC devrait être de huit ans au lieu de cinq. En conséquence, les charges prévues au titre des amortissements correspondants ont été réduites d'environ 2,6 millions d'euros en 2016 par rapport au montant établi sur la base d'une durée d'utilité de cinq ans.

108. En 2016, 28 nouveaux projets ont été mis en chantier, pour un montant global de 4,193 millions d'euros (contre 31 projets d'un montant total de 7,594 millions d'euros en 2015). Sur ces 28 projets, six ont été achevés, pour un montant de 0,426 million d'euros, et les 22 autres sont toujours en cours. Sur les 35 projets de développement internes lancés avant 2016, trois n'ont pas été retenus car leur

coût final n'atteignait pas le seuil d'inscription à l'actif, un a été abandonné et 14 ont été menés à bonne fin ; 17 projets sont donc toujours en cours. Au total, 39 projets seront donc maintenus en 2017 ; ils sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2016.

109. Les dépréciations pour cession d'actifs incorporels développés en interne ont été comptabilisées pour un montant total de 0,172 million d'euros (pas de pertes de valeur en 2015).

#### NOTE 14 : Montants à payer

|                                 | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------|
|                                 | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Charges à payer                 | 11 248                       | 12 476            |
| Personnel                       | 1 820                        | 1 615             |
| Autres montants à payer         | 3 534                        | 3 326             |
| <b>Total – Montants à payer</b> | <b>16 602</b>                | <b>17 417</b>     |

110. Les charges à payer correspondent au montant des biens et services fournis pour lesquels les factures n'avaient pas été reçues à la date de reporting.

111. La rubrique Autres montants à payer regroupe principalement le montant des factures traitées mais non réglées à la date de reporting et des absences rémunérées accumulées par certains consultants à la même date et reportées à la période suivante.

#### NOTE 15 : Produits différés

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|--|------------------------------|-------------------|
|  | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Contributions versées d'avance                             | 84 030                       | 58 857            |
| Locaux   | 146 307                      | 153 323           |
| Contributions extrabudgétaires transférées sous conditions | 44 385                       | 46 231            |
| Autres   | 559                          | 346               |
| <b>Total – Produits différés</b>                           | <b>275 281</b>               | <b>258 757</b>    |
| <b>Composition des produits différés</b>                   |                              |                   |
| Courants   | 106 084                      | 75 205            |
| Non courants   | 169 197                      | 183 552           |
| <b>Total – Produits différés</b>                           | <b>275 281</b>               | <b>258 757</b>    |

112. Les contributions versées d'avance comprennent essentiellement les contributions régulières au budget ordinaire versées avant l'année à laquelle elles se rapportent et les contributions extrabudgétaires reçues d'États Membres et qui n'ont pas encore été formellement acceptées par l'Agence. Les contributions versées d'avance ont augmenté de 25,173 millions d'euros en 2016.

113. À la fin de 2016, les contributions reçues assorties de conditions affichaient une baisse de 1,846 million d'euros et provenaient à 77,89 % d'un seul État donateur non membre. Elles seront comptabilisées comme produits dès que les conditions auront été remplies. Parmi ces contributions volontaires, celles qui devraient être reclassées comme produits dans les douze prochains mois, d'un montant total de 13,988 millions d'euros, ont été comptabilisées comme produits courants. Les rapports finals concernant ces contributions devraient être présentés courant 2017 et si le donateur les approuve, les contributions correspondantes seront comptabilisées comme produits.

114. On trouvera à l'annexe A4 des informations détaillées sur les contributions versées d'avance et les contributions extrabudgétaires transférées sous conditions au 31 décembre 2016.

115. Le fait que l'utilisation des bâtiments du CIV donne lieu à des produits différés signifie que le gouvernement autrichien a loué les bâtiments d'origine à l'Agence pour un loyer nominal et contribué à hauteur de 50 % au coût des aménagements qui y ont été effectués. En contrepartie, l'AIEA a l'obligation de maintenir son siège à Vienne et d'occuper le CIV jusqu'en 2078, sinon elle doit le restituer au gouvernement. L'Agence s'acquitte de cette obligation en occupant le CIV pour le reste de la période sur laquelle porte le contrat de bail et les produits différés sont comptabilisés dans l'état de la performance financière. De plus amples informations figurent dans la note 37.

## NOTE 16 : Passif au titre des avantages du personnel

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|--|------------------------------|-------------------|
|  | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Assurance maladie après la cessation de service                                    | 165 422                      | 175 551           |
| Primes de rapatriement postérieur à l'emploi et droits à la cessation de service   | 55 991                       | 50 390            |
| Congés annuels   | 21 987                       | 20 775            |
| Compte de réserve pour les primes d'assurance maladie – contributions du personnel | 320                          | 742               |
| Autres dépenses de personnel   | 2 304                        | 2 075             |
| <b>Total - Passif au titre des avantages du personnel</b>                          | <b>246 024</b>               | <b>249 533</b>    |
| <br><b>Composition du passif au titre des avantages du personnel</b>               |                              |                   |
| Courant  | 13 666                       | 11 834            |
| Non courant  | 232 358                      | 237 699           |
| <b>Total - Passif au titre des avantages du personnel</b>                          | <b>246 024</b>               | <b>249 533</b>    |

116. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), des primes de rapatriement postérieur à l'emploi et droits à la cessation de service, et des congés annuels a été comptabilisé sur la base d'une évaluation actuarielle. Il a diminué au cours de l'année, essentiellement en raison de modifications apportées aux hypothèses actuarielles (de plus amples informations sont fournies à ce sujet dans la note 17). Le coût total des services au titre des congés annuels s'est élevé à 3,046 millions d'euros en 2016 et le coût financier total à 0,247 million d'euros.

117. Les contributions du personnel au Compte de réserve pour les primes d'assurance maladie représentent la part des fonds versés par les employés au titre de ces primes. La réserve a diminué de 0,421 million d'euros en 2016 (contre une baisse de 0,224 million d'euros en 2015), en raison de retraits destinés à compenser partiellement l'augmentation des primes dues à la compagnie d'assurance.

118. Le passif au titre des autres dépenses de personnel au 31 décembre 2016 se composait principalement des montants à verser pour les congés dans les foyers, soit 1,448 million d'euros (contre 1,224 million d'euros au 31 décembre 2015), et pour les congés de compensation, à savoir 0,730 million d'euros (contre 0,726 million d'euros au 31 décembre 2015).

119. Au 31 décembre 2016, les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des primes de rapatriement postérieur à l'emploi, et le passif au titre des congés annuels, étaient entièrement non provisionnés. Pratiquement tous ces passifs, qui s'élevaient au total à 243,400 millions d'euros au 31 décembre 2016, relèvent du Fonds du budget ordinaire. Le non-provisionnement de ces passifs a des incidences négatives sur ce fonds, dont le total des capitaux propres était proche de zéro au 31 décembre 2016.

#### **NOTE 17 : Régime des avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

120. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement postérieur à l'emploi et les droits à la cessation de service. Ils sont comptabilisés au passif et établis par des actuaires professionnels à partir des données sur le personnel et de l'historique des paiements effectués.

121. En ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, l'Agence applique un régime à prestations définies pour le personnel. À ce titre, et conformément au Statut et au Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence.

122. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont ceux dont les employés de l'Agence peuvent bénéficier lorsqu'ils cessent leurs fonctions auprès d'elle. Ils incluent une prime de rapatriement et le droit au remboursement des frais de voyage et de déménagement s'y rapportant, et pour certains agents des services généraux, une indemnité de fin de contrat dont le montant varie en fonction du temps passé au service de l'Agence.

#### **Évaluations actuarielles**

123. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement et des droits à la cessation de service est calculé en collaboration avec des actuaires professionnels.

124. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été retenues pour calculer le montant du passif qu'induisaient au 31 décembre 2016, pour l'Agence, les avantages postérieurs à l'emploi et autres prestations versées au personnel à la cessation de service :

| Paramètre  | 31 décembre 2016  | 31 décembre 2015  |
|--|---|---|
| Taux d'actualisation                             | Assurance maladie après la cessation de service : 1,82 %<br><br>Autres avantages postérieurs à l'emploi :<br>primes de rapatriement 1,14 % ;<br>indemnité de fin de contrat 1,40 %<br><br>Rendement sur le marché des obligations de sociétés de premier rang (en euros) à la date de reporting (durée estimée : assurance maladie après la cessation de service : 20 ans ; autres avantages postérieurs à l'emploi : 7 à 10 ans en fonction de l'avantage) | Assurance maladie après la cessation de service : 2,46 %<br><br>Autres avantages postérieurs à l'emploi :<br>primes de rapatriement 1,17 % ;<br>indemnité de fin de contrat 1,67 %<br><br>Rendement sur le marché des obligations de sociétés de premier rang (en euros) à la date de reporting (durée estimée : assurance maladie après la cessation de service : 22 ans ; autres avantages postérieurs à l'emploi : 7 à 10 ans en fonction de l'avantage) |
| Taux d'augmentation des traitements prévu        | 2,54 % (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)<br>3,10 % (personnel de la catégorie des services généraux)  | 2,84 % (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)<br>3,15 % (personnel de la catégorie des services généraux)  |
| Taux d'augmentation des frais médicaux prévu     | 3,00 %–3,21 % (fourchette pour les différents régimes)  | 3,00 %– 3,73 % (fourchette pour les différents régimes)   |
| Taux d'augmentation des frais de voyage prévu    | 0 %   | 0 %   |
| Taux d'augmentation des frais d'expédition prévu | 1,80 %  | 1,90 %  |

125. Les tableaux ci-après présentent des informations et données analytiques supplémentaires concernant le passif au titre des avantages du personnel calculé par l'actuaire.

**Assurance maladie après la cessation de service**

|  | (en milliers d'euros) |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
|  | <u>31-12-2016</u>     | <u>31-12-2015</u>     |
| <b>Mouvement de l'obligation au titre des prestations définies :</b> |                       |                       |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture           | 175 551               | 185 988               |
| Charges pendant la période :   |                       |                       |
| Coût des services rendus au cours de la période                      | 8 490                 | 9 642                 |
| Coût financier   | 4 270                 | 3 582                 |
| Prestations versées  | (3 626)               | (2 815)               |
| Transferts entrants/(sortants)                                       | 396                   | (284)                 |
| Pertes/(gains) actuariels comptabilisés dans l'actif net             | (19 659)              | (20 562)              |
| <b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture</b>     | <b><u>165 422</u></b> | <b><u>175 551</u></b> |

**Autres avantages postérieurs à l'emploi**

|  | (en milliers d'euros) |                      |
|--|-----------------------|----------------------|
|  | <u>31-12-2016</u>     | <u>31-12-2015</u>    |
| <b>Mouvement de l'obligation au titre des prestations définies :</b> |                       |                      |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture           | 50 390                | 48 856               |
| Charges pendant la période :   |                       |                      |
| Coût des services rendus au cours de la période                      | 6 321                 | 5 881                |
| Coût financier   | 664                   | 457                  |
| Coût des services passés   | (574)                 | -                    |
| Prestations versées  | (5 854)               | (6 012)              |
| Transferts entrants/(sortants)                                       | 79                    | (57)                 |
| Pertes/(gains) actuariels comptabilisés dans l'actif net             | 4 965                 | 1 265                |
| <b>Obligation au titre des prestations définies à la clôture</b>     | <b><u>55 991</u></b>  | <b><u>50 390</u></b> |
| dont   |                       |                      |
| Primes de rapatriement   | 30 537                | 26 771               |
| Indemnités de fin de contrat   | 25 454                | 23 619               |
|  | <b><u>55 991</u></b>  | <b><u>50 390</u></b> |

126. Des écarts actuariels apparaissent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme pour les obligations. Ils résultent d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) et des effets de nouvelles hypothèses actuarielles. Le coût des services passés s'explique par les conséquences de la modification, entrée en vigueur en 2016, du règlement qui s'applique aux primes de rapatriement.

127. La réduction du taux d'actualisation à long terme a entraîné une perte actuarielle de 4,965 millions d'euros sur les autres avantages postérieurs à l'emploi. En revanche, en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, la diminution de la prime d'assurance maladie et d'autres ajustements liés à l'expérience ont contribué à la réalisation d'un gain actuariel global de 19,659 millions d'euros en 2016.

128. Au 31 décembre 2016, les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des primes de rapatriement postérieur à l'emploi étaient entièrement non provisionnées. Par conséquent, la valeur actuelle des obligations financées et la juste valeur des actifs du régime sont nulles.



**Analyse de sensibilité**

129. Si les hypothèses décrites ci-dessus devaient varier, comme l'indique le rapport actuariel, ces variations auraient un impact sur l'évaluation des obligations au titre des prestations définies ainsi que des coûts des services rendus au cours de la période et du coût financier. Le tableau ci-après indique l'impact qu'auraient ces variations :

| (en milliers d'euros)  |           |   |  |
|--|-----------|---|--|
| Impact des variations d'hypothèses   | Variation | Assurance maladie<br>après la cessation<br>de service | Autres avantages<br>postérieurs à l'emploi |
| Effet de la variation du taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations définies   | +1 %      | (28 688)  | (4 107)                                    |
|  | -1 %      | 38 368  | 4 751                                      |
| Effet de la variation du taux d'augmentation des frais médicaux prévu sur :  |           |   |  |
| * la composante du passif relative au coût des services rendus au cours de la période  | +1 %      | 2 502   | Sans objet                                 |
|  | -1 %      | (1 807)   | Sans objet                                 |
| * la composante du passif relative au coût financier   | +1 %      | 890   | Sans objet                                 |
|  | -1 %      | (687)   | Sans objet                                 |
| * le montant total de l'obligation au titre des prestations définies   | +1 %      | 36 398  | Sans objet                                 |
|  | -1 %      | (27 938)  | Sans objet                                 |
| Effet de la modification des traitements, des frais d'expédition et des frais de voyage sur le montant total de l'obligation au titre des prestations définies | +1 %      | Sans objet  | 4 760                                      |
|  | -1 %      | Sans objet  | (4 190)                                    |

130. Les tableaux ci-dessous présentent de manière détaillée l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements en fonction de l'expérience pour la période en cours et les quatre périodes précédentes.

**Assurance maladie après la cessation de service**

|   | (en milliers d'euros) |            |            |            |            |
|---|-----------------------|------------|------------|------------|------------|
|   | 2016                  | 2015       | 2014       | 2013       | 2012       |
| Obligation au titre des prestations définies  | 165 422               | 175 551    | 185 988    | 123 630    | 126 195    |
| Actifs à leur juste valeur  | -                     | -          | -          | -          | -          |
| Excédent/(déficit)  | ( 165 422)            | ( 175 551) | ( 185 988) | ( 123 630) | ( 126 195) |
| Pertes/(gains) après réévaluation en raison d'ajustements en fonction de l'expérience                                       | ( 28 585)             | 6 015      | ( 2 837)   | ( 304)     | ( 1 397)   |
| Réévaluation pour ajustements en fonction de l'expérience, en pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies | -17,28 %              | 3,43 %     | -1,53 %    | -0,25 %    | -1,11 %    |

**Autres avantages postérieurs à l'emploi**

|   | (en milliers d'euros) |           |           |           |           |
|---|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|   | 2016                  | 2015      | 2014      | 2013      | 2012      |
| Obligation au titre des prestations définies  | 55 991                | 50 390    | 48 856    | 42 528    | 46 936    |
| Actifs à leur juste valeur  | -                     | -         | -         | -         | -         |
| Excédent/(déficit)  | ( 55 991)             | ( 50 390) | ( 48 856) | ( 42 528) | ( 46 936) |
| Pertes/(gains) après réévaluation en raison d'ajustements en fonction de l'expérience                                       | 3 600                 | 2 209     | 269       | ( 2 651)  | 2 378     |
| Réévaluation pour ajustements en fonction de l'expérience, en pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies | 6,43 %                | 4,38 %    | 0,55 %    | (6,23 %)  | 5,07 %    |

131. Les meilleures estimations de l'Agence concernant les prestations qui devraient être versées dans les 12 mois sont de 3,580 millions d'euros pour les régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de 5,101 millions d'euros pour les primes de rapatriement postérieur à l'emploi et les indemnités dues à la cessation de service.

132. Les avantages postérieurs à l'emploi constituent un passif non provisionné considérable pour l'Agence. Conformément à ce qui se fait dans de nombreux autres organismes des Nations Unies, l'Agence est en train d'examiner les approches possibles pour traiter la question de ce passif non provisionné à long terme ; toutefois, aucune approche n'a encore été retenue à ce jour.

## **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

133. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte doit charger l'actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle du fonds au moins tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans suivant la méthode des agrégats avec entrants. L'objectif premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés de la Caisse des pensions lui permettront de s'acquitter de ses obligations.

134. L'obligation financière de l'Agence vis-à-vis de la CCPPNU comprend une contribution statutaire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées) et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque la disposition de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation de la situation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations. Chaque organisation affiliée contribue à couvrir ces déficits au prorata du total des contributions qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

135. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015 a révélé un excédent actuariel de 0,16 % (contre un déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de contribution requis en théorie pour atteindre l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54 % de ladite rémunération, alors que le taux de contribution réel était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle concernera les données au 31 décembre 2017.

136. Au 31 décembre 2015, abstraction faite de tout ajustement futur des pensions, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel s'élevait à 141,1 % (contre 127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Compte étant tenu du régime actuel d'ajustement des pensions, il s'établissait à 100,9 % (contre 91,2 % lors de l'évaluation de 2013).

137. Après avoir évalué la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'à la date du 31 décembre 2015 aucune contribution à la couverture des déficits aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était due car la valeur actuarielle de l'actif excédait celle de toutes les charges à payer au titre de la Caisse. En outre, la valeur de marché de l'actif était supérieure à la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

138. En 2016, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à 61,574 millions d'euros (contre 60,930 millions d'euros en 2015). Celles dues pour 2017 s'élèveraient à environ 64,560 millions d'euros.

139. Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies procède à la vérification des comptes de la CCPPNU et rend compte des résultats de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, et ces rapports peuvent être consultés sur son site [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

## NOTE 18 : Autres passifs financiers

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|--|------------------------------|-------------------|
|  | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Dépôts reçus   | 304                          | 304               |
| Autres   | 98                           | 409               |
| <b>Total - Autres passifs financiers</b>             | <b>402</b>                   | <b>713</b>        |
| <br><b>Composition des autres passifs financiers</b> |                              |                   |
| Courants   | 98                           | 409               |
| Non courants   | 304                          | 304               |
| <b>Total - Autres passifs financiers</b>             | <b>402</b>                   | <b>713</b>        |

140. Au 31 décembre 2016, la rubrique « Autres » regroupait principalement des montants reçus dont l'utilisation finale n'avait pas encore été déterminée.

## NOTE 19 : Provisions

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |                   |
|---|------------------------------|-------------------|
|   | <b>31-12-2016</b>            | <b>31-12-2015</b> |
| Provision pour recours auprès du TAOIT                          | 141                          | 65                |
| Provision pour démantèlement d'actifs et restauration des sites | 2 203                        | 1 520             |
| <b>Total – Provisions</b>                                       | <b>2 344</b>                 | <b>1 585</b>      |
| <br><b>Composition des provisions</b>                           |                              |                   |
| Courants  | 1 126                        | 65                |
| Non courants  | 1 218                        | 1 520             |
| <b>Total – Provisions</b>                                       | <b>2 344</b>                 | <b>1 585</b>      |

141. Les provisions pour démantèlement d'actifs, qui s'élèvent à 2,203 millions d'euros, correspondent au coût estimé du stockage définitif des boîtes à gants dans l'ancien Laboratoire d'analyse pour les garanties et le nouveau Laboratoire des matières nucléaires (NML) de Seibersdorf au terme de la durée d'utilité de ces boîtes à gants.

142. Au 31 décembre 2016, trois plaintes avaient été déposées contre l'Agence auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) par d'anciens fonctionnaires et il est probable que les jugements seront prononcés en faveur de ces anciens fonctionnaires. En février 2017, le TAOIT s'est prononcé en faveur d'un de ces anciens fonctionnaires et a condamné l'Agence à lui verser une indemnité de 0,011 million d'euros. Si des jugements favorables aux deux autres anciens fonctionnaires étaient prononcés, on estime que l'Agence devrait verser un montant d'environ 0,130 million d'euros, qui a été comptabilisé en tant que provision dans les présents états financiers.

## NOTE 20 : Mouvements des soldes des fonds

(en milliers d'euros)

|   | Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement |                 | Fonds pour les investissements majeurs |               | Fonds de coopération technique |               | Fonds extrabudgétaire de coopération technique |               | Fonds pour les programmes extrabudgétaires |                | Banque d'uranium faiblement enrichi |                | Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux |              | Total          |                |
|---|---|-----------------|--|---------------|--------------------------------|---------------|--|---------------|--|----------------|-------------------------------------|----------------|--|--------------|----------------|----------------|
|   | 2016  | 2015            | 2016                                   | 2015          | 2016                           | 2015          | 2016   | 2015          | 2016                                       | 2015           | 2016                                | 2015           | 2016   | 2015         | 2016           | 2015           |
| <b>Solde d'ouverture</b>  | (14 028)  | (20 448)        | 15 757                                 | 13 745        | 56 556                         | 50 429        | 22 431   | 24 329        | 237 433                                    | 183 477        | 106 808                             | 98 118         | 1 703  | 2 147        | 426 660        | 351 797        |
| Transferts vers les / (des) soldes des fonds  | 15 270  | 17 047          | (5 970)                                | (5 02)        | 1 571                          | (1 958)       | 2 698  | 149           | (18 033)                                   | (12 170)       | (627)                               | (87)           | (3)  | 75           | (5 094)        | 2 554          |
| Excédent/(déficit) net  | (4 918)   | (10 627)        | 4 073                                  | 2 514         | 17 834                         | 8 085         | 7 113  | (2 047)       | 63 438                                     | 66 126         | 3 714                               | 8 777          | (123)  | (519)        | 91 131         | 72 309         |
| <b>Solde de clôture</b>   | <b>(3 676)</b>                                  | <b>(14 028)</b> | <b>13 860</b>                          | <b>15 757</b> | <b>75 961</b>                  | <b>56 556</b> | <b>32 242</b>                                  | <b>22 431</b> | <b>282 838</b>                             | <b>237 433</b> | <b>109 895</b>                      | <b>106 808</b> | <b>1 577</b>   | <b>1 703</b> | <b>512 697</b> | <b>426 660</b> |
| <b>Sont compris dans les soldes des fonds les différents fonds pour des fins spécifiques ci-après :</b> |   |                 |  |               |                                |               |  |               |  |                |                                     |                |  |              |                |                |
| Fonds de roulement  | 15 215  | 15 212          | -                                      | -             | -                              | -             | -  | -             | -  | -              | -                                   | -              | -  | -            | 15 215         | 15 212         |
| Fonds pour la sécurité nucléaire  | -   | -               | -                                      | -             | -                              | -             | -  | -             | 70 166                                     | 61 187         | -                                   | -              | -  | -            | 70 166         | 61 187         |
| Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme  | -   | -               | -                                      | -             | -                              | -             | -  | -             | 7 573                                      | 7 144          | -                                   | -              | -  | -            | 7 573          | 7 144          |
| Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche  | -   | -               | -                                      | -             | -                              | -             | -  | -             | -  | -              | -                                   | -              | 799  | 726          | 799            | 726            |
| Fonds pour le remplacement du matériel  | -   | -               | -                                      | -             | -                              | -             | -  | -             | -  | -              | -                                   | -              | 783  | 979          | 783            | 979            |

143. Le Fonds de roulement a été constitué en application du Règlement financier pour être utilisé pour des avances au Fonds du budget ordinaire destinées à financer provisoirement des ouvertures de crédits et à d'autres fins autorisées par la Conférence générale. Le montant de ce fonds est approuvé par la Conférence générale et financé par les avances que les États Membres versent conformément à leurs quotes-parts de base respectives, telles qu'elles sont fixées par la Conférence générale. Chaque avance est portée au crédit de l'État Membre qui l'a versée.

144. Le Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) a été constitué conformément au Règlement financier pour financer diverses activités visant à appuyer la capacité des États Membres à protéger les installations nucléaires et les matières nucléaires en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport contre le terrorisme nucléaire (GOV/2002/10).

145. Le Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme a été constitué en 2009 dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires pour enregistrer toutes les recettes et dépenses relatives à l'appui au programme, conformément à l'article 8.03 du Règlement financier.

146. Le Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche a été constitué conformément au Règlement financier pour permettre un financement pluriannuel des achats de matériel et de fournitures nécessaires au programme de contrats de recherche de l'Agence (GOV/2403).

147. Le Fonds pour le remplacement du matériel a été constitué avec l'accord du Conseil des gouverneurs (GOV/2005/22) pour pourvoir à la modernisation et au remplacement de l'infrastructure de TIC afin que des services de TIC satisfaisants puissent être fournis à l'appui des programmes de l'Agence.

**NOTE 21 : Mouvements des soldes des fonds individuels à des fins spécifiques**

|  | (en milliers d'euros) |             |                      |          |                            |                  |
|--|-----------------------|-------------|----------------------|----------|----------------------------|------------------|
|  | 2016                  |             |                      | 2015     |                            |                  |
|  | Solde d'ouverture     | Produits a/ | Transferts vers/(de) | Charges  | Gains nets/(pertes nettes) | Solde de clôture |
| Fonds de roulement   | 15 212                | -           | 2                    | -        | 1                          | 15 215           |
| Fonds pour la sécurité nucléaire                             | 61 187                | 38 159      | (4 812)              | (24 985) | 617                        | 70 166           |
| Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme     | 7 144                 | 6 296       | (299)                | (5 482)  | (86)                       | 7 573            |
| Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche | 726                   | 1           | (2)                  | 30       | 44                         | 799              |
| Fonds pour le remplacement du matériel                       | 979                   | -           | -                    | (151)    | (45)                       | 783              |
|  | 15 217                | -           | (5)                  | -        | -                          | 15 212           |
|  | 46 650                | 34 502      | (1 473)              | (21 304) | 2 812                      | 61 187           |
|  | 5 319                 | 5 730       | (115)                | (3 647)  | (143)                      | 7 144            |
|  | 753                   | 3           | 69                   | (201)    | 102                        | 726              |
|  | 1 395                 | -           | 5                    | (319)    | (102)                      | 979              |

a/ Le produit inclut les contributions, les intérêts, etc.

**NOTE 22 : Mouvements des réserves par groupe de fonds**

|  | (en milliers d'euros)                           |          |  |         |                                |        |                                |         |                                |        |  |      |                                     |      |  |          |       |      |
|--|---|----------|--|---------|--------------------------------|--------|--------------------------------|---------|--------------------------------|--------|--|------|-------------------------------------|------|--|----------|-------|------|
|  | Fonds du budget ordinaire et fonds de roulement |          | Fonds pour les investissements majeurs |         | Fonds de coopération technique |        | Fonds de coopération technique |         | Fonds de coopération technique |        | Fonds pour les programmes extrabudgétaires |      | Banque d'uranium faiblement enrichi |      | Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux |          | Total |      |
|  | 2016  | 2015     | 2016                                   | 2015    | 2016                           | 2015   | 2016                           | 2015    | 2016                           | 2015   | 2016                                       | 2015 | 2016                                | 2015 | 2016   | 2015     | 2016  | 2015 |
| <b>Solde d'ouverture</b>   | (5 300)   | (19 101) | 1 633                                  | 4 979   | 25 279                         | 23 320 | 8 554                          | 8 945   | 16 392                         | 12 868 | 173  | 87   | 21                                  | 95   | 46 752   | 31 193   |       |      |
| Transferts vers/(de)   | 14 430  | 13 801   | 1 701                                  | (3 346) | (1 563)                        | 1 959  | (2 946)                        | (3 391) | 5 783                          | 3 524  | 627  | 86   | 3                                   | (74) | 18 035   | 15 559   |       |      |
| <b>Solde de clôture</b>  | 9 130   | (5 300)  | 3 334                                  | 1 633   | 23 716                         | 25 279 | 5 608                          | 8 554   | 22 175                         | 16 392 | 800  | 173  | 24                                  | 21   | 64 787   | 46 752   |       |      |
| <b>Les mouvements des réserves comprennent :</b>   |   |          |  |         |                                |        |                                |         |                                |        |  |      |                                     |      |  |          |       |      |
| <b>Solde d'ouverture de la réserve pour les primes d'assurance maladie</b>   | 742   | 966      | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 742  | 966      |       |      |
| Transferts vers/(de)   | (310)   | (224)    | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | (310)  | (224)    |       |      |
| <b>Solde de clôture de la réserve pour les primes d'assurance maladie</b>  | 432   | 742      | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 432  | 742      |       |      |
| <b>Solde d'ouverture des engagements</b>   | 30 300  | 28 520   | 1 682                                  | 5 017   | 25 279                         | 23 320 | 8 564                          | 8 955   | 16 797                         | 13 178 | 177  | 91   | 21                                  | 95   | 82 820   | 79 176   |       |      |
| Transferts vers/(de)   | (6 658)   | 1 780    | 1 724                                  | (3 335) | (1 563)                        | 1 959  | (2 946)                        | (3 391) | 6 010                          | 3 619  | 627  | 86   | 3                                   | (74) | (2 803)  | 3 644    |       |      |
| <b>Solde de clôture des engagements</b>  | 23 642  | 30 300   | 3 406                                  | 1 682   | 23 716                         | 25 279 | 5 618                          | 8 564   | 22 807                         | 16 797 | 804  | 177  | 24                                  | 21   | 80 017   | 82 820   |       |      |
| <b>Solde d'ouverture de la réserve pour les excédents/(le déficit) de trésorerie</b>                                     | 69  | 72       | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 69   | 72       |       |      |
| Transferts vers/(de)   | -   | -        | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | -  | -        |       |      |
| Sommes créditées aux États Membres   | (4)   | (3)      | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | (4)  | (3)      |       |      |
| <b>Solde de clôture de la réserve pour les excédents/(le déficit) de trésorerie</b>                                      | 65  | 69       | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 65   | 69       |       |      |
| <b>Solde d'ouverture de la réserve pour la réévaluation du régime des avantages postérieurs à l'emploi</b>               | (36 411)  | (55 814) | (49)                                   | (38)    | -                              | -      | (10)                           | (10)    | (405)                          | (310)  | (4)  | (4)  | -                                   | -    | (36 879)                                       | (56 176) |       |      |
| Gains/(Pertes) actuariels comptabilisés par mise en équivalence  | 14 944  | 19 403   | (23)                                   | (11)    | -                              | -      | -                              | -       | (227)                          | (95)   | -  | -    | -                                   | -    | 14 694   | 19 297   |       |      |
| <b>Solde de clôture de la réserve pour les gains/portes actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel</b> | (21 467)  | (36 411) | (72)                                   | (49)    | -                              | -      | (10)                           | (10)    | (632)                          | (405)  | (4)  | (4)  | -                                   | -    | (22 185)                                       | (36 879) |       |      |
| <b>Solde d'ouverture de la réserve pour le report des crédits non engagés</b>  | -   | 7 155    | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | -  | -        |       |      |
| Transferts vers/(de)   | 6 458   | (7 155)  | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 6 458  | (7 155)  |       |      |
| <b>Solde de clôture de la réserve pour le report des crédits non engagés</b>   | 6 458   | -        | -                                      | -       | -                              | -      | -                              | -       | -                              | -      | -  | -    | -                                   | -    | 6 458  | -        |       |      |



148. Si les réserves ont augmenté de 18,035 millions d'euros en 2016, c'est principalement parce que les gains actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi ont été comptabilisés directement dans la situation nette, et que le montant des fonds engagés pour les contrats de biens et services en cours a été supérieur à celui de l'année précédente. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par le transfert de la réserve pour le report des crédits non engagés vers les soldes des fonds.

149. La réserve pour les primes d'assurance maladie comprend la part des fonds versés par l'Agence au titre de ces primes. Elle a diminué de 0,310 million d'euros en 2016 (contre une baisse de 0,224 million d'euros en 2015), en raison de retraits de la réserve destinés à compenser partiellement l'augmentation des primes dues à la compagnie d'assurance.

150. Les engagements sont les fonds engagés pour des contrats de biens et services en cours qui n'ont pas été reçus par l'Agence. En 2016, ces engagements futurs ont reculé de 2,803 millions d'euros (contre une hausse de 3,644 millions d'euros en 2015). Cette baisse est portée en compte comme un transfert des soldes des fonds vers les réserves.

151. Les soldes d'ouverture de la réserve pour les excédents de trésorerie représentent l'excédent de trésorerie cumulé des années précédentes (0,069 million d'euros). En 2016, un montant de 0,004 million d'euros a été restitué aux États Membres au titre de leur part d'excédent de trésorerie retenu au cours des années antérieures.

152. Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants. La réserve pour les gains/(pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel correspond au solde des gains ou pertes actuariels pour les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement postérieur à l'emploi et des droits à la cessation de service. En 2016, un gain actuariel total de 14,694 millions d'euros (contre 19,297 millions d'euros en 2015) a été enregistré (voir la Note 17). Il est essentiellement dû à une modification apportée aux hypothèses actuarielles concernant le taux d'actualisation à appliquer.

### NOTE 23 : Contributions régulières

|   | <u>(en milliers d'euros)</u> |                       |
|---|------------------------------|-----------------------|
|   | <u>2016</u>                  | <u>2015</u>           |
| Partie opérationnelle des sommes mises en recouvrement  | 346 819                      | 336 724               |
| Partie investissements des sommes mises en recouvrement | <u>8 032</u>                 | <u>8 306</u>          |
| <b>Total - Contributions régulières</b>                 | <b><u>354 851</u></b>        | <b><u>345 030</u></b> |

153. Conformément à l'article XIV.D du Statut de l'AIEA et à l'article 5.01 du Règlement financier, le barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire est calculé selon les principes et dispositions établis par la Conférence générale (CG). La partie opérationnelle de l'évaluation correspond au financement des activités inscrites au programme du budget ordinaire de l'Agence approuvé pour l'année indiquée. La partie investissements de l'évaluation correspond au financement des investissements majeurs de l'Agence.

Les parties opérationnelle et investissements sont réparties conformément au budget de l'Agence approuvé par les résolutions pertinentes de la CG.

154. Le détail des contributions régulières des différents États Membres et autres donateurs est indiqué à l'annexe A2.

#### **NOTE 24 : Contributions volontaires**

|  | (en milliers d'euros) |                |
|--|-----------------------|----------------|
|  | 2016                  | 2015           |
| <i><u>Contributions monétaires volontaires</u></i>         |                       |                |
| Fonds de coopération technique                             | 79 019                | 65 672         |
| Fonds extrabudgétaire de coopération technique             | 20 688                | 11 486         |
| Fonds pour les programmes extrabudgétaires                 | 130 565               | 127 944        |
| <b><i>Total – Contributions monétaires volontaires</i></b> | <b>230 272</b>        | <b>205 102</b> |
| <i><u>Contributions volontaires en nature</u></i>          |                       |                |
| Location de locaux – CIV                                   | 7 865                 | 7 870          |
| Location de locaux – autres bâtiments                      | 1 394                 | 1 304          |
| Location de locaux – terrains du CIV                       | 856                   | 844            |
| Location de locaux – autres terrains                       | 392                   | 353            |
| Autres   | 39                    | -              |
| <b><i>Total – Contributions volontaires en nature</i></b>  | <b>10 546</b>         | <b>10 371</b>  |
| <b>Total – Contributions volontaires</b>                   | <b>240 818</b>        | <b>215 473</b> |

155. Les contributions volontaires se décomposent en contributions monétaires et en contributions en nature. Le détail des contributions monétaires volontaires des différents États Membres et autres donateurs est donné à l'annexe A2.

156. Les montants susmentionnés ne prennent pas en compte l'impact des remboursements et des virements aux donateurs des portions non utilisées des contributions extrabudgétaires dans le cas de contributions volontaires dont les produits ont été comptabilisés lors d'années antérieures. En 2016 et 2015, ces remboursements se sont élevés respectivement à 1,741 et 1,257 million d'euros. Conformément à la politique comptable de l'Agence concernant ces remboursements, ces montants ont été comptabilisés en tant qu'ajustements directs de la situation nette.

157. En ce qui concerne les contributions en nature, il s'agit essentiellement de l'utilisation du Centre international de Vienne (CIV) (qui représente un don de 8,721 millions d'euros), ainsi que la cession du droit d'usage des terrains, bâtiments et installations connexes sur les autres sites de l'Agence, notamment à Seibersdorf et Monaco (1,786 million d'euros). La contribution qui correspond au CIV regroupe la part de l'Agence aux dotations aux amortissements se rapportant aux structures existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et toujours utilisées, et des améliorations locatives financées par le gouvernement autrichien. Cette contribution comprend également la part de l'Agence dans les frais de location théoriques des terrains sur lesquels se trouve le CIV.

158. Parmi les autres contributions en nature reçues par l'Agence figurent des biens qui sont considérés comme des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des éléments de stock pour des projets en faveur de contreparties. Le produit de ces contributions est comptabilisé si le coût des biens donnés peut être évalué de manière fiable et si les biens ont été transférés sous le contrôle de l'Agence.

159. La valeur des services en nature rendus à l'Agence n'est pas prise en compte dans les contributions en nature. Conformément aux principes comptables de l'Agence et aux IPSAS, les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées comme produits. L'Agence reçoit de la part de certains donateurs d'importantes contributions de ce type en lien avec les activités de formation, l'appui technique, les services consultatifs, les services d'analyse et la coordination de réunions techniques. Compte tenu de l'incertitude liée au contrôle et à l'évaluation de ces services, l'Agence ne les comptabilise pas dans ses états financiers. En outre, elle reçoit des contributions en nature sous la forme de services d'experts fournis à titre gracieux, d'orateurs invités, de formateurs et de consultants, dont il est fait don des frais de voyage à l'Agence. Ces personnes font bénéficier l'Agence de leurs compétences au cours de réunions techniques et de consultations spécialisées dans des domaines particuliers qui contribuent à favoriser ses initiatives.

## NOTE 25 : Autres contributions

|                                     | <b>(en milliers d'euros)</b> |              |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------|
|                                     | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>  |
| Coûts de participation nationaux    | 3 322                        | 55           |
| Accords de garanties                | 990                          | 990          |
| Autres contributions                | 115                          | 13           |
| <b>Total – Autres contributions</b> | <b>4 427</b>                 | <b>1 058</b> |

160. Le produit des CPN est comptabilisé lorsque les projets compris dans le programme national de coopération technique ont été approuvés par le CACT et que les montants viennent à être dus à l'Agence, c'est-à-dire généralement au 1<sup>er</sup> janvier suivant la réunion du CACT. Comme la majorité des projets sont approuvés pour la première année de l'exercice biennal, le produit des CPN est généralement plus élevé cette année-là que la deuxième année. Le produit des CPN était donc bien plus élevé en 2016, première année de l'exercice biennal, qu'en 2015. Les autres contributions correspondent au prélèvement du produit différé provenant du gouvernement autrichien en rapport avec l'amortissement des améliorations locatives du CIV financées sur le Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants (MRRF).

## NOTE 26 : Produits des opérations avec contrepartie directe

|  | <u>(en milliers d'euros)</u> |                     |
|--|------------------------------|---------------------|
|  | <u>2016</u>                  | <u>2015</u>         |
| <i>Produits de la vente de biens</i>                             |                              |                     |
| Publications   | 377                          | 408                 |
| Matières de référence pour les laboratoires                      | 316                          | 277                 |
|  | <u>693</u>                   | <u>685</u>          |
| <i>Produits de services financés conjointement</i>               |                              |                     |
| Domaine médical  | 732                          | 775                 |
| Services d'impression  | 412                          | 425                 |
|  | <u>1 144</u>                 | <u>1 200</u>        |
| <i>Autres produits divers</i>                                    | <u>538</u>                   | <u>615</u>          |
| <b>Total – Produits des opérations avec contrepartie directe</b> | <u><b>2 375</b></u>          | <u><b>2 500</b></u> |

161. Les produits des services financés conjointement comprennent les recettes pour les services fournis à d'autres organismes des Nations Unies sur la base du remboursement des coûts pour divers services.

162. Parmi les autres produits divers figurent les remboursements effectués par la sécurité sociale au titre des congés de maternité, et d'autres crédits divers.

## NOTE 27 : Produits de placements

|                                       | <u>(en milliers d'euros)</u> |                   |
|---------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|                                       | <u>2016</u>                  | <u>2015</u>       |
| Dépôts à terme                        | 895                          | 413               |
| Effets escomptés                      | 575                          | 108               |
| Comptes à vue et autres               | 313                          | 182               |
| <b>Total – Produits de placements</b> | <u><b>1 783</b></u>          | <u><b>703</b></u> |

163. L'augmentation de 1,080 million d'euros (soit 153,6 %) du total des produits de placements s'explique principalement par la hausse des intérêts perçus sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en dollars des États-Unis au 31 décembre 2016 par rapport à la période précédente.

164. L'état financier VIIIb donne des détails sur le total des produits de placements comptabilisés en 2016 par fonds. Ces montants sont censés être utilisés à l'appui des activités des fonds respectifs.

**NOTE 28 : Traitements et avantages du personnel**

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |                |
|---|------------------------------|----------------|
|   | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>    |
| <i>Administrateurs</i>  |                              |                |
| Traitements   | 138 431                      | 133 507        |
| Dépenses communes de personnel : cotisations à la CCPNU et à d'autres régimes de retraite | 30 726                       | 29 808         |
| Dépenses communes de personnel : autres   | 29 516                       | 35 375         |
| <b>Total – Administrateurs</b>  | <b>198 673</b>               | <b>198 690</b> |
| <i>Agents des services généraux</i>   |                              |                |
| Traitements   | 53 942                       | 53 441         |
| Dépenses communes de personnel : cotisations à la CCPNU et à d'autres régimes de retraite | 10 806                       | 10 802         |
| Dépenses communes de personnel : autres   | 16 913                       | 17 104         |
| <b>Total – Agents des services généraux</b>   | <b>81 661</b>                | <b>81 347</b>  |
| <b>Total – Traitements et avantages du personnel</b>                                      | <b>280 334</b>               | <b>280 037</b> |

165. Les traitements comprennent le traitement net de base et l'indemnité de poste applicable. Les autres dépenses communes de personnel comprennent l'assurance, les droits à prestations des fonctionnaires, comme le congé dans les foyers, la visite à la famille, l'indemnité pour frais d'études, etc., ainsi que d'autres droits à la cessation de service.

**NOTE 29 : Consultants, experts**

166. Les charges afférentes aux consultants regroupent le coût du recrutement des consultants, experts et traducteurs, et les frais et honoraires associés. Les charges afférentes aux consultants et aux experts ont légèrement diminué en 2016 par rapport à 2015, passant de 15,940 millions d'euros à 15,206 millions.

### NOTE 30 : Voyages

|   | (en milliers d'euros) |               |
|---|-----------------------|---------------|
|   | 2016                  | 2015          |
| <b>Fonctionnaires en mission</b>                              |                       |               |
| Inspections au titre des garanties et maintenance de matériel | 6 149                 | 6 427         |
| Fonctionnaires en mission                                     | 12 343                | 11 865        |
| <b>Total – Voyages de fonctionnaires</b>                      | <b>18 492</b>         | <b>18 292</b> |
| <b>Voyages de non-fonctionnaires</b>                          |                       |               |
| Consultants, experts et participants aux réunions             | 13 817                | 14 379        |
| Pour des projets de coopération technique                     | 23 676                | 21 908        |
| Autres non-fonctionnaires                                     | 3 370                 | 4 153         |
| <b>Total – Voyages de non-fonctionnaires</b>                  | <b>40 863</b>         | <b>40 440</b> |
| <b>Total – Frais de voyage</b>                                | <b>59 355</b>         | <b>58 732</b> |

167. Les frais de voyage des fonctionnaires sont le plus souvent ceux du personnel en mission qui effectue des voyages officiels pour se rendre à des réunions techniques, des réunions de coordination de la recherche, des réunions de liaison, des conférences/colloques, ainsi que dans le cadre d'une assistance d'urgence et au titre de projets.

168. Les frais de voyage des non-fonctionnaires sont ceux qui sont associés aux voyages des consultants, participants aux réunions et experts (y compris le coût des billets et les indemnités journalières) que l'Agence emploie pour appuyer des projets de coopération technique ou assister à des réunions techniques ou des conférences.

### NOTE 31 : Transferts à des acteurs du développement

|  | (en milliers d'euros) |               |
|--|-----------------------|---------------|
|  | 2016                  | 2015          |
| Éléments de stock pour des projets distribués à des acteurs du développement | 33 498                | 27 872        |
| Services à des acteurs du développement                                      | 7 136                 | 7 022         |
| Contrats de recherche et contrats techniques                                 | 4 936                 | 4 694         |
| Financement du Centre international de physique théorique                    | 2 379                 | 2 352         |
| Autres subventions   | 239                   | 239           |
| <b>Total – Transferts à des acteurs du développement</b>                     | <b>48 188</b>         | <b>42 179</b> |

169. La hausse des dépenses de distribution d'éléments de stock pour projets à des acteurs du développement en 2016 par rapport à 2015 est due au calendrier des activités des programmes de l'Agence.

170. Des contrats de recherche et des contrats techniques sont attribués à des instituts des États Membres pour exécuter des travaux de recherche ou des prestations techniques compatibles avec les activités et le mandat de l'Agence.

### NOTE 32 : Services communs du Centre international de Vienne

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |               |
|---|------------------------------|---------------|
|   | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>   |
| Service des bâtiments   | 9 914                        | 11 863        |
| Services de sécurité  | 6 886                        | 7 424         |
| Services de conférence  | 737                          | 1 422         |
| <b>Total – Services communs<br/>du Centre international de Vienne</b> | <b>17 537</b>                | <b>20 709</b> |

171. Les chefs de dépense Service des bâtiments, Services de sécurité et Services de conférence représentent la part revenant à l'Agence des dépenses des services communs contrôlés et gérés par d'autres organisations sises à Vienne. La note 37 fournit de plus amples détails sur ces services.

### NOTE 33 : Formation

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |               |
|--|------------------------------|---------------|
|  | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>   |
| Formation des acteurs du développement | 21 841                       | 22 012        |
| Formation du personnel                 | 2 087                        | 1 759         |
| <b>Total – Formation</b>               | <b>23 928</b>                | <b>23 771</b> |

172. La formation des acteurs du développement englobe les indemnités, les cours, les voyages, les frais de formation et les autres coûts qui y sont liés.

### NOTE 34 : Services contractuels et autres

|  | <b>(en milliers d'euros)</b> |               |
|--|------------------------------|---------------|
|  | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>   |
| Services contractuels en technologie de l'information  | 8 305                        | 10 103        |
| Services contractuels scientifiques et techniques      | 1 845                        | 2 430         |
| Autres services contractuels institutionnels           | 3 042                        | 2 636         |
| Service des bâtiments et services de sécurité hors CIV | 4 722                        | 2 656         |
| Maintenance de matériel et de logiciels                | 4 723                        | 6 879         |
| <b>Total – Services contractuels et autres</b>         | <b>22 637</b>                | <b>24 704</b> |

173. Les services contractuels en technologie de l'information couvrent les charges pour l'appui à l'AIPS, ainsi que d'autres services d'appui.

174. Les services contractuels scientifiques et techniques couvrent les activités exécutées à l'appui des travaux de recherche scientifique menés à l'Agence, comme la rédaction de rapports de recherche et d'études.

175. Parmi les autres services contractuels institutionnels figurent les charges liées à la traduction, à l'interprétation, au Service médical et à d'autres services.

176. Quant aux « Service des bâtiments et services de sécurité hors CIV », il s'agit des dépenses incombant à l'Agence au titre de la maintenance de ses bureaux extérieurs, essentiellement Seibersdorf, Toronto, Tokyo, New York et Genève.

177. La maintenance de matériel et de logiciels correspond aux services fournis par des tiers pour l'entretien du matériel et l'appui relatif aux logiciels utilisés.

### NOTE 35 : Autres charges opérationnelles

|   | (en milliers d'euros) |               |
|---|-----------------------|---------------|
|   | 2016                  | 2015          |
| Fournitures et matériel   | 7 068                 | 6 643         |
| Achats de petit matériel et de logiciels  | 5 314                 | 4 456         |
| Communication et transport  | 2 688                 | 2 610         |
| Matériel loué   | 1 229                 | 1 118         |
| Location de locaux  | 2 999                 | 2 997         |
| Dépréciation d'immobilisations incorporelles  | 172                   | -             |
| Représentation et réceptions  | 679                   | 755           |
| Consommation de fournitures pour l'imprimerie, de pièces de rechange pour les garanties et de matériel de maintenance | 97                    | 128           |
| Augmentation/(diminution) des provisions et allocations   | 1 091                 | 510           |
| Autres charges opérationnelles  | 3 167                 | 3 372         |
| Autres charges diverses   | 1 334                 | 1 915         |
| <b>Total – Autres charges opérationnelles</b>   | <b>25 838</b>         | <b>24 504</b> |

178. Les fournitures et le matériel sont essentiellement constitués des fournitures scientifiques et techniques et comprennent aussi le matériel et les fournitures de bureau et de communication.

179. Les charges au titre de la communication et du transport correspondent aux frais de téléphone, de courrier et de transport de marchandises.

180. L'achat de petit matériel et de logiciels renvoie aux charges encourues lors de l'achat de tels articles qui ne répondent pas aux critères d'inscription à l'actif.

181. Tous les baux commerciaux en cours pour les équipements et les bâtiments ont été classés comme contrats de service.

182. Les autres charges opérationnelles concernent essentiellement les coûts généraux des services de laboratoire. Les autres charges diverses comprennent principalement les contributions de l'Agence à des activités financées conjointement par les organismes des Nations Unies, les frais d'assurance et les frais bancaires.



**NOTE 36 : Gains nets/(pertes nettes)**

|   | <b>(en milliers d'euros)</b> |               |
|---|------------------------------|---------------|
|   | <b>2016</b>                  | <b>2015</b>   |
| Gains/(pertes) de change latents  | 12 756                       | 23 721        |
| Gains/(pertes) de change réalisés                                       | (128)                        | 5 246         |
| Gains/(pertes) sur la vente ou la cession d'immobilisations corporelles | (291)                        | 55            |
| <b>Total – Gains</b>  | <b>12 337</b>                | <b>29 022</b> |

183. En 2016, les gains de change latents nets étaient essentiellement dus à la réévaluation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de l'Agence libellés en dollars des États-Unis, et à la dépréciation associée de l'euro, monnaie fonctionnelle de l'Agence, par rapport au dollar des États-Unis. Cette tendance était aussi celle observée en 2015, bien que le total des gains nets ait diminué.

**NOTE 37 : Participations dans d'autres entités****Activités financées conjointement***Division mixte FAO/AIEA*

184. La Division mixte des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a été créée pour mener des activités dans des domaines d'intérêt commun à l'Agence et la FAO, éviter les doubles emplois dans les activités et favoriser les synergies. À ce titre, elle met en œuvre un programme établi tous les deux ans en consultation avec ces deux organisations. Ses activités et sa gouvernance sont définies dans les arrangements révisés entre les Directeurs généraux de la FAO et de l'AIEA concernant la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (ci-après appelés « les Arrangements »). Les Arrangements établissent un dispositif contraignant par lequel les deux organisations s'engagent à entreprendre une activité soumise à un contrôle conjoint. La Division mixte n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct dans le cadre de la norme IPSAS 37 et est, par conséquent, considérée comme une opération conjointe.

*Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) à Trieste*

185. Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) à Trieste a été créé en 1964. Il est régi par un accord tripartite entre l'Agence, l'UNESCO et le gouvernement italien. Il est contrôlé par l'UNESCO en tant que département scientifique spécialisé appuyant son programme (institut de catégorie 1). Grâce au CIPT, l'Agence a davantage de contacts avec des scientifiques de ses États Membres et peut plus facilement accéder à leurs technologies dans les domaines de la science nucléaire pure et de la recherche fondamentale. Ces contacts accrus s'établissent grâce à des activités telles que la formation, les bourses et d'autres manifestations conjointes. L'Agence a une grande influence sur le CIPT du fait de sa représentation au Comité directeur qui régit ce centre, et de l'important financement qu'elle assure et qui est comptabilisé comme charge dans l'État de la performance financière. Toutefois, le CIPT n'a pas de structure

de participation formelle, de dispositions de dissolution, ni d'autres moyens qui permettraient de mesurer avec fiabilité la participation que l'Agence y a. Par conséquent, les contributions de l'Agence sortent du cadre de la norme IPSAS 36 et aucune participation liée au CIPT ne peut être comptabilisée.

186. Des informations financières récapitulatives sur le CIPT sont données ci-dessous, conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 38 :

| <b>Informations financières récapitulatives<br/>sur le CIPT</b> | <b>(en milliers d'euros)</b>        |                                     |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   | <b>31/12/2016<br/>(provisaires)</b> | <b>31/12/2015<br/>(définitives)</b> |
| Produits  | 28 129                              | 28 255                              |
| Charges   | 29 361                              | 30 799                              |
| Excédent/(déficit) net  | (1 232)                             | (2 544)                             |
| Actifs courants   | 9 455                               | 9 112                               |
| Actifs non courants   | 644                                 | 953                                 |
| Passifs courants  | 3 580                               | 3 538                               |
| Passifs non courants  | 22 251                              | 21 878                              |
| Situation nette   | (15 732)                            | (15 351)                            |

## **Le Centre international de Vienne**

### *Terrain et bâtiments du Centre international de Vienne*

187. En 1979, l'Agence a conclu un « Accord relatif au siège » avec le gouvernement autrichien, en vue de la location, sur 99 ans, de la part des locaux du CIV lui revenant, pour un loyer nominal annuel d'un schilling autrichien. En vertu de cet accord, elle doit gérer le district de son siège depuis l'Autriche, faute de quoi elle doit restituer au gouvernement autrichien sa part dans les locaux du CIV. Puisque l'Accord relatif au siège revêt essentiellement le caractère d'un contrat de location-financement, elle était tenue d'inscrire à l'actif sa part dans les bâtiments du CIV en se fondant sur le ratio de partage des coûts afférents au Service des bâtiments (BMS). L'AIEA partage le bâtiment du CIV avec trois autres entités des Nations Unies : l'ONUS, l'ONUDI et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), les quatre étant collectivement appelées les organisations sises au CIV. Chacune de ces entités a passé deux accords avec le gouvernement autrichien, l'un concernant son siège et l'autre les parties du CIV communes aux quatre entités. Ces accords sont des arrangements contraignants qui, ensemble, établissent efficacement un instrument distinct des organisations sises au CIV et du gouvernement autrichien qu'aucune partie ne peut contrôler sans la coopération des autres. Les organisations sises au CIV jouissent de tous les droits sur les actifs et sont soumises aux obligations liées au passif, tandis que les actifs nets de l'arrangement appartiennent au gouvernement autrichien, car le terrain et les bâtiments lui reviennent au bout de 99 ans, ou lors du retrait des sièges de Vienne si celui-ci a lieu avant. Les organisations sises au CIV ont mutuellement convenu du partage des actifs et des passifs suivant le ratio des coûts afférents au Service des bâtiments, qui est revu annuellement. Compte tenu de ces facteurs, le CIV est considéré comme une opération conjointe.

188. L'AIEA comptabilise sa part des bâtiments comme immobilisations détenues au titre d'un contrat de location-financement, et l'obligation correspondante de rester dans le CIV sous la forme d'un revenu différé. Elle comptabilise aussi les amortissements liés à sa part des bâtiments, les améliorations locatives et les paiements effectués au titre du contrat de location

simple pour sa part du terrain, et compense le produit sans contrepartie directe du gouvernement autrichien pour rendre compte du fait qu'aucune trésorerie ne change de mains.

*Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants (MRRF)*

189. Ce fonds résulte d'un arrangement conjoint entre le gouvernement autrichien, qui détient la moitié du fonds, et les organisations sises au CIV, qui détiennent conjointement le reste. Il est régi par les dispositions de l'*Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies et la République d'Autriche concernant la création et l'administration d'un fonds commun pour le financement des réparations et des remplacements importants à leur siège au Centre international de Vienne*, signé le 19 janvier 1981 et amendé par un échange de lettres le 24 janvier et le 14 février 2002. Il est destiné à financer des programmes de travail établis pour maintenir et améliorer les installations au CIV. Il a été créé selon les conditions d'un accord entre les cinq parties qui établissent que « les parties sont conjointement investies de l'autorité sur le fonds commun ». La majeure partie de la production du fonds correspond à des améliorations locatives du CIV, qui sont inscrites à l'actif comme parties du bâtiment, et le reste correspond à des travaux mineurs qui sont financés conjointement par les organisations sises au CIV. Étant donné que le fonds est entièrement alimenté par les cinq parties y contribuant et que les quatre organisations sises au CIV utilisent la totalité de sa production selon des proportions établies, il convient de le comptabiliser comme une opération conjointe. Par conséquent, l'Agence comptabilise sa part des actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges, suivant le ratio de partage des coûts afférents au Service des bâtiments (54,917 % pour 2016).

190. Des informations financières récapitulatives sur le MRRF sont fournies ci-dessous, conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 38 :

| <b>Informations financières récapitulatives sur le MRRF</b> | <b>(en milliers d'euros)</b>        |                                     |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   | <b>31/12/2016<br/>(provisaires)</b> | <b>31/12/2015<br/>(définitives)</b> |
| Produits  | 3 527                               | 3 547                               |
| Charges   | 4 057                               | 3 554                               |
| Excédent/(déficit) net                                      | (530)                               | (7)                                 |
| Actifs courants   | 9 083                               | 10 090                              |
| Actifs non courants   | -                                   | -                                   |
| Passifs courants  | 73                                  | 550                                 |
| Passifs non courants  | -                                   | -                                   |
| Situation nette   | 9 010                               | 9 540                               |

191. L'Agence a versé au MRRF 0,968 million d'euros en 2016 et 0,965 million d'euros en 2015. Ces fonds englobent la part versée par l'Agence au titre de ses besoins budgétaires annuels ainsi que des réparations et remplacements importants qui n'avaient pas été inclus dans le plan d'investissement approuvé. La part des travaux de l'Agence inscrite à l'actif au poste du CIV est comptabilisée dans l'état de la situation financière, et sa part des autres dépenses l'est dans l'état de la performance financière.

## Services communs du Centre international de Vienne

### *Entités contrôlées*

192. Le Service médical du CIV est pris en charge par l'Agence, soit par son propre personnel, soit par des organisations avec lesquelles elle a passé un contrat. Le remboursement par les autres organisations sises au CIV est fonction du nombre de personnes employées par les diverses organisations, et ce service médical est aussi accessible à d'autres personnes si une urgence médicale se produit au CIV. Le service a été organisé en interne essentiellement pour répondre à la nécessité particulière de l'Agence, dans le domaine médical, de soumettre à des examens médicaux réguliers les inspecteurs allant sur le terrain qui sont exposés à des risques spécifiques pour la santé et les travailleurs exposés aux rayonnements. Le Service médical fait partie intégrante de l'Agence et est géré conformément aux règles et règlements de celle-ci. Aucun mécanisme de comité consultatif et de comité de coordination n'a été établi pour les services médicaux.

193. L'Agence fournit aussi aux autres entités un service d'imprimerie contre remboursement. Les utilisateurs reçoivent une facture mensuelle établie sur la base de l'utilisation réelle qu'ils ont fait du service, conformément à un barème des tarifs. Le service d'imprimerie fait partie intégrante de l'Agence ; il emploie son personnel et détient ses actifs et ses passifs.

194. L'Agence comptabilise tous les coûts, actifs et passifs des services qu'elle fournit, de même que les produits perçus en échange de la fourniture de services par ces deux entités aux autres organisations sises au CIV.

### *Autres entités*

195. Les services de sécurité de l'ONU sont fournis par l'ONUV au CIV et à d'autres entités externes en échange d'un remboursement. Bien que les Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies soient sous l'autorité du Directeur général de l'ONUV, ils ont aussi des comptes à rendre au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, qui en a la responsabilité générale dans le monde et établit les normes de sécurité. L'opération est consolidée dans les états financiers de l'ONU. Par conséquent, l'Agence n'a aucun contrôle sur ce service. Elle comptabilise sa contribution au titre des services fournis par l'ONUV comme une charge.

196. L'ONUV fournit l'ensemble des services de conférence à l'ONUDI et à l'OTICE ; cependant, exception faite de l'utilisation du service d'interprétation commun, l'Agence reste en dehors de ces arrangements et gère ses propres services de conférence en parallèle. L'Agence n'a donc aucun contrôle sur ces services de conférence. Par conséquent, les services de conférence fournis par l'ONUV sont comptabilisés dans les états financiers de l'Agence comme des charges à mesure qu'ils sont assurés.

197. L'ONUDI fournit un éventail de services de maintenance et d'appui au CIV grâce à son fonds spécial pour le Service des bâtiments. L'Agence apporte de l'argent à ce fonds, qui n'enregistre pas de bénéfices ni ne subit de pertes, essentiellement pour payer sa part de diverses dépenses encourues liées aux installations, au nettoyage, aux réparations et à la maintenance courante. Ce fonds n'a pas de personnalité juridique propre, et tous les actifs sont détenus par l'ONUDI, tous les contacts sont établis au nom de celle-ci et les membres du personnel du Service des bâtiments sont ses employés. Le remboursement, exprimé comme un pourcentage des dépenses totales, est calculé sur la base de la surface au sol occupée et du nombre de

fonctionnaires employés par chacune des organisations sises au CIV. La direction des activités financées par le fonds spécial est assurée par le Comité sur les services communs, composé des chefs de l'administration/la gestion des quatre organisations sises au CIV, tandis que la responsabilité finale des services fournis incombe au Directeur général de l'ONUDI, sous l'autorité duquel ces services sont fournis. Bien que le fonds spécial présente certaines des caractéristiques d'un arrangement conjoint, compte tenu de la nature des services fournis et du fait que les paiements de l'Agence sont destinés à rembourser des dépenses encourues par l'ONUDI, la transaction se prête mieux à être considérée comme un service fourni en échange d'un remboursement.

### **Participations dans des entités structurées qui ne sont pas consolidées**

#### *Économat*

198. L'Économat a été créé au titre d'un échange de notes entre l'Agence et le gouvernement autrichien en date du 1<sup>er</sup> mars 1972 en tant que service commun devant permettre aux membres du personnel, aux membres de leur famille à leur charge et à d'autres personnes qui y ont droit de bénéficier des privilèges que leur confère le gouvernement autrichien en leur permettant d'acheter certains articles détaxés, les organisations sises au CIV en tant qu'entités ne percevant aucun bénéfice direct. L'Économat, sous l'autorité de l'AIEA, est géré conformément aux règles qui le régissent et à d'autres accords. Il est financièrement indépendant de l'Agence et finance ses coûts grâce aux revenus générés par les ventes au détail, revenus qu'il conserve pour lui. En l'absence d'avantages démontrables bénéficiant directement à l'Agence ou à toute autre organisation sise au CIV, aucune organisation sise au CIV ne contrôle l'Économat selon les normes IPSAS, car ce sont les personnes qui y ont accès qui bénéficient de tous les avantages, et non les organisations sises au CIV en tant qu'entités. D'après les dispositions de dissolution, tout solde d'actifs nets revient au Fonds de prévoyance pour le personnel des organisations sises au CIV, à l'exception du montant de l'investissement initial fait par l'AIEA et l'ONUDI le 1<sup>er</sup> octobre 1979, de 0,809 million d'euros chacune, qui serait restitué à ces organisations. L'investissement initial de 0,809 million d'euros est comptabilisé comme un investissement dans les entités des services communs.

199. Étant donné que l'Économat est sous l'autorité de l'Agence, tous les membres de son personnel ont un contrat de travail de celle-ci. Par conséquent, l'Agence devrait assurer les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de ces membres du personnel si l'Économat n'était pas en mesure de s'acquitter des obligations financières liées à ces avantages postérieurs à l'emploi et à ces autres avantages à long terme. Au 31 décembre 2016, le montant total de ces avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme pour le personnel de l'Économat était de 6,917 millions d'euros (contre 7,539 millions d'euros en 2015).

200. Des informations financières récapitulatives sur l'Économat sont fournies ci-après :

| <b>Informations financières récapitulatives<br/>sur l'Économat</b> | <b>(en milliers d'euros)</b>        |                                      |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
|  | <b>31/12/2016<br/>(provisaires)</b> | <b>31/12/2015<br/>(définitives)*</b> |
| Produits   | 29 180                              | 29 919                               |
| Charges  | 28 541                              | 29 794                               |
| Excédent/(déficit) net   | 639                                 | 125                                  |
| Actifs courants  | 16 823                              | 16 969                               |
| Actifs non courants  | 1 172                               | 752                                  |
| Passifs courants   | 1 156                               | 1 328                                |
| Passifs non courants   | 8 369                               | 8 960                                |
| Situation nette  | 8 470                               | 7 433                                |

\*Ces montants sont différents de ceux qui sont indiqués dans les états financiers de l'Agence pour 2015, car les comptes de l'Économat ont été clôturés après la publication de ces derniers.

#### *Service de restauration*

201. Le Service de restauration du CIV a été créé comme un service autonome sans but lucratif, destiné à permettre au personnel et à d'autres personnes qui ont accès au CIV de s'y restaurer. La responsabilité de la gestion et du fonctionnement du Service de restauration incombe à l'ONUDI en vertu d'un accord entre l'ONU, l'AIEA et l'ONUDI daté du 31 mars 1977. Le Service de restauration fait partie intégrante du Secrétariat de l'ONUDI et n'a pas de personnalité juridique propre. Comme pour l'Économat, c'est le personnel des organisations sises au CIV, plutôt que ces organisations elles-mêmes, qui bénéficient des avantages liés au Service de restauration. En cas de dissolution, tout solde des actifs nets revient au Fonds de prévoyance pour le personnel des organisations sises au CIV. Bien que les organisations sises au CIV parrainent conjointement le Service de restauration, en l'absence d'avantages directs et de droits sur le solde des actifs nets, aucune d'entre elles ne peut exercer un contrôle ou une influence importante sur ce service. L'Agence n'a par conséquent aucune participation dans le Service de restauration.

## NOTE 38 : Information sectorielle par programme sectoriel - composition par fonds

2016

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016  
(en milliers d'euros)

|   | Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires | Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | Sûreté et sécurité nucléaires | Vérification nucléaire | Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration a/ | Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels | Éliminations    | Total          |
|---|--|---|-------------------------------|------------------------|--|---|-----------------|----------------|
| Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement                             |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 39 712   | 43 626  | 36 178                        | 138 027                | 108 406  | 1 372   | -               | 367 321        |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 13 909   | 21 957  | 21 846                        | 160 113                | 88 850   | -   | -               | 306 675        |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | 651  | 6 287   | 923                           | 27 015                 | 7 884  | -   | -               | 42 760         |
| Fonds pour les investissements majeurs                                      |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 10   | 59  | 22                            | 963                    | 2 728  | -   | -               | 3 782          |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds de coopération technique  |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 8 465  | 35 689  | 16 542                        | -                      | 5 974  | ( 107)  | -               | 66 563         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | 7   | -                             | -                      | -  | -   | -               | 7              |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds extrabudgétaire de coopération technique                              |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 2 713  | 8 558   | 3 533                         | -                      | 604  | 53  | -               | 15 461         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | 62                            | -                      | -  | -   | -               | 62             |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds pour les programmes extrabudgétaires                                  |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 8 332  | 3 776   | 39 810                        | 21 363                 | 5 442  | 10  | -               | 78 733         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 408  | 1 984   | 1 255                         | 15 580                 | 237  | -   | -               | 19 464         |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | 116  | 1 195   | 883                           | 2 704                  | 55   | -   | -               | 4 953          |
| Banque d'uranium faiblement enrichi   |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 1 927  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | 1 927          |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 8  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | 8              |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux                              |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 23   | 159   | ( 212)                        | -                      | 151  | -   | -               | 121            |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | -                             | -                      | 102  | -   | -               | 102            |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Élimination interfonds des charges pour services partagés                   | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | ( 8 448)        | ( 8 448)       |
| <b>Total - Charges</b>  | <b>61 182</b>  | <b>91 867</b>   | <b>95 873</b>                 | <b>160 353</b>         | <b>123 305</b>   | <b>1 328</b>  | <b>( 8 448)</b> | <b>525 460</b> |
| <b>Total - Immobilisations corporelles et incorporelles</b>                 | <b>14 325</b>  | <b>23 948</b>   | <b>23 163</b>                 | <b>175 693</b>         | <b>89 189</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>326 318</b> |
| <b>Total - Acquisitions et immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>767</b>   | <b>7 482</b>  | <b>1 806</b>                  | <b>29 719</b>          | <b>7 939</b>   | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>47 713</b>  |

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

## NOTE 38 : Information sectorielle par programme sectoriel - composition par fonds

2015

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015  
(en milliers d'euros)

|   | Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires | Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | Sûreté et sécurité nucléaires | Vérification nucléaire | Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration a/ | Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels | Éliminations    | Total          |
|---|--|---|-------------------------------|------------------------|--|---|-----------------|----------------|
| Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement                             |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 36 802   | 40 927  | 41 028                        | 137 635                | 113 518  | ( 89)   | -               | 369 821        |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 14 393   | 17 434  | 22 642                        | 148 277                | 89 480   | -   | -               | 292 226        |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | 1 176  | 2 980   | 975                           | 26 461                 | 5 972  | -   | -               | 37 564         |
| Fonds pour les investissements majeurs                                      |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 1  | 277   | 1                             | 525                    | 4 647  | -   | -               | 5 451          |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds de coopération technique  |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 7 287  | 34 635  | 13 928                        | -                      | 4 947  | ( 51)   | -               | 60 746         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | 10  | -                             | -                      | 3  | -   | -               | 13             |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Fonds extrabudgétaire de coopération technique                              |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 3 496  | 7 501   | 5 289                         | -                      | 525  | 205   | -               | 17 016         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | 82                            | -                      | -  | -   | -               | 82             |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | 100                           | -                      | -  | -   | -               | 100            |
| Fonds pour les programmes extrabudgétaires                                  |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 5 485  | 4 268   | 38 437                        | 20 342                 | 4 282  | 31  | -               | 72 845         |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 406  | 1 058   | 656                           | 16 206                 | 243  | -   | -               | 18 569         |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | 89   | 779   | 266                           | 5 430                  | 40   | -   | -               | 6 604          |
| Banque d'uranium faiblement enrichi   |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | 2 686  | -   | -                             | -                      | ( 5)   | -   | -               | 2 681          |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | 13   | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | 13             |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | 5  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | 5              |
| Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux                              |  |   |                               |                        |  |   |                 |                |
| Charges   | ( 7)   | 208   | -                             | -                      | 319  | -   | -               | 520            |
| Immobilisations corporelles et incorporelles                                | -  | -   | -                             | -                      | 254  | -   | -               | 254            |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles                  | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | -               | -              |
| Élimination interfonds des charges pour services partagés                   | -  | -   | -                             | -                      | -  | -   | ( 7 603)        | ( 7 603)       |
| <b>Total - Charges</b>  | <b>55 750</b>  | <b>87 816</b>   | <b>98 683</b>                 | <b>158 502</b>         | <b>128 233</b>   | <b>96</b>   | <b>( 7 603)</b> | <b>521 477</b> |
| <b>Total - Immobilisations corporelles et incorporelles</b>                 | <b>14 812</b>  | <b>18 502</b>   | <b>23 380</b>                 | <b>164 483</b>         | <b>89 980</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>311 157</b> |
| <b>Total - Acquisitions et immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>1 270</b>   | <b>3 759</b>  | <b>1 341</b>                  | <b>31 891</b>          | <b>6 012</b>   | <b>-</b>  | <b>-</b>        | <b>44 273</b>  |

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.



### **NOTE 39 : Budget**

202. Le budget ordinaire comprend une partie opérationnelle et une partie investissements, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels (PS). Les programmes sectoriels 1 à 4 sont de nature scientifique et technique :

PS 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

PS 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

PS 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

PS 4 - Vérification nucléaire

Les autres programmes sectoriels fournissent les services de gestion et les services administratifs qui facilitent les activités des programmes sectoriels scientifiques et techniques :

PS 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

PS 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement

203. La partie investissements du budget ordinaire est constituée par le FIM. Il s'agit d'un fonds de réserve créé en application de l'article 4.06 du Règlement financier pour financer les investissements majeurs dans les infrastructures qui sont réalisés conformément au Plan d'investissements majeurs (PIM) de l'Agence.

### **NOTE 39a : Mouvements entre le budget initial et le budget final (budget ordinaire)**

204. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits pour l'Agence répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins pour lesquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Aucun virement n'a été effectué en 2016. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis, exprimée en équivalent-euros au taux de change opérationnel moyen appliqué par l'Organisation des Nations Unies pendant l'année budgétaire. Par conséquent, le montant des dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimé en euros, ne peut être déterminé qu'à la fin de l'année budgétaire.

205. Le tableau ci-après aide à comprendre la réévaluation des montants des crédits ouverts au budget ordinaire pour 2016. La variation entre le budget approuvé et le budget final est uniquement due à la réévaluation. Il n'y a pas eu de changement entre le budget initial et le budget final en ce qui concerne la partie investissements des ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2016.

(en milliers d'euros)

| <b>Partie opérationnelle</b>  | <b>Budget approuvé a/</b> | <b>Budget réévalué/final b/</b> | <b>Variation</b> |
|---|---------------------------|---------------------------------|------------------|
| PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires        | 38 910                    | 38 379                          | (531)            |
| PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 39 487                    | 39 071                          | (416)            |
| PS3 - Sûreté et sécurité nucléaires   | 34 722                    | 34 152                          | (570)            |
| PS4 - Vérification nucléaire  | 135 027                   | 133 093                         | (1 934)          |
| PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration       | 78 611                    | 77 872                          | (739)            |
| PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement                       | 24 537                    | 24 184                          | (353)            |
| <b>Total - Programmes de l'Agence</b>   | <b>351 294</b>            | <b>346 751</b>                  | <b>(4 543)</b>   |
| Travaux remboursables pour d'autres organismes  | 2 674                     | 2 674                           | -                |
| <b>Total - Partie opérationnelle du budget ordinaire</b>                              | <b>353 968</b>            | <b>349 425</b>                  | <b>(4 543)</b>   |

a/ Résolution GC(59)/RES/5 de la Conférence générale (septembre 2015) : budget initial au taux de change de 1 € pour 1 \$.  
b/ Résolution GC(59)/RES/5 de la Conférence générale (septembre 2015) : budget réévalué au taux de change opérationnel moyen des Nations Unies, soit 0,903 € pour 1 \$ É.-U. Il n'y a pas eu de virements entre les programmes sectoriels. La différence entre le budget approuvé et le budget final est uniquement due à la réévaluation.

### **NOTE 39b : Rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget et les flux de trésorerie**

206. Comme l'exige la norme IPSAS 24 (*Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers*), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles, les activités d'investissement et les activités de financement, toutes les différences relatives à la convention retenue, à la période considérée et à l'entité étant répertoriées séparément. Il se peut qu'il y ait aussi des différences dans la structure et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

207. Le rapprochement effectué entre, d'une part, les montants réels présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels et, d'autre part, les montants réels figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour la période terminée le 31 décembre 2016 est présenté ci-après :

(en milliers d'euros)

|  | Activités<br>opérationnelles | Activités<br>d'investissement | Activités de<br>financement |
|--|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Excédent net réel selon l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels a/ | 6 458                        | -                             | -                           |
| Différence de convention   | 33 348                       | -                             | -                           |
| Différence de présentation   | 24 860                       | (24 473)                      | (2)                         |
| Différence entre les entités   | 66 142                       | 121 475                       | 4                           |
| <b>Montant réel figurant dans le tableau des flux de trésorerie</b>                                | <b>130 808</b>               | <b>97 002</b>                 | <b>(2)</b>                  |

a/ La norme IPSAS 24 exige de rapprocher les montants réels [état financier Va (comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels)] et les flux de trésorerie nets (état financier IV). Le rapprochement effectué dans la présente note permet de comparer la variation entre les montants de l'état financier Va et ceux de l'état financier IV. Si les prescriptions de la norme IPSAS 24 sont suivies à la lettre, les produits de l'Agence (qui forment une grande partie des flux de trésorerie) apparaîtraient comme des différences dues au rapprochement. Cela peut nuire à la clarté des états financiers et altérer la capacité du lecteur à tirer des conclusions d'une telle présentation. La logique qui sous-tend cette norme consiste à illustrer les différences entre les conventions comptables retenues respectivement pour l'établissement du budget et des états financiers. Nous estimons que le rapprochement effectué permet d'obtenir une présentation juste.

208. **Les différences de convention** apparaissent lorsque le budget est établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Pour rapprocher les résultats budgétaires des flux de trésorerie, les éléments non générateurs de trésorerie, comme les engagements non réglés en fin d'année, les paiements effectués au titre d'engagements d'années précédentes, les arriérés de contributions régulières et les gains/pertes de change, sont comptabilisés au titre des différences de convention.

209. **Les écarts de dates** apparaissent lorsque la période budgétaire diffère de la période de reporting prise en considération dans les états financiers. Aux fins de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, il n'y a pas d'écart de dates pour l'Agence.

210. **Les différences de présentation** sont les différences qui existent dans la structure et les modes de classification du tableau des flux de trésorerie et de l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels.

211. **Les différences entre les entités** apparaissent lorsque les flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le Fonds du budget ordinaire sont consignés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats pour tous les groupes de fonds.

### **NOTE 39c : Analyse des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants réels**

212. Hormis les travaux remboursables pour d'autres organismes, l'Agence a dépensé 343,671 millions d'euros du budget ordinaire de 2016, y compris de la partie investissements. Les dépenses engagées au titre du budget ordinaire opérationnel se sont élevées à 340,293 millions d'euros, sur un budget ajusté de 346,751 millions d'euros, ce qui représente un taux de mise en œuvre de 98,1 %. Il en résulte un solde non engagé de 6,458 millions d'euros, qui sera reporté à la seconde année de l'exercice biennal pour répondre aux besoins des programmes. La sous-utilisation des crédits de la partie opérationnelle du budget concerne avant tout les traitements et les avantages du personnel.

213. Dans la partie investissements du budget ordinaire pour 2016, un montant de 3,378 millions d'euros a été dépensé, sur un montant alloué de 8,032 millions d'euros, d'où un solde inutilisé de 4,654 millions d'euros à reporter pour financer les mêmes projets approuvés. Ce montant est réparti comme suit :

- Dans le programme sectoriel 2, un montant de 2,490 millions d'euros était prévu pour le projet ReNuAL. La totalité de cette somme devrait être utilisée en 2017 pour financer la construction d'un nouveau laboratoire de lutte contre les insectes ravageurs et d'un bâtiment destiné à abriter un laboratoire modulaire polyvalent, ainsi que d'autres éléments nécessaires.
- Dans le programme sectoriel 3, un montant de 0,301 million d'euros était prévu pour améliorer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne (projet RADSED). Un solde de 0,14 million d'euros devrait être utilisé en 2017 pour mettre en œuvre les meilleures techniques d'évaluation de la dose.
- Dans le programme sectoriel 4, un montant de 1,205 million d'euros était prévu pour la modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (projet MOSAIC), le but étant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités relatives aux garanties et des autres activités de vérification. Un solde de 0,11 million d'euros sera engagé en 2017 pour financer ce même projet.
- Dans le programme sectoriel 5, un montant de 4,036 millions d'euros était prévu pour le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) et la provision pour les investissements en infrastructure informatique et en sécurité de l'information. Un solde de 1,91 million d'euros devrait être entièrement utilisé en 2017 pour financer ces deux projets, le projet AIPS s'achevant mi-2017.

#### **NOTE 39d : Fonds pour les investissements majeurs (FIM)**

214. Le FIM est un fonds de réserve créé en application de l'article 4.06 du Règlement financier qui permet de conserver (« reporter ») des fonds au-delà de la fin du cycle biennal. Le Directeur général prélèvera des fonds du FIM pour exécuter le PIM conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

215. Le PIM est un plan à long terme qui présente les grandes lignes des projets d'investissements majeurs de l'Agence. Il facilite la planification à long terme et permet d'accumuler et de conserver des fonds au-delà de la fin d'un cycle budgétaire biennal, afin de les utiliser au moment voulu. Il permet en outre de planifier et de gérer les crédits ouverts de sorte que les montants requis chaque année soient plus stables et plus prévisibles.

216. Le Conseil examine le FIM dans le cadre de la procédure établie d'approbation du programme et du budget pour déterminer, notamment, l'adéquation entre le solde du fonds et le montant des crédits à ouvrir au budget ordinaire d'investissement, compte tenu de facteurs tels que les contributions extrabudgétaires reçues ou promises pour des éléments du PIM, le taux de mise en œuvre et les ajustements du PIM dus à l'évolution des circonstances ou des priorités.

217. Comme il est indiqué dans le document qui en porte création (GC(53)/5), le FIM est financé par de multiples sources, dont les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement, les économies réalisées sur les crédits ouverts chaque année au budget ordinaire, et toute autre source que le Conseil peut choisir.

218. Le tableau ci-après présente la situation financière du FIM à la fin de l'année financière 2016.

**Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels a/**

| <b>(en milliers d'euros)</b>  |               |
|---|---------------|
| <b>Ressources :</b>   |               |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 b/                                  | 16 860        |
| Partie investissements du budget ordinaire de 2016 c/                                 | 8 032         |
| Transferts au FIM d/  | 10 070        |
| <b>Total - Ressources</b>   | <b>34 962</b> |
| <b>Dépenses :</b>   |               |
| PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement | 163           |
| PS3 - Sûreté et sécurité nucléaires   | 157           |
| PS4 - Vérification nucléaire  | 3 945         |
| PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration       | 5 376         |
| <b>Dépenses totales en 2016</b>   | <b>9 641</b>  |
| <b>Ressources disponibles au 31 décembre 2016</b>                                     | <b>25 321</b> |
| <b>Affectation des ressources disponibles au 31 décembre 2016</b>                     |               |
| Affectées aux programmes sectoriels   | 12 590        |
| Non affectées e/  | 12 731        |

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente note est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée.

b/ États financiers de l'Agence [GC(60)/3 (juillet 2016)].

c/ Résolution GC(59)/RES/5 de la Conférence générale (septembre 2015).

d/ Excédent de trésorerie final sur les crédits de 2015 (annexe 5).

e/ Ce montant comprend : un crédit approuvé à allouer aux projets répertoriés dans la mise à jour du budget de l'Agence pour 2017 (2,25 millions d'euros), l'excédent de trésorerie final pour 2014 transféré au FIM à la fin de 2015 (0,41 million d'euros), et l'excédent de trésorerie final sur les crédits de 2015 à transférer au FIM (10,07 millions d'euros).

**NOTE 40 : Parties liées**

**Principaux dirigeants**

219. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les six directeurs généraux adjoints, qui ont autorité pour planifier, diriger et contrôler les activités de l'Agence (ou une bonne partie de ces activités).

220. La rémunération globale qui leur est versée comprend : les traitements nets, l'indemnité de poste, les droits à prestations (allocations, indemnités et subventions) et les cotisations versées par l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie. Elle comprend aussi les allocations logement et les indemnités pour frais de représentation.

(en milliers d'euros)

|      | Nombre de personnes | Rémunération et indemnité de poste | Droits à prestations | Régimes de retraite et d'assurance maladie | Rémunération totale | Avances sur droits en cours | Prêts en cours |
|------|---------------------|------------------------------------|----------------------|--|---------------------|-----------------------------|----------------|
| 2016 | 7                   | 1 259                              | 195                  | 303  | 1 757               | 20                          | -              |
| 2015 | 10*                 | 1 257                              | 489                  | 306  | 2 052               | 23                          | -              |

\* Trois des principaux dirigeants sont partis en 2015 et ont été remplacés. Tout au long de l'année 2015, les principaux dirigeants n'ont jamais été plus de sept.

221. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé par l'Agence pendant l'année.

222. Les avances désignent celles qui sont faites sur les droits à prestations, conformément au Statut et au Règlement du personnel. Elles sont à la disposition de l'ensemble des membres du personnel de l'Agence.

#### **NOTE 41 : Informations relatives aux instruments financiers**

223. Tous les actifs et passifs financiers de l'Agence sont comptabilisés à leur coût amorti. Compte tenu de la proximité de leur terme, leur valeur comptable constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur.

224. Les activités de l'Agence l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Les parties qui suivent présentent des informations détaillées sur la façon dont l'Agence gère chacun de ces risques et sur son degré d'exposition à ces risques. L'objectif global que poursuit l'Agence dans la gestion de ses placements consiste avant tout à préserver son capital en veillant à disposer de suffisamment de liquidités pour faire face à ses besoins opérationnels et, compte tenu de ces contraintes, à dégager un rendement intéressant de son portefeuille. La préservation du capital et la liquidité priment sur le taux de rendement. À ce jour, un placement ne peut avoir une durée supérieure à un an.

##### **a) Gestion du risque de crédit**

225. Le risque de crédit correspond à la perte financière que subirait l'AIEA si une contrepartie venait à manquer à ses obligations contractuelles. La valeur comptable des actifs financiers est égale à l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan.

226. Pour gérer le risque de crédit lié à son portefeuille, l'Agence a une politique qui consiste à limiter ses placements à certains types d'instruments financiers et à fixer des plafonds de placement en fonction de la qualité de crédit de l'émetteur concerné. En outre, pour les crédits pris auprès de banques commerciales, l'Agence a fixé un plafond d'exposition de 70 % de ses équivalents de trésorerie et de ses placements, ainsi qu'un plafond d'exposition par pays, compte tenu du fait que la note minimale autorisée pour un pays est AA-. Ainsi, au 31 décembre 2016, l'exposition totale de l'Agence pour les crédits pris auprès de banques commerciales était

de 42,72 %, et l'exposition la plus élevée pour les crédits pris dans un seul pays, en l'occurrence un pays noté AAA, était de 16,97 %. Le risque de crédit lié à la gestion des créances est examiné plus en détail dans la note 7.

| Qualité de crédit de l'Agence pour les équivalents de trésorerie et les placements | Valeur comptable et pourcentage des équivalents de trésorerie et des placements<br>(en milliers d'euros) |              |                   |              |
|--|--|--------------|-------------------|--------------|
|  | 31-12-2016   |              | 31-12-2015        |              |
|  | Valeur comptable   | Pourcentage  | Valeur comptable  | Pourcentage  |
| AAA  | 172 049  | 57,3 %       | 217 942           | 49,8 %       |
| AA+  | -  | -            | -                 | -            |
| AA   | -  | -            | -                 | -            |
| AA-  | 108 330  | 36,1 %       | 125 761           | 28,7 %       |
| A+   | 20 000   | 6,7 %        | 33 000            | 7,6 %        |
| A  | 0  | 0,0 %        | 61 000            | 13,9 %       |
|  | <b>300 378 b/</b>  | <b>100 %</b> | <b>437 703 b/</b> | <b>100 %</b> |

a/ La qualité de crédit est exprimée par une note évaluant le risque de défaillance à long terme d'un émetteur, à l'exception de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BRI n'a été notée par aucune agence, mais sa dette se négocie au niveau AAA du fait de son statut spécial de banque des banques centrales du monde entier.

b/ Au 31 décembre 2016, 6,7 % du solde était libellé en euros et 93,3 % en dollars des États-Unis (contre 39,4 % et 60,6 % respectivement au 31 décembre 2015).

227. Le total des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2016 avait diminué de 137,2 millions d'euros (31,4 %) par rapport au 31 décembre 2015. Cette baisse s'explique par une conversion en liquidités en compte courant en banque et en caisse, elle-même due à l'incapacité d'investir en euros à des taux d'intérêt positifs, compte tenu des principes directeurs de l'Agence en matière de placements. Le tableau ci-après présente l'exposition au risque de crédit pour chaque émetteur représentant plus de 10 % de l'ensemble du portefeuille :

| Émetteur   | Secteur                                    | Valeur comptable<br>(en milliers d'euros) |               |                  |               |
|--|--|---|---------------|------------------|---------------|
|  |  | 31-12-2016                                |               | 31-12-2015       |               |
|  |  | Valeur comptable                          | Pourcentage   | Valeur comptable | Pourcentage   |
| Banque des règlements internationaux                             | Institution financière (banques centrales) | 73 134                                    | 24,4 %        | 117 449          | 26,8 %        |
| Banque internationale pour la reconstruction et le développement | Supranational                              | 55 906                                    | 18,6 %        |                  |               |
| États-Unis   | Gouvernement                               | 43 009                                    | 14,3 %        | 91 355           | 20,9 %        |
|  | <b>Total</b>                               | <b>172 049</b>                            | <b>57,3 %</b> | <b>208 804</b>   | <b>47,7 %</b> |

#### b) Gestion du risque de change

228. L'Agence effectue des transactions libellées en devises étrangères et doit donc maîtriser son exposition aux variations des taux de change. La stratégie générale qu'elle suit pour faire face à ce risque consiste à veiller à ce que les produits soient reçus, ou convertis sur le marché, dans les mêmes devises que les charges prévues. Les principaux mécanismes de gestion du risque de change sont le système mixte de calcul des contributions pour le Fonds du budget ordinaire et, pour tous les autres fonds, la détention de liquidités dans la devise dans laquelle devraient s'effectuer les décaissements.

229. Les entrées de produits libellées en devises étrangères sont converties à des taux de change différents des sorties de charges connexes libellées en devises étrangères, qui interviennent plus tard. Les gains et pertes de change associés aux avoirs détenus dans des devises étrangères pendant l'intervalle entre ces entrées et ces sorties ne représentent donc pas un véritable risque économique pour l'Agence, du fait de la stratégie de gestion des devises susmentionnée.

230. Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers de l'Agence libellés en devises étrangères et convertis en euros à la fin de la période sont présentées ci-après. Certains actifs financiers sont libellés dans des devises qui sont difficiles à utiliser (devises dites non liquides) et ne peuvent pas être facilement converties en euros.

#### **Devises composant le montant total de la trésorerie, des dépôts et des autres placements**

(en milliers d'euros)

|                      | Euros   | Dollars des États-Unis | Devises non liquides | Autres | Total   |
|----------------------|---------|------------------------|----------------------|--------|---------|
| <b>Au 31-12-2016</b> | 413 153 | 282 897                | 1 709                | 936    | 698 695 |
| <b>Au 31-12-2015</b> | 332 443 | 268 027                | 1 552                | 405    | 602 427 |



231. Le solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, établi à 96,3 millions d'euros au 31 décembre 2016, dépassait de 16 % celui établi au 31 décembre 2015 du fait de l'amélioration de la collecte des contributions régulières et de l'augmentation des contributions monétaires volontaires, combinées à une réévaluation des avoirs en dollars des États-Unis à un taux de change plus élevé au 31 décembre 2016 qu'à la fin de 2015.

**c) Gestion du risque de liquidité**

232. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité manque aux obligations associées aux passifs financiers.

233. Le risque de liquidité se gère généralement fonds par fonds. Pour tous les fonds, à l'exception du budget ordinaire, les engagements ne peuvent généralement être pris que lorsque les fonds sont disponibles et que le risque de liquidité est donc minime. Pour le budget ordinaire, le système consistant à accorder des autorisations de dépenses en fonction des crédits ouverts permet d'assurer que les charges n'excéderont les produits pour aucune année donnée, et le Fonds de roulement est un mécanisme qui permet d'apporter des liquidités pour faire face aux décalages entre les sorties et les entrées de trésorerie (constituées principalement par les contributions régulières des États Membres). Le Fonds de roulement permet en effet d'injecter dans le budget ordinaire de l'Agence des liquidités tampons d'un montant équivalant à environ deux semaines de flux de trésorerie. Il n'a été utilisé ni en 2016 ni en 2015.

**Analyse des échéances des passifs et des actifs financiers de l'Agence**

234. Au 31 décembre 2016, les passifs financiers de l'Agence représentaient environ 35,3 % de ses actifs financiers, contre 41,3 % au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement due à une augmentation importante de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, combinée à une diminution des passifs au titre des avantages du personnel. La majorité des passifs financiers de l'Agence sont à long terme. Ses passifs à court terme (dus dans les 12 mois) représentaient seulement 4,2 % de ses actifs financiers à court terme au 31 décembre 2016 (contre 4,6 % au 31 décembre 2015).

235. Au 31 décembre 2016, la durée moyenne pondérée d'échéance de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de l'Agence était de 9 jours pour l'euro et de 77 jours pour le dollar des États-Unis (contre 51 et 63 jours respectivement au 31 décembre 2015).

**d) Gestion du risque de taux d'intérêt**

236. L'Agence essaie d'obtenir un taux de rendement intéressant sur le marché, qui soit ajusté au risque pour son portefeuille de placements ; toutefois, comme indiqué plus haut, la préservation du capital et la liquidité doivent primer sur le taux de rendement. De plus, le rendement du portefeuille d'instruments à taux fixe à court terme que détient l'Agence dépend du niveau général des taux d'intérêt à court terme en euros et en dollars des États-Unis.

237. L'horizon de placement de ces actifs financiers, qui est déterminé selon les besoins prévus en liquidités et les conditions du marché, est en tout état de cause d'un an au maximum. Ainsi, en 2016, l'Agence a obtenu un taux de rendement moyen de 0,02 % par an sur sa trésorerie et ses placements en euros (contre 0,06 % en 2015) et un taux de rendement moyen de 0,60 % par an sur sa trésorerie et ses placements en dollars des États-Unis (contre 0,19 % en 2015).

L'Agence (comme tout autre investisseur en instruments à taux fixe à court terme) est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les actifs financiers à taux variable, et elle doit réinvestir les actifs financiers à taux fixe arrivant à échéance.

## NOTE 42 : Engagements

238. Les engagements comprennent les commandes et les contrats de services qui ne sont pas exécutés à la fin de la période de reporting. Au 31 décembre 2016, ceux de l'Agence s'élevaient à 80,017 millions d'euros (contre 82,820 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils sont détaillés ci-après par source de financement :

| Groupe de fonds                                 | (en milliers d'euros) |               |
|---|-----------------------|---------------|
|   | 31-12-2016            | 31-12-2015    |
| Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement | 23 642                | 30 300        |
| Fonds pour les investissements majeurs          | 3 406                 | 1 682         |
| Fonds de coopération technique                  | 23 716                | 25 279        |
| Fonds extrabudgétaire de coopération technique  | 5 618                 | 8 564         |
| Fonds pour les programmes extrabudgétaires      | 22 807                | 16 797        |
| Banque d'uranium faiblement enrichi             | 804                   | 177           |
| Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux  | 24                    | 21            |
| <b>Total – Engagements</b>                      | <b>80 017</b>         | <b>82 820</b> |

### *Engagements en capital*

239. Dans les fonds susmentionnés, les engagements en capital se répartissaient comme suit :

|  | (en milliers d'euros) |               |
|--|-----------------------|---------------|
|  | 31-12-2016            | 31-12-2015    |
| Équipements scientifiques et techniques            | 8 359                 | 10 129        |
| Contrats de construction                           | 1 772                 | 2 408         |
| Matériel de communication et matériel informatique | 826                   | 798           |
| Logiciels  | 2 498                 | 1 819         |
| Équipement de sécurité et de sûreté                | 10                    | 175           |
| Mobilier et agencements                            | 267                   | 18            |
| Véhicules  | 78                    | 198           |
| <b>Total – Engagements en capital</b>              | <b>13 810</b>         | <b>15 545</b> |

*Engagements au titre de contrats de location simple*

240. Le tableau ci-après présente les engagements contractés par l'Agence au titre de ses contrats de location simple :

|  | (en milliers d'euros) |              |
|--|-----------------------|--------------|
|  | 31-12-2016            | 31-12-2015   |
| Contrats de location simple de bureaux                                   | 3 478                 | 3 839        |
| Autres contrats de location  | 129                   | 622          |
| <b>Total – Engagements au titre de contrats de location simple</b>       | <b>3 607</b>          | <b>4 461</b> |
| <br><i>Engagements au titre de contrats de location simple par durée</i> |                       |              |
| Moins d'un an  | 679                   | 1 013        |
| Un à cinq ans  | 1 349                 | 1 850        |
| Plus de cinq ans   | 1 579                 | 1 598        |
| <b>Total – Engagements au titre de contrats de location simple</b>       | <b>3 607</b>          | <b>4 461</b> |

241. Les engagements contractés au titre de contrats de location simple de bureaux concernent les bureaux de l'Agence, situés principalement à New York, Toronto, Genève et Tokyo. Si leur nombre est inférieur en 2016, c'est essentiellement parce qu'un certain nombre de contrats de maintenance de matériel (imprimantes et photocopieuses, par exemple) sont arrivés à expiration ou ont été raccourcis.

242. Les autres contrats de location portent surtout sur du matériel de bureau, comme les photocopieuses et les imprimantes. Le fait que le montant de ces engagements soit moins élevé tient à la nature de ces contrats, qui sont d'une durée relativement brève, certains ayant expiré et étant en passe d'être renouvelés.

**NOTE 43 : Passifs et actifs éventuels****Passifs éventuels**

243. Au 31 décembre 2016, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) était saisi de 10 recours portant sur des réclamations déposées contre l'Agence par des fonctionnaires ou d'anciens fonctionnaires, pour lesquelles il a été établi que les jugements prononcés ne seraient probablement pas en faveur des plaignants. Si ceux qui ont déposé les recours sur lesquels le TAOIT n'a pas encore statué avaient gain de cause, le coût pour l'Agence pourrait être d'environ 0,516 million d'euros.

244. L'Agence comptabilise, pour un montant de 6,917 millions d'euros, des passifs éventuels liés aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel employé à l'Économat, dont tous les membres ont un contrat de travail avec l'Agence. Cependant, il incombe à l'Économat de payer ces avantages postérieurs à l'emploi lorsqu'ils sont dus. Comme l'Économat poursuit ses activités et possède suffisamment de fonds et de capacités pour payer ces avantages

postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, aucune provision n'a été faite pour ces passifs. La note 37 fournit plus d'informations à ce sujet.

245. L'Agence comptabilise un passif potentiel lié au déclassement et à la décontamination de deux installations, l'ancien Laboratoire d'analyse pour les garanties et le Laboratoire des matières nucléaires à Seibersdorf. Bien qu'elle estime qu'elle continue d'avoir une obligation implicite concernant le déclassement et la décontamination de ces installations, les montants qu'elle devrait finalement régler pour s'acquitter de ces obligations ne peuvent à ce stade être mesurés ou estimés de manière fiable.

#### **Actifs éventuels**

246. Les actifs éventuels de l'Agence, d'un montant total de 22,602 millions d'euros, se composent essentiellement de promesses de contributions devant encore faire l'objet d'une approbation parlementaire par les donateurs (4,520 millions d'euros), de promesses de contributions dont le montant est basé sur une estimation et pour lesquelles les fonds n'ont pas été reçus (7,026 millions d'euros), de promesses qui n'ont pas encore été formellement acceptées par l'Agence (3,679 millions d'euros), et de montants pour lesquels, bien qu'un accord de contribution ait été signé, l'Agence n'est pas encore en mesure de fournir de facture au donateur ou la réception des contributions n'est pas absolument certaine (7,377 millions d'euros).

#### **NOTE 44 : Événements postérieurs à la date de reporting**

247. La date de reporting de l'Agence est le 31 décembre 2016. Le Directeur général a autorisé la publication des états financiers le 10 mars 2017.

248. Il ne s'est produit aucun événement significatif, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers entre la date de reporting et la date de publication desdits états.

#### **NOTE 45 : Versements à titre gracieux**

249. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait pendant la période de reporting.

# PARTIE IV

## **Annexes aux états financiers**



**ANNEXE A1 :**

**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

|        |  |
|--------|--|
| AIEA   | Agence internationale de l'énergie atomique  |
| AIPS   | Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes                          |
| ASHI   | Assurance maladie après la cessation de service  |
| BMS    | Service des bâtiments  |
| BO     | Budget ordinaire   |
| CACT   | Comité de l'assistance et de la coopération techniques   |
| CCPPNU | Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies   |
| CDMS   | Système de gestion des données sur le confinement  |
| CG     | Conférence générale  |
| CIPT   | Centre international de physique théorique   |
| CIRS   | Système de rapports d'inspection informatisés  |
| CIV    | Centre international de Vienne   |
| CPN    | Coûts de participation nationaux   |
| CT     | Coopération technique  |
| DASST  | Suivi des échantillons prélevés pour analyse destructive   |
| DPR    | Dépenses de programme recouvrables   |
| EB     | Ressources extrabudgétaires  |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                                |
| FAR    | Informations sur les activités menées sur le terrain   |
| FBO    | Fonds du budget ordinaire  |
| FCT    | Fonds de coopération technique   |
| FDR    | Fonds de roulement   |
| FIM    | Fonds pour les investissements majeurs   |
| FPE    | Fonds pour les programmes extrabudgétaires   |
| FSN    | Fonds pour la sécurité nucléaire   |
| IAS    | Normes comptables internationales  |
| IFRS   | Normes internationales d'information financière  |
| INPRO  | Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants |
| IPSAS  | Normes comptables internationales du secteur public  |
| MBES   | Système d'évaluation du bilan matières   |
| MOSAIC | Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties                            |
| MRRF   | Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants                              |
| NML    | Laboratoire des matières nucléaires, Seibersdorf   |
| ONU    | Organisation des Nations Unies   |
| ONUDI  | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel                                    |
| ONUV   | Office des Nations Unies à Vienne  |
| OTICE  | Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires                               |
| PAGC   | Plan d'action global commun  |
| PIM    | Plan d'investissements majeurs   |

**ANNEXE A1 (suite)**

**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

|        |   |
|--------|---|
| PS     | Programme sectoriel   |
| ReNuAL | Rénovation des laboratoires des applications nucléaires                   |
| SGIM   | Département des garanties, Division de la gestion de l'information        |
| SIR    | Rapport sur l'application des garanties                                   |
| SSDH   | Traitement des données fournies par les États                             |
| TAOIT  | Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail        |
| TI     | Technologie de l'information  |
| UFE    | Uranium faiblement enrichi  |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNORE  | Taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies           |



## ANNEXE A2

PRODUITS TIRÉS DES CONTRIBUTIONS  
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016  
(en euros)

| Donateurs                      | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Fonds extrabudgétaires |           | Total       |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-----------|-------------|
|                                |                       |                                      |  | BO                     | CT        |             |
| <b>I. États Membres</b>        |                       |                                      |  |                        |           |             |
| Afghanistan                    | 15 585                | -                                    | -                                      | -                      | -         | 15 585      |
| Afrique du Sud                 | 1 156 691             | 302 352                              | 71 555                                 | -                      | 436 125   | 1 966 723   |
| Albanie                        | 32 310                | 8 446                                | 43 757                                 | -                      | -         | 84 513      |
| Algérie                        | 426 489               | 111 482                              | 46 478                                 | -                      | 454 888   | 1 039 337   |
| Allemagne                      | 24 851 264            | 5 805 504                            | -                                      | 2 693 405              | -         | 33 350 173  |
| Angola                         | 31 171                | 9 140                                | -                                      | -                      | -         | 40 311      |
| Arabie saoudite                | 2 811 611             | 702 674                              | 19 974                                 | 500 000                | -         | 4 034 259   |
| Argentine                      | 1 405 804             | 351 337                              | 59 201                                 | 171 890                | 32 940    | 2 021 172   |
| Arménie                        | 22 616                | 5 912                                | 42 056                                 | -                      | -         | 70 584      |
| Australie                      | 7 216 054             | 1 685 742                            | -                                      | -                      | 21 600    | 8 923 396   |
| Autriche                       | 2 776 512             | 648 622                              | -                                      | -                      | -         | 3 425 134   |
| Azerbaïdjan                    | 122 778               | 32 093                               | 18 188                                 | -                      | -         | 173 059     |
| Bahamas                        | 56 759                | -                                    | 5 200                                  | -                      | -         | 61 959      |
| Bahreïn                        | 131 258               | -                                    | 17 992                                 | -                      | -         | 149 250     |
| Bangladesh                     | 31 171                | 8 446                                | -                                      | -                      | -         | 39 617      |
| Bélarus                        | 174 473               | 45 606                               | 49 635                                 | -                      | -         | 269 714     |
| Belgique                       | 3 474 260             | 811 622                              | -                                      | 568 453                | -         | 4 854 335   |
| Belize                         | 3 230                 | 1 543                                | 16 620                                 | -                      | -         | 21 393      |
| Bénin                          | 9 351                 | 3 000                                | -                                      | -                      | -         | 12 351      |
| Bolivie, État plurinational de | 29 079                | -                                    | 17 713                                 | -                      | -         | 46 792      |
| Bosnie-Herzégovine             | 51 695                | 13 513                               | 38 305                                 | -                      | -         | 103 513     |
| Botswana                       | 51 695                | 13 513                               | 48 243                                 | -                      | 9 396     | 122 847     |
| Brésil                         | 9 543 253             | 3 135 032                            | 34 413                                 | -                      | -         | 12 712 699  |
| Brunéï Darussalam              | 88 687                | 21 114                               | 15 180                                 | -                      | -         | 124 981     |
| Bulgarie                       | 145 393               | 38 005                               | 35 980                                 | 45 366                 | -         | 264 744     |
| Burkina Faso                   | 9 351                 | 2 534                                | -                                      | -                      | 3 396     | 15 281      |
| Burundi                        | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 3 117       |
| Cambodge                       | 12 468                | 3 378                                | -                                      | -                      | -         | 15 846      |
| Cameroun                       | 38 772                | 10 135                               | 44 129                                 | -                      | 11 112    | 104 148     |
| Canada                         | 10 383 010            | 2 425 575                            | -                                      | 3 763 983              | -         | 16 572 568  |
| Chili                          | 1 084 768             | 280 244                              | 35 312                                 | 18 350                 | 14 548    | 1 433 222   |
| Chine                          | 16 009 506            | 4 184 794                            | 76 463                                 | 1 991 331              | 143 780   | 22 405 874  |
| Chypre                         | 162 685               | 38 005                               | -                                      | 30 000                 | -         | 230 690     |
| Colombie                       | 804 514               | -                                    | 46 960                                 | -                      | 101 364   | 952 838     |
| Congo                          | 17 738                | -                                    | 2 080                                  | -                      | -         | 19 818      |
| Corée, République de           | 6 807 625             | 1 620 711                            | -                                      | 4 198 486              | 418 123   | 13 044 944  |
| Costa Rica                     | 119 547               | 31 249                               | 36 358                                 | -                      | 30 000    | 217 154     |
| Côte d'Ivoire                  | 35 541                | 7 569                                | 42 718                                 | -                      | 4 079     | 89 907      |
| Croatie                        | 390 949               | 102 192                              | 14 856                                 | -                      | -         | 507 997     |
| Cuba                           | 213 245               | 61 147                               | 40 988                                 | -                      | -         | 315 380     |
| Danemark                       | 2 349 921             | 548 964                              | -                                      | -                      | -         | 2 898 885   |
| Djibouti                       | 3 117                 | 845                                  | -                                      | -                      | -         | 3 962       |
| Dominique                      | 3 546                 | -                                    | 12 860                                 | -                      | -         | 16 406      |
| Égypte                         | 416 796               | 108 948                              | 49 680                                 | -                      | -         | 575 424     |
| El Salvador                    | 48 464                | 12 688                               | 26 720                                 | -                      | -         | 87 872      |
| Émirats arabes unis            | 2 071 542             | 483 933                              | 20 220                                 | 70 000                 | -         | 2 645 695   |
| Équateur                       | 135 701               | 35 472                               | 46 235                                 | -                      | -         | 217 408     |
| Érythrée                       | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 3 117       |
| Espagne                        | 10 346 863            | 150 000                              | -                                      | 312 270                | 140 000   | 10 949 133  |
| Estonie                        | 122 778               | 32 093                               | 19 552                                 | 10 000                 | 1 538 393 | 1 722 816   |
| États-Unis d'Amérique          | 90 381 375            | 21 113 998                           | -                                      | 69 351 064             | 7 689 758 | 188 536 196 |
| Éthiopie                       | 31 171                | 8 446                                | -                                      | -                      | 200 000   | 239 617     |
| Fédération de Russie           | 8 485 001             | 1 982 182                            | -                                      | 7 081 327              | 185 739   | 17 734 249  |
| Fidji                          | 10 642                | 2 534                                | 34 195                                 | -                      | -         | 47 371      |
| Finlande                       | 1 807 626             | 422 280                              | -                                      | 381 287                | -         | 2 611 194   |
| France                         | 19 460 915            | 4 546 265                            | -                                      | 3 050 800              | -         | 27 057 980  |
| Gabon                          | 64 208                | -                                    | 10 925                                 | -                      | -         | 75 133      |
| Géorgie                        | 22 616                | 5 912                                | 51 883                                 | -                      | -         | 80 411      |
| Ghana                          | 42 003                | 10 979                               | 49 641                                 | -                      | 44 600    | 147 223     |
| Grèce                          | 2 178 156             | 259 280                              | -                                      | -                      | -         | 2 437 436   |
| Guatemala                      | 84 005                | 21 959                               | 39 117                                 | -                      | -         | 145 081     |
| Guyana                         | 3 546                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 3 546       |
| Haïti                          | 9 351                 | 2 534                                | -                                      | -                      | -         | 11 885      |
| Honduras                       | 25 849                | 6 756                                | 44 604                                 | -                      | -         | 77 209      |
| Hongrie                        | 865 110               | 216 207                              | 63                                     | -                      | -         | 1 081 380   |

ANNEXE A2 (suite)

| Donateurs   | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Fonds extrabudgétaires |           | Total      |
|---|-----------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-----------|------------|
|   |                       |                                      |  | BO                     | CT        |            |
| Îles Marshall                                       | 3 230                 | 845                                  | 7 935                                  | -                      | -         | 12 010     |
| Inde  | 2 071 059             | 541 363                              | -                                      | 937 000                | -         | 3 549 422  |
| Indonésie   | 1 075 917             | 164 520                              | 42 720                                 | 47 743                 | 251 617   | 1 582 517  |
| Iran, République islamique d'                       | 1 108 226             | -                                    | 62 713                                 | -                      | 330 000   | 1 500 939  |
| Iraq  | 210 013               | -                                    | 49 058                                 | -                      | 49 058    | 308 129    |
| Irlande   | 1 453 329             | 173 200                              | -                                      | -                      | -         | 1 626 529  |
| Islande   | 93 997                | -                                    | -                                      | -                      | -         | 93 997     |
| Israël  | 1 377 409             | 241 333                              | 29 503                                 | -                      | 281 500   | 1 929 745  |
| Italie  | 15 476 913            | 2 063 738                            | -                                      | 329 100                | -         | 17 869 751 |
| Jamaïque  | 35 541                | 9 290                                | 17 199                                 | -                      | -         | 62 030     |
| Japon   | 37 696 259            | 8 806 226                            | -                                      | 14 891 621             | 2 453 176 | 63 847 282 |
| Jordanie  | 67 850                | 17 736                               | 45 484                                 | -                      | 100 000   | 231 070    |
| Kazakhstan  | 374 794               | 97 969                               | 52 231                                 | -                      | -         | 524 994    |
| Kenya   | 38 772                | 10 135                               | 75 924                                 | -                      | 40 773    | 165 604    |
| Kirghizistan  | 6 463                 | 1 689                                | 32 840                                 | -                      | -         | 40 992     |
| Koweït  | 950 807               | 222 119                              | 30 460                                 | -                      | -         | 1 203 386  |
| Lesotho   | 3 117                 | 845                                  | -                                      | -                      | 184 615   | 188 577    |
| Lettonie  | 145 393               | 38 005                               | 20 205                                 | 14 130                 | -         | 217 733    |
| L'ex-République yougoslave de Macédoine             | 25 849                | 6 756                                | 37 034                                 | -                      | -         | 69 639     |
| Liban   | 129 240               | 33 782                               | 44 675                                 | -                      | -         | 207 697    |
| Libéria   | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 3 117      |
| Libye   | 462 970               | -                                    | 14 596                                 | -                      | -         | 477 566    |
| Liechtenstein                                       | 32 542                | 7 601                                | -                                      | -                      | -         | 40 143     |
| Lituanie  | 226 169               | 59 119                               | 24 959                                 | -                      | 10 000    | 320 247    |
| Luxembourg  | 281 994               | 65 876                               | -                                      | -                      | -         | 347 870    |
| Madagascar  | 9 351                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 9 351      |
| Malaisie  | 912 422               | 228 031                              | 43 385                                 | 9 396                  | 72 310    | 1 265 544  |
| Malawi  | 6 234                 | 1 689                                | -                                      | -                      | -         | 7 923      |
| Mali  | 12 468                | 3 378                                | -                                      | -                      | -         | 15 846     |
| Malte   | 50 689                | 12 668                               | 18 795                                 | -                      | -         | 82 152     |
| Maroc   | 193 859               | 50 674                               | 56 009                                 | -                      | 54 652    | 355 194    |
| Maurice   | 38 772                | 10 135                               | 18 156                                 | -                      | 13 250    | 80 313     |
| Mauritanie  | 6 234                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 6 234      |
| Mexique   | 5 991 568             | 1 497 405                            | 47 315                                 | -                      | -         | 7 536 288  |
| Monaco  | 43 378                | 10 135                               | -                                      | 263 389                | -         | 316 902    |
| Mongolie  | 9 692                 | 2 534                                | 29 163                                 | -                      | -         | 41 389     |
| Monténégro  | 16 155                | 4 223                                | 26 950                                 | -                      | -         | 47 328     |
| Mozambique  | 9 351                 | 2 534                                | -                                      | -                      | -         | 11 885     |
| Myanmar   | 31 171                | 8 446                                | -                                      | -                      | -         | 39 617     |
| Namibie   | 32 310                | 8 446                                | 25 761                                 | -                      | 7 228     | 73 745     |
| Népal   | 18 703                | -                                    | -                                      | -                      | -         | 18 703     |
| Nicaragua   | 9 351                 | 2 534                                | 38 096                                 | -                      | -         | 49 981     |
| Niger   | 6 234                 | 1 689                                | -                                      | -                      | -         | 7 923      |
| Nigeria   | 281 096               | 73 477                               | 62 269                                 | -                      | -         | 416 842    |
| Norvège   | 2 960 892             | 691 695                              | -                                      | 1 022 746              | -         | 4 675 333  |
| Nouvelle-Zélande                                    | 878 504               | -                                    | -                                      | 184 027                | -         | 1 062 531  |
| Oman  | 347 654               | 82 767                               | 24 778                                 | 250 000                | -         | 705 199    |
| Ouganda   | 18 702                | 5 067                                | -                                      | -                      | 95 717    | 119 486    |
| Ouzbékistan   | 45 235                | 11 824                               | 46 200                                 | -                      | 248 940   | 352 199    |
| Pakistan  | 264 940               | 69 254                               | 83 766                                 | -                      | 17 940    | 435 900    |
| Palaos  | 3 379                 | 845                                  | 15 130                                 | -                      | -         | 19 354     |
| Panama  | 80 775                | 3 738                                | 30 152                                 | -                      | -         | 114 665    |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée                           | 14 190                | -                                    | 26 375                                 | -                      | -         | 40 565     |
| Paraguay  | 32 310                | 8 446                                | 33 235                                 | -                      | 49 566    | 123 557    |
| Pays-Bas  | 5 755 483             | 1 344 540                            | -                                      | 810 894                | -         | 7 910 917  |
| Pérou   | 365 101               | 46 751                               | 23 977                                 | 8 764                  | -         | 444 592    |
| Philippines   | 478 185               | 124 995                              | 33 132                                 | -                      | 597 980   | 1 234 292  |
| Pologne   | 2 862 649             | 748 280                              | 37 376                                 | 60 000                 | -         | 3 708 305  |
| Portugal  | 1 617 654             | 383 002                              | -                                      | -                      | -         | 2 000 656  |
| Qatar   | 726 664               | 140 292                              | 21 499                                 | -                      | 110 000   | 998 455    |
| République arabe syrienne                           | 113 085               | -                                    | 44 157                                 | -                      | -         | 157 242    |
| République centrafricaine                           | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -         | 3 117      |
| République de Moldova                               | 9 692                 | 2 534                                | 80 330                                 | -                      | -         | 92 556     |
| République démocratique du Congo                    | 9 351                 | 2 534                                | -                                      | -                      | 6 012     | 17 897     |
| République démocratique populaire lao               | 6 234                 | 1 689                                | -                                      | -                      | -         | 7 923      |
| République dominicaine                              | 138 932               | -                                    | 17 905                                 | -                      | -         | 156 837    |
| République tchèque                                  | 1 257 113             | 314 176                              | 6 210                                  | 42 000                 | -         | 1 619 499  |
| République-Unie de Tanzanie                         | 28 053                | 7 601                                | -                                      | -                      | 100 000   | 135 654    |
| Roumanie  | 701 123               | 183 270                              | 42 072                                 | 93 000                 | -         | 1 019 465  |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 18 022 050            | 4 210 131                            | -                                      | 9 516 037              | -         | 31 748 217 |

## ANNEXE A2 (suite)

| Donateurs                             | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Fonds extrabudgétaires |                   | Total              |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-------------------|--------------------|
|                                       |                       |                                      |  | BO                     | CT                |                    |
| Rwanda                                | 6 235                 | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 6 235              |
| Saint-Marin                           | 10 642                | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 10 642             |
| Saint-Siège                           | 3 615                 | 1 914                                | -                                      | -                      | -                 | 5 529              |
| Sénégal                               | 18 702                | 5 067                                | -                                      | -                      | -                 | 23 769             |
| Serbie                                | 122 778               | 32 093                               | 42 805                                 | -                      | -                 | 197 676            |
| Seychelles                            | 3 379                 | 900                                  | 26 982                                 | -                      | -                 | 31 261             |
| Sierra Leone                          | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 3 117              |
| Singapour                             | 1 337 647             | 312 487                              | 21 416                                 | -                      | -                 | 1 671 550          |
| Slovaquie                             | 533 111               | 139 352                              | 16 729                                 | -                      | -                 | 689 192            |
| Slovénie                              | 347 067               | 41 000                               | 11 723                                 | -                      | -                 | 399 790            |
| Soudan                                | 31 171                | 8 446                                | -                                      | -                      | -                 | 39 617             |
| Sri Lanka                             | 77 543                | 10 000                               | 63 398                                 | -                      | 60 000            | 210 941            |
| Suède                                 | 3 340 501             | 780 373                              | -                                      | 41 717                 | -                 | 4 162 591          |
| Suisse                                | 3 644 178             | 850 000                              | -                                      | 100 000                | 380 000           | 4 974 178          |
| Swaziland                             | 10 642                | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 10 642             |
| Tadjikistan                           | 9 692                 | 2 534                                | 30 960                                 | -                      | -                 | 43 186             |
| Tchad                                 | 6 235                 | 1 689                                | -                                      | -                      | -                 | 7 924              |
| Thaïlande                             | 743 126               | 194 249                              | 39 894                                 | -                      | -                 | 977 269            |
| Togo                                  | 3 117                 | 689                                  | -                                      | -                      | -                 | 3 806              |
| Trinité-et-Tobago                     | 148 994               | -                                    | 4 015                                  | -                      | -                 | 153 009            |
| Tunisie                               | 113 085               | 29 560                               | 29 396                                 | -                      | -                 | 172 041            |
| Turquie                               | 4 129 193             | 1 079 348                            | 1 692                                  | -                      | 117 725           | 5 327 958          |
| Ukraine                               | 306 943               | 80 233                               | 37 508                                 | -                      | -                 | 424 684            |
| Uruguay                               | 168 966               | 42 228                               | 32 963                                 | -                      | -                 | 244 157            |
| Vanuatu                               | 3 117                 | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 3 117              |
| Venezuela, République bolivarienne du | 1 948 282             | -                                    | 30 676                                 | -                      | -                 | 1 978 958          |
| Viet Nam                              | 124 681               | 33 782                               | 39 197                                 | -                      | -                 | 197 660            |
| Yémen                                 | 31 171                | 8 446                                | -                                      | -                      | -                 | 39 617             |
| Zambie                                | 18 702                | 5 067                                | -                                      | -                      | -                 | 23 769             |
| Zimbabwe                              | 6 463                 | 1 689                                | 46 892                                 | -                      | 6 614             | 61 658             |
| <b>Total partiel</b>                  | <b>354 748 613</b>    | <b>79 019 228</b>                    | <b>3 322 024</b>                       | <b>122 859 576</b>     | <b>17 118 514</b> | <b>577 067 956</b> |
| <b>II. Nouveaux États Membres</b>     |                       |                                      |  |                        |                   |                    |
| Antigua-et-Barbuda                    | 7 096                 | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 7 096              |
| Barbade                               | 28 381                | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 28 381             |
| Turkménistan                          | 67 117                | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 67 117             |
| <b>Total partiel</b>                  | <b>102 594</b>        | <b>-</b>                             | <b>-</b>                               | <b>-</b>               | <b>-</b>          | <b>102 594</b>     |
| <b>III. Autres donateurs</b>          |                       |                                      |  |                        |                   |                    |
| Commission européenne                 | -                     | -                                    | -                                      | 6 032 181              | 3 347 229         | 9 379 410          |
| Organisations internationales         | -                     | -                                    | -                                      | 412 156                | 191 000           | 603 156            |
| Autres sources                        | -                     | -                                    | -                                      | 1 260 813              | 31 366            | 1 292 179          |
| <b>Total partiel</b>                  | <b>-</b>              | <b>-</b>                             | <b>-</b>                               | <b>7 705 150</b>       | <b>3 569 595</b>  | <b>11 274 745</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                  | <b>354 851 207</b>    | <b>79 019 228</b>                    | <b>3 322 024</b>                       | <b>130 564 726</b>     | <b>20 688 109</b> | <b>588 445 295</b> |

ANNEXE A3

ÉTAT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS  
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016  
(en euros)

| Donateurs                      | Fonds de roulement | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Dépenses de programme recouvrables (DPR) | Fonds extrabudgétaires | Total     |
|--------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|--|------------------------|-----------|
| <b>I. États Membres</b>        |                    |                       |                                      |  |  |                        |           |
| Afghanistan                    | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Afrique du Sud                 | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | 12 976    |
| Albanie                        | -                  | -                     | -                                    | 12 976                                 | -  | -                      | 23 377    |
| Algérie                        | -                  | -                     | -                                    | 23 377                                 | -  | -                      | 930       |
| Allemagne                      | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 930                    | -         |
| Angola                         | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Arabie saoudite                | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Argentine                      | -                  | 731 787               | 44 244                               | -                                      | -  | 167 300                | 943 331   |
| Arménie                        | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Australie                      | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 6 600                  | 6 600     |
| Azerbaïdjan                    | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Bahamas                        | -                  | 66 304                | -                                    | 5 200                                  | -  | -                      | 71 504    |
| Bahreïn                        | -                  | 131 986               | -                                    | 10 630                                 | -  | -                      | 142 616   |
| Bangladesh                     | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Belarus                        | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Belgique                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Belize                         | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Bénin                          | -                  | 27 507                | 3 000                                | -                                      | -  | -                      | 30 507    |
| Bolivie, État plurinational de | -                  | 56 170                | -                                    | 5 818                                  | 265 843                                  | -                      | 327 831   |
| Bosnie-Herzégovine             | -                  | 153 223               | -                                    | -                                      | -  | -                      | 153 223   |
| Botswana                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Brsil                          | -                  | 9 619 662             | -                                    | 7 868                                  | -  | -                      | 9 627 530 |
| Brunéï Darussalam              | -                  | 89 179                | 21 114                               | -                                      | -  | -                      | 110 293   |
| Bulgarie                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Burkina Faso                   | -                  | 9 597                 | 2 554                                | -                                      | -  | -                      | 12 151    |
| Burundi                        | -                  | 3 959                 | -                                    | -                                      | -  | -                      | 3 959     |
| Cambodge                       | -                  | 43 487                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 43 487    |
| Cameroun                       | -                  | 93 465                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 93 465    |
| Canada                         | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Chili                          | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Chine                          | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Chypre                         | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Colombie                       | -                  | 1 594 666             | 8 462                                | 12 530                                 | -  | 106 000                | 1 625 422 |
| Congo                          | -                  | 16 586                | -                                    | -                                      | -  | 9 765                  | 16 586    |
| Corée, République de           | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Costa Rica                     | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Côte d'Ivoire                  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Croatie                        | -                  | 133 331               | -                                    | -                                      | -  | -                      | 133 331   |
| Cuba                           | -                  | 402 178               | -                                    | -                                      | -  | -                      | 402 178   |
| Danemark                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Djibouti                       | -                  | 2 420                 | 845                                  | -                                      | -  | -                      | 3 265     |
| Dominique                      | -                  | 7 076                 | -                                    | 9 507                                  | -  | -                      | 16 583    |
| Égypte                         | -                  | 419 079               | -                                    | -                                      | -  | -                      | 419 079   |
| El Salvador                    | 1 437              | 788 733               | 12 688                               | 17 946                                 | 11 896                                   | -                      | 832 699   |
| Émirats arabes unis            | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Équateur                       | -                  | 119 524               | 35 472                               | 20 257                                 | -  | -                      | 175 253   |
| Erythrée                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Espagne                        | -                  | 56 170                | -                                    | -                                      | -  | 255 182                | 375 182   |
| Estonie                        | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 10 000                 | 10 000    |
| États-Unis d'Amérique          | -                  | 204 382               | -                                    | -                                      | -  | 4 780 000              | 204 382   |
| Éthiopie                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Fédération de Russie           | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Fidji                          | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Finlande                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| France                         | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 28 753                 | 28 753    |
| Gabon                          | -                  | 291 288               | -                                    | 20 154                                 | -  | -                      | 311 442   |
| Géorgie                        | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |
| Ghana                          | -                  | 42 733                | 10 979                               | 33 761                                 | -  | -                      | 86 973    |
| Grèce                          | -                  | 2 828 898             | -                                    | 634                                    | -  | -                      | 2 829 632 |
| Guatemala                      | -                  | 488 894               | -                                    | -                                      | 140 071                                  | -                      | 628 965   |
| Guyana                         | 152                | 7 076                 | -                                    | -                                      | -  | -                      | 7 228     |
| Haiti                          | -                  | 680                   | -                                    | -                                      | -  | -                      | 680       |
| Honduras                       | -                  | 18 189                | 6 756                                | -                                      | -  | -                      | 24 945    |
| Hongrie                        | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -         |

## ANNEXE A3 (suite)

| Donateurs   | Fonds de roulement | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Dépenses de programme recouvrables (DPR) | Fonds extra budgétaires |         | Total     |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|--|-------------------------|---------|-----------|
|   |                    |                       |                                      |  |  |                         |         |           |
| Îles Marshall                                       | -                  | 693                   | 150                                  | -                                      | -  | -                       | -       | 843       |
| Inde  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Indonésie   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Iran, République islamique d'                       | -                  | 2 119 667             | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 2 119 667 |
| Iraq  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Irlande   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Israël  | -                  | -                     | -                                    | 222                                    | -  | -                       | -       | 222       |
| Italie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | 116 000 | 116 000   |
| Jamaïque  | -                  | 70 448                | -                                    | 1 106                                  | -  | -                       | -       | 71 554    |
| Japan   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Jordanie  | -                  | -                     | -                                    | 24 576                                 | -  | -                       | -       | 24 576    |
| Kazakhstan  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Kenya   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Kirghizistan  | -                  | -                     | 1 303                                | 56 800                                 | 8 624                                    | -                       | -       | 66 727    |
| Koweït  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Lesotho   | -                  | 1 940                 | 845                                  | -                                      | -  | -                       | -       | 2 785     |
| Lettonie  | -                  | -                     | -                                    | ( 6 888)                               | -  | -                       | -       | ( 6 888)  |
| L'ex-République yougoslave de Macédoine             | -                  | 111 855               | 6 756                                | 59 708                                 | -  | -                       | -       | 178 319   |
| Liban   | -                  | 1                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 1         |
| Libéria   | -                  | 190 378               | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 190 378   |
| Libye   | -                  | 1 350 467             | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 1 350 467 |
| Liechtenstein                                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Lituanie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Luxembourg  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Madagascar  | -                  | 27 196                | 6 515                                | -                                      | -  | -                       | -       | 33 711    |
| Malaisie  | -                  | 6 400                 | 1 689                                | -                                      | -  | -                       | -       | 8 089     |
| Malawi  | -                  | 21 082                | 3 378                                | -                                      | -  | -                       | -       | 24 460    |
| Malji   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Malte   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Maroc   | -                  | -                     | -                                    | 4 740                                  | -  | -                       | -       | 4 740     |
| Maurice   | -                  | 6 268                 | 630                                  | -                                      | -  | -                       | -       | 6 898     |
| Mauritanie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Mexique   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Monaco  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Mongolie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Monténégro  | -                  | -                     | -                                    | 20 195                                 | -  | -                       | -       | 20 195    |
| Mozambique  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Myanmar   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Namibie   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Népal   | -                  | 71 997                | 4 153                                | -                                      | -  | -                       | -       | 76 150    |
| Nicaragua   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Niger   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Nigeria   | 1 825              | 1 040 880             | 201 584                              | 53 720                                 | -  | -                       | -       | 1 298 009 |
| Norvège   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Nouvelle-Zélande                                    | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Oman  | -                  | 18 804                | 3 076                                | -                                      | -  | -                       | -       | 21 880    |
| Ouganda   | -                  | 72 521                | -                                    | 32 534                                 | -  | -                       | -       | 105 055   |
| Ouzbékistan   | -                  | -                     | -                                    | 30 736                                 | -  | -                       | -       | 30 736    |
| Pakistan  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Palao   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Panama  | -                  | 122 450               | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 122 450   |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée                           | -                  | 23 925                | -                                    | 71                                     | -  | -                       | -       | 23 996    |
| Paraguay  | -                  | 94 711                | -                                    | 9 796                                  | 70 992                                   | -                       | -       | 175 498   |
| Pays-Bas  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Pérou   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Philippines   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Pologne   | -                  | -                     | 202 500                              | 24 725                                 | -  | -                       | 30 000  | 257 225   |
| Portugal  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Qatar   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| République arabe syrienne                           | -                  | 113 704               | -                                    | 45 383                                 | -  | -                       | -       | 159 087   |
| République centrafricaine                           | 152                | 37 146                | 813                                  | -                                      | -  | -                       | -       | 38 111    |
| République de Moldova                               | -                  | -                     | -                                    | 80 330                                 | -  | -                       | -       | 80 330    |
| République démocratique du Congo                    | -                  | 7 558                 | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | 7 558     |
| République démocratique populaire lao               | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| République dominicaine                              | 3 042              | 1 689 905             | -                                    | 27 167                                 | 195 609                                  | -                       | -       | 1 915 723 |
| République tchèque                                  | -                  | 28 206                | 7 601                                | -                                      | -  | -                       | -       | 35 807    |
| République-Unie de Tanzanie                         | -                  | 18 013                | -                                    | 55 278                                 | 49 615                                   | -                       | 15 000  | 137 906   |
| Roumanie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | -       | -         |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                       | 58 507  | 58 507    |

ANNEXE A3 (suite)

| Donateurs   | Fonds de roulement | Budget ordinaire (BO) | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Dépenses de programme recouvrables (DPR) | Fonds extrabudgétaires | Total             |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|--|------------------------|-------------------|
| Rwanda  | -                  | 12 378                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 12 378            |
| Saint-Marin   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Saint-Siège   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Sénégal   | -                  | 18 804                | 5 067                                | -                                      | -  | -                      | 23 871            |
| Serbie  | -                  | 200 000               | -                                    | 8 806                                  | -  | -                      | 208 806           |
| Seychelles  | -                  | 2 540                 | -                                    | -                                      | -  | -                      | 2 540             |
| Sierra Leone  | -                  | 19 788                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 19 788            |
| Singapour   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Slovaquie   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Slovenie  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Soudan  | -                  | 14 706                | 8 446                                | -                                      | -  | -                      | 23 152            |
| Sri Lanka   | -                  | -                     | 10 000                               | 2 207                                  | 201 388                                  | -                      | 213 595           |
| Suède   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Suisse  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 80 000                 | 80 000            |
| Swaziland   | 456                | 41 538                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 41 994            |
| Tadjikistan   | -                  | -                     | -                                    | 11 530                                 | -  | -                      | 11 530            |
| Tchad   | -                  | 23 980                | 3 689                                | -                                      | -  | -                      | 27 669            |
| Thaïlande   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Togo  | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Trinité-et-Tobago                                   | -                  | -                     | -                                    | 4 015                                  | -  | -                      | 4 015             |
| Tunisie   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Turquie   | -                  | -                     | -                                    | ( 8 668)                               | -  | -                      | ( 8 668)          |
| Ukraine   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Uruguay   | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| Vanuatu   | 152                | 6 189                 | -                                    | -                                      | -  | -                      | 6 341             |
| Venezuela, République bolivarienne du               | -                  | 6 593 432             | -                                    | -                                      | -  | -                      | 6 593 432         |
| Viet Nam  | -                  | -                     | -                                    | 49 628                                 | -  | -                      | 49 628            |
| Yémen   | -                  | 94 170                | 30 359                               | 22 056                                 | -  | -                      | 146 585           |
| Zambie  | -                  | 18 804                | 5 067                                | -                                      | -  | -                      | 23 871            |
| Zimbabwe  | -                  | 4 683                 | -                                    | 22 245                                 | -  | 38 240                 | 65 168            |
| <b>Total partiel</b>                                | <b>7 216</b>       | <b>32 688 889</b>     | <b>649 714</b>                       | <b>812 676</b>                         | <b>944 038</b>                           | <b>206 600</b>         | <b>40 924 809</b> |
| <b>II. Nouveaux États Membres</b>                   |                    |                       |                                      |  |  |                        |                   |
| Antigua-et-Barbuda                                  | 304                | 14 156                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 14 460            |
| Barbade   | 1 217              | 56 621                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 57 838            |
| Turkménistan  | 2 890              | 67 776                | -                                    | -                                      | -  | -                      | 70 666            |
| <b>Total partiel</b>                                | <b>4 411</b>       | <b>138 552</b>        | -                                    | -                                      | -  | -                      | <b>142 963</b>    |
| <b>III. Anciens États Membres</b>                   |                    |                       |                                      |  |  |                        |                   |
| République populaire démocratique de Ex-Yougoslavie | -                  | 128 576               | 28 331                               | -                                      | 37 965                                   | -                      | 194 872           |
| <b>Total partiel</b>                                | -                  | <b>128 576</b>        | <b>28 331</b>                        | -                                      | <b>37 965</b>                            | -                      | <b>194 872</b>    |
| <b>IV. Autres donateurs</b>                         |                    |                       |                                      |  |  |                        |                   |
| Commission européenne                               | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 976 560                | 976 560           |
| Organisations internationales                       | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | 94 954                 | 94 954            |
| Autres sources                                      | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | -                      | -                 |
| <b>Total partiel</b>                                | -                  | -                     | -                                    | -                                      | -  | <b>1 071 514</b>       | <b>6 776 490</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                | <b>11 627</b>      | <b>32 956 017</b>     | <b>678 045</b>                       | <b>812 676</b>                         | <b>982 002</b>                           | <b>1 278 114</b>       | <b>48 039 134</b> |

**ÉTAT DES PRODUITS DIFFÉRÉS  
POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2016**  
(en euros)

| Donateurs               | Contributions versées d'avance |                                      |  |                        |    |  | Contributions extrabudgétaires transférées |            |  |
|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|------------------------|----|--|--|------------|--|
|                         | Budget ordinaire (BO)          | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Fonds extrabudgétaires |    | Total - Contributions versées d'avance | BO   | CT         | Total - Contributions extrabudgétaires transférées assorties de conditions |
|                         |                                |                                      |  | BO                     | CT |  |  |            |  |
| <b>I. États Membres</b> |                                |                                      |  |                        |    |  |  |            |  |
| Albanie                 | 26 424                         | 6 793                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Angola                  | 30 890                         | -                                    | -                                      | 8 017                  | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Argentine               | -                              | -                                    | 18 550                                 | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Arménie                 | 19 894                         | 5 095                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Australie               | 8 371 647                      | 1 909 738                            | -                                      | -                      | -  | 90 075                                 | 46 633                                     | 136 708    | -  |
| Bangladesh              | 31 997                         | 8 492                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Brésil                  | -                              | -                                    | 1 254                                  | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Bulgarie                | 142 948                        | 36 513                               | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Canada                  | 10 402 394                     | -                                    | -                                      | -                      | -  | 5 971 269                              | -  | 5 971 269  | -  |
| Chili                   | -                              | -                                    | 100                                    | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Chine                   | -                              | 20 926                               | 16 801                                 | -                      | -  | -                                      | 16 210                                     | -          | -  |
| Congo                   | -                              | 5 000                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Cotée, République de    | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | 237 059                                | 163 862                                    | -          | -  |
| Costa Rica              | 109 438                        | -                                    | 16 896                                 | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Côte d'Ivoire           | -                              | 7 642                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 7 642      | -  |
| Croatie                 | -                              | -                                    | 649                                    | -                      | -  | -                                      | -  | 649        | -  |
| Cuba                    | -                              | -                                    | 31 101                                 | -                      | -  | -                                      | -  | 31 101     | -  |
| Émirats arabes unis     | -                              | -                                    | -                                      | 39 999                 | -  | -                                      | -  | 39 999     | -  |
| Érythrée                | 3 198                          | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 3 198      | -  |
| États-Unis d'Amérique   | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | 7 402 265                              | 180 200                                    | 7 582 465  | -  |
| Fédération de Russie    | 11 008 378                     | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 11 008 378 | -  |
| France                  | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | 230 000                                | -  | 230 000    | -  |
| Guatemala               | -                              | -                                    | 18 180                                 | -                      | -  | -                                      | -  | 18 180     | -  |
| Honduras                | -                              | -                                    | 1 256                                  | -                      | -  | -                                      | -  | 1 256      | -  |
| Hongrie                 | 529 158                        | 131 618                              | -                                      | -                      | -  | 419 188                                | -  | 1 079 964  | -  |
| Inde                    | -                              | 602 047                              | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 602 047    | -  |
| Italie                  | 152                            | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 152        | -  |
| Japon                   | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | 3 494 863                              | -  | 3 494 863  | -  |
| Kazakhstan              | 625 099                        | 156 244                              | -                                      | -                      | -  | 239 230                                | -  | 1 020 573  | -  |
| Kirghizistan            | 6 682                          | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 6 682      | -  |
| Koweït                  | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | 1 368 000                              | -  | 1 368 000  | -  |
| Lettonie                | 151 514                        | 40 759                               | 20 205                                 | -                      | -  | -                                      | -  | 212 478    | -  |
| Lituanie                | 12 409                         | 58 591                               | 6 466                                  | -                      | -  | -                                      | -  | 77 466     | -  |
| Malte                   | 52 695                         | 12 737                               | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 65 432     | -  |
| Maroc                   | -                              | 4 590                                | 7 780                                  | -                      | -  | -                                      | -  | 12 370     | -  |
| Maurice                 | 36 600                         | 9 341                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 45 941     | -  |
| Mexique                 | 3 631 255                      | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 3 631 255  | -  |
| Niger                   | 56                             | 1 698                                | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 1 754      | -  |
| Norvège                 | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | -          | -  |
| Nouvelle-Zélande        | 958 240                        | -                                    | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 958 240    | -  |
| Oman                    | 397 338                        | 92 557                               | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 489 895    | -  |
| Palaos                  | 4 191                          | -                                    | 351                                    | -                      | -  | -                                      | -  | 4 542      | -  |
| Panama                  | -                              | -                                    | 3 780                                  | -                      | -  | -                                      | -  | 3 780      | -  |
| Pays-Bas                | 4 600 338                      | 1 210 888                            | -                                      | -                      | -  | -                                      | -  | 5 811 226  | -  |
| Pérou                   | 4 981                          | -                                    | 15 749                                 | -                      | -  | -                                      | -  | 20 730     | -  |
|                         |                                |                                      |  |                        |    | 3 598 679                              | 105 208                                    | 3 703 887  | -  |

ANNEXE A4 (suite)

| Donateurs   | Contributions versées d'avance |                                      |  |                        |                   |  | Contributions extrabudgétaires transférées sous conditions |                  |                   |                   |  |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|--|------------------------|-------------------|--|--|------------------|-------------------|-------------------|--|
|   | Budget ordinaire (BO)          | Fonds de coopération technique (FCT) | Coûts de participation nationaux (CPN) | Fonds extrabudgétaires |                   | Total - Contributions versées d'avance | BO   | CT               | BO                | CT                | Total - Contributions extrabudgétaires transférées assorties de conditions |
|   |                                |                                      |  | BO                     | CT                |  |  |                  |                   |                   |  |
| Philippines   | 203                            | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 203                                    | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Portugal  | 1 356 478                      | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 1 356 478                              | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| République tchèque                                  | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 73 651                                 | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 15 805 350                     | 3 646 249                            | -                                      | -                      | 29 572            | 19 481 172                             | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Saint-Siège   | 3 705                          | 1 942                                | -                                      | -                      | -                 | 5 647                                  | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Singapour   | 1 602 394                      | 365 135                              | -                                      | -                      | -                 | 1 967 529                              | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Slovaquie   | 240 297                        | -                                    | 2 071                                  | -                      | -                 | 242 368                                | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Slovénie  | 110 772                        | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 110 772                                | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Sri Lanka   | 659                            | -                                    | 973                                    | -                      | -                 | 1 632                                  | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Suède   | -                              | -                                    | -                                      | -                      | 101 500           | 101 500                                | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Tadjikistan   | 15 908                         | 3 397                                | -                                      | -                      | -                 | 19 305                                 | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Thaïlande   | 943 104                        | 237 762                              | -                                      | -                      | -                 | 1 180 866                              | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Togo  | 12 266                         | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 12 266                                 | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Tunisie   | -                              | 2 501                                | -                                      | -                      | -                 | 2 501                                  | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Turquie   | -                              | -                                    | 3 124                                  | -                      | -                 | 3 124                                  | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Ukraine   | 14 450                         | -                                    | -                                      | -                      | -                 | 14 450                                 | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Uruguay   | -                              | -                                    | 1 242                                  | -                      | -                 | 1 242                                  | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| <b>Total partiel</b>                                | <b>61 263 500</b>              | <b>8 578 256</b>                     | <b>166 528</b>                         | <b>441 941</b>         | <b>13 564 675</b> | <b>84 014 899</b>                      | <b>9 660 023</b>   | <b>151 841</b>   | <b>9 811 864</b>  | <b>9 811 864</b>  |  |
| II. Autres donateurs                                | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -                 | -                                      | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Commission européenne                               | -                              | -                                    | -                                      | -                      | -                 | -                                      | -  | -                | -                 | -                 | -  |
| Autres sources                                      | -                              | -                                    | -                                      | -                      | 15 478            | 15 478                                 | 32 644 252   | 1 928 809        | 34 573 061        | 34 573 061        | -  |
| <b>Total partiel</b>                                | <b>-</b>                       | <b>-</b>                             | <b>-</b>                               | <b>-</b>               | <b>15 478</b>     | <b>15 478</b>                          | <b>32 644 252</b>  | <b>1 928 809</b> | <b>34 573 061</b> | <b>34 573 061</b> |  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                | <b>61 263 500</b>              | <b>8 578 256</b>                     | <b>166 528</b>                         | <b>441 941</b>         | <b>13 580 153</b> | <b>84 030 377</b>                      | <b>42 304 275</b>  | <b>2 080 650</b> | <b>44 384 925</b> | <b>44 384 925</b> |  |



## ANNEXE A5

**FONDS DU BUDGET ORDINAIRE**  
**ÉTAT DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE**  
**au 31 décembre 2016**  
**(en euros)**

| <u>Calcul de l'excédent/(du déficit) de trésorerie provisoire pour 2016</u>                   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Recettes  | 328 628 076                       |
| Décaissements   | 312 214 439                       |
| Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux décaissements                            | <u>16 413 638</u>                 |
| Engagements non réglés  | (28 078 874)                      |
| Transfert à la réserve pour le FIM des crédits ouverts non utilisés<br>au titre du BO de 2016 | <u>(6 458 168)</u>                |
| <b>Déficit de trésorerie provisoire pour 2016</b>   | <b><u><u>(18 123 405)</u></u></b> |

| <u>Calcul de l'excédent de trésorerie final pour 2015</u>                             |                             |
|---|-----------------------------|
| Déficit de trésorerie provisoire au titre de l'exercice antérieur                     | (18 820 852)                |
| Recettes au titre :   |                             |
| des contributions de tous les exercices antérieurs                                    | 26 475 479                  |
| des économies sur le règlement des engagements de dépenses<br>de l'exercice précédent | 2 014 613                   |
| Recettes diverses   | <u>401 121</u>              |
| <b>Excédent de trésorerie final pour 2015</b>   | <b>10 070 361</b>           |
| Transfert de l'excédent vers le FIM   | <u>(10 070 361)</u>         |
| <b>Excédent/(Déficit) de trésorerie final pour 2015</b>                               | <b>-</b>                    |
| <b>Excédents de trésorerie d'exercices antérieurs a/</b>                              | <b><u>65 761</u></b>        |
| <b>Total des excédents/(déficits) de trésorerie</b>                                   | <b><u><u>65 761</u></u></b> |

a/ Conservés en attendant le versement de contributions.

ANNEXE A6

ÉTAT DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016

| <b>Équivalents de trésorerie et placements libellés en euros</b>  |                     |   |                             |                                     |            |
|---|---------------------|---|-----------------------------|-------------------------------------|------------|
| Type d'émetteur   | Types d'instruments | Valeur comptable<br>(en milliers d'euros) | Taux de rendement<br>annuel | Échéance initiale des<br>placements | Échéance   |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 20 000                                    | ,01 %                       | 21-06-2016                          | 21-06-2017 |
| <b>Total - Équivalents de trésorerie et<br/>placements libellés en euros</b>                            |                     | <b>20 000</b>                             |                             |                                     |            |
| <b>Équivalents de trésorerie et<br/>placements libellés en euros en<br/>pourcentage du total</b>        |                     | <b>6,7 %</b>                              |                             |                                     |            |
| <b>Équivalents de trésorerie et placements libellés en dollars des États-Unis (équivalent en euros)</b> |                     |   |                             |                                     |            |
| Type d'émetteur   | Types d'instrument  | Valeur comptable<br>(en milliers d'euros) | Taux de rendement<br>annuel | Échéance initiale des<br>placements | Échéance   |
| Supranational   | Dépôt à terme       | 19 120                                    | ,68 %                       | 07/01/2016                          | 09/01/2017 |
| Supranational   | Dépôt à terme       | 19 120                                    | ,55 %                       | 24/06/2016                          | 24/01/2017 |
| Supranational   | Dépôt à terme       | 15 774                                    | ,66 %                       | 07/01/2016                          | 09/01/2017 |
| Supranational   | Dépôt à terme       | 9 560                                     | ,68 %                       | 26/05/2016                          | 26/01/2017 |
| Supranational   | Dépôt à terme       | 9 560                                     | ,56 %                       | 08/08/2016                          | 10/04/2017 |
| Supranational   | Bons du trésor      | 41 583                                    | ,74 %                       | 11/01/2016                          | 05/01/2017 |
| Supranational   | Bons du trésor      | 14 323                                    | ,42 %                       | 08/08/2016                          | 10/04/2017 |
| Gouvernement  | Bons du trésor      | 33 458                                    | ,67 %                       | 07/01/2016                          | 05/01/2017 |
| Gouvernement  | Bons du trésor      | 9 551                                     | ,55 %                       | 26/05/2016                          | 02/03/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 19 120                                    | 1,30 %                      | 15/11/2016                          | 15/08/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 14 340                                    | 1,33 %                      | 15/11/2016                          | 16/10/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 9 560                                     | 1,32 %                      | 29/11/2016                          | 31/07/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 9 560                                     | 1,37 %                      | 21/10/2016                          | 21/08/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 9 560                                     | 1,20 %                      | 08/08/2016                          | 08/05/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 6 692                                     | 1,18 %                      | 16/12/2016                          | 16/03/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 4 780                                     | 1,32 %                      | 08/08/2016                          | 08/06/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 4 780                                     | 1,31 %                      | 13/10/2016                          | 13/07/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Dépôt à terme       | 4 780                                     | 1,37 %                      | 29/11/2016                          | 29/08/2017 |
| Combustibles<br>commerciaux   | Compte à vue        | 25 158                                    | ,40 %                       |                                     |            |
| <b>Total - Équivalents de trésorerie et<br/>placements libellés en dollars<br/>des États-Unis</b>       |                     | <b>280 378</b>                            |                             |                                     |            |
| <b>Équivalents de trésorerie et<br/>placements libellés en dollars des<br/>États-Unis</b>               |                     | <b>93.3%</b>                              |                             |                                     |            |
| <b>Total - Équivalent en euros des<br/>équivalents de trésorerie et<br/>placements</b>                  |                     | <b>300 378</b>                            |                             |                                     |            |

## PARTIE V

### **Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des états financiers**





## **La commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie**

### **Rapport d'audit de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)**

---

concernant

les résultats de l'audit des états financiers  
et l'audit de la performance des informations nucléaires,  
de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique,  
de la sûreté et du contrôle radiologiques, et des services généraux

**2016**



## TABLE DES MATIÈRES

|   |     |
|---|-----|
| SYNTHÈSE .....  | 128 |
| INTRODUCTION.....   | 131 |
| APERÇU FINANCIER.....   | 132 |
| OPINION DU VÉRIFICATEUR.....                                      | 135 |
| CONSTATATIONS DÉTAILLÉES DE L'AUDIT .....                         | 137 |
| I.    QUESTIONS FINANCIÈRES.....                                  | 137 |
| II.   INFORMATIONS NUCLÉAIRES .....                               | 142 |
| III.  MÉDECINE NUCLÉAIRE ET IMAGERIE DIAGNOSTIQUE .....           | 151 |
| IV.  SÛRETÉ ET CONTRÔLE RADIOLOGIQUES .....                       | 156 |
| V.    SERVICES GÉNÉRAUX .....                                     | 163 |
| AUTRES QUESTIONS .....  | 167 |
| RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR | 168 |
| REMERCIEMENTS .....   | 168 |
| ANNEXE I .....  | 169 |

## LISTE DES TABLEAUX

|   |     |
|---|-----|
| <b>Tableau 1</b> : Comparaison entre les durées d'utilité des catégories d'actifs du manuel d'orientation de l'Agence et celles des états financiers..... | 137 |
| <b>Tableau 2</b> : Effets du sous-programme NMDI correspondant à leurs indicateurs de performance ....  | 152 |
| <b>Tableau 3</b> : Aperçu détaillé des profits et pertes .....  | 168 |

## SYNTHÈSE

### **Pourquoi cet audit est-il important pour l'AIEA ?**

Au cours de l'exercice fiscal 2016, l'AIEA a généré des revenus de 604,25 millions d'euros et comptabilisé des dépenses à concurrence de 525,46 millions d'euros. Par ailleurs, l'Agence a géré des actifs et des passifs s'élevant respectivement à 1 118,14 millions d'euros et 540,65 millions d'euros. L'audit des états financiers et l'audit de la performance jouent donc tous deux un rôle essentiel en fournissant à l'Agence et aux États Membres un avis indépendant et des évaluations objectives en ce qui concerne la mise en œuvre et l'exécution des politiques, programmes et activités de l'Agence.

Désignée par la Conférence générale [GC(59)/DEC/9] et conformément à l'article 12.01 du Règlement financier (Article XII) et au mandat additionnel, la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie (BPK) communique dans le présent rapport les résultats de l'audit des états financiers de l'Agence pour la période close le 31 décembre 2016. Dans le cadre du processus d'audit, la BPK a pris note de la conception et la mise en œuvre du système de gestion des informations relatives au contrôle interne et à la comptabilité, des procédures budgétaires et financières, et de l'administration et la gestion globales.

La BPK a également examiné des projets déterminés dans les sous-programmes sélectionnés, à savoir les informations nucléaires, la médecine nucléaire et l'imagerie diagnostique, la sûreté et le contrôle radiologiques, et les services généraux.

### **Principal objectif de l'audit**

L'audit avait principalement pour objet d'évaluer l'efficacité de la gestion basée sur les résultats au niveau des projets de l'AIEA sélectionnés concernant la planification, le suivi et l'évaluation, et le rapport coût-efficacité, afin de permettre un renforcement des services fournis par l'Agence aux États Membres.

### **Opinion du vérificateur**

Notre opinion est que les états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au 31 décembre 2016 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Les résultats de nos audits sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

### **Questions financières**

En procédant à l'audit financier, nous avons recensé un certain nombre de recommandations à l'intention de l'Agence. À cet égard, nous recommandons à l'Agence de modifier son manuel administratif et son manuel IPSAS de manière à tenir compte des changements approuvés en ce qui concerne la durée d'utilité des immobilisations corporelles ainsi que celle des avoirs incorporels. Nous suggérons à l'Agence d'élaborer une directive concernant l'estimation de la provision pour créances douteuses pour les opérations avec contrepartie directe. En ce qui concerne le calcul du passif actuariel des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes à prestations définies, l'Agence devrait continuer à affiner et renforcer la qualité des données RH et de certaines estimations et hypothèses faites pour des données transmises à l'actuaire. Nous avons constaté que l'Agence devait intensifier ses efforts en vue de prier toutes les banques de lui fournir des relevés bancaires mensuels, et d'actualiser le solde en conséquence. L'Agence devrait aussi mettre en œuvre des mesures en vue d'améliorer les contrôles internes, en évitant le recours aux procédures d'achat d'articles de faible valeur pour les biens et services qui n'entrent pas dans cette catégorie.

### **Informations nucléaires**

Le sous-programme Informations nucléaires est l'un des sous-programmes du Programme Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable. La Bibliothèque de l'AIEA, qui est gérée dans le cadre de ce sous-programme, joue un rôle important car elle permet de recueillir et transmettre des ensembles d'informations



nucléaires accessibles, pertinentes et actualisées.

En ce qui concerne le Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN), nous avons observé que l'Agence devrait mener à terme un arrangement pratique entre les membres de ce réseau en tenant compte des conditions actuelles, en s'attachant davantage à maintenir l'engagement des membres du réseau et en améliorant l'accès aux informations nucléaires, et en assurant une actualisation optimale du registre de l'INLN de manière à ce que les informations fournies soient fiables. Par ailleurs, l'Agence devrait chercher à améliorer son processus de suivi et d'évaluation des activités de l'INLN.

Pour ce qui est du Système international d'information nucléaire (INIS), nous avons constaté un manque de directives formelles destinées à encourager la coordination et la collaboration entre le Secrétariat de l'INIS et les sources d'informations internes au sein de l'Agence, et une disproportion entre l'utilisation de la base de données de l'INLN par les États Membres et la contribution de ces derniers à cette base de données.

### **Médecine nucléaire et imagerie diagnostique**

Le sous-programme Médecine nucléaire et imagerie diagnostique (NMDI) est l'un des sous-programmes du Programme Santé humaine qui vise à améliorer la prise en charge du cancer, des maladies cardiaques et des autres maladies non transmissibles dans les États Membres. Eu égard à l'approche basée sur les résultats, nous avons estimé qu'il était nécessaire de mieux formuler les liens logiques entre les indicateurs d'effets du sous-programme et la réalisation des produits au niveau des projets et des tâches, ainsi que les critères de mesure des produits des projets prévus.

Pour ce qui est de l'optimisation des archives de la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB), pour la mesure des effets, l'Agence doit disposer de procédures en bonne et due forme pour l'enregistrement du processus de vérification des données et des justifications utilisées pour déterminer les valeurs indicatives des effets obtenus.

De plus, en examinant les projets de recherche coordonnée (PRC) achevés au cours des cinq années passées, nous avons constaté un ralentissement possible des processus d'un PRC du fait de l'intervalle entre l'achèvement d'un PRC et sa clôture. En effet, pendant ce laps de temps, le suivi clinique des patients est achevé et les résultats du PRC doivent être établis à partir d'informations provenant de différentes sources, telles que des publications examinées par des comités de lecture, des publications internes de l'AIEA, des mécanismes intégrés aux Projets de coopération technique et des formations.

### **Sûreté et contrôle radiologiques**

Le sous-programme Sûreté et contrôle radiologiques est l'un des sous-programmes du Programme Sûreté radiologique et sûreté du transport. Dans le cadre de l'élaboration des Normes de sûreté relatives à la radioprotection professionnelle, nous avons constaté qu'il fallait deux à trois ans environ pour mener à bien les différentes étapes aboutissant à l'approbation d'un nouveau document normatif, et encore une année supplémentaire avant sa publication. Dans certains cas, il faut encore plus de temps avant d'arriver au stade de la publication.

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation du projet relatif à la radioprotection professionnelle, notre audit a mis en évidence des difficultés à définir les raisons d'un changement des produits des tâches. De plus, nous avons observé l'absence d'explication de la variance entre l'objectif et la réalisation effective de certains indicateurs d'effets.

Nous avons trouvé que la faisabilité et l'efficacité des missions du Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (ORPAS) n'étaient pas toujours clairement établies du point de vue du financement et des demandes officielles, et constaté l'absence de missions de suivi. En ce qui concerne les demandes de Services de surveillance et de protection radiologiques (RMPS), nous

estimons que les mesures prises par l'Unité des services techniques en sûreté radiologique (RSTSU) pour gérer ses ressources limitées ne sont pas viables à moyen et à long terme.

**Services généraux : Section de gestion des archives et des dossiers et Section de la gestion des installations**

Notre audit a porté sur deux des cinq sections des Services généraux, à savoir la Section de gestion des archives et des dossiers (ARMS) et la Section de la gestion des installations. En vue d'améliorer le cadre de création et de gestion des dossiers authentiques, l'ARMS pourrait adopter une signature de messagerie électronique standard qui serait acceptée par toutes les parties concernées pour vérifier l'authenticité des signatures. Ceci devrait dégager des économies au niveau opérationnel. Ces économies pourraient alors être employées pour améliorer les services de gestion des dossiers renforcés par l'application des principes de tenue des enregistrements. Pour ce qui est des économies possibles à la Section de la gestion des installations, l'organisation de vidéoconférences à la place de certaines réunions en présentiel est encouragée. Cette initiative devrait donner lieu à une réduction des frais de voyage occasionnés par ces réunions.

En conséquence, l'Agence devrait également s'employer à trouver des moyens de renforcer ses capacités en matière de gestion et de préservation des archives numériques, et déterminer à quel niveau la vidéoconférence est actuellement utilisée afin de pouvoir prendre des mesures pour y recourir davantage, dans la mesure du possible, en remplacement des réunions en présentiel.

Compte tenu des informations susmentionnées recueillies lors de nos vérifications des sous-programmes sélectionnés (informations nucléaires, médecine nucléaire et imagerie diagnostique, sûreté et contrôle radiologiques, et services généraux), nous nous rendons compte que dans la réalisation de ses objectifs, l'Agence a géré ses projets au moyen d'une approche basée sur les résultats.

Certaines pratiques pourraient être améliorées et servir d'enseignements pour les autres projets de l'Agence. À cet égard, l'Agence devrait revoir son mode de planification, plus particulièrement la formulation des indicateurs de performance et des éléments de mesurabilité. En ce qui concerne la phase de mise en œuvre, il conviendrait d'optimiser la coordination, la consultation et la collaboration entre les parties prenantes concernées afin de gérer les ressources de l'Agence le plus efficacement possible. De plus, l'Agence devrait aussi continuer à chercher à renforcer l'efficacité et l'efficacités de ses processus de fourniture de services aux parties prenantes et d'amélioration de ses mécanismes de suivi.

## INTRODUCTION

1. Sur décision de la Conférence générale, la vérification des états financiers de l'Agence a été confiée à la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie (BPK) pour les exercices financiers 2016 à 2017 conformément à l'article 12.01 du Règlement financier (Article XII) et au mandat additionnel, annexé audit règlement, qui la régit. La BPK a formulé les observations qu'elle juge utiles sur les incidences financières des pratiques administratives en vigueur conformément au paragraphe 5 du mandat additionnel. Notre vérification a été effectuée conformément aux Normes INTOSAI et aux Normes internationales d'audit applicables adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

2. Le principal objectif de l'audit était d'évaluer l'efficacité d'une méthode axée sur les résultats au niveau des projets de l'AIEA sélectionnés concernant la planification, le suivi et l'évaluation, et le rapport coût-efficacité, afin de permettre un renforcement des services fournis par l'Agence aux États Membres.

3. L'audit a consisté à s'entretenir avec les principaux responsables des sous-programmes en question, examiner des documents connexes, examiner la politique, les processus et les procédures, obtenir des informations et des éclaircissements de la part de la direction par des demandes d'informations et formuler des observations et des recommandations.

4. Pour choisir quels sous-programmes examiner, on a fait intervenir plusieurs facteurs : le niveau d'alignement sur les priorités décrites dans le Programme et budget 2016-2017 (le document relatif au programme et budget), les synergies de l'Agence, les problèmes liés au manque d'efficacité, la pertinence du budget, la gestion des risques, les précédents audits, les incidences potentielles et les considérations actuelles de la direction. À l'issue de ce processus de sélection, nous avons porté notre choix sur les sous-programmes suivants :

- le sous-programme Informations nucléaires, pour lequel l'audit a porté sur le projet Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA et sur le projet Collection et services du Système international d'information nucléaire (INIS) ;
- le sous-programme Médecine nucléaire et imagerie diagnostique, pour lequel l'audit a porté sur le projet Médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles ;
- le sous-programme Sécurité et contrôle radiologiques, pour lequel l'audit a porté sur le projet Radioprotection professionnelle et sur le projet Services techniques en sécurité radiologique ; et
- le sous-programme Services généraux, pour lequel l'audit a porté sur les activités de la Section de gestion des archives et des dossiers, et de la Section de la gestion des installations.

5. Ce rapport a pour objet de communiquer les résultats de l'audit à l'Agence et aux personnes chargées de la gouvernance, ainsi qu'aux parties prenantes. Après des entretiens approfondis avec les responsables concernés, des lettres de recommandations contenant les constatations importantes résultant des procédures d'audit leur ont été envoyées. Les constatations les plus importantes, regroupées comme il convient, ont été incorporées dans le présent rapport, compte dûment tenu des dernières réponses de la direction et des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

## APERÇU FINANCIER

### Adoption des normes IPSAS

6. L'Agence s'acquitte de son mandat dans le cadre d'une gestion basée sur les résultats qui assure efficacité, responsabilisation et transparence. Ce cadre doit être étayé par une information financière et une information de gestion de haute qualité. Des états financiers préparés conformément aux normes IPSAS sont essentiels pour permettre à l'Agence de mieux s'acquitter de son mandat. L'adoption des normes IPSAS constitue une pratique optimale de gestion et devrait permettre d'harmoniser davantage la présentation des états financiers dans les organismes des Nations Unies et d'améliorer leur comparabilité avec ceux d'autres organisations internationales et de gouvernements nationaux. Les états financiers établis conformément aux normes IPSAS donnent un meilleur aperçu des actifs, passifs, produits et charges effectifs de l'Agence. C'est la sixième année qu'elle applique ces normes adoptées en 2011.

### Comptabilité par fonds et information sectorielle

7. Un fonds est une entité comptable équilibrée d'elle-même qui a été établie pour rendre compte de transactions ayant un but ou un objectif précis. Les fonds sont séparés aux fins de la conduite d'activités spécifiques ou de la réalisation de certains objectifs conformément à des réglementations, des restrictions ou des limitations spéciales. Les états financiers sont établis sur la base d'une comptabilité par fonds, indiquant la position consolidée de tous les fonds à la fin de la période. Les soldes des fonds représentent le solde cumulé des produits et des charges. Les états financiers contiennent des informations sectorielles sur les activités de l'Agence, à la fois par programme sectoriel et par source de financement. Les six programmes sectoriels de l'Agence, à savoir i) Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires, ii) Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement, iii) Sûreté et sécurité nucléaires, iv) Vérification nucléaire, v) Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration et vi) Gestion de la coopération technique pour le développement, sont financés par les groupes de fonds de l'Agence. Les fonds ont été établis en vertu des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général. Chaque fonds a ses propres paramètres quant à la façon dont les produits peuvent être utilisés.

### Exécution du budget

8. Le programme et budget de l'Agence est axé sur le Fonds du budget ordinaire et les ouvertures de crédits correspondantes approuvées par les États Membres. Le budget ordinaire comprend deux composantes : le budget ordinaire opérationnel et le budget ordinaire d'investissement. L'Agence a atteint des taux d'exécution de 98,14 % et 42,06 %, respectivement, pour ces composantes.

### Résumé de la performance financière

9. Le groupe du budget ordinaire, composé du Fonds du budget ordinaire, du Fonds de roulement et du Fonds pour les investissements majeurs (respectivement FBO, FDR et FIM), a enregistré en 2016 un déficit net de 840 000 € calculé en application des IPSAS. Ce léger déficit net représente une amélioration par rapport à 2015 et s'explique en partie par l'importance qu'a attachée l'Agence à la responsabilité financière. Les 17,83 millions d'euros d'excédent réalisés sur le Fonds de coopération technique (FCT) proviennent pour une grande part de l'augmentation du produit comptabilisé des contributions à ce fonds par rapport à 2015. Le Fonds extrabudgétaire (FEB) et le Fonds extrabudgétaire de coopération technique (CT-EB) ont enregistré en 2016 des excédents nets de 63,44 et 7,11 millions d'euros, respectivement. Ces excédents nets s'expliquent principalement par

l'écart calendaire entre la comptabilisation des produits conformément aux IPSAS et l'exécution financière complète des activités connexes. Les 3,71 millions d'euros d'excédent dégagés sur le fonds de la banque d'UFE (UFE) en 2016 proviennent en grande partie de gains de change.

### Analyse des produits

10. Le produit total en 2016 a été de 604,25 millions d'euros, en augmentation de 6,99 % par rapport à 2015 (564,76 millions d'euros). Cette augmentation est due principalement à celles des contributions volontaires (25,30 millions d'euros) et des contributions régulières (9,90 millions d'euros). Les contributions régulières ont constitué la principale composante (58,73 %) du produit.

### Analyse des charges

11. En 2016, les charges ont augmenté de 0,76 % (525,46 millions d'euros) par rapport à 2015 (521,48 millions d'euros). Les salaires et les avantages du personnel ont représenté 53,35 % des charges de l'Agence (280,33 millions d'euros, soit 290 000 € de plus qu'en 2015). Les charges les plus importantes après celles liées au personnel ont été les voyages, avec 59,36 millions d'euros en 2016 (11,30 %). Les transferts à des acteurs du développement ont augmenté, passant de 42,18 millions d'euros en 2015 à 48,19 millions d'euros en 2016. Les « Autres charges opérationnelles », d'un montant de 25,84 millions d'euros, ont augmenté de 1,33 million d'euros par rapport à 2015. En 2016, la catégorie « Autres charges opérationnelles » a été scindée en deux groupes de comptes distincts : « Services contractuels et autres » et « Autres charges opérationnelles ».

### Situation financière

12. La situation financière générale de l'Agence restait tout à fait saine au 31 décembre 2016. Les indicateurs clés suivants sont révélateurs de cette bonne santé :

- La situation financière générale de l'Agence restait tout à fait saine au 31 décembre 2016. Les indicateurs clés suivants sont révélateurs de cette bonne santé :
- la valeur des actifs courants correspond à environ six fois celle des passifs courants. L'Agence dispose donc de ressources suffisantes pour couvrir les passifs prévus pour les 12 prochains mois.

13. Au 31 décembre 2016, le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements représentait 62,49 % du total des actifs de l'Agence. Les liquidités de l'Agence sont donc suffisantes pour couvrir ses besoins.

14. Les principaux changements survenus dans la situation financière de l'Agence entre 2015 et 2016 sont les suivants :

- les actifs courants ont augmenté de 99,07 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation du montant cumulé de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, notamment dans le Fonds du budget ordinaire, le Fonds de coopération technique et le Fonds extrabudgétaire ;
- les actifs non courants ont enregistré une augmentation de 17,65 millions d'euros, en immobilisations incorporelles pour l'essentiel, qui s'explique notamment par la mise au point de logiciels en interne au sein du Département des garanties dans le cadre du projet MOSAIC et par la poursuite de la mise en œuvre du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) ; et

- le total des passifs a augmenté de 12,65 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation du produit différé de l'Agence lié aux contributions versées d'avance. Au 31 décembre 2016, les contributions régulières pour l'année suivante qui avaient été versées à la fin de l'année en cours représentaient un montant de 61,26 millions d'euros, soit 26,56 millions de plus qu'au 31 décembre 2015. Cette augmentation des contributions versées d'avance a été contrebalancée par une diminution de 7,02 millions d'euros du produit différé correspondant aux locaux fournis pour un coût symbolique.

15. Les actifs nets du groupe comprenant le Fonds du budget ordinaire et le Fonds de roulement s'élèvent à 5,45 millions d'euros, ce qui signifie que le total des passifs est à peu près égal au total des actifs de ce groupe de fonds. Ces actifs nets proches de zéro s'expliquent principalement par le montant considérable des passifs au titre du personnel (241,62 millions d'euros), qui étaient totalement non financés au 31 décembre 2016. Ces passifs sont en majeure partie liés à l'assurance maladie après la cessation de service et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Leur financement suscite de graves préoccupations quant à la viabilité financière à long terme de l'Agence, et il convient de trouver une solution à ce problème.

16. Tous les groupes de fonds affichent des actifs nets positifs, ce qui témoigne de leur bonne santé dans l'ensemble et atteste que les activités qu'ils servent à financer seront exécutées sur une période plus longue que l'année financière en cours.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

17. En 2016, le solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements a augmenté de 96,27 millions d'euros (soit 15,98 %), s'établissant à 698,69 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette augmentation s'explique dans une large mesure par les éléments suivants :

- des contributions supplémentaires de donateurs, notamment au Fonds de coopération technique (FCT), et de sources extrabudgétaires ; et
- des contributions régulières et des contributions au FCT pour 2017 versées en 2016.

18. Sur le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, 83,84 % se rapportent au groupe de fonds extrabudgétaires et au Fonds extrabudgétaire de coopération technique, et sont donc réservés pour des activités précises.

19. Au terme de l'année 2016, la durée moyenne pondérée d'échéance du portefeuille d'instruments financiers en dollars des États-Unis est restée stable par rapport à 2015, c'est-à-dire inférieure à trois mois. Les intérêts perçus sur les placements libellés en euros ont continué de diminuer en 2016 ; au contraire, ceux perçus sur les placements libellés en dollars des États-Unis ont augmenté. Du fait de la composition monétaire de l'équivalent de trésorerie et du portefeuille de placements de l'Agence, le rendement global de l'équivalent de trésorerie et des placements de l'Agence a augmenté en 2016.

### Créances

20. Globalement, le montant total net des créances sur opérations sans contrepartie directe a augmenté de 270 000 € pour s'établir à 41,78 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce solde comprend principalement des créances au titre des contributions régulières (27,68 millions d'euros) et des contributions volontaires (13,25 millions d'euros) ainsi que d'autres créances (850 000 €).

21. En 2016, les créances sur opérations sans contrepartie directe ont augmenté de 0,65 %. Ce résultat net s'explique par :

- Globalement, le montant total net des créances sur opérations sans contrepartie directe a augmenté de 270 000 € pour s'établir à 41,78 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce solde comprend principalement des créances au titre des contributions régulières (27,68 millions d'euros) et des contributions volontaires (13,25 millions d'euros) ainsi que d'autres créances (850 000 €).
- une augmentation des autres créances (de 240 000 € à la fin de 2015 à 850 000 € à la fin de 2016) due à la hausse des coûts de participation nationaux ; et
- une diminution des contributions régulières à recevoir (de 36,30 millions d'euros à la fin de 2015 à 27,68 millions d'euros à la fin de 2016) due au recouvrement d'arriérés de plusieurs contributions régulières.

22. Le taux de recouvrement des contributions régulières au budget ordinaire pour l'année en cours s'est établi à 94,52 % en 2016, contre 94,40 % en 2015.

23. Les délais de versement des contributions à recevoir ont progressivement diminué. Les créances au titre des contributions régulières dues depuis plus d'un an ont été passées de 21,10 millions d'euros en 2015 à 13,40 millions en 2016. De 52,16 % du total des contributions régulières à recevoir en 2015, elles sont descendues à 40,66 % en 2016. Cette diminution est le signe d'une amélioration dans la composition des arriérés des contributions dues par des États Membres de l'Agence.

### Immobilisations incorporelles

24. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2016 était de 57,35 millions d'euros, ce qui représente une augmentation par rapport à 2015 (43,12 millions d'euros). Les principaux facteurs qui sont à l'origine de cette augmentation en 2016 sont la poursuite de l'élaboration de projets dans le cadre du projet MOSAIC et le développement de l'AIPS. En 2016, des coûts représentant un montant total de 19,99 millions d'euros, dont 17,16 millions d'euros pour les projets MOSAIC (14,02 millions) et AIPS (3,14 millions), sont venus s'ajouter aux immobilisations corporelles. Ils sont principalement dus à la mise au point de logiciels en interne.

### Gestion du risque

25. Les états financiers préparés selon les IPSAS fournissent des informations détaillées sur la manière dont l'Agence gère les risques financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché (conversion de devises et taux d'intérêt) et le risque de liquidité. Dans l'ensemble, l'Agence privilégie la préservation du capital dans sa gestion des placements, afin de disposer de liquidités suffisantes pour ses besoins opérationnels, puis elle cherche à obtenir un taux de rendement intéressant grâce à son portefeuille dans les limites de ces contraintes.

## OPINION DU VÉRIFICATEUR

26. Conformément au mandat assigné au Vérificateur extérieur, nous sommes tenus d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'AIEA pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016. La vérification des états financiers pour l'exercice 2016 n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par nous comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Nous avons donc émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016.





## CONSTATATIONS DÉTAILLÉES DE L'AUDIT

### I. QUESTIONS FINANCIÈRES

#### A. Durée d'utilité des catégories d'actifs

27. Basées sur le cadre comptable de l'Agence, les méthodes comptables appliquées dans les états financiers sont énoncées dans le manuel d'orientation de l'Agence pour les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). La dernière édition en date du manuel d'orientation de l'Agence a été publiée en 2012.

28. Nous avons constaté que les durées d'utilité de dix catégories d'actifs étaient indiquées dans la Note 3 des états financiers pour 2016 ; dans trois cas<sup>1</sup>, elles étaient différentes de celles indiquées dans le manuel d'orientation de l'Agence de 2012 :

**Tableau 1 : Comparaison entre les durées d'utilité des catégories d'actifs du manuel d'orientation de l'Agence et celles des états financiers**

| Catégorie d'actifs                 | Durée d'utilité (années) dans               |                                | Modifiée depuis |
|------------------------------------|---|--------------------------------|-----------------|
|                                    | le manuel d'orientation de l'Agence de 2012 | les états financiers pour 2016 |                 |
| Matériel de communication et de TI | 4   | 2 à 4                          | 2016            |
| Matériel de laboratoire            | 5   | 7                              | 2014            |
| Logiciels mis au point en          | 5   | 5 à 12                         | 2015            |

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, la méthode comptable énoncée dans le manuel d'orientation de l'Agence de 2012 n'a pas été mise à jour.

29. Qui plus est, la modification de la durée d'utilité du matériel de communication et de TI dans les états financiers pour 2016 n'est pas conforme au paragraphe 8 de la section 2, partie VI, du Manuel administratif, qui stipule que les actifs dont la durée d'utilité est estimée à quatre ans doivent faire l'objet d'un suivi. Par exemple, la durée d'utilité de certains actifs auparavant estimée à 4 ans est passée à 2 ans en application d'une décision concernant l'importance relative approuvée le 2 décembre 2015. C'est cette durée d'utilité qui a été appliquée dans les états financiers pour 2016.

#### Recommandation 1

Nous recommandons à l'Agence de modifier son manuel d'orientation de 2012 et le paragraphe 8 de la section 2, partie VI, de son Manuel administratif, de sorte que ces documents fassent apparaître les modifications approuvées de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

#### B. Sécurité de l'information de l'AIPS

30. Le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) et les locaux qui l'abritent sont situés au Centre international de calcul (CIC) de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Le CIC est responsable de la gestion de la sécurité de l'infrastructure, ce pour quoi

<sup>1</sup> Les durées d'utilité des sept autres catégories d'actifs correspondent à celles du manuel d'orientation de l'Agence.

son administrateur de base de données (ADB) peut accéder à la base de données et au serveur d'applications de la suite bureautique Oracle E-Business, et dispose d'un accès physique au centre de données. Il se charge également de la maintenance et de la surveillance de l'infrastructure de l'AIPS.

31. Le CIC, en tant que prestataire de services, a fait l'objet de plusieurs audits, dont il a communiqué les résultats à l'AIEA. Au niveau de l'application, un audit réalisé par SCRT, une entreprise privée spécialisée dans la sécurité de l'information, a mis au jour plusieurs risques qui pourraient exposer l'application AIPS et sa base de données à des menaces indues. Ces constatations ont été corroborées par l'OIOS dans ses rapports sur l'audit du système informatique et de l'AIPS de l'Agence.

32. Nos observations sont les suivantes :

- l'Agence est largement dépendante du CIC en tant que prestataire tiers pour des services tels que la sauvegarde et la récupération. Nous estimons que cette dépendance constitue un risque pour la continuité des opérations de l'Agence ; et
- nous sommes d'avis que le cadre actuellement en place à l'Agence pour le suivi de la performance du CIC et le contrôle des accès à ce centre n'est pas suffisamment robuste. L'Agence procède au suivi des services du CIC grâce à des rapports hebdomadaires ou à des réunions de gestion trimestrielles. Elle n'établit pas de rapports indépendants sur la performance des services fournis par le CIC et ne conserve pas les données relatives au personnel du centre qui a accès à l'instance de l'Agence et travaille dessus à Genève. Par conséquent, nous estimons que le mécanisme de suivi actuellement en place devrait être amélioré et davantage formalisé.

33. Nous estimons également qu'aucun des incidents signalés pendant l'année financière 2016 ne donnait à penser que l'infrastructure de l'AIPS, notamment sa base de données sous-jacente, avait fait l'objet de compromissions ou de modifications frauduleuses de nature à soulever des préoccupations quant aux données financières de 2016 contrôlées par le vérificateur extérieur dans le cadre de l'audit. Néanmoins, les constatations susmentionnées concernant l'application et la base de données de l'AIPS sont considérées comme des risques élevés.

#### **Recommandation 2**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. veille à atténuer les risques quand elle fait appel à des prestataires tiers de services dans le cadre de la gouvernance au niveau de l'Agence ; et
- ii. envisage de réaliser des tests pour s'assurer que toutes les constatations des précédents audits concernant les faiblesses décelées dans l'application et la base de données de l'AIPS ont bien été prises en considération.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **C. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

34. Notre examen des registres détaillés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en lien avec les comptes bancaires de l'Agence a révélé que pour deux de ces comptes ces registres n'avaient pas été établis sur la base de relevés bancaires à jour au 31 décembre 2016. Les relevés bancaires dataient du 25 août 2015 et du 31 décembre 2012. Ces deux comptes bancaires représentaient respectivement 1 495 852,70 € et 13 861,68 € de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Agence au 31 décembre 2016.

35. L'Agence a fait des démarches, notamment envoyé plusieurs courriels et employé d'autres moyens, pour demander que ces relevés bancaires lui soient communiqués. La dernière de ces démarches datait du 14 novembre 2016, mais aucune réponse n'avait été reçue de la part des banques en question au 31 décembre 2016.

### **Recommandation 3**

Nous recommandons à l'Agence d'intensifier ses efforts en vue d'obtenir des relevés bancaires mensuels des banques concernées, et d'actualiser le solde en conséquence.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **D. Immobilisations non consommables achetées à titre d'articles de faible valeur**

36. L'achat d'articles de faible valeur est une procédure prévue pour les biens et services dont la valeur ne dépasse pas 3 000 € par transaction. La responsabilité de ces achats est déléguée à certains fonctionnaires qui effectuent les transactions à l'aide d'une carte d'achat ou par paiement direct.

37. Aux termes du paragraphe 40 de la section 4, partie VI, du Manuel administratif, qui concerne l'achat d'articles de faible valeur, l'achat d'immobilisations non consommables est cité comme l'une des applications non autorisées et/ou inappropriées de la responsabilité des achats et de la carte d'achat.

38. Il est ressorti de notre analyse du registre des achats d'articles de faible valeur et du rapport détaillé sur les actifs fixes au 31 décembre 2016 que 138 articles appartenant à la catégorie des immobilisations non consommables, représentant un montant total de 74 990,70 €, avaient été acquis au moyen de la procédure d'achat d'articles de faible valeur.

39. L'Agence a fait valoir que les transactions liées à l'achat d'articles de faible valeur étaient comptabilisées dans l'AIPS. Néanmoins, le système ne comporte pas de fonction pour la validation du type d'article acheté, mais simplement une zone de texte libre permettant de saisir une description.

40. Pour la comptabilisation à l'actif de ces articles, l'Agence examine le registre des achats d'articles de faible valeur. Par ailleurs, les fonctionnaires ont été encouragés à respecter les procédures relatives à l'achat d'articles de faible valeur dans le cadre de plusieurs activités de formation.

### **Recommandation 4**

Nous recommandons à l'Agence de prendre des mesures pour améliorer les contrôles internes et éviter ainsi le recours aux procédures d'achat d'articles de faible valeur pour les biens et services qui n'entrent pas dans cette catégorie.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **E. Provision pour créances douteuses concernant les arriérés de remboursements d'impôts sur le revenu**

41. Il est ressorti de notre analyse des états financiers de l'Agence pour 2016 que cette dernière avait des sommes à recevoir d'un État Membre au titre de l'impôt sur le revenu pour la période 2013-2016, mais qu'elle n'avait cependant pas inscrit de provision pour créances douteuses au titre de ces sommes. L'Agence a indiqué que l'évaluation de la recouvrabilité des sommes à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu avait été effectuée sur la base du taux de recouvrement passé.

À l'issue de cette évaluation, il avait été déterminé qu'aucune provision pour créances douteuses n'était nécessaire pour les sommes à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu.

42. Concernant les arriérés de sommes à recevoir sur la période de quatre ans, l'Agence tient nécessairement compte de la possibilité que ces sommes à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu ne soient pas recouvrées. Nous lui suggérons de prévoir une provision pour créances douteuses non nulle de manière à éviter une surestimation du montant des sommes à recevoir.

43. À cet égard, l'Agence n'a pas de politique écrite réglementant l'estimation de la provision pour créances douteuses pour les sommes à rembourser au titre de l'impôt sur le revenu. Une politique écrite devrait être prévue pour une application cohérente de politiques conformes aux IPSAS.

#### **Recommandation 5**

Nous recommandons à l'Agence de prévoir une directive écrite concernant l'estimation de la provision pour créances douteuses pour les opérations avec contrepartie directe.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **F. Passif au titre des avantages du personnel**

44. L'Agence accorde divers avantages postérieurs à l'emploi à son personnel, notamment une assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et des prestations de rapatriement et de fin de service. Ces avantages sont calculés sur une base actuarielle, car ils relèvent d'un régime à prestations définies à long terme. Notre examen des données de l'Agence sur les avantages du personnel qui ont été soumises à l'actuaire a révélé deux aspects relatifs aux personnes exclues des calculs de l'assurance maladie après la cessation de service.

#### **Personnes exclues du calcul de l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités**

45. Aux fins de l'estimation actuarielle, les retraités qui n'ont pas demandé de prestations dans le cadre du régime autrichien d'assurance maladie pendant au moins deux ans sont considérés comme étant « en suspens ». L'Agence estime que les retraités en suspens ne sont plus à sa charge.

46. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités en 2015 a été calculé en partant du même principe. Notre analyse des données concernant les dossiers en suspens en 2015 a révélé que 28 retraités étaient déjà considérés comme étant « en suspens ». Pourtant, en 2016, 10 d'entre eux (35 %) étaient comptabilisés dans le calcul actuariel comme relevant du régime d'assurance maladie après la cessation de service en raison de demandes de remboursement adressées au régime autrichien d'assurance maladie et payées par l'Agence, et 18 retraités (65 %) étaient exclus de ce calcul.

47. Sur la base des données de 2015, nous estimons qu'il conviendrait de procéder à une analyse plus approfondie avant de classer des retraités relevant de l'assurance maladie après la cessation de service dans la catégorie « en suspens » et de les exclure du calcul du passif au titre des avantages du personnel.

#### **Personnes exclues du calcul de l'assurance maladie après la cessation de service pour les employés en activité**

48. Il est ressorti de notre analyse des données soumises à l'actuaire que les employés en activité n'étaient pas tous considérés comme tels dans le calcul de l'assurance maladie après la cessation de service. Cette situation concerne des personnes qui ont souscrit à un régime d'assurance autre que celui de l'Agence et des personnes relevant du régime autrichien d'assurance maladie qui prennent

des congés de longue durée, tels que des congés de maternité ou des congés de maladie. Une analyse plus approfondie a révélé que le calcul actuariel aurait dû prendre en compte :

- Les personnes ayant souscrit à un régime d'assurance autre que celui de l'Agence  
Aux termes des paragraphes 43, 45 et 49 de la section 7, partie II, du Manuel administratif, nous estimons que les personnes ayant souscrit à un régime d'assurance autre que celui de l'Agence peuvent être prises en charge par l'Agence quand elles partent à la retraite.
- Les personnes relevant du régime autrichien d'assurance maladie qui prennent des congés de longue durée

Eu égard au paragraphe 38 de la section 7, partie II, du Manuel administratif, nous avons constaté que l'ensemble d'avantages du personnel, tel qu'il a été communiqué à l'actuaire (assurance maladie après la cessation de service pour les employés en activité) prenait en compte le plan complémentaire d'assurance maladie, mais pas le régime autrichien d'assurance maladie. L'Agence a confirmé que les personnes concernées ne représentaient pas pour elle une charge au titre du régime autrichien parce qu'elles étaient prises en charge par le gouvernement autrichien. C'est par exemple le cas des personnes en congé de maternité ou en congé spécial non rémunéré. Nous estimons cependant que le régime autrichien d'assurance maladie pour les personnes qui prennent des congés de longue durée devrait être pris en compte dans le calcul du passif au titre des avantages du personnel, car à long terme, ces employés reviendront dans les organisations et pourront plus tard prétendre au paiement de droits dans le cadre du régime autrichien d'assurance maladie.

#### **Recommandation 6**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. continue d'ajuster les données des ressources humaines, de même que certaines estimations et hypothèses élaborées aux fins du calcul du passif actuariel au titre des régimes à prestations définies dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, et d'en améliorer la qualité.
- ii. analyse de manière plus approfondie les prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires qui sont actuellement couverts par des régimes d'assurance autres que celui de l'Agence.
- iii. envisage d'améliorer le rapport sur les avantages du personnel communiqué aux actuaires et d'y décrire les raisons pour lesquelles certains fonctionnaires sont exclus du calcul des avantages postérieurs à l'emploi, en particulier s'agissant de ceux qui sont directement recrutés sous le régime d'assurance de l'Agence.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **G. Soumission des demandes de remboursement de frais occasionnés lors de voyages officiels**

49. Aux termes des paragraphes 72 et 79 de la section 9, partie II, du Manuel administratif, qui concernent les procédures relatives aux voyages du personnel :

- une demande de remboursement de frais de voyage doit normalement être soumise dans un délai d'un mois à compter de la fin du voyage, que le voyage ait entraîné des frais ou non. Si la demande n'est pas présentée dans les délais prévus (indiqués au paragraphe 79), toute avance versée sur les frais de voyage pourra être retenue sur le traitement du fonctionnaire le mois suivant. C'est à ce dernier qu'il incombe en premier lieu d'assurer le suivi de ses demandes.

- Chaque Département/Division a la responsabilité de suivre les demandes de remboursement soumises, de les examiner en détail, de confirmer leur exactitude et de veiller à ce qu'elles soient soumises en vue de leur finalisation ou de leur règlement dans un délai maximal d'un mois à compter de la fin du voyage officiel. Dans le cas contraire, l'avance pourra être entièrement retenue sur le traitement dans un délai de 90 jours à compter de la fin du voyage officiel.

50. Nous avons examiné les remboursements de frais de voyages officiels effectués en 2015 et 2016 et constaté que 115 documents de voyage n'avaient pas fait l'objet de demandes de remboursement par les fonctionnaires dans le mois qui a suivi la fin du voyage. Au total, le montant des avances versées pour ces 115 voyages officiels s'élève à 147 141,50 €.

#### **Recommandation 7**

Nous recommandons à l'Agence de faire en sorte que soient respectés les paragraphes 72 et 79 de la section 9, partie II, du Manuel administratif, en ce qui concerne les retenues sur traitement des avances versées au titre de voyages officiels quand les demandes de remboursement n'ont pas été soumises dans les délais prévus.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **II. INFORMATIONS NUCLÉAIRES**

### **GÉNÉRALITÉS**

51. Le sous-programme Informations nucléaires est l'un des sous-programmes du programme Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable du programme sectoriel Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires. Il comprend deux grands projets, à savoir Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA et Collection et services du Système international d'information nucléaire (INIS).

52. Trois principaux produits sont attendus dans le cadre de chacun de ces projets. Ce sont, pour le premier, une collection de ressources d'informations accessible, pertinente et à jour ; l'acquisition de publications imprimées ou électroniques, monographiques ou en séries ; et la gestion du Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN). En ce qui concerne le second, il s'agit d'une collection accessible, pertinente et à jour d'enregistrements bibliographiques et en texte intégral INIS ; d'une bonne coopération avec les centres nationaux INIS ; et d'un thésaurus et de normes d'accompagnement de haute qualité. En d'autres termes, les produits d'INIS peuvent être définis comme des informations détaillées de haute qualité, facilement accessibles, sur l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires.

53. L'INLN a été inclus dans le processus d'audit car il est considéré comme une initiative importante. Il vise à faire en sorte que les bibliothèques nucléaires et les centres d'information du monde entier fournissent les meilleurs services possibles aux clients pour relever le défi de « faire plus avec moins » grâce à la prestation de services de bibliothèque et d'information les plus efficaces et au meilleur coût-efficacité possible, avec des budgets à croissance nulle ou décroissants.

54. Le projet Collection et services INIS a été inclus dans le processus d'audit en raison de son rôle important dans les domaines suivants :

- la collecte et le traitement des métadonnées bibliographiques et des textes électroniques de la documentation nucléaire publiée dans les États Membres de l'AIEA ;

- la conservation sous forme électronique de la documentation non commercialisée ou littérature "grise" telle que les documents de l'AIEA, les rapports techniques, les thèses et les publications en texte intégral émanant des États Membres qui ne se trouvent pas facilement dans les circuits commerciaux ; et
- la mise à disposition de la base de données INIS à tous les internautes.

## CONSTATATIONS DE L'AUDIT

### A. Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA

#### Améliorations requises dans la mise en œuvre de l'arrangement pratique, du réseau coordonné et de l'initiative du registre de l'INLN

55. L'INLN est une initiative mondiale de gestion de l'information et des connaissances nucléaires. Il vise à renforcer la coopération internationale dans le domaine du partage des ressources d'informations nucléaires et à fournir un point d'accès unique pour les besoins en matière de services d'information. Les établissements de recherche et les bibliothèques intervenant dans le domaine nucléaire sont invités à y adhérer.

56. Chaque bibliothèque participante fonctionne comme une ressource pour répondre aux besoins des clients locaux dans le domaine des informations nucléaires. L'INLN fonctionne comme un nœud de réseau qui fournit des services aux autres bibliothèques, c'est-à-dire un accès mondial à leurs collections, des références spécialisées et des services de recherche au personnel de l'AIEA ainsi qu'à des chercheurs du monde entier.

57. Notre examen du fonctionnement de l'INLN a montré ce qui suit :

- Des efforts sont déployés pour promouvoir la coopération internationale, concevoir des solutions abordables offrant de nombreux avantages, promouvoir les politiques de libre accès, et mettre l'accent sur la mise en commun des ressources et les meilleures pratiques en vue de la gestion des informations nucléaires.
- La participation à ce réseau est entièrement volontaire et mutuellement bénéfique pour tous les membres.
- L'INLN a réussi à augmenter le nombre de ses membres de 51 bibliothèques représentant 31 pays en 2014 à 55 bibliothèques représentant 35 pays en 2015.

58. Au vu du rapport d'évaluation de la Section de l'information nucléaire pour la première année du cycle biennal 2014-2015, le projet Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA a concentré ses efforts sur les activités suivantes :

- L'élaboration et la diffusion de l'arrangement pratique de l'INLN à tous les membres pour observations et approbation.
- La création du groupe de coordination sur le site web de l'INLN pour guider les efforts de présence et de communication en ligne du Réseau.
- L'offre de services de consultation aux membres sur le registre de l'INLN pour ouvrir la voie à une *ontologie* de l'INLN<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ensemble de concepts et de catégories dans une discipline ou un secteur donnés montrant leurs propriétés et les relations entre elles.

Nous avons déterminé que les aspects suivants de ces activités devaient être améliorés :

**a. Mise en œuvre de l'arrangement pratique de l'INLN**

59. La Bibliothèque de l'AIEA a élaboré l'arrangement pratique de l'INLN pour développer l'initiative de ce réseau et renforcer la coopération entre ses membres sans accroître la bureaucratie ni nuire à la créativité que favorise la nature informelle du Réseau. Ce document vise à gérer : la portée de la coopération ; les points de contact chargés de la coordination des activités ; la mise à disposition d'un mécanisme de consultation pour l'élaboration et l'examen des activités conduites dans le cadre de coopération ; et la diffusion de l'information.

60. Après avoir été examiné et approuvé par le Bureau des affaires juridiques de l'AIEA en 2014, cet arrangement a été diffusé aux membres de l'INLN pour observations. Toutefois, faute de disposer de ressources humaines pour cette tâche, la Bibliothèque de l'AIEA n'a pris aucune autre mesure pour demander l'approbation des membres et le projet est resté dans un tiroir.

61. Il ressort des discussions avec les responsables de la Section de l'information nucléaire que les membres de l'INLN aimeraient avoir en place un arrangement qui pourrait contrebalancer leurs engagements et leurs responsabilités tout en respectant la bonne volonté qui s'est manifestée jusque-là entre eux. Il était prévu que cet arrangement soit basé sur une approche inclusive qui crée une structure de gouvernance claire et reconnaît un groupe de travail horizontal. Cet arrangement vise à appuyer l'innovation et à promouvoir la création de capacités, et cela, en clarifiant la justification du Réseau, en montrant ses avantages et en expliquant ses fonctions. Dans le même temps, il devait renforcer la centralisation des infrastructures d'appui et des solutions innovantes pour approfondir l'exploitation de la collection entre les membres de l'INLN.

62. Compte tenu des attentes de ceux-ci concernant l'arrangement pratique et sa nature relativement complexe, la Bibliothèque de l'AIEA devra, pour rétablir cette initiative, soumettre un nouveau projet de concept tenant compte des circonstances actuelles. Celui-ci devrait alors être réorganisé en coordination avec le Bureau des affaires juridiques et avec son approbation. L'INLN devra également résoudre les problèmes qui l'ont empêché de finaliser l'arrangement pratique initial.

**b. Coordination de l'INLN**

63. Les responsables de l'INLN ont introduit en 2013 leur initiative du réseau de coordination sous forme d'un groupe de coordination du site web de l'INLN pour maintenir des canaux efficaces de communication sur le web et par d'autres moyens électroniques. Cette initiative était destinée à accroître la coordination et la collaboration entre les bibliothèques participant au réseau ainsi qu'à améliorer les services aux utilisateurs et à assurer l'accès à l'information à la communauté nucléaire mondiale, tout en veillant à ce que les dépenses des bibliothèques soient utilisées de manière efficiente.

64. Les services que les bibliothèques participantes fournissent les unes aux autres comprennent un appui à la recherche ; des prêts entre elles ; la distribution de documents ; des orientations sur la gestion de l'information et des connaissances nucléaires ; et d'autres services qu'elles pourraient souhaiter fournir à d'autres bibliothèques.

65. Bien que les services d'appui à la recherche et de distribution de documents fassent partie des plus populaires utilisés par les membres de l'INLN, nous avons constaté que le nombre de services de distribution de documents fournis en 2014-2016 était limité. En 2016, seuls quatre des 35 pays représentant les membres de l'ILNI avaient fourni ces deux types de services.

66. Il ressort des discussions avec les responsables de la Section de l'information nucléaire que certains membres clés du personnel du groupe de coordination du site web de l'INLN qui étaient des éléments moteurs de ce groupe avaient quitté leurs établissements dans leurs pays respectifs. Cela,



ajouté aux difficultés en matière de ressources auxquelles était confrontée la Bibliothèque de l'AIEA concernant la gestion de ce groupe, a limité l'activité du réseau.

67. L'Agence a indiqué à la cinquième réunion de l'INLN le 5 octobre 2016, que cette bibliothèque et les pays membres avaient décidé de reprendre les activités de l'initiative de ce réseau. Elle a choisi d'utiliser une nouvelle plate-forme pour susciter de l'intérêt concernant l'initiative de l'INLN visant à appuyer la coordination, la coopération et la collaboration entre les membres de ce réseau.

68. Notre analyse a également montré que la Bibliothèque de l'AIEA doit, dans la mise en œuvre de cette nouvelle initiative, se concentrer plus sur les efforts visant à maintenir durablement l'engagement des membres du groupe et à permettre un accès plus efficient à l'information nucléaire. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'objectif du renforcement de la coopération internationale dans le partage des ressources d'information sera difficile à atteindre.

### **c. Initiative du registre de l'INLN**

69. Le registre de l'INLN a été créé en 2014. Il contient des informations présentant l'organisation mère de chaque membre du Réseau, une description des ressources du centre de la bibliothèque/des connaissances/d'information ainsi que les coordonnées complètes de chaque bibliothèque participante. Il y avait 55 bibliothèques membres représentant 35 pays dans le registre de l'INLN en 2015.

70. Celui-ci contient aussi les catalogues en ligne d'accès public (OPAC) des membres du réseau à travers une page de renvoi. Ces catalogues permettent d'accéder à dix catalogues en ligne de bibliothèques, à savoir celui de la Bibliothèque de l'AIEA et ceux de neuf autres bibliothèques membres. Ils présentent des documents nucléaires et scientifiques, des normes et des brevets internationaux, des lignes directrices sur les meilleures pratiques et d'autres formes de littérature « grise ». Les OPAC visent à intégrer les techniques de recherche et d'extraction de l'ensemble des bases de données et des collections d'informations nucléaires.

71. Notre analyse a débouché sur les constatations suivantes :

- le registre de l'INLN doit être développé pour contenir des informations plus actuelles et plus étendues sur les bibliothèques des membres et les liens à leurs catalogues ;
- certaines données ayant trait aux coordonnées ne sont plus pertinentes ni actuelles parce que les personnes concernées sont parties à la retraite ou ont été transférées à d'autres postes ; et
- comparé au nombre de bibliothèques membres de l'INLN, celui des liens aux OPAC est très limité – actuellement juste dix catalogues de bibliothèque – et certains des liens aux catalogues d'autres bibliothèques membres doivent être mis à jour.

72. Dans ces conditions, nous estimons que le registre de l'INLN n'est pas tenu de manière optimale, ce qui nuit à la fiabilité et à la disponibilité de l'information. Cela peut entraver l'objectif du registre qui est de servir de base pour l'ontologie de l'INLN dans un avenir immédiat.

73. L'évaluation de la Section de l'information nucléaire figurant dans le Rapport pour 2014-2015 indique qu'un grand nombre de bibliothèques et de centres internationaux de par le monde souhaitent adhérer à l'INLN, mais que cela nécessitera des efforts importants de la part de l'Agence. À la lumière de nos discussions avec les responsables de cette section, nous avons établi que l'expression « efforts importants » signifie la nomination d'une personne qui sera spécialement chargée de gérer cette fonction. L'INLN était auparavant une initiative nouvelle avec des activités limitées et les responsables de la Section essayaient d'administrer celles-ci dans le cadre des activités ordinaires.

Mais lorsque le nombre de membres du réseau a augmenté, ils ont constaté que les ressources étaient insuffisantes pour effectuer pleinement les tâches.

74. Cela a, dans une certaine mesure, empêché de faire de l'INLN un mécanisme développé d'échange d'informations entre les bibliothèques membres et les institutions. Compte tenu des services limités fournis en 2014-2016, les membres du Réseau doivent resserrer leur collaboration et participer plus activement aux activités. Les contacts personnels, la communication et la visibilité sont des facteurs importants. Il faut donc mieux faire connaître et promouvoir les activités et les services de l'INLN. Cela nécessitera l'allocation de ressources, en particulier de ressources humaines.

#### **Recommandation 8**

Nous recommandons que l'Agence recherche des ressources suffisantes pour améliorer davantage la collaboration existante et accroître le nombre de membres. Elle devrait notamment :

- i. finaliser l'initiative de l'arrangement pratique de l'INLN ;
- ii. accroître les activités de sensibilisation et de promotion tout en améliorant l'efficacité et la durabilité en ce qui concerne le maintien de l'engagement des membres afin de guider l'INLN afin qu'il rassemble un ensemble de bibliothèques nucléaires communes et coordonnées ;
- iii. améliorer le registre de l'INLN grâce à des consultations entre les membres en vue de fournir un point d'accès unique pour les services d'informations nucléaires.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **B. Collection et services du Système international d'information nucléaire (INIS)**

#### **Renforcement de la collaboration pour l'obtention et la fourniture d'informations nucléaires et sur la sensibilisation à la gestion des sources d'informations nucléaires**

75. Conformément à la Définition des modalités de participation à INIS (document GOV/INF/2000/21 du 5 septembre 2000), les principales responsabilités de l'AIEA, à travers le secrétariat d'INIS, sont les suivantes :

- distribution des produits INIS, y compris les versions intégrales des documents non commercialisés, aux prix fixés par l'Agence ; et
- élaboration d'apports concernant les documents publiés par l'Agence et les autres organismes de l'ONU.

76. Les responsabilités des membres d'INIS sont notamment les suivantes :

- collecte, sélection, description, catégorisation, indexation, extraction et préparation connexe des articles publiés à l'intérieur de leurs frontières nationales (ou dans leur zone d'intervention dans le cas des organismes internationaux) et soumission de ces articles au secrétariat d'INIS à Vienne conformément aux définitions, règles, procédures, formats et lignes directrices énoncés dans la collection « INIS Reference Series » et les circulaires INIS connexes ;
- préparation, en guise d'apport, d'un nombre minimum d'articles par an, y compris ceux publiés à l'intérieur des frontières nationales et si nécessaire, d'autres, comme établi sur la base des accords complémentaires ; et
- soumission à l'Agence du texte intégral de chaque document non commercialisé, tel qu'il a été publié initialement ou sous une forme déterminée conjointement établie

conformément à une spécification standard, à condition que cela ne soit ni interdit ni limité par la loi.

Dans le contexte de la déclaration de l'Agence et de notre analyse, nous faisons les observations suivantes sur INIS :

**a. Collaboration pour l'obtention et la fourniture d'informations nucléaires**

**Collaboration entre les sources internes d'information**

77. Le gestionnaire responsable a organisé ses services de collecte et d'information pour gérer, préserver et assurer l'accès à l'information dans tous les domaines des programmes à l'échelle de l'Agence. Il y a eu plus de deux millions de visites sur le site web d'INIS en 2014. En revanche, l'accès à de nombreuses autres ressources d'information de l'Agence a été beaucoup plus faible. Utiliser INIS comme point d'accès unique pour un nombre accru de ressources de l'Agence pourrait être profitable à toutes les entités concernées, en particulier les utilisateurs externes et les États Membres.

78. Le secrétariat d'INIS est aussi chargé d'élaborer des apports concernant les documents publiés par l'Agence et d'autres organismes de l'ONU. Notre analyse a révélé qu'il était confronté à un certain nombre de problèmes concernant les apports des sources internes d'information. Souvent, il ne reçoit pas automatiquement toutes les informations et la documentation, lorsque les sources internes d'information, telles que les membres du personnel, les unités et les divisions, publient des articles et des rapports techniques et d'orientation. Cela engendre des difficultés dans les domaines suivants :

- l'utilisation sans restriction des articles soumis par les membres du personnel et publiés par les éditeurs commerciaux qui jouent le rôle de dépôt institutionnel ;
- la collecte en temps voulu de documents non commercialisés tels que les comptes rendus de travaux, les documents de conférences, les rapports de projets et d'autres publications provenant de sources internes d'information, à l'exception de ceux soumis à des restrictions ; et
- l'enrichissement de son registre par la collecte de toutes les publications officielles de l'Agence en texte intégral sans qu'il faille attendre des années et pour mettre ces publications à disposition à travers une recherche appropriée de la base de données INIS.

79. Nos entretiens avec le responsable du sous-programme ont révélé que la situation ci-dessus était due au manque d'orientations officielles pour encourager la coordination et la collaboration entre le secrétariat d'INIS et les sources internes d'information au sein de l'Agence. En outre, celui-ci ne dispose pas d'un mécanisme approprié pour mener à bien sa fonction de renforcement de la contribution de ces sources d'information.

**Contribution des États Membres**

80. INIS compte 154 membres dont 130 États Membres et 24 organisations internationales. Ils utilisent tous sa base de données, mais seuls 60 d'entre eux y contribuent activement.

81. Notre analyse du rapport d'activité d'INIS 2013-2015 a montré qu'il y avait des écarts évidents entre l'utilisation et les contributions ou les apports des États Membres. Certains membres d'INIS utilisent énormément sa base de données mais leurs contributions sont négligeables. Il faudrait porter cela à l'attention des membres du Réseau et chercher des moyens d'améliorer la situation. Ainsi, pour les 20 principaux pays utilisant la base de données INIS en 2015, le nombre de visiteurs uniques<sup>3</sup> était

---

<sup>3</sup> L'expression visiteur unique désigne, dans le domaine de l'analyse des données web, une personne qui visite un site au moins une fois au cours de la période considérée.

de 643 031, alors que le nombre total de leurs apports<sup>4</sup> était seulement de 33 106 entrées. Le nombre moyen d'entrées était de 1655 pour chacun de ces 20 pays. Sur la base de ces calculs, nous avons établi que les apports de 14 de ces pays, soit 70 %, étaient inférieurs à la moyenne. Par ailleurs quatre de ces 14 pays n'avaient enregistré aucune entrée. Cette situation est dans une certaine mesure incompatible avec la Définition des modalités de participation à INIS (document GOV/INF/2000/21) convenue le 5 septembre 2000 sur la responsabilité d'apport minimum des États Membres.

82. Le faible nombre de contributions des États Membres à INIS peut s'expliquer par le fait que les fréquents changements d'agents de liaison INIS ne sont pas signalés au secrétariat. Qui plus est, les propres réglementations des États Membres leur imposent des contraintes dans le domaine du partage de l'information.

83. Cette situation pourrait empêcher l'Agence de fournir des collections étendues, pertinentes et actualisées de données bibliographiques et de documents en texte intégral INIS.

#### **Recommandation 9**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. améliore la coordination et la collaboration internes entre les propriétaires des informations et des documents en introduisant des lignes directrices officielles et en les mettant en œuvre. Cette collaboration améliorée pourrait augmenter les ressources d'information disponibles de l'Agence en termes de qualité et de quantité à travers un point d'accès unique ; et
- ii. envisage de réviser la Définition des modalités de participation à INIS (document GOV/INF/2000/21) afin de renforcer les responsabilités des membres d'INIS concernant le respect de leurs obligations, en particulier compte tenu des progrès en cours dans les domaines des technologies de l'information et des informations nucléaires.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

#### **b. Sensibilisation à la gestion des sources d'information nucléaire**

##### **Promotion et renforcement de l'audience d'INIS à travers le bulletin d'information**

84. Le secrétariat d'INIS diffuse aussi aux États Membres un bulletin d'information par courriel et à travers le site internet d'INIS. L'avantage de ce bulletin d'information est son coût-efficacité car il permet au secrétariat d'INIS de toucher instantanément un public très large à faible coût. En outre, il aide le secrétariat d'INIS à promouvoir les activités de ce système et à accroître la communication avec les États Membres. Ce bulletin fournit aussi à ceux-ci des occasions de partager leurs données d'expérience et les enseignements qu'ils ont tirés sur la coopération entre les États Membres et l'Agence, en particulier les activités d'INIS.

85. Toutefois, la production et la distribution du bulletin ont été arrêtées en 2015. Cela était dû à la décision politique de ne produire qu'un seul bulletin d'information pour le Département de l'énergie nucléaire, en conséquence de laquelle le sous-programme a perdu son moyen efficace de mieux faire connaître INIS.

##### **Problème du droit d'auteur sur les documents en texte intégral INIS**

86. La bibliothèque de l'AIEA a l'obligation de rassembler les articles publiés par les membres du personnel de l'AIEA, même si certains d'entre eux pourraient être publiés dans des revues protégées par des droits d'auteur. On pourrait envisager la soumission de versions préliminaires pour la base de données INIS. Dans le même temps, INIS collecte, par le biais de ses agents de liaison nationaux, des

<sup>4</sup> Les entrées montrent le nombre d'apports soumis à INIS.

publications dont la situation des droits d'auteur est incertaine. Nous considérons par conséquent qu'il doit explorer les moyens appropriés de protéger les documents soumis ainsi que sa base de données.

87. Nous avons observé que le secrétariat d'INIS assigne actuellement ce travail à des spécialistes de l'analyse de l'information et à des coordonnateurs de projets qui ne sont pas spécialistes des questions juridiques. Pour répondre efficacement aux menaces potentielles, il faudrait mettre en place à l'échelle de l'Agence un mécanisme chargé de ces questions sur la base d'une assistance juridique renforcée qui pourrait être fournie par le Bureau des affaires juridiques. L'Agence doit examiner les questions liées à la protection des droits de propriété intellectuelle avec l'appui de ce bureau.

88. À ce sujet, la 37<sup>e</sup> réunion consultative des agents de liaison INIS a recommandé que le secrétariat d'INIS :

- examine, en coopération avec ses membres, la pratique en matière de droit d'auteur en ce qui concerne les documents non commercialisés, et élabore des lignes directrices pertinentes à utiliser pour la collection INIS ;
- trouve des moyens d'inclure plus de brevets nucléaires dans la collection INIS ainsi que les publications des éditeurs commerciaux, en plus de ceux déjà utilisés par INIS.

89. Les problèmes liés à la gestion de la question des droits d'auteur pourraient empêcher l'Agence de jouer pleinement son rôle consistant à mieux faire connaître INIS et à en faire ressortir les avantages pour les utilisateurs actuels et potentiels. Ils peuvent aussi, dans une certaine mesure, l'empêcher de recevoir de ses membres des informations de haute qualité fiables sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

#### **Recommandation 10**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. améliore ses activités de sensibilisation et de promotion, notamment en publiant un bulletin INIS, pour mieux sensibiliser les membres d'INIS et faire ressortir ses avantages pour les utilisateurs actuels et potentiels ; et
- ii. examine la nécessité d'un appui juridique renforcé en ce qui concerne les problèmes de droits d'auteur et de droits de propriété des contenus soumis à INIS.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **C. Suivi et évaluation de la réalisation des produits et des effets dans le sous-programme Informations nucléaires en 2014-2015**

90. Les objectifs du sous-programme Informations nucléaires sont les suivants :

- acquérir et fournir au Secrétariat de l'AIEA, aux délégations et à d'autres utilisateurs des informations sous forme imprimée et électronique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ; et
- faciliter l'échange durable des informations émanant des États Membres sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

91. Conformément aux lignes directrices de la « nouvelle approche pour l'élaboration du programme » de l'Agence, la planification des programmes de l'AIEA est basée sur les principes des « chaînes de résultats ». On peut affirmer que la mise en œuvre d'un programme a permis d'obtenir des résultats à n'importe quel niveau de produit, d'effet ou d'objectif, ce qui constitue la « chaîne de résultats ». Les résultats à chaque niveau sont liés au niveau supérieur suivant par le biais des réalisations dans une séquence de relations de cause à effet.

92. En outre, les indicateurs de performance sont conçus pour permettre d'évaluer la réalisation des effets, alors que la mesure de la performance est un outil servant à obtenir des informations en retour et à servir de base pour améliorer la performance et l'exécution. Pour permettre aux responsables de mesurer la performance, l'Agence a aussi introduit des « lignes directrices sur la performance du programme » en octobre 2015.

93. Nous avons observé qu'Hyperion était le principal outil utilisé par l'Agence pour mettre en œuvre la planification, le suivi et l'évaluation des projets. Notre analyse a montré que :

- L'Agence doit mettre un accent accru sur la disponibilité et la précision de la documentation relative aux réalisations effectives. Cela aidera à accroître la responsabilisation du processus d'évaluation afin que les mesures correctives nécessaires soient prises.
- Certains des indicateurs de performance révèlent des écarts marqués concernant la réalisation des cibles. Les responsables suivent les procédures d'évaluation des programmes de l'Agence et intègrent les observations dans le rapport d'évaluation. Toutefois, les explications de la non-réalisation des indicateurs de performance pourraient être plus détaillées. Pour ce faire, on pourrait par exemple décrire les raisons pour lesquelles la cible n'a pas été atteinte, quel est le principal obstacle ou problème et comment il peut être surmonté au cours de la période suivante, plutôt que de donner uniquement des nombres détaillés de réalisations.

94. Nous avons déterminé plusieurs raisons et explications possibles pour justifier cette situation :

- Pour évaluer leur performance, les responsables utilisent des aspects de mesure quantitatifs et qualitatifs afin de déterminer les réalisations effectives. Ils utilisent des mesures quantitatives telles que les données statistiques et les chiffres mensuels. En outre, ils utilisent leur jugement professionnel basé sur l'expérience et le savoir-faire ayant trait aux aspects qualitatifs. Toutefois, ce jugement n'a pas été étayé.
- Les plans de projets sont formulés trois à quatre ans à l'avance. Compte tenu du temps qui s'écoule entre la planification et la mise en œuvre, les responsables ont du mal à donner des références et des cibles précises.

95. Les responsables ont déclaré qu'ils pourraient mieux planifier si les conditions précises requises pour les projets étaient remplies en termes de ressources humaines, d'infrastructures et de technologies liées aux projets du sous-programme. Le décalage dans le temps complique leur travail car la disponibilité des ressources peut subir des changements entre la planification et la mise en œuvre.

96. L'analyse montre que la situation pourrait induire l'Agence en erreur, l'amenant à évaluer les résultats des mesures des effets et ainsi entraver le processus de détermination des enseignements tirés.

### **Recommandation 11**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. améliore la documentation relative au processus de suivi et d'évaluation afin d'accroître sa responsabilisation ;
- ii. veille à ce que l'information ayant trait à la performance soit saisie et actualisée dans Hyperion de manière précise et détaillée ; et
- iii. fournisse un certain mécanisme pour réduire les erreurs au minimum si des écarts inexplicables surviennent entre les cibles et les niveaux de réalisation effective des indicateurs de performance.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **III. MÉDECINE NUCLÉAIRE ET IMAGERIE DIAGNOSTIQUE**

### **GÉNÉRALITÉS**

97. La médecine nucléaire et l'imagerie diagnostique (NMDI) est l'un des sous-programmes du programme Santé humaine qui fait partie du programme sectoriel Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement. Il comprend deux grands projets, à savoir Médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles et Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine.

98. Le sous-programme NMDI pour 2016-2017 a pour objectif d'améliorer la prise en charge du cancer, des cardiopathies et d'autres maladies non transmissibles dans les États Membres en renforçant les capacités professionnelles grâce à la mise en œuvre efficace de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique intégrée. Il a deux effets escomptés :

- Rendre mieux à même les États Membres de prendre en charge des affections majeures comme les maladies cardiovasculaires et le cancer à l'aide des techniques de médecine nucléaire et d'imagerie diagnostique et en appliquant les normes/principes directeurs de l'Agence ; et
- Capacité accrue des États Membres de mettre à disposition des procédures avancées applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique.

99. Afin d'atteindre les objectifs et d'obtenir les effets désirés au niveau du sous-programme, le NMDI mène à bien ces deux projets à travers diverses tâches et différentes activités de manière à fournir les produits escomptés. Il reflète le concept de l'approche basée sur les résultats.

100. Pour contribuer à la mise en œuvre du cadre de cette approche, le NMDI utilise le logiciel Hyperion qui fait partie du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS). Cet outil fournit des modules de planification et d'évaluation destinés aux responsables à différents niveaux. La conception de la planification du programme cartographie les résultats souhaités, qui sont définis au début du processus de mise en œuvre et par rapport auxquels l'exécution effective est évaluée à mi-parcours et à la fin du programme.

## CONSTATATIONS DE L'AUDIT

### A. Conception de la planification du sous-programme Médecine nucléaire et Imagerie diagnostique

101. En ce qui concerne la phase de planification, nous avons observé que l'Agence élaborait des plans de travail en se servant du module de planification pour les programmes et budgets biennaux pour 2014-2015 et 2016-2017. Ces programmes prévoient la définition des tâches, produits et effets prévus au niveau du projet. Au niveau du sous-programme, l'Agence élabore des indicateurs de résultats en établissant des états de référence et des objectifs et en mettant en corrélation les hypothèses et les moyens de vérification.

102. Se fondant sur la conception de la planification en résultant, l'Agence supervise la mise en œuvre du projet en suivant l'état d'avancement des produits et d'achèvement des tâches et en évaluant la réalisation des effets escomptés à l'aide d'indicateurs de mesure. S'agissant de l'efficacité du suivi et de l'évaluation, nous avons constaté que certains aspects de la conception de la planification pourraient être améliorés par l'Agence.

#### Lien logique entre les indicateurs de résultats et les produits des projets

103. Conformément aux paragraphes 20 et 22 des « Lignes directrices sur l'exécution du programme », la formulation des effets et des indicateurs de performance est absolument nécessaire pour l'approche basée sur les résultats et elle a lieu au stade de la planification. Les effets sont directement liés aux produits et peuvent être évalués à l'aide d'indicateurs de performance. Les produits correspondent à des changements précis qui doivent être le résultat d'actions menées par l'Agence pendant une biennie pour pouvoir atteindre les objectifs de haut niveau, y compris les impacts et les objectifs. On pouvait s'attendre à ce qu'une planification efficacement conçue permette d'expliquer le lien logique entre les effets et les produits des projets et de garantir la contribution des effets aux objectifs de l'Agence.

104. Les plans de travail de l'Agence pour 2016-2017 définissent les effets du sous-programme et leurs indicateurs de performance correspondants comme suit :

**Tableau 2 : Effets du sous-programme NMDI correspondant à leurs indicateurs de performance**

| Effets   | Indicateurs de performance des effets  |
|--|--|
| 1. Rendre mieux à même les États Membres de prendre en charge des affections majeures comme les maladies cardiovasculaires et le cancer à l'aide des techniques de médecine nucléaire et d'imagerie diagnostique et en appliquant les normes/principes directeurs de l'Agence. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'établissements dans les États Membres ayant recours aux procédures applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique qui participent à des activités dans les domaines de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique en un an.</li></ul> |
| 2. Capacité accrue des États Membres de mettre à disposition des procédures avancées applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique.  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de procédures en cardiologie appliquant les principes directeurs/recommandations de l'Agence en un an ; et</li><li>• Nombre de procédures en oncologie appliquant les principes directeurs/recommandations de l'Agence en un an.</li></ul>                      |
| <i>Sources : Programme et budget de l'Agence pour 2016-2017</i>  |  |



105. Les produits du premier projet du sous-programme NMDI sur la médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles sont les suivants :

- Documents d'orientation, principes directeurs, instructions permanentes d'opération (IPO), conférences internationales et résultats des PRC.

106. Les produits du deuxième projet du sous-programme Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine sont les suivants :

- Examiner/actualiser Human Health Campus ; actualiser la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB) ; matériel de formation en ligne interactif ; webinaires/matériels de formation ; harmoniser les programmes de formation en médecine nucléaire ; promouvoir l'utilisation de l'audit de la qualité en médecine nucléaire (QUANUM) dans les États Membres.

107. L'analyse de ces produits des projets que nous avons effectuée selon le principe de la chaîne des résultats a montré que le lien logique entre les produits et les effets devrait être le suivant :

- Les produits du premier projet (documents d'orientation, principes directeurs, conférences et résultats des PRC) peuvent être considérés comme des sources de connaissances pour les professionnels de santé dans les États Membres. Parallèlement, les produits du deuxième projet portent essentiellement sur la formation et l'audit de la qualité permettant aux professionnels de santé d'améliorer leurs compétences.
- Logiquement, la fourniture des produits de ces deux projets devrait permettre d'améliorer les connaissances et les compétences des professionnels de santé si certaines hypothèses comme l'engagement des professionnels de santé sont réunies et que les risques résultant de l'inefficacité des moyens de diffusion sont gérés. Nous considérons donc qu'il vaut mieux utiliser comme effets l'amélioration des capacités par rapport aux effets existants figurant dans le tableau 1.

108. La même logique peut être appliquée à l'analyse du lien entre les effets et les impacts, comme suit :

- La réalisation des nouveaux effets escomptés, à savoir l'amélioration des capacités des professionnels de santé, devrait déboucher sur la mise en œuvre satisfaisante des procédures NMDI par les établissements dans les États Membres, pour autant que certaines hypothèses comme la disponibilité des installations dans les États Membres aient été réunies et qu'il ait été tenu compte des risques qui y sont associés, y compris les aspects financiers et administratifs. Par conséquent, il est plus approprié d'utiliser comme indicateurs d'impact les effets existants figurant dans le tableau ci-dessus, à savoir « Nombre d'établissements dans les États Membres ayant recours aux procédures applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique qui participent à des activités dans les domaines de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique en un an » et « Nombre de procédures en cardiologie/oncologie appliquant les principes directeurs/recommandations de l'Agence en un an ».

109. Sur la base de l'analyse ci-dessus, nous parvenons à la conclusion qu'il manque un lien entre produits et impacts car les effets existants devraient avoir été positionnés comme impacts.

#### **Mesure des indicateurs de résultats**

110. Conformément aux paragraphes 23 et 26 des « Lignes directrices de l'Agence sur l'exécution du programme », la cohérence de la structure de planification, c'est-à-dire le lien logique entre les chaînes produits-effets-impacts, ayant été confirmée, il devrait y avoir un lien entre la fourniture des produits et la réalisation des effets escomptés. Les indicateurs de résultats sont des critères d'évaluation de la réalisation des effets.

111. Nous avons examiné les indicateurs de résultats du sous-programme NMDI, figurant dans le rapport d'évaluation des résultats 2014-2015 et le rapport de planification 2016 2017. Nous constatons aussi avec satisfaction que la formulation des indicateurs dans le dernier rapport a été actualisée de sorte que les termes utilisés sont plus mesurables par rapport à ceux utilisés en 2014-2015, comme par exemple le nombre d'établissements au lieu de l'amélioration des capacités. En outre, les indicateurs actualisés font aussi état d'une variation d'une année à l'autre des produits, ce qui n'était pas le cas dans la période de reporting antérieure.

112. Notre analyse du rapport d'évaluation 2014-2015 et du rapport de planification 2016 2017 a révélé que certains indicateurs de résultats sont mesurés en valeur absolue et non en variation annuelle, comme indiqué dans les indicateurs de résultats.

#### **Recommandation 12**

Nous recommandons que l'Agence reformule les indicateurs de performance relatifs aux effets escomptés dans les futurs processus de planification pour que ces indicateurs reflètent mieux les produits pertinents fournis et les effets obtenus pendant la période définie (c'est-à-dire la biennie considérée).

**L'Agence a accepté la recommandation.**

#### **Mesurabilité des produits prévus des projets**

113. Conformément au paragraphe 22 de l'« approche pour l'élaboration du programme » de l'Agence, dans le contexte de la programmation basée sur les résultats, il est particulièrement important de mesurer ou de constater dans quelle mesure des résultats ont été obtenus. On peut affirmer que la mise en œuvre du programme a permis d'obtenir des résultats à n'importe quel niveau de produit, d'effet ou d'objectif. Les lignes directrices montrent aussi que les produits sont quantifiables et mesurables.

114. Nous avons examiné les rapports de planification du sous-programme NMDI pour 2014-2015 et 2016-2017. Nous avons aussi constaté que, pour chaque tâche d'un projet, il existe des informations détaillées sur les produits qui doivent être obtenus dans les délais prévus. Toutefois, pour les principaux produits escomptés, il n'existe pas au niveau des projets de description détaillée de la quantité et des délais de réalisation. Cette situation peut causer des problèmes de mesurabilité lors de l'évaluation des produits des projets.

#### **Recommandation 13**

Nous recommandons que, conformément aux Lignes directrices de l'Agence et au cadre de l'approche basée sur les résultats, l'Agence envisage, selon qu'il conviendra, d'inclure un élément de mesurabilité dans les rapports sur la planification et l'évaluation des produits des projets.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **B. Mise en œuvre de l'évaluation du sous-programme NMDI**

#### **Collecte des informations et des données pendant le processus d'évaluation de la réalisation des produits**

115. Conformément au paragraphe 38 des « Lignes directrices sur l'exécution du programme » de l'Agence, lors de la phase de mise en œuvre, la réalisation des produits est évaluée au moyen d'indicateurs de performance. Pendant le processus d'évaluation, les informations et données collectées ainsi que les observations et les réalisations effectives doivent être enregistrées dans le logiciel Hyperion de l'AIPS et conservées par l'OIOS et/ou le Vérificateur extérieur pour pouvoir éventuellement s'y référer ultérieurement ou au cas où des États Membres les demanderaient.

116. Nous avons examiné la façon dont le sous-programme NMDI collecte et enregistre les données et les informations pendant le processus d'évaluation. L'Agence a expliqué que les valeurs concernant la réalisation des effets proviennent principalement de la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB). Elle conserve les archives de la NUMDAB et vérifie ensuite la fiabilité et l'exhaustivité des données.

117. Nous avons relevé le fait que le NMDI ne dispose pas de procédures officielles pour l'enregistrement du processus de vérification des données et des justifications qui servent à obtenir les valeurs des indicateurs de réalisation des effets. Les valeurs obtenues risquent donc de ne pas refléter toutes les valeurs qui pouvaient exister quand l'exécution du programme était mesurée.

#### **Recommandation 14**

Nous recommandons que, pour améliorer les documents actuels et la validation de la mesure des indicateurs de résultats, l'Agence enregistre le processus de vérification des données et les justifications servant à obtenir les chiffres pour les états de références et les indicateurs cibles, et pour leur réalisation.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **C. Mise en œuvre des projets de recherche coordonnée (PRC) dans le cadre du sous-programme NMDI**

#### **Rôle des processus des PRC dans la fourniture des produits des tâches**

118. Les activités de recherche coordonnée menées dans le cadre des projets de recherche coordonnée sont les principales tâches effectuées dans le cadre du projet Médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles du sous-programme NMDI. Elles représentaient 12 des 15 tâches effectuées en 2014-2015 et 11 des 17 tâches effectuées en 2016-2017. Le sous-programme NMDI gère les tâches prévues dans le cadre des activités de recherche coordonnée par l'intermédiaire de la Section d'administration des contrats de recherche qui administre le système des contrats de recherche.

119. Les PRC peuvent avoir trois statuts différents :

- Ils sont actifs quand des contrats de recherche sont en cours. La période d'activité commence quand au moins 5 contrats/accords ont été approuvés et le jour d'approbation est enregistré comme étant le point de départ du PRC.
- Ils sont achevés quand tous les contrats de recherche ont pris fin et que le dernier versement a été effectué.
- Ils sont clôturés quand l'évaluation finale des PRC a été approuvée par le CARC.

120. Après avoir étudié le rapport de synthèse sur les PRC actifs disponibles sur le site web de la Section d'administration des contrats de recherche, nous avons examiné 7 PRC achevés au cours des 5 dernières années et constaté qu'un PRC (E13035) n'avait pas encore été clôturé à la fin d'octobre 2016, bien qu'il ait été achevé le 28 janvier 2013. Les résultats n'ont pas été présentés aux CARC car les produits finaux doivent encore être réalisés.

121. L'Agence a expliqué qu'il était difficile de prédire le moment où un résultat serait publié car les PRC exécutés dans le cadre du sous-programme NMDI sont axés sur la recherche clinique. Il existe un laps de temps entre l'achèvement d'un PRC et sa clôture, pendant lequel le suivi clinique des patients prend fin et les résultats du PRC doivent encore être établis à partir d'informations provenant de différentes sources, telles que des publications examinées par des comités de lecture, des publications internes de l'AIEA, des mécanismes intégrés aux Projets de coopération technique et des formations. Il est tenu compte de ce laps de temps pendant la phase de planification et on estime qu'il

faut ajouter un à deux ans à la date d'« achèvement prévue ». Selon nous, la situation ci-dessus pourrait se traduire au niveau des projets par un contrôle insuffisant du produit final du processus des PRC et des blocages dans l'achèvement des projets.

#### **Recommandation 15**

Nous recommandons que l'Agence envisage d'ajouter une étape au processus des CPR après l'approbation de l'évaluation des PRC par le CARC, ce qui lui permettrait de suivre par quels biais les résultats des PRC ont été diffusés. L'Agence pourrait ainsi déterminer si les résultats des PRC ont été diffusés comme il convient (publications examinées par des comités de lecture, publications internes de l'AIEA, mécanismes intégrés aux Projets de coopération technique et formations). De plus, l'Agence devrait examiner s'il serait possible de mettre en œuvre d'autres processus pour réduire le laps de temps entre la clôture financière des contrats à l'appui d'un PRC et la clôture finale du PRC, une fois tous les produits obtenus et après l'approbation du CARC.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **IV. SÛRETÉ ET CONTRÔLE RADIOLOGIQUES**

### **GÉNÉRALITÉS**

122. La sûreté et le contrôle radiologiques est l'un des sous-programmes du Programme Sûreté radiologique et sûreté du transport qui fait partie du programme sectoriel Sûreté et sécurité nucléaires. Il comprend quatre projets principaux, à savoir le projet Critères et normes de radioprotection, le projet Radioprotection des patients, le projet Radioprotection professionnelle et le projet Services techniques en sûreté radiologique.

123. Sur ces quatre projets, nous nous sommes essentiellement penchés sur les projets Radioprotection professionnelle et Services techniques en sûreté radiologique considérés comme des projets importants. Dans le premier projet, tout est mis en œuvre pour que l'exposition professionnelle normale et potentielle due à une irradiation externe et interne provenant de sources de rayonnements artificielles et naturelles soit contrôlée de façon appropriée. Le deuxième projet permet d'appliquer plus facilement les normes de sûreté aux propres opérations de l'Agence ainsi que pour les opérations dans les États Membres.

124. Les objectifs du sous-programme Sûreté et contrôle radiologiques sont les suivants :

- Aider à atteindre le niveau de sûreté radiologique le plus élevé dans les États Membres en élaborant des normes et des guides de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application dans tous les secteurs industriels, en médecine et pour d'autres applications ; et
- Assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et de renseignements fournis par l'Agence, y compris dans le cadre de projets de coopération technique.

125. Pour que ses objectifs soient atteints, le sous-programme met l'accent sur la mise en œuvre de mesures pour appliquer les normes de sûreté de l'Agence dans les États Membres comme le prévoit le Statut de l'Agence. Il s'agit entre autres d'aider à mettre en œuvre les Normes fondamentales internationales (NFI), de fournir des services techniques en sûreté radiologique pour faciliter l'application des normes de sûreté aux propres opérations de l'Agence ainsi que pour les opérations dans les États Membres, et fournir des services aux États Membres pour leur permettre d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre des normes de sûreté de l'AIEA.

## CONSTATATIONS DE L'AUDIT

### A. Projet de radioprotection professionnelle

#### Processus d'élaboration des normes de sûreté en matière de radioprotection professionnelle

126. L'élaboration et l'examen des normes de sûreté de l'AIEA nécessitent la participation du Secrétariat de l'AIEA et de quatre comités des normes de sûreté, dont la coordination est assurée par la Commission des normes de sûreté (CSS). Tous les États Membres de l'AIEA peuvent nommer des experts pour siéger dans ces comités et présenter des observations sur les projets de normes.

127. Lors de l'élaboration des normes de sûreté relatives à la radioprotection professionnelle, l'Agence a tenu compte de la participation et de la contribution de diverses parties prenantes et établi des documents complémentaires, tels que les prescriptions de sûreté et les guides de sûreté. La structure des normes de sûreté a été mise au point conformément aux stratégies et processus pour l'établissement des normes de sûreté de l'AIEA (SPESS). Les résultats du processus d'élaboration ont été présentés sur le site web des Réseaux de radioprotection professionnelle (ORPNET), ainsi que les documents, dont deux prescriptions de sûreté, sept guides de sûreté, neuf rapports de sûreté, onze documents techniques et trois comptes rendus. En outre, six matériels de formation ont été mis à disposition sur le site web Sûreté et sécurité nucléaires de l'Agence.

128. Nous avons constaté, dans le contexte du processus d'élaboration des normes de sûreté à plusieurs étapes, qu'il fallait deux à trois ans environ pour arriver au terme des différentes étapes menant à l'approbation d'un nouveau document normatif, et encore une autre année avant que le document soit publié. Dans certains cas, il faut encore plus de temps avant d'arriver au stade de la publication.

129. Par exemple, le canevas de préparation de document pour le guide de sûreté sur la radioprotection professionnelle a été approuvé par le CSS le 2 novembre 2011. Même s'il avait été prévu de le publier en avril 2015, le document était encore en cours de publication, au moment où le travail d'audit sur le terrain prenait fin. Il a fallu plus de cinq ans, à compter de l'élaboration des avant-projets, pour publier un autre document, le rapport de sûreté sur la radioprotection des travailleurs itinérants.

130. Notre analyse a montré que les raisons de la longueur du processus étaient les suivantes :

- Le projet est confronté à un manque de ressources humaines et financières ;
- Certaines des normes requièrent une grande expérience et de nombreuses recherches factuelles qui seront utilisées comme apports mais qui risquent de ne pas toujours être disponibles à brève échéance ;
- Les ressources sont allouées à d'autres projets ou activités ayant une priorité plus élevée dans le cadre du sous-programme, ce qui retarde le processus d'élaboration des guides ou normes ayant un faible degré de priorité ; et
- Beaucoup de temps a été consacré à la rédaction de nouvelles normes et à l'obtention d'informations en retour des États Membres, ce qui est une étape cruciale de l'élaboration de normes d'une grande qualité.

131. L'Agence reconnaît qu'il est difficile de résoudre le problème du respect des délais, compte tenu de la nature consensuelle du processus d'approbation et de la nécessité de donner aux États Membres suffisamment de temps pour formuler des observations. Néanmoins, ce processus qui prend beaucoup de temps risque d'empêcher l'Agence de répondre aux besoins des États Membres pour certaines normes ou lignes directrices et d'appliquer les mesures de protection nécessaires en temps voulu.

### **Recommandation 16**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. rationalise le processus d'élaboration et de publication des normes de sûreté de l'AIEA sur la radioprotection professionnelle de manière à accélérer et réduire le temps nécessaire pour qu'elles soient approuvées et publiées, tout en continuant à poursuivre l'élaboration de normes d'une grande qualité ; et
- ii. améliore et accélère la phase de planification de l'élaboration des normes de sûreté en incorporant des risques rationnels et des hypothèses pour mieux prévoir avec plus de précision l'élaboration des normes et lignes directrices.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **Processus d'évaluation du sous-programme Sûreté et contrôle radiologiques**

132. Conformément à la « nouvelle approche pour l'élaboration du programme » de l'Agence, la planification des programmes de l'AIEA est basée sur les principes des « chaînes de résultats ». On peut affirmer que la mise en œuvre d'un programme a permis d'obtenir des résultats aux niveaux des produits, des effets ou des objectifs, qui constituent la « chaîne de résultats ». Les résultats à chaque niveau sont liés au niveau supérieur suivant par le biais des réalisations dans une séquence de relations de cause à effet.

133. En outre, les indicateurs de performance sont conçus pour permettre d'évaluer la réalisation des effets, alors que la mesure de la performance est un outil servant à obtenir des informations en retour et à améliorer la performance et la mise en œuvre. Pour permettre aux responsables de mesurer la performance, l'Agence a aussi introduit des « lignes directrices sur la performance du programme » en octobre 2015.

134. Le sous-programme Sûreté et contrôle radiologiques utilise le logiciel Hyperion comme outil principal pour mettre en œuvre la planification, le suivi et l'évaluation des projets. Notre analyse du suivi et de l'évaluation du projet Radioprotection professionnelle a montré :

- qu'il est difficile de trouver les raisons pour lesquelles les produits des tâches ont été changés dans le logiciel Hyperion.
  - Ces difficultés sont dues au fait que le changement des produits des tâches prévus n'est pas expliqué de manière spécifique. Ce changement est dû au fait qu'un certain nombre de produits des tâches énumérés dans les rapports d'évaluation, aussi appelés « Informations exhaustives relatives à l'évaluation I 2014-2015 », ne figure pas dans les rapports de planification.
  - L'Agence a confirmé que les produits des tâches supplémentaires susmentionnés avaient été incorporés afin de répondre aux besoins des États Membres conformément à la demande qui avait été faite avant ou pendant le processus de mise en œuvre. Toutefois, le logiciel Hyperion ne prévoit pas de champ pour fournir des informations expliquant le changement de produits des tâches. Bien qu'il appartienne à la direction de décider de changer les produits des tâches, nous considérons qu'il est important d'indiquer les raisons de ces changements aux fins de la planification future.
- qu'on ne trouve aucune explication dans le logiciel Hyperion sur l'écart entre l'objectif fixé et la réalisation effective.
  - Cela est dû à l'un des indicateurs de performance du projet de radioprotection professionnelle. Cette explication est importante car l'Agence peut en tirer des enseignements pour ses plans en préparation.

- S'agissant de l'écart entre l'objectif et les réalisations effectives, l'Agence a indiqué que l'objectif, dans le cas présent, avait été effectivement atteint. Toutefois, le champ Hyperion correct (« Observations concernant la signalisation ROV et les réalisations ») n'avait pas été mis à jour, bien que l'explication ait été enregistrée dans un autre champ (« Enseignements tirés et mesures de suivi »). Malgré l'explication ci-dessus donnée par l'Agence, nous considérons toujours que le premier champ aurait dû être mis à jour pour rendre le rapport d'évaluation plus instructif et plus précis.

135. Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'Agence pourrait être induite en erreur, ce qui l'amènerait à évaluer les résultats des mesures des effets et ainsi entraver le processus permettant de tirer les enseignements.

#### **Recommandation 17**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. améliore le logiciel Hyperion pour donner plus de poids aux enseignements tirés et renforcer le processus d'évaluation. Il faudrait pour cela ajouter un champ explicatif quand les produits des tâches changent ;
- ii. veille à ce que l'information ayant trait à la performance soit saisie et actualisée dans le logiciel Hyperion de manière précise et détaillée ; et
- iii. prévoit un certain mécanisme pour réduire les erreurs au minimum si des écarts inexplicables surviennent entre les objectifs et les niveaux de réalisation effective des indicateurs de performance.

[Les points ii) et iii) correspondent à la Recommandation 11.ii) et 11.iii)]

**L'Agence a accepté la recommandation.**

#### **Faisabilité et efficacité des missions du Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (ORPAS)**

136. Le Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (ORPAS) est une évaluation réalisée par des experts internationaux sélectionnés pour leur expérience dans ces examens. L'évaluation a pour objet de vérifier l'application des dispositions réglementaires et pratiques relatives à la radioprotection professionnelle. Une évaluation vise aussi à recenser les points forts et les meilleures pratiques qui peuvent être partagés avec d'autres États Membres. Enfin, une évaluation permet de déterminer les domaines où des améliorations pourraient être nécessaires et de recommander les mesures à prendre dans ce sens. La mise en œuvre des recommandations formulées par les missions ORPAS est supervisée par les missions de suivi.

137. Nous avons constaté que le mécanisme ORPAS est l'un des moyens les plus importants permettant à l'Agence de faciliter l'application des normes de sûreté de l'AIEA et d'effectuer des examens par rapport à ces normes dans les États Membres. À la différence d'une autre mission, une mission ORPAS met l'accent non seulement sur l'infrastructure réglementaire d'un État Membre, mais aussi sur les utilisateurs finals et les organismes d'appui technique et scientifique (TSO) qui participeront au processus d'évaluation. En outre, les missions se déroulent en étroite coopération et communication avec les États Membres en vue de mieux s'approprier les recommandations de l'ORPAS.

138. À cet égard, notre analyse de la gestion des missions ORPAS a montré que :

- la possibilité ou non d'organiser des missions ORPAS dans plusieurs pays est vague compte tenu des incertitudes quant au financement et à la réception de demandes formelles.

- L'Agence a prévu sept missions ORPAS en 2016, neuf missions en 2017 et une mission en 2018. Le nombre de missions ORPAS organisées d'année en année peut être très différent. Cela est très certainement dû au caractère incertain des sources de financement qui dépendent très largement des fonds extrabudgétaires et du financement du projet de coopération technique (CT). En 2016, des missions ORPAS ont été entreprises et financées dans le cadre du projet régional de CT et grâce au soutien extrabudgétaire du Japon. La situation sera identique en 2017. En outre, étant donné qu'une mission ne peut avoir lieu que si elle a fait l'objet d'une demande, des services d'évaluation ne seront fournis qu'après réception par l'Agence d'une demande formelle.
- Par exemple, l'Agence a examiné la possibilité d'organiser des missions ORPAS à Cuba et au Nicaragua et en a prévu en 2017-2018, mais aucun crédit spécifique n'a été alloué et ces deux pays n'ont pas adressé de demande formelle. De ce fait, la possibilité ou non d'organiser des missions à Cuba et au Nicaragua demeure vague.
- De plus, l'Agence a indiqué que pour 2018-2019, les missions ORPAS seront englobées dans le programme et budget. Plusieurs États Membres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine envisagent de faire appel aux services d'évaluation à partir de 2018. Toutefois, il n'est pas possible d'estimer le nombre de demandes qui seront reçues et le nombre de missions ORPAS spécifiques qui se dérouleront en 2018-2019 car une mission ORPAS spécifique ne sera prévue qu'après réception d'une demande formelle d'un État Membre.
- L'efficacité d'une mission dans l'amélioration de la sûreté dans le domaine de la radioprotection professionnelle n'est pas évidente.
  - Depuis 2001, neuf pays ont reçu des missions ORPAS mais seulement deux ont reçu des missions de suivi. À défaut, dans le cas des sept pays restants, l'Agence a expliqué qu'elle a pu suivre la mise en œuvre des recommandations de l'ORPAS grâce aux informations provenant du Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS) et en communiquant directement avec les États Membres pendant la mise en œuvre du projet de CT. Toutefois, ce processus est ni formalisé ni documenté.
- Sur 168 États Membres, seuls neuf pays ont reçu des missions ORPAS entre 2001 et 2015. Par rapport à d'autres services, ce nombre est relativement faible. Par exemple, le Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) a organisé 78 missions dans 58 États Membres depuis 2006. L'Agence a indiqué que cela s'explique principalement par la hiérarchisation de l'IRRS et les mesures prises en lien avec l'accident de Fukushima.

139. En outre, nous avons recensé un certain nombre d'autres raisons pour expliquer le faible taux d'utilisation. Ces raisons sont les suivantes :

- Les États Membres ne connaissent pas les divers types de services fournis par l'Agence dans le cadre de missions, y compris les missions ORPAS, bien que des informations pertinentes soient disponibles sur le web et qu'elles soient communiquées à l'occasion de toutes les réunions de coordination de CT ; et
- un manque de ressources humaines et financières pour effectuer des missions ORPAS et suivre la mise en œuvre de leurs recommandations.



140. Nous considérons que les conséquences de cette situation sont les suivantes :

- les États Membres ne reçoivent pas l'assistance dont ils ont besoin pour vérifier que les mesures de sûreté radiologique requises dans le domaine de la radioprotection professionnelle sont respectées.
- il n'est pas possible de déterminer si les missions ORPAS sont efficaces car seulement deux missions de suivi ont été organisées ; et
- il est impossible de savoir à l'avance pendant le processus de planification si les ressources nécessaires seront allouées.

#### **Recommandation 18**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. s'efforce de trouver d'autres sources de financement pour les missions ORPAS afin de déterminer les ressources nécessaires pour organiser ces missions ;
- ii. s'efforce de trouver d'autres moyens de recueillir des informations pour pouvoir suivre les recommandations de l'ORPAS afin de mieux évaluer leur efficacité ; il conviendrait d'analyser la possibilité de développer le Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS) à cette fin.
- iii. incite le sous-programme Sûreté et contrôle radiologique à collaborer avec d'autres missions pour encourager les États Membres à demander l'assistance d'ORPAS, par exemple en collaborant avec le Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et d'autres services de la sûreté. Cela permettrait à ces missions et à l'ORPAS de se compléter en mettant l'accent sur les utilisateurs finals et les organismes d'appui technique ; et
- iv. s'efforce encore plus de promouvoir l'utilisation de l'ORPAS parmi tous les États Membres.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **B. Projet Services techniques en sûreté radiologique**

### **Demandes de Services de surveillance et de protection radiologiques (RMPS) en regard des ressources disponibles**

141. Les activités du projet Services techniques en sûreté radiologique sont gérées par l'Unité des services techniques en sûreté radiologique (RSTSU). La RSTSU offre un « catalogue » de services de contrôle radiologique types, accrédités, individuels et opérationnels. Elle propose aussi des services ad hoc et sur demande, y compris la fourniture d'équipement de protection individuel, le prêt d'appareils portatifs de contrôle radiologique et le suivi des expéditions à l'arrivée contenant des échantillons prélevés sur le terrain. Ses principaux clients sont le Département des sciences et des applications nucléaires (NA), le Département des garanties (SG) et le Département de la coopération technique (CT), en particulier divers projets de coopération technique. Les services de la RSTSU peuvent être demandés par l'intermédiaire du portail intranet (Bureau RMPS).

142. Notre analyse de la RSTSU a montré que :

- Le rapport technique annuel 2015 reflète la tendance observée sur les cinq dernières années, à savoir une demande de services de contrôle radiologique en constante augmentation. L'Unité a aussi élargi son portefeuille d'activités. Toutefois, son niveau de ressources n'a été ajusté que marginalement. Pour surmonter ces obstacles, le RSTSU a appliqué une série de mesures à court terme, telles que le recrutement de consultants et de personnel au bénéfice de contrats à court terme, le recours à un nombre important d'heures supplémentaires, l'achat d'équipements essentiels et la prise en charge des coûts

d'exploitation extraordinaires par les départements clients. Nous considérons que ces mesures ne sont pas viables à moyen et à long terme, qu'elles engendrent des risques et sont un facteur d'inefficacité.

- Dans le cadre de sa planification, la RSTSU est incapable de prévoir avec précision le nombre de services fournis en un an, en raison d'un manque de communication avec d'autres départements. Il arrive donc que l'Unité ait un budget limité pour répondre à une demande croissante de services qu'elle ne peut pas prévoir.

143. Cette situation a aussi été corroborée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Agence dans son rapport sur l'examen de la gestion de la RSTSU. Il a été demandé au BSCI en janvier 2016 de procéder à un examen de la gestion afin d'évaluer les obstacles actuels auxquels se heurte la RSTSU sur les plans financier et opérationnel.

144. En outre, le rapport du BSCI a mis en lumière plusieurs autres sujets de préoccupation, à savoir :

- La responsabilisation client-fournisseur relativement faible est due au fait que les accords de fourniture de services ne parviennent pas à sensibiliser les clients internes au montant des ressources provenant de la RSTSU et à un manque de réalisme en ce qui concerne le nombre de services pouvant être fournis par l'Unité.
- S'agissant des besoins en ressources humaines, le rapport a mis en évidence des problèmes comme le manque de techniciens de laboratoire et la surcharge de certains rôles, ce qui engendre des risques opérationnels et des retards dans la fourniture des services ; l'amalgame entre tâches opérationnelles et tâches de « conseils » qui ne sont pas nécessairement compatibles, créant ainsi un effet d'entraînement (attribution des tâches à des postes multiples) ; et la vision à court terme et l'appui limité des fonctions techniques.
- Parmi d'autres constatations portant sur les aspects opérationnels, on pouvait notamment citer une forte dépendance à l'égard du Département des garanties pour la fourniture de ressources destinées à l'achat, la maintenance et l'entretien des équipements essentiels et les difficultés rencontrées par la RSTSU pour obtenir en retour les dosimètres externes, et tout particulièrement en ce qui concerne les articles fournis aux personnels exposés professionnellement non fonctionnaires de la CT.
- S'agissant des aspects financiers, c'est-à-dire la structure des coûts et les mécanismes de financement, il a été constaté lors de l'examen que le modèle actuel de financement est hybride, n'est pas pleinement aligné sur la demande interne de services et ne répond pas au besoin d'assurer un financement stable, prévisible et flexible adapté à l'évolution des besoins du modèle économique.

145. Lors de son examen, le BSCI a formulé deux recommandations principales pour tenir compte de la nécessité d'accroître les capacités des ressources humaines de la RSTSU. Premièrement, il a estimé les besoins supplémentaires de techniciens de laboratoire. Deuxièmement, il a recommandé qu'une distinction soit établie entre les activités opérationnelles et les activités d'orientation menées dans le cadre des fonctions exercées par un administrateur technique de la CT. Il a aussi proposé deux autres mécanismes de financement et indiqué quelles étaient ses préférences.

146. L'Unité a élaboré un plan d'action à partir des recommandations recensées dans l'examen du cadre opérationnel et des modalités de financement. La mise en œuvre des mesures prises à l'échelle de l'Agence est coordonnée par le Bureau du Directeur général chargé de la coordination (DGOC).

### **Recommandation 19**

Nous recommandons que l'Agence :

- i. maintienne la coordination avec les parties concernées pour faire en sorte qu'il soit plus facilement compte des problèmes concernant l'Unité des services techniques en sûreté radiologique (RSTSU) et qu'une solution optimale soit trouvée en tenant compte des résultats de l'examen de la gestion effectué par le Bureau des services de contrôle interne de l'Agence (BSCI) en temps voulu ; et
- ii. maintienne la qualité de la conception et de la fourniture des services dans l'application des normes de sûreté relatives à la protection de la santé aux opérations de l'Agence ; et examine les répercussions sur les ressources humaines et les répercussions financières de l'approbation et l'entrée en vigueur prochaines de la nouvelle réglementation de la sûreté et de la sécurité radiologiques.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **V. SERVICES GÉNÉRAUX**

### **GÉNÉRALITÉS**

147. La Division des services généraux (MTGS) fournit à l'ensemble de l'AIEA des services concernant notamment les voyages et les transports, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers et la gestion de l'économat du Centre international de Vienne (CIV). La Section de gestion des archives et des dossiers (ARMS) et la Section de la gestion des installations sont deux des cinq sections qui composent la MTGS.

148. L'ARMS gère les dossiers et la correspondance officielle. Elle est constituée de l'Unité des dossiers, de l'Unité de la correspondance et de l'Unité des archives. L'Unité des dossiers gère le courrier au départ, le courrier à l'arrivée et le courrier interne de l'Agence. Elle travaille en coopération avec l'Unité de la correspondance, qui fournit des services de messagerie et gère la correspondance papier en assurant des services rapides et fiables d'acheminement par porteurs spéciaux et messagers internes pour répondre aux besoins de l'Agence. La troisième unité de l'ARMS, l'Unité des archives, est chargée de conserver les dossiers anciens de l'Agence. Sa principale fonction consiste à gérer la base de données centrale, qui a une valeur historique permanente, et la base de données sécurisée, qui contient des dossiers semi-actifs.

149. Une autre des sections qui composent la MTGS est la Section de la gestion des installations. Elle fournit au personnel de l'Agence des services concernant la maintenance, le matériel de sécurité, les équipements techniques, les livraisons officielles, les conférences, les vidéoconférences et les dispositifs audio et vidéo associés.

### **CONSTATATIONS DE L'AUDIT**

#### **A. Limiter l'utilisation de documents papier en ayant davantage recours à la messagerie électronique dans l'Unité de la correspondance**

150. L'Unité de la correspondance veille au respect des règles de la correspondance en procédant à une vérification croisée des services d'expédition du courrier. Son personnel examine régulièrement chaque courrier. La procédure consiste à vérifier le niveau de l'instance qui a approuvé le courrier, à s'assurer que le format de la correspondance officielle de l'Agence est bien respecté et à envoyer le courrier à l'adresse indiquée. Si un courrier officiel adressé à un destinataire extérieur n'est pas conforme aux règles de la correspondance, il est renvoyé à son entité d'origine.

151. Nous avons observé que pour choisir les moyens de transmission les plus économiques, l'Unité de la correspondance classait le courrier en trois catégories : le courrier recommandé, le courrier non recommandé et le courrier multidestinataire. Le personnel de l'Unité évalue ensuite les exigences de l'expéditeur et le niveau d'urgence du courrier officiel au départ, à la suite de quoi il se met en rapport avec l'expéditeur pour déterminer avec plus de précision le niveau d'urgence à appliquer. En fonction de cette décision, l'Unité de la correspondance choisit le mode d'expédition approprié : le courrier à suivre est expédié en recommandé, le courrier qui n'a pas besoin d'être suivi est expédié sans recommandation et le courrier multidestinataire peu urgent est expédié au tarif lent.

152. D'après les données de 2015 et 2016, le coût moyen mensuel de l'expédition du courrier a légèrement baissé, passant de 5 013 € en 2015 à 4 721 € en 2016. Nous estimons qu'il est possible de réduire encore ce coût en remplaçant le courrier papier par le courrier électronique. Cela ferait diminuer le volume de courrier papier à expédier.

153. Notre analyse des envois de correspondance officielle a révélé que deux modes de transmission étaient utilisés : le courrier électronique, complété par sa version papier expédiée séparément. L'Agence a déclaré que l'utilisation systématique de la messagerie électronique permettait au destinataire d'accéder rapidement à l'information. L'envoi d'une version papier complémentaire permet par ailleurs de garantir l'authenticité de l'information et de vérifier l'authenticité de la signature.

154. Néanmoins, au lieu d'envoyer une version papier, les services de courrier peuvent aujourd'hui utiliser une fonctionnalité du courrier électronique qui permet de vérifier l'authenticité de la signature. Par ailleurs, compte tenu des règles en vigueur sur la vérification des signatures électroniques, il conviendrait que l'AIEA adopte une signature de messagerie électronique standard.

155. Nos échanges avec l'AIEA ont révélé que cette signature de messagerie électronique standard n'était pas encore en cours d'élaboration. C'est la principale raison pour laquelle il est nécessaire d'envoyer un courrier papier en complément d'un courrier électronique pour vérifier l'authenticité de la signature, mais cette opération entraîne un surcoût.

156. Dans l'optique de la mise en place d'un cadre de création et de gestion des dossiers authentiques, l'Unité des dossiers pourrait adopter une signature de messagerie électronique standard qui serait acceptée par toutes les parties concernées pour la vérification de l'authenticité des signatures. L'analyse que nous avons faite du courrier au départ a montré qu'une fois une signature de messagerie électronique adoptée, le premier service à en bénéficier sous forme d'une réduction de ses coûts serait celui du service du courrier multidestinataire, qui représente 35 % du montant total des dépenses des services d'expédition (4 721 €). Ainsi, le remplacement du courrier papier par le courrier électronique se traduira par un risque minimal et aura une incidence importante sur les coûts.

#### **Recommandation 20**

Nous recommandons que l'Agence permette qu'une évaluation soit menée, le but étant de réduire l'utilisation de la documentation papier et de passer à la documentation numérique, plus maniable, en utilisant la messagerie électronique dans la mesure du possible, en lançant des programmes de numérisation permettant d'archiver les documents papier et en limitant la correspondance interne sur support papier. L'Agence devrait utiliser les résultats de cette évaluation pour améliorer et accélérer le processus d'innovation mis en place pour adopter une correspondance dématérialisée, si le rapport indique que des économies sont possibles dans la pratique.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

#### **B. Améliorer les services de gestion des dossiers dans l'Unité des dossiers**

157. L'Unité des dossiers a adopté une approche centralisée reposant sur l'utilisation du système d'archivage de documents Livelink. Pour que ce système puisse déterminer à qui transmettre les

documents reçus en analysant le contenu des documents archivés, il faut que le personnel de l'Unité des dossiers y ait consigné au fil du temps une masse d'informations sur divers sujets. Il s'agit d'archiver la correspondance qu'entretiennent les hauts responsables avec les États Membres.

158. Pour transférer les dossiers relatifs aux sous-programmes dans la base de l'ARMS, les coordonnateurs du bureau des dossiers se réfèrent au plan de classement de l'Agence. Toutefois, en examinant ce plan de classement, nous avons relevé un certain nombre d'erreurs dans le libellé des codes numériques correspondant aux différents dossiers. Ainsi, nous avons découvert que des codes identiques étaient utilisés pour plusieurs réunions ainsi que pour plusieurs contrats de recherche.

159. Par ailleurs, l'Agence utilise un calendrier de conservation des dossiers pour déterminer leur durée de conservation dans un bureau, la date à laquelle ils sont transférés dans la base, le cas échéant, et celle à laquelle ils sont soit détruits, soit archivés. Or, ce calendrier ne fournit pas ces informations pour les différents types de dossiers de l'Agence répertoriés selon leurs codes de classement. Il se contente de la mention « tous les autres dossiers » pour les bureaux responsables non cités, au lieu de donner des instructions précises à chaque département, comme c'est le cas pour le Département de la coopération technique (CT), le Bureau des services d'achat (MTPS), la Division du budget et des finances (MTBF), la Division des services généraux (MTGS) et la Division des ressources humaines (MTHR). Il est préoccupant qu'aucune procédure étayée et officielle de destruction n'existe et que les décisions que prennent les créateurs ou les propriétaires de dossiers des différentes unités administratives de l'Agence, lorsqu'il s'agit d'évaluer les documents ou d'en détruire de gros volumes, reposent sur des jugements subjectifs et d'une fiabilité discutable.

160. Nos échanges avec les responsables de l'Unité des dossiers ont révélé que l'Agence n'avait pas mis à jour depuis longtemps son plan de classement ni son calendrier de conservation des dossiers. Il était conscient qu'il fallait réorganiser ce plan en profondeur compte tenu de la situation actuelle. Le système Livelink dispose d'une fonctionnalité permettant de déterminer un calendrier précis de conservation en fonction du dossier. Toutefois, en raison du manque de précision des calendriers de conservation des différents dossiers à l'AIEA, cette fonctionnalité ne peut pas être appliquée.

161. L'évolution du volume des dossiers entre 2012 et 2016 révèle des pics aux mois d'avril et d'octobre. Pour limiter au maximum le volume à traiter au stade de l'archivage, il faudrait se concentrer sur les services de gestion des dossiers. Conformément aux Principes de tenue des enregistrements, il conviendrait de commencer par évaluer précisément le calendrier de conservation de tous les dossiers en fonction de leur type, tel que défini dans le plan de classement révisé de l'Agence.

162. À titre de référence, le calendrier de conservation des dossiers du Bureau de la gestion des ressources humaines du Siège de l'Organisation des Nations Unies consiste, pour chaque dossier, dans un document détaillé de sept pages. Lorsque l'Agence aura défini un calendrier de conservation précis pour chaque type de dossier, la fonctionnalité de Livelink qui permet de générer des procédures de traitement des dossiers électroniques pourra être exploitée à plein et le processus d'archivage s'en trouvera considérablement raccourci.

#### **Recommandation 21**

Nous recommandons que l'Agence mette à profit les économies réalisées par l'application de la recommandation 20 pour améliorer ses services de gestion des dossiers, en se concentrant plus particulièrement sur les services consultatifs de gestion des dossiers, afin de réduire le volume de documents à traiter au stade de l'archivage. Il conviendrait par ailleurs, en se conformant aux principes de tenue des enregistrements, de commencer par faire l'inventaire des dossiers, puis d'évaluer et de réviser les règles en vigueur en matière de conservation ainsi que le plan de classement de l'Agence.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **C. Améliorer le système de gestion des archives dans l'Unité des archives**

163. L'Unité des archives doit collaborer avec l'Unité des dossiers afin d'aider les sections à traiter les dossiers semi-actifs<sup>5</sup> qui peuvent être centralisés par le centre des archives conformément au calendrier de conservation des archives de l'Agence. Aux fins de la conservation des dossiers ayant une valeur historique permanente et de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'AIEA, l'Unité des archives gère les zones de stockage physique et veille à faire appliquer des normes minimales de conservation.

164. Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions habituelles, l'Unité des archives peut être amenée à répondre à des demandes d'information, qui sont généralement présentées manuellement par le personnel. Ainsi, pour le soixantième anniversaire de l'AIEA, l'Unité a fourni des services de recherche et de récupération de documents photographiques. Malgré des moyens modestes et un espace limité, l'Unité des archives fournit également des services de référence à des chercheurs de l'extérieur, que l'histoire de l'Agence intéresse.

165. Les projets de numérisation de l'Unité des archives consistent à récupérer tous les dossiers historiques et à les enregistrer sur de nouveaux supports numériques afin de les conserver longtemps. Les États Membres manifestent un intérêt croissant pour les dossiers historiques de l'Agence. L'Unité des archives, qui s'efforce de soutenir ce type de recherches, a monté un projet visant à présenter des documents historiques au public en utilisant le cadre de la base de données.

166. Toutefois, il reste difficile d'accéder aux informations numériques car le système est peu intuitif et lent. Les procédures et les règles d'ouverture des dossiers au public ne sont pas non plus très claires. En interne, les risques actuels s'expliquent par le manque de documents et de procédures formalisées concernant l'utilisation et la gestion des archives de l'AIEA. Pour pouvoir extraire manuellement des informations de dossiers semi-actifs et de dossiers historiques, il est nécessaire de connaître l'emplacement et le contenu des documents archivés.

167. Nos échanges avec le responsable de l'Unité des archives ont révélé que l'absence de procédure standard d'ouverture des dossiers au public était le principal facteur qui empêchait de faire évoluer les choses. Sans une nouvelle norme, il faut compter 30 ans pour que les archives soient ouvertes automatiquement au public. Dans certains cas, l'approbation d'une demande d'accès à une archive peut prendre un certain temps.

#### **Recommandation 22**

Nous recommandons que l'Agence étudie la possibilité de renforcer ses capacités en matière de gestion et de conservation des archives numériques. Elle pourrait notamment créer une base de données numériques aux fins d'une conservation à long terme et un catalogue électronique aux fins de la récupération des données, et adopter un système de gestion des archives pour rendre leur cycle de vie plus transparent et mieux documenté.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

### **D. Économies réalisées grâce au remplacement des réunions en présentiel par des vidéoconférences organisées par la Section de la gestion des installations**

168. Le rapport ONU - *Du bleu au vert de 2016* a révélé que dans le classement des organisations des Nations Unies responsables des plus fortes émissions dues aux transports aériens, l'AIEA occupait la septième place. Les transports aériens sont en effet à l'origine de 89 % du volume total des émissions de CO<sub>2</sub> de l'Agence. Cette situation s'explique par le fait qu'entre 2015 et 2016, les

---

<sup>5</sup> Par dossiers semi-actifs on entend tous les dossiers qui n'ont plus d'utilité dans la gestion quotidienne des affaires officielles.

dépenses liées aux voyages du personnel, des participants aux projets de CT qui ne font pas partie du personnel et des consultants ont augmenté, en moyenne, de plus de 200 %.

169. Ces dépenses sont proportionnelles au nombre de réunions qui se sont tenues à Vienne en 2016. En tout, 16 975 personnes ont participé à ces réunions, qui sont de plusieurs types : conférences, réunions de consultants, réunions de coordination de la recherche, réunions techniques, cours et ateliers. L'organisation des réunions faisant intervenir divers modes de communication, les réunions en présentiel sont nécessaires dans une certaine mesure.

170. Pour les remplacer autant que possible par des réunions virtuelles, il faudrait envisager d'adopter des technologies adéquates. Par exemple, on estime que l'utilisation de plateformes informatiques pour les vidéoconférences a permis d'améliorer le travail en collaboration à l'Agence, grâce à une communication en temps réel, au partage de l'espace de travail et à l'interactivité multi-utilisateurs. D'après les résultats de l'enquête portant sur les services informatiques de l'Agence, le niveau de satisfaction des utilisateurs de services de vidéoconférence était de 90 % en 2015. En fait, l'Agence n'a organisé, par l'intermédiaire de sa Section de la gestion des installations, que 904 vidéoconférences (essentiellement pour des entretiens).

171. À l'issue d'échanges avec le personnel essentiel des domaines concernés, nous avons recensé certaines des causes possibles de cette situation. La Section de la gestion des installations ne peut pas encourager l'utilisation de vidéoconférences pour remplacer les réunions à l'échelle de l'Agence, car cette décision revient aux entités de l'Agence qui demandent ces services. L'organisation de vidéoconférences et de réunions est limitée et tributaire des demandes émanant des unités techniques. L'Unité des voyages, dont le rôle est de contribuer au mieux à l'organisation des voyages, avance le même argument.

172. L'Agence pourrait faire des économies en ayant recours à la vidéoconférence en remplacement de certaines réunions en présentiel, par exemple, pour les réunions de coordination de la recherche. Cette technologie permet aux participants de travailler ensemble en temps réel en utilisant le même document et le même espace de travail, comme ils le feraient dans le cadre d'une réunion de coordination de la recherche en présentiel. Cette initiative devrait donner lieu à une réduction des frais de voyage occasionnés par ces réunions.

### **Recommandation 23**

Nous recommandons que l'Agence détermine la fréquence à laquelle elle utilise actuellement les services de vidéoconférence et qu'elle prenne des mesures pour y recourir davantage, dans la mesure du possible, en lieu et place des réunions en présentiel.

**L'Agence a accepté la recommandation.**

## **AUTRES QUESTIONS**

### **Cas de fraude et de présomption de fraude**

173. La direction nous a indiqué que, bien que les contrôles internes puissent encore être améliorés, le Bureau des services de supervision interne (OIOS) n'a trouvé aucune preuve de fraude clairement marquée.

174. Trois cas de présomption de fraude à l'encontre de l'Agence lui ont été signalés en 2016. Deux des cas signalés, qui concernaient les achats, ont été classés faute de preuves. Le troisième avait trait à des versements de l'Agence à des États Membres et fait toujours l'objet d'une enquête. Sans préjudice de l'enquête en cours, aucune perte liée à une fraude n'a été détectée jusqu'à présent.

### **Pertes d'avoirs, passation par profits et pertes, et versements à titre gracieux**

175. Un montant de 90 179,23 € a été passé par profits et pertes en 2016, à savoir :

**Tableau 3 : Aperçu détaillé des profits et pertes**

| <b>N°</b> | <b>Description</b>  | <b>Montant (en Euro)</b> |
|-----------|---|--------------------------|
| 1         | Contributions extrabudgétaires non recouvrables                     | 51 500,00                |
| 2         | Montants non recouvrables liés à la paie                            | 29 382,15                |
| 3         | Créances au titre de ventes – factures des Laboratoires de l'Agence | 7 590,00                 |
| 4         | Créances au titre de ventes – factures des publications de l'Agence | 504,41                   |
| 5         | Appels téléphoniques longue distance privés                         | 1 202,67                 |
|           | <b>Total</b>  | <b>90179815,23</b>       |

#### **Perte de matériel**

176. Selon AIPS, on comptait en 2016 41 éléments d'actif incorporés d'un montant de 70 802,75 euros, pour une valeur comptable nette de 4 384,25 euros, et 17 éléments d'actif passés en charges pour une valeur d'acquisition de 19 325,06 euros ont été déclarés perdus.

#### **Versements à titre gracieux**

177. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2016.

## **RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

178. La réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur figure à l'annexe I.

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour leur coopération et leur assistance durant l'audit que nous avons effectué.

(signé)

**Dr Agus Joko Pramono, M.Acc., Ak., CA**  
**Membre de la Commission de vérification des comptes**  
**de la République d'Indonésie**

**Vérificateur extérieur**

**Djakarta (Indonésie)**

**Le 23 mars 2017**



## ANNEXE I

Réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction  |
|--|---|--|
| N°   | Description   |  |
| <b>Rapport de vérification pour l'exercice 2015</b>          |   |  |
| <b>Questions financières</b>                                 |   |  |
| 1  | L'Agence pourrait adopter une politique codifiée d'application du principe de responsabilité dans des délais bien définis en vue d'obtenir les meilleurs résultats.   | <p>L'Agence a entrepris l'élaboration d'un cadre de responsabilité et de contrôle interne aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Une fois les processus mis en place et appliqués, le rapport de contrôle interne sera établi sur la base des données recueillies dans le cadre de ces processus.</p> <p>Le projet de cadre de responsabilité de l'Agence doit être examiné par toutes les parties concernées au sein de l'Agence et des orientations pour la mise en œuvre doivent être élaborées. La mise en œuvre est fixée au 30 juin 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 2  | L'Agence pourrait envisager de diversifier son portefeuille de placements et de le gérer dans les limites du cadre de politique générale adopté et aussi d'y incorporer des instruments garantis par l'État dans les économies émergentes stables.  | <p>L'Agence réfléchit en permanence à la possibilité de diversifier son portefeuille de placements mais elle n'a pas réussi à trouver jusqu'à présent des instruments garantis par l'État dans les économies émergentes stables qui seraient dans les limites du cadre de politique générale adopté. Elle continuera à analyser les possibilités de diversification dans le cadre du processus type de gestion des placements.</p> <p>La direction considère que la recommandation est classée.</p>  |
| 3  | L'Agence pourrait assurer l'harmonisation des dispositions des différents manuels et des procédures concernant la vérification physique des éléments d'actif.   | <p>Le Département des garanties a révisé sa procédure de gestion des actifs et le Département de la gestion travaille aussi sur des procédures opérationnelles types de vérification physique.</p> <p>Lorsque ces documents seront achevés, le Manuel administratif et le Manuel d'orientation pour les normes IPSAS seront actualisés selon que de besoin de manière à ce qu'ils soient cohérents. La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 4  | L'Agence pourrait continuer à affiner et améliorer les estimations et les hypothèses formulées, et se pencher sur l'agrégation ou la désagrégation des populations en vue d'estimer plus précisément le passif actuariel dans le cas des prestations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel. | <p>L'Agence a accepté cette recommandation. Conjointement avec un nouvel actuaire (la procédure d'appels d'offres vient d'être achevée), l'Agence examinera les possibilités d'améliorer les ressources extrabudgétaires prévues. L'Agence, en collaboration avec le nouvel actuaire, continuera de revoir et de réviser l'analyse actuarielle. La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|---|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |  |
| 5   | L'Agence pourrait s'employer de manière constructive à doter l'Économat du CIV d'une structure fondée sur un arrangement conjoint en vue d'en assurer le bon fonctionnement conformément aux principes d'un partage proportionnel des risques et des avantages. | <p>L'Agence a examiné au niveau interne s'il était approprié à ce stade de réviser l'arrangement concernant l'économat. Du point de vue des états financiers, on estime que l'arrangement actuel est acceptable et il n'est pas prévu pour l'instant de le modifier.</p> <p>L'Agence ne prévoit pas de réviser la structure de l'arrangement dans un avenir proche.</p> <p>La direction considère que la recommandation est classée.</p>   |
| 6   | L'Agence pourrait s'efforcer de conclure un accord avec les autres parties intéressées au CIPT en ce qui concerne les dispositions relatives au retrait d'une partie de l'arrangement.  | <p>L'Agence étudie la possibilité de prévoir des dispositions relatives à la dissolution ou au retrait de l'arrangement. Les organismes des Nations Unies ont été informés de cette recommandation faite à l'issue de l'audit au cours de la vidéoconférence de l'équipe spéciale IPSAS en 2016.</p> <p>Des discussions finales auront lieu entre l'Agence et l'UNESCO et s'achèveront d'ici à la fin de 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>   |
| 7   | L'Agence envisage actuellement d'actualiser le registre de change dans l'AIPS au lieu de continuer à le tenir manuellement afin d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'efficacité.  | <p>L'Agence a examiné cette recommandation et a déterminé qu'il serait vain d'actualiser quotidiennement les taux de change dans l'environnement actuel car les politiques sous-jacentes reposent sur le taux de change opérationnel de l'ONU (UNORE).</p> <p>Le taux de change de l'ONU étant un indicateur indirect valable des taux journaliers car il est actualisé en cas de variation significative des taux pendant le mois, l'Agence estime qu'aucune nouvelle modification n'est nécessaire.</p> <p>La direction considère que la recommandation est classée.</p> |
| 8   | L'Agence pourrait standardiser le processus de comptabilisation des produits reçus sous la forme de biens en nature.  | <p>L'Agence a élaboré des orientations détaillées précisant les différents types de contributions en nature liées au Laboratoire de Monaco et la façon dont il faut en tenir compte.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| 9   | La Division mixte FAO/AIEA pourrait renforcer encore la mise en œuvre de la politique de gestion du risque de l'Agence conformément aux lignes directrices en la matière.   | <p>Un débat spécial a été organisé pour permettre aux responsables de la NAFA de renforcer la mise en œuvre de la politique de gestion du risque de l'Agence. Lors de l'établissement du programme et budget pour 2018-2019, la mise en œuvre de l'évaluation du risque s'est améliorée et cette évolution se poursuivra.</p> <p>Il faut faire un effort plus important pour la gestion du risque.</p> <p>L'amélioration de la mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>            |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction  |
|--|---|--|
| N°   | Description   |  |
| <b>Programme sur l'alimentation et l'agriculture</b>         |   |  |
| 10   | <p>i) La NACA pourrait réévaluer les besoins et processus opérationnels actuels régissant l'application du système de contrats de recherche pour repérer les lacunes.</p> <p>ii) La Division de la technologie de l'information (MTIT) et la NACA pourraient collaborer étroitement pour mettre à niveau les applications du système de contrats de recherche, notamment pour améliorer l'interface avec l'AIPS, afin que les données sur les activités de recherche coordonnée puissent être récupérées correctement, efficacement et de manière conviviale.</p> | <p>i) Les besoins et processus opérationnels ont été réexaminés avec l'OIOS et un consultant externe et ont été approuvés par le CARC, à sa session directive en février 2016. La Section d'administration des contrats de recherche et MTIT travaillent actuellement sur la conception d'une nouvelle application en ligne des activités de recherche coordonnée qui remplacera progressivement le module de bons de commande du système de contrats de recherche et les applications du système de contrats de recherche.</p> <p>ii) La proposition de contrat/d'accord et les formulaires d'évaluation des progrès accomplis et d'évaluation finale seront prêts à être utilisés au début de 2017, ce qui permettra à la nouvelle procédure pour les contrats conclus pour la durée du PRC d'être bien en place. Viendront ensuite la plateforme externe pour les chercheurs principaux, la création de tableaux de bord pour l'établissement de rapports de gestion des activités de recherche coordonnée, les formulaires PRC et les fonctions restantes figurant dans le module de bons de commande du système de contrats de recherche et le système de contrats de recherche.</p> <p>La date de mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017 (sous réserve que les fonds et le personnel nécessaires soient disponibles).</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 11   | <p>La NACA et la NAFA pourraient envisager d'inclure les détails du processus de consultation dans la proposition de projets de recherche coordonnée.</p>   | <p>Le processus de consultation est déjà mentionné dans chaque présentation Power Point de la proposition de PRC faite par l'administrateur du projet à la séance du CARC.</p> <p>Le processus de consultation sera inclus dans le nouveau formulaire de proposition de PRC quand le nouveau module en ligne des activités de recherche coordonnée sera en place (mise en place prévue au dernier trimestre 2017).</p> <p>La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017 (sous réserve que les fonds et le personnel nécessaires soient disponibles).</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 12   | <p>i) La NACA pourrait inclure dans le rapport d'évaluation un indicateur montrant comment les résultats obtenus grâce à des projets de recherche coordonnée (PRC) ont eu une influence sur la planification des politiques et la prise de décisions dans les États Membres.</p>  | <p>i) Le cas échéant, l'administrateur du projet mentionne sur le formulaire d'évaluation sous le paragraphe « Impact du PRC » et « Recommandation » l'influence des résultats du PRC sur la planification des politiques et la prise de décisions dans les États Membres. Un indicateur pourra être inséré sur le formulaire de proposition de PRC quand le nouveau</p>   |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction  |
|--|---|--|
| N°   | Description   |  |
|  | <p>ii) Les résultats de PRC sur des thèmes communs pourraient être communiqués au Département de la CT afin que celui-ci puisse les utiliser dans l'étape de planification.</p>   | <p>module en ligne des activités de recherche coordonnée sera en place (mise en place prévue au dernier trimestre 2017).<br/>La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017 (sous réserve que les fonds et le personnel nécessaires soient disponibles).</p> <p>ii) A l'heure actuelle, l'administrateur du projet de PRC étant en règle générale un administrateur technique de la CT, les responsables de la gestion des programmes de CT partagent des thèmes communs, mais pas de façon systématique. Comme cela existe déjà dans le formulaire de proposition de PRC pour la pertinence des projets de CT, le module de planification du CGCP devrait prévoir la possibilité de lier les informations provenant du nouveau module en ligne des activités de recherche coordonnée. La mise en œuvre est fixée au 31 mars 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 13   | <p>i) Le Département de la CT pourrait œuvrer à la mise en place d'un mécanisme associant les États Membres pour l'établissement en temps voulu d'un rapport d'évaluation de l'état d'avancement des projets (PPAR) pour les projets de CT.</p> <p>ii) Le retour d'information de l'Agence sur les PPAR pourrait être consigné dans un modèle officiel.</p> | <p>i) Depuis la fin de 2015, les rapports d'évaluation sont soumis désormais une fois par an. Cette périodicité convient mieux pour la communication d'informations suffisantes et fiables et incite donc davantage les contreparties de projet à se conformer aux obligations en matière de présentation de rapports. Un système de TI permettant la soumission par voie électronique a été mis au point et testé avec certains États Membres. Il sera lancé à titre pilote en janvier 2017. Le modèle de présentation de rapports devrait contribuer à l'amélioration du taux de soumission et de la qualité du contenu ; et</p> <p>ii) Il devrait aussi permettre aux RGP et administrateurs techniques d'obtenir des informations en retour sur les rapports soumis, selon qu'il conviendra.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| 14   | <p>Un effort accru pourrait être fait pour établir des indicateurs de performance de type SMART.</p>  | <p>Il a été demandé à tous les chefs de section et administrateurs techniques d'établir, en collaboration avec les RGP, des indicateurs de performance appropriés pour les projets de CT lors de l'élaboration des projets de CT pour la prochaine biennie, conformément aux lignes directrices sur le suivi et l'évaluation des projets de CT. Il est demandé à tous les nouveaux fonctionnaires de participer à des cours spécifiques aux fins de la formulation d'indicateurs de performance SMART.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| 15   | <p>Chaque projet de CT pourrait être suivi régulièrement et documenté entièrement,</p>  | <p>Les RGP sont responsables notamment de la planification et du suivi des projets de leur</p>   |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
|   | depuis sa planification jusqu'à l'étape finale de sa mise en œuvre, par le Département de la CT.  | <p>portefeuille respectif. Au stade de la conception, la plupart des interactions sont consignées par écrit dans le CGCP. Au cours de la mise en œuvre, des visites de suivi sur le terrain peuvent être organisées par des fonctionnaires de l'Agence, indépendamment des interactions formelles et informelles avec les équipes de projets sur le terrain (par exemple le rapport d'évaluation de l'état d'avancement des projets, l'échange de courriels, les réunions d'examen à mi-parcours). Les rapports de mission sont toujours solidement étayés dans le système de compte rendu de missions de l'Agence. Toute la correspondance et tous les rapports peuvent être téléchargés sur le CGCP, sous le projet.</p> <p>Un appui supplémentaire pour une planification, une conception et un suivi efficaces est fourni grâce à la MCL et au renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, à l'organisation d'ateliers sur la conception de projets et à la mise en œuvre conjointe de missions de suivi (méthodologie de suivi sur le terrain et auto-évaluation). Un rapport sur les résultats des projets doit être rédigé par le RGP avant qu'un projet ne soit clôturé.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |
| <b>Programme relatif à la gestion des déchets radioactifs</b>       |   |   |
| 16  | L'Agence pourrait envisager d'examiner comment le calendrier des diverses étapes du processus d'élaboration / de révision des normes de sûreté est appliqué afin de déceler les manques d'efficacité et d'y remédier. | <p>La recommandation a été examinée avec le personnel clé participant à l'élaboration des normes et au processus de révision. Des mesures ont donc été prises pour améliorer l'efficacité globale en matière d'élaboration et de publication dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les discussions avec le Comité des publications et le Conseil chargé de la politique de publication prévoient que le Comité des publications donne son approbation avant celle de la CSS ;</li> <li>- les discussions avec MTCD prévoient aussi que les éditeurs de MTCD examinent le manuscrit plus tôt au cours du processus (c'est-à-dire parallèlement et non consécutivement), aussi avant l'approbation de la CSS ;</li> <li>- un nouveau système de gestion du contenu est maintenant en place, ce qui permet d'actualiser plusieurs publications en un seul processus au lieu de processus distincts successifs et il est également possible de réviser de manière ciblée certaines parties des publications au lieu d'entreprendre une révision complète ;</li> <li>- une augmentation des effectifs pour la révision rédactionnelle technique à l'OSSC ;</li> </ul>  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
|   |   | <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des orientations supplémentaires ont été établies et une formation a été organisée à l'intention des administrateurs techniques en vue d'améliorer la qualité du manuscrit et gagner du temps pendant le réexamen rédactionnel.</li> </ul> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>17</b>   | L'Agence pourrait améliorer encore le cadre de planification des projets en établissant un échéancier spécifique pour l'achèvement des tâches selon une approche SMART.   | <p>L'Agence continuera de chercher le moyen de renforcer encore le cadre de planification des projets, en particulier lors de la préparation du programme et budget pour 2018-2019.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>18</b>   | L'Agence pourrait envisager de procéder à une évaluation à mi-parcours de l'avancement des tâches menées dans le cadre de divers projets en vue de mesurer le degré de réalisation de ces tâches, d'en comprendre les difficultés et d'allouer les ressources nécessaires, de manière à permettre leur achèvement dans les temps et dans les limites budgétaires. | <p>L'Agence cherchera le moyen de renforcer encore plus ces évaluations, par exemple pendant les évaluations à mi-parcours existantes.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>   |
| <b>19</b>   | Les rapports du WATEC pourraient être achevés dans des délais raisonnables. L'Agence pourrait également envisager de publier ces rapports, ou leurs synthèses, dans le domaine public pour plus de transparence.  | <p>La réunion de 2016 du WATEC a débattu de la vérification externe, en notant en particulier ces deux points. Le WATEC était satisfait que les rapports de ses réunions soient mis rapidement à disposition, notant que ces rapports sont élaborés dans le cadre de la réunion et que les conclusions sont mises à la disposition à la fin de la réunion (de tous les membres du WATEC, du DGA-NE et du Secrétariat). Le WATEC a aussi envisagé aussi de rendre les rapports publics, notant qu'il appréciait particulièrement les discussions libres qui ont lieu dans le cadre de ses réunions, et a demandé au Secrétariat d'envisager d'autres moyens de diffuser plus largement les rapports de ses réunions.</p> <p>Le Secrétariat envisagera d'autres moyens de diffuser plus largement les rapports des réunions du WATEC. Ce point sera examiné lors d'une réunion ultérieure du WATEC.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>20</b>   | Les missions INIR et IRRS dans les États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire pourraient être promues davantage, l'accent étant dûment mis sur les questions relatives à la gestion des déchets radioactifs.  | <p>L'Agence continue de promouvoir tous les services d'examen appropriés, y compris ARTEMIS (pour la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation environnementale), INIR (en particulier pour les primo-accédants) et IRRS (pour l'intégralité des capacités réglementaires).</p> <p>Elle continue de promouvoir des services d'examen</p>   |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|--|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |  |
|   |  | <p>appropriés dans le cadre d'une initiative en cours (par exemple discussions au cours de la Conférence générale, notes d'information du DG, ateliers régionaux, etc.). Elle s'efforce aussi de donner la priorité aux pays primo-accédants pour les encourager à devenir Parties contractantes à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.</p> <p>Un service d'examen est mis en place à la demande d'un État Membre.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>21</b>   | L'Agence pourrait continuer de respecter le calendrier de fourniture des produits finaux des projets et tâches, de sorte que ceux-ci puissent être transmis aux États Membres et aux autres parties prenantes en temps voulu.  | <p>La recommandation a fait l'objet d'un débat avec les responsables de MODARIA I et sera incorporée dans le programme MODARIA II. La première réunion technique du programme MODARIA II, au cours de laquelle le programme MODARIA II sera officiellement lancé, devrait avoir lieu au siège de l'AIEA à Vienne du 31 octobre au 4 novembre 2016. Les responsables du programme attireront expressément l'attention des groupes de travail MODARIA II sur la nécessité de veiller au respect des délais d'élaboration et de diffusion. Comme pour l'élaboration des normes, une coordination plus étroite avec le Comité des publications permettra de mieux respecter les délais de diffusion et de réduire la durée globale de publication des produits.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |
| <b>22</b>   | L'Agence pourrait améliorer la mise en œuvre de la plateforme CONNECT en rendant cette dernière plus conviviale et en y intégrant des outils de suivi, de manière à accroître son utilisation au sein de la communauté du nucléaire et des États Membres et à obtenir un retour d'information sur son utilisation. | <p>Des outils permettant de suivre l'utilisation des sites web ont été mis au point au début de 2016. Des sites utilisant CONNECT ont été encore améliorés pour en faciliter l'emploi. L'Agence continuera de solliciter l'avis des utilisateurs et d'actualiser la plateforme en conséquence.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>Programme relatif aux sciences nucléaires</b>                    |  |  |
| <b>23</b>   | L'Agence pourrait renforcer le contrôle, par les responsables de projets, des dépenses liées aux PRC.  | <p>Les dépenses relatives aux PRC sont contrôlées lors des réunions périodiques (tous les deux mois) entre les responsables de sous-programmes et de projets.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>   |
| <b>24</b>   | L'Agence pourrait envisager de mettre en place un mécanisme permettant de veiller au respect des délais de publication des rapports sur les PRC.   | <p>Outre les publications des rapports sur les PRC, les partenaires de PRC sont encouragés à publier leurs résultats dans des revues à comité de lecture, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupe, dans un numéro spécial d'une revue sélectionnée.</p> <p>Les PRC existants et nouveaux examineront, lors</p>  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
|   |   | <p>des prochaines réunions de coordination de la recherche, d'autres moyens de publier les résultats des PRC, indépendamment de la fin de la publication des PRC par l'AIEA. Cela s'inscrit dans le cadre d'efforts constants qui se poursuivront aux fins de la mise en œuvre de la recommandation.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 25  | L'Agence pourrait renforcer son mécanisme d'analyse des apports pour l'exécution des tâches afin d'obtenir les produits prévus avant de les incorporer dans des projets de manière à atteindre les objectifs souhaités.   | <p>D'autres apports du TWG-RR ou d'autres organes consultatifs seront rassemblés afin de pouvoir mieux traiter la question de la faisabilité des produits escomptés sous chaque projet/tâche.</p> <p>Une réunion sera organisée entre l'Agence, TWG-RR ou d'autres organes consultatifs. Cela s'inscrit dans le cadre d'efforts constants qui se poursuivront aux fins de la mise en œuvre de la recommandation.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 26  | L'Agence pourrait faire encore davantage pour mettre régulièrement à jour la base de données sur les réacteurs de recherche et envisager une approche plus systématique pour sensibiliser les États Membres à l'importance de la communication régulière de données actualisées à l'Agence. | <p>L'Agence est en train de demander formellement aux États Membres de fournir des informations actualisées pour la RRDB ; il existe déjà d'autres moyens de recueillir des informations (missions, réunions techniques de l'Agence, réunions bilatérales, etc.). L'Agence recueillera d'autres informations pertinentes auprès des États Membres pour la RRDB.</p> <p>Cela s'inscrit dans le cadre d'efforts constants qui se poursuivront aux fins de la mise en œuvre de la recommandation.</p> <p>La mise à jour des informations est prévue au quatrième trimestre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 27  | L'Agence pourrait poursuivre ses efforts visant à renforcer les réseaux et coalitions de réacteurs de recherche existants.  | <p>L'efficacité des réseaux et coalitions de réacteurs de recherche existants sera évaluée. Cette évaluation débouchera sur une décision concernant le renforcement de l'appui et de l'assistance.</p> <p>L'Agence évaluera l'efficacité des réseaux et coalitions de réacteurs de recherche existants.</p> <p>L'évaluation est fixée au quatrième trimestre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 28  | L'Agence pourrait envisager de prévoir, dans son Manuel administratif, un délai pour l'évaluation des rapports de missions afin d'éviter tout retard indu.  | <p>Ce dispositif est déjà en place et a été mis en œuvre. Il est rappelé par voie électronique aux fonctionnaires, y compris aux principaux gestionnaires, que des rapports de mission sont toujours en suspens. Tout écart par rapport à l'établissement sous leur forme définitive en temps voulu des rapports de mission pourra être pris en compte dans l'évaluation annuelle de la performance des membres du personnel.</p>   |



| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|--|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |   |
|   |  | La direction considère que la recommandation est appliquée.   |
| 29  | L'Agence pourrait envisager de renforcer la planification, le suivi et l'évaluation des fonds alloués aux voyages officiels.   | Il a été demandé aux responsables de sous-programmes et de projets de se conformer à cette recommandation tout en préparant le cycle 2018-2019 du programme et budget.<br><br>Cela s'inscrit dans le cadre d'efforts constants qui se poursuivront aux fins de la mise en œuvre de la recommandation.<br><br>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.   |
| 30  | L'Agence pourrait assurer le suivi de la participation des hommes et des femmes pour chaque tâche exécutée au titre des sous-programmes.   | Ce suivi est assuré en toute connaissance de cause ; toutefois, les chances de succès ne sont pas toujours garanties en raison du faible nombre de candidates qualifiées dans plusieurs domaines techniques. Cela s'inscrit dans le cadre d'efforts constants qui se poursuivront aux fins de la mise en œuvre de la recommandation. Il est demandé aux assistants de collecter certaines données statistiques pour permettre d'assurer le suivi.<br>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.   |
| 31  | L'Agence pourrait demander aux responsables de programmes de recenser et d'évaluer tous les risques institutionnels et risques propres aux projets qui sont pertinents pour leurs sous-programmes respectifs en indiquant le numéro du sous-programme/projet dans le registre des risques. | Cela a été fait pour P1.4.<br><br>La direction considère que la recommandation est appliquée.   |
| <b>Rapport de vérification pour l'exercice 2014</b>                 |  |   |
| <b>Questions financières</b>  |  |   |
| 3   | L'Agence pourrait envisager de mettre en place une stratégie de financement à long terme pour faire face adéquatement aux passifs au titre des avantages du personnel, pendant un certain temps.   | L'Agence a participé aux travaux du groupe de travail à l'échelle du système des Nations-Unies sur l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) qui contribue au processus d'élaboration de stratégies de financement à long terme. En outre, des discussions initiales ont eu lieu au sein du Secrétariat au sujet des mécanismes de financement potentiels (en fonction de la source de financement pour certains membres du personnel). Les consultations se poursuivront tout au long de 2017.<br><br>La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.<br><br>La direction considère que la recommandation est en cours d'application. |
| 7   | L'Agence pourrait communiquer dans les notes aux états financiers des informations sur les contributions en nature de services fournis par les donateurs.  | L'offre de contributions en nature faite par des donateurs à l'Agence a fait l'objet d'un suivi continu en 2016. Toutefois, la validation de la valeur estimée de ces contributions en nature ainsi que de la fourniture effective de ces contributions n'a pas encore atteint le niveau où il conviendrait de fournir une explication détaillée dans les états   |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|--|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |  |
|   |  | <p>financiers.</p> <p>En 2017, l'Agence continuera de rechercher des méthodes permettant de recueillir efficacement les informations de manière à pouvoir communiquer d'autres détails sur ces contributions.</p> <p>La date de mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>   |
| <b>Énergie nucléaire</b>  |  |  |
| <b>8</b>  | <p>a) Le processus d'examen de la suite donnée aux recommandations formulées par des missions antérieures d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) devrait être documenté comme il convient.</p> <p>b) L'Agence pourrait renforcer son mécanisme de réception et de suivi des plans d'action nationaux. Les États Membres pourraient être encouragés à établir un Plan d'action national visant à coordonner comme il convient toutes les activités « infrastructurelles » de manière à offrir une source d'informations précieuse pour le PTI.</p>   | <p>a) La publication actualisée de la collection Énergie nucléaire est parue en septembre 2015 sous le titre « Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire » (collection Énergie nucléaire de l'AIEA No. NG-G-3.1, Rev 1) ; le Document technique intitulé « Integrated Nuclear Infrastructure Review (INIR) Missions : The First Six Years » (TECDOC-1779) a été publié en décembre 2015 ; les enseignements tirés ont été pris en compte dans le document non daté intitulé « Evaluation of the Status of National Nuclear Infrastructure Development » n° NG-T-3.2 (Rev. 1) de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA publié en décembre 2016.</p> <p>b) Tout en mettant au point ses procédures standardisées, la NIDS a pris des mesures dans l'élaboration des bilans électronucléaires nationaux et des plans de travail intégrés (PTI) qui nécessitent l'existence d'un plan national d'action.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |
| <b>9</b>  | <p>Du point de vue des organismes utilisateurs, il conviendrait d'englober une proportion raisonnable des éléments des systèmes de contrôle-commande qui n'ont pas trait à la sûreté dans le champ de la mission d'examen technique indépendant des systèmes de contrôle-commande (IERICS) afin de donner un aperçu plus équilibré du système en question. À défaut, les principes directeurs pour les missions IERICS pourraient être amendés comme il convient de manière à faire porter les missions exclusivement sur la sûreté et les aspects des systèmes de contrôle-commande qui s'y rapportent.</p> | <p>La publication actualisée, portant notamment sur les systèmes de contrôle-commande qui n'ont pas trait à la sûreté dans le champ des missions IERICS, a été soumise au Comité des publications en décembre 2015 pour approbation. L'AIEA modifiera les directives IERICS en ajoutant une note sur les aspects de l'examen pouvant ne pas être liés au contrôle-commande.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>   |
| <b>12</b>   | <p>a) Les divergences en ce qui concerne la puissance nucléaire installée/le nombre de réacteurs dans les bilans électronucléaires nationaux pourraient être évitées.</p>  | <p>a) Une note de bas de page standard a été ajoutée aux bilans nationaux de l'électronucléaire pour expliquer les différences qu'il peut y avoir entre le Système d'information sur les réacteurs de puissance (PRIS) et les bilans électronucléaires</p>   |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction   |
|--|---|---|
| N°   | Description   |   |
|  | <p>b) L'Agence pourrait réexaminer si le Catalogue électronique des centres de formation nucléaires est nécessaire.</p> <p>c) On pourrait s'efforcer d'actualiser les données dans le Système d'information sur les réacteurs avancés afin de fournir des informations à jour aux États Membres primo-accédants. Tous les champs suggérés pour les détails techniques pourraient être remplis, dans les limites du budget alloué.</p>   | <p>nationaux. Dans tous les cas où il n'y a pas de cohérence entre le bilan électronucléaire national et d'autres données dynamiques, l'AIEA ajoutera une note explicative pour clarifier la nature de l'incohérence.</p> <p>b) Il a été décidé de migrer l'ancien catalogue électronique des centres de formation nucléaires vers le nouveau pôle de renforcement des capacités qui, selon les estimations, sera achevé au quatrième trimestre de 2017.</p> <p>c) Migration effectuée - entretemps (juillet 2016), une nouvelle version de la base de données ARIS comportant de nouvelles catégories (par exemple une pour les PRM et une pour les RSF) et de nouvelles caractéristiques (onglet « caractéristiques », par exemple) a été mis en ligne. On trouvera des renseignements détaillés à l'adresse :<br/><a href="https://www.iaea.org/newscenter/news/iaea-launches-new-version-of-advanced-reactors-database">https://www.iaea.org/newscenter/news/iaea-launches-new-version-of-advanced-reactors-database</a></p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| <b>Achats du Département des garanties</b>                   |   |   |
| 13   | <p>a) L'Agence peut veiller à ce qu'une stratégie d'achat à l'échelle de l'Organisation soit établie chaque année.</p> <p>b) L'Agence peut élaborer des principes directeurs clairs portant sur des éléments qui permettent d'optimiser les ressources pour différentes catégories d'achat.</p> <p>c) Les modifications apportées aux dispositions/structures existantes peuvent donner lieu à une mise à jour simultanée du Manuel administratif, sous réserve d'approbation.</p> <p>d) La stratégie d'achat peut avoir pour objet de maximiser la concurrence et tenir compte des achats de même nature, ce qui permettrait à l'Agence d'optimiser ses ressources.</p> <p>e) L'Agence peut prendre des mesures pour veiller à ce que « l'analyse de la demande » figurant dans le plan d'achats soit complète et que l'achat soit clairement justifié.</p> <p>f) L'Agence peut mettre en place un mécanisme permettant de consigner dans le plan d'achats les informations obtenues auprès d'autres organismes apparentés du système des Nations Unies.</p> | <p>a) MTPS a consacré l'année 2016 à l'élaboration de la stratégie d'achat en vue de son application en 2017. La date mise en œuvre est fixée au 28 février 2017.</p> <p>b) et c) L'Agence l'examinera au moment de la mise à jour prévue du Manuel administratif qui relève du chef de l'équipe C, dont le poste est actuellement vacant. La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p>d) La stratégie à moyen terme de MTPS prévoit de maximiser les procédures d'appels d'offres et le personnel et les chefs d'équipes sont tenus de rendre des comptes au moyen d'indicateurs clés de performance mis récemment en application. Les indicateurs clés de performance font l'objet d'un suivi tous les trois mois et sont présentés à l'ensemble du personnel.</p> <p>e) Des orientations ont été publiées par la Section du programme et des ressources des garanties en décembre 2015 et envoyées une nouvelle fois en décembre 2016.</p> <p>f) Le plan d'achats est le mécanisme permettant de documenter ce qui précède. Les principes directeurs du plan d'achats ont été actualisés pour s'assurer que rien ne soit omis.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 15   | Des principes directeurs pourraient être  | Des principes directeurs figurent déjà dans les IPO.  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|---|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |  |
|   | élaborés pour l'évaluation de tous les aspects des soumissions, individuellement et comparativement, en vue d'optimiser les ressources de l'Agence.   | On pourrait également examiner plus avant ceux dont il faudrait également tenir compte dans le Manuel administratif ; l'Agence estime cependant que la recommandation a été appliquée dans le cadre des IPO.<br><br>La direction considère que la recommandation est appliquée.  |
| <b>16</b>   | L'Agence pourrait envisager l'élaboration d'orientations concernant la composition (nombre de membres et grade des membres) des équipes d'évaluation et donner des indications précises sur les membres des équipes d'évaluation dans les plans d'achats.   | L'Agence les examinera au moment de la mise à jour prévue du Manuel administratif qui relève du chef de l'équipe C, dont le poste est actuellement vacant.<br><br>La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.<br><br>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.   |
| <b>17</b>   | <p>a) L'Agence peut établir des orientations appropriées à l'intention du Comité d'examen des achats relatives à la justification de ses conclusions, en particulier quand le comité répond par la négative à l'une des conditions.</p> <p>b) L'Agence peut élaborer un mécanisme permettant de donner suite aux suggestions du comité.</p> <p>c) L'Agence peut élargir la définition d'achat important aux modifications apportées aux contrats aux fins de leur soumission au comité.</p> | <p>a) et c) L'Agence l'examinera au moment de la mise à jour prévue du Manuel administratif qui relève du chef de l'équipe C, dont le poste est actuellement vacant. La date de mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p>b) Les suggestions formulées par le Comité d'examen des achats ainsi que les mesures prises sont maintenant enregistrées pour application et suite à donner.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| <b>Sûreté des installations nucléaires</b>                          |   |  |
| <b>21</b>   | <p>a) L'Agence pourrait déterminer les raisons de la diminution du nombre de missions SEED (Site et conception basée sur les événements externes) conduites en 2013 et 2014.</p> <p>b) Elle pourrait incorporer une mission de suivi dans le système d'examen SEED pour en faire un tout comme c'est le cas avec les missions OSART.</p>  | <p>a) Cette diminution s'explique par le fait qu'à ce moment-là, le Secrétariat se concentrait sur la rédaction et la publication des normes de sûreté et de documents techniques d'appui qui, en fin de compte, pourraient approfondir le contenu des services d'examen SEED.</p> <p>b) Le Secrétariat est en train d'élaborer les lignes directrices pour le service d'examen SEED. Celles-ci comprendront, entre autres, une mission de suivi dans le cadre de l'examen SEED. Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires propose de reporter la date prévue pour l'application de cette recommandation au deuxième trimestre de 2018. Les lignes directrices devraient être publiées le 30 juin 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>22</b>   | a) L'Agence pourrait actualiser régulièrement un recueil des informations en retour transmises par les États Membres sur le programme d'évaluation systématique des besoins en compétences  | a) Une étude ayant pour but d'analyser l'exploitabilité et les capacités opérationnelle des principes directeurs SARCoN a été organisée à Vienne, en novembre 2015. Sur la base des résultats de l'étude, l'AIEA élabore actuellement un document technique sur les  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|--|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |  |
|   | <p>réglementaires.</p> <p>b) Elle pourrait en outre élaborer des principes directeurs appropriés de sélection des stagiaires à divers niveaux pour le programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté, pour faire en sorte que les stagiaires les plus appropriés bénéficient de la formation.</p>  | <p>données d'expérience concernant l'utilisation des principes directeurs SARCoN. Toutes les réponses obtenues dans le cadre de l'étude ont été enregistrées et archivées dans un répertoire.</p> <p>b) L'Agence a mis au point une fiche de renseignements à l'intention des candidats qui sert à sélectionner les participants au programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>   |
| 24  | <p>a) L'Agence pourrait examiner de près les constatations du Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire 2013 concernant le non-respect de certaines normes de sûreté par des États Membres afin de se faire une idée des mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour mieux aider les États Membres.</p> <p>b) Elle pourrait introduire un mécanisme pour constituer un recueil des informations en retour sur l'application de ses normes de sûreté provenant des membres des missions de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation.</p> | <p>a) L'élaboration des guides de sûreté de l'AIEA DS472 et DS473 à l'appui de la mise en œuvre du GSR Part 1 a progressé. Les observations formulées par les États Membres ont été prises en considération et les projets font actuellement l'objet d'un examen interne, l'objectif étant de présenter les projets actualisés aux réunions des comités de sûreté en juin 2017 pour qu'ils les examinent une deuxième fois et les approuvent. L'Agence présentera les projets actualisés des guides DS472 et DS473 aux comités de sûreté en juin 2017 et les soumettra à la CSS pour approbation finale en novembre 2017. La date de mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>b) L'Agence a mis en place un mécanisme permettant de recueillir des avis sur l'application de ses normes de sûreté en faisant figurer un point particulier sur ce sujet dans le questionnaire adressé aux membres OSART pour avoir leur avis. Une fois par an, les fonctionnaires de l'AIEA responsables des missions OSART analysent les informations pertinentes et consignent par écrit toutes les propositions d'amélioration dans un dossier de l'équipe OSART intitulé OSART Feedback.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>Technologie de l'information</b>                                 |  |  |
| 29  | <p>a) Un processus formel pourrait être mis en place pour déterminer et hiérarchiser les besoins informatiques de l'Agence avec la participation des utilisateurs et des parties prenantes.</p> <p>b) Le plan de TI pour la Division de la technologie de l'information et les autres divisions/départements de l'Agence pourrait servir de base aux demandes de crédits budgétaires pour la TI.</p>   | <p>a) Le comité de gouvernance informatique (institutionnalisé en tant que politique dans le Manuel administratif) examine une fois par mois tous les investissements dans la TI, quel que soit la portée ou le montant. Le plan relatif à la stratégie technologique pour l'organisation de l'AIEA (à l'appui de la stratégie à moyen terme de l'AIEA) prévoyait notamment une collaboration avec les parties prenantes de l'AIEA pour déterminer leurs priorités et établir une feuille de route informatique sur cinq ans. Compte tenu du caractère décentralisé du développement des applications informatiques et des structures de financement, la centralisation de la planification informatique à l'Agence reste limitée ; néanmoins, les</p>   |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|--|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |   |
|   |  | <p>structures de gouvernance informatique permettent aux chefs d'entreprise de recenser et hiérarchiser efficacement les investissements dans la TI et les changements qu'il est proposé d'apporter au portefeuille de TI.</p> <p><b>b)</b> MTIT a fourni des orientations budgétaires détaillées pour que tous les responsables de programmes et projets informatiques puissent éclairer le processus de planification budgétaire.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>32</b>   | <p><b>a)</b> Le mécanisme d'observance servant à veiller à ce que l'ensemble des politiques et des normes/procédures connexes en matière de TIC soient respectées comme il convient pourrait être renforcé.</p> <p><b>b)</b> Afin d'améliorer le système de contrôle interne au sein de la Division de la technologie de l'information, on pourrait adopter une directive indiquant explicitement les niveaux hiérarchiques habilités à approuver les procédures de TIC, leur classification, le processus de communication au personnel concerné, la périodicité d'actualisation et leur stockage méthodique.</p> | <p><b>a)</b> Le comité de gouvernance informatique a commencé à appliquer les principes d'architecture d'entreprise qui serviront de guide dans la conception et le déploiement des systèmes de technologie de l'information (TI) dans l'ensemble de l'Agence. S'ils sont correctement suivis, ces principes directeurs devraient permettre de rationaliser et de réduire la complexité des décisions d'investissement dans le domaine de la TI et d'appuyer la prise de décision en matière de gouvernance informatique en établissant des critères d'évaluation pertinents. Le Groupe consultatif technique des TI évaluera les futurs projets et les systèmes existants faisant partie du portefeuille de TI de l'Agence sur la base de ces principes d'architecture d'entreprise. La date de mise en œuvre est fixée au 31 mars 2017.</p> <p><b>b)</b> La Division de la technologie de l'information, en collaboration avec des parties prenantes dans l'ensemble de l'Agence, a entrepris un projet destiné à mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI). Le SMSI définira, entre autres, le niveau de l'instance qui approuve les normes et lignes directrices et les procédures de classification à l'échelle de l'Agence. Le projet SMSI est en cours ; il devrait être achevé au troisième trimestre de 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>33</b>   | <p>Un mécanisme de suivi formel et global couvrant tous les niveaux de service et les mesures de performance pourrait être institué pour examiner la performance de la Division de la technologie de l'information conformément aux principes énoncés dans l'approche basée sur les résultats de l'Agence.</p>   | <p>MTIT a mis en œuvre un nouveau système pour vérifier en permanence la disponibilité et la performance des applications de gestion informatique critiques à l'Agence. Divers agents automatisés simulent le comportement de l'utilisateur final et contrôlent la réponse du service concerné. Les agents sont situés à des points stratégiques au CIV, à Monaco et à Seibersdorf ainsi qu'à travers le monde sur divers continents. L'agent contrôle de temps en temps et fournit à MTIT des indicateurs de performance clés.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |  | Réponse de la direction   |
|--|--|---|
| N°   | Description  |   |
| 34   | La politique de sécurité de l'information pourrait être actualisée afin de la rendre plus exhaustive et en phase avec l'environnement opérationnel actuel de la TI et de l'aligner sur les normes de la série ISO 27000 que l'Agence a adoptées.   | <p>La mise à jour complète de toutes les politiques de sécurité de l'information, en veillant à ce qu'elles soient conformes à la série ISO 27000, a débuté dans le cadre du projet concernant le système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI). Le projet SMSI est en cours ; il devrait être achevé le 30 octobre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>   |
| 35   | <p>a) L'Agence pourrait procéder à une évaluation globale de la performance en matière de sécurité de l'information et de l'efficacité du système de gestion dans ce domaine.</p> <p>b) Elle pourrait procéder à une évaluation globale des risques en matière de sécurité de l'information afin de déterminer, d'analyser et d'apprécier les risques afférents à l'infrastructure de sécurité informatique et de déterminer la forme des contrôles requis.</p> <p>c) Elle pourrait concevoir un mécanisme approprié de surveillance des mesures de la performance, des processus et des contrôles en matière de sécurité de l'information.</p> <p>d) Elle pourrait prévoir de mettre en œuvre avec la diligence voulue les mesures qui doivent encore être prises.</p> <p>e) Les ressources humaines et budgétaires à la disposition du responsable en chef de la sécurité de l'information pourraient être réexaminées en vue de veiller à ce qu'elles soient suffisantes pour qu'il puisse jouer efficacement le rôle qui lui est confié.</p> | <p>a) <b>b) et e)</b> MTIT a entrepris une évaluation globale des risques en matière de sécurité de l'information à l'échelle de l'Agence et élaboré une feuille de route sur cinq ans pour remédier aux lacunes recensées et prendre les mesures nécessaires. L'évaluation du risque et l'élaboration du plan d'action convenu sont achevées. Avec l'achèvement de l'évaluation du risque et de l'élaboration de la feuille de route, MTIT considère que les parties A, B et E sont appliquées. Les parties C et D seront incluses dans la feuille de route sur la sécurité de l'information.</p> <p>c) <b>et d)</b> Le projet SMSI est en cours ; il devrait être achevé au troisième trimestre de 2017. La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
| <b>36</b>   | <p><b>a)</b> Les rôles et les responsabilités en matière de sécurité de l'information pour l'accès à distance dans toute l'Agence pourraient être définis et assignés.</p> <p><b>b)</b> Une formation de sensibilisation à la sécurité adaptée aux rôles et aux responsabilités en matière de sécurité de l'information pourrait être dispensée de manière à toucher le plus grand nombre de fonctionnaires et de domaines possibles, y compris l'accès à distance et la messagerie électronique.</p> | <p><b>a)</b> La définition des rôles et responsabilités en matière d'accès à distance fait partie du projet concernant le système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) qui est en cours.<br/>Le projet SMSI est en cours ; il devrait être achevé au troisième trimestre de 2017.</p> <p><b>b)</b> La mise en place d'un programme complet de sensibilisation à la sécurité informatique est l'un des premiers projets prioritaires des feuilles de route pour la sécurité de l'information. Un cahier des charges destiné à améliorer la formation a été défini.<br/>Le responsable en chef de la sécurité de l'information de l'Agence mettra en place et lancera un programme de sensibilisation à la sécurité de l'information à l'intention des fonctionnaires de l'Agence. Une remise à niveau du matériel existant a été achevée à la fin de 2016 et les nouveaux fonctionnaires devront suivre un cours de remise à niveau au premier trimestre 2017. La mise en place du nouveau matériel et cette formation auront lieu dans le cadre de la deuxième phase du projet de sensibilisation à la sécurité qui devrait être achevée au troisième trimestre de 2017.</p> <p>La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>37</b>   | <p><b>a)</b> Les procédures de classification et de contrôle d'accès pourraient être renforcées et synchronisées.</p> <p><b>b)</b> Des plans de sécurité concernant l'accès à distance et des systèmes de gestion des identités pourraient être finalisés d'urgence en vue de leur large application à l'Agence.</p>  | <p><b>a)</b> Le renforcement de la classification et des procédures de contrôle d'accès fait partie du projet concernant le système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) qui est en cours.</p> <p><b>b)</b> Le renforcement des procédures d'accès à distance et la gouvernance de la gestion des identités sont des composantes du projet concernant le système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) qui est en cours. Le projet SMSI est en cours et devrait être achevé au troisième trimestre de 2017.</p> <p>La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| <b>39</b>   | <p><b>a)</b> L'Agence pourrait prendre d'urgence des mesures pour établir un système de gestion des incidents comportant un plan de gestion des crises, des plans de continuité des opérations et une reprise après sinistre pour les systèmes de TIC au Centre international de Vienne (CIV) et dans tous les autres lieux d'affectation de l'Agence.</p>  | <p><b>a)</b> Le renforcement des procédures de gestion des incidents fait partie du projet concernant le système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) qui est en cours.<br/>Le projet SMSI est en cours et devrait être achevé au troisième trimestre de 2017.<br/>La mise en œuvre est fixée au 30 septembre 2017.</p> <p><b>b)</b> La Division de la technologie de l'information a lancé un projet visant à fournir une</p>   |



| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction  |
|--|---|--|
| N°   | Description   |  |
|  | <p>b) On pourrait établir des plans consolidés de reprise après sinistre pour la Division de la technologie de l'information, les garanties et l'AIPS qui prévoient une reprise des actifs de TI après perturbation au CIV et dans tous les autres lieux d'affectation de l'Agence en fonction d'objectifs de point et de délai de reprise prédéfinis.</p> <p>c) Les procédures de reprise pour l'infrastructure de reprise après sinistre (IRS) de Seibersdorf pourraient être révisées dès que possible et validées au moyen de tests.</p> <p>d) L'IRS de Seibersdorf pourrait être inspectée et examinée périodiquement sous l'angle de l'adéquation des procédures physiques, environnementales et de contrôle d'accès ainsi que de la disponibilité des ressources voulues pour une reprise après sinistre. Il pourrait être procédé au premier examen dès que possible.</p> | <p>infrastructure de reprise après catastrophes suffisante pour que l'Agence puisse continuer à faire fonctionner ses applications critiques de gestion informatique en cas d'incident rendant la totalité des activités de l'AIEA au Centre international de Vienne impossibles ou inaccessibles. En outre, il est prévu dans le cadre de ce projet que l'Agence puisse satisfaire aux prescriptions du cadre du système de gestion de la résistance de l'ONU relatives à la « reprise après catastrophes » dans le domaine informatique.</p> <p>Dans le cadre du projet, MTIT a finalisé une conception technique « de haut niveau » d'une solution faisant appel à des services dématérialisés pour le courrier électronique, l'accès à distance (par exemple, PC virtuel, gestion des appareils mobiles), l'AIPS et la Trésorerie. La mise en place de cette infrastructure limitée de reprise après catastrophes de type « site de secours » a débuté. Il convient toutefois de noter que tous les services de TI fournis aux garanties par MTIT n'entrent pas dans le cadre de ce projet.</p> <p>c) MTIT participe actuellement à un projet visant à créer des capacités limitées de type « site de secours » en matière de reprise après catastrophe permettant d'être opérationnel dans les deux heures qui suivent une catastrophe avec des données actuelles en temps quasi-réel. Les objectifs bien définis en matière de reprise sont l'objectif de délai de reprise (ODR) de &lt; 2 heures et l'objectif de point de reprise (OPR) de &lt; 15 minutes. En outre, la solution devrait être évolutive pour permettre d'exploiter les autres applications de gestion identifiées dans le cadre des activités du plan de continuité des opérations de l'Agence. Dès que l'infrastructure de reprise après catastrophes aura été mise en place, des exercices en bonne et due forme et réguliers seront organisés pour la valider.</p> <p>d) MTIT a lancé un projet au début de 2016 visant à permettre une reprise après catastrophe et à être opérationnel dans les deux heures qui suivent une catastrophe avec des données actuelles en temps quasi-réel.</p> <p><b>S'agissant de la Recommandation 39b),c) et d),</b> une stratégie de reprise après sinistre est en cours d'élaboration en vue d'améliorer l'infrastructure et les capacités actuelles de l'AIEA, se fondant sur l'analyse des conséquences sur les activités effectuée par le Coordonnateur central pour la sécurité. MTIT a lancé un projet au début de 2016 visant à créer des capacités limitées de type « site de secours » en matière de reprise après catastrophe permettant d'être opérationnel dans les deux heures</p> |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction   |
|--|---|---|
| N°   | Description   |   |
|  |   | <p>qui suivent une catastrophe avec des données actuelles en temps quasi-réel. La mise en place de capacités de reprise après catastrophes pour certains systèmes centraux gérés par MTIT a été achevée en 2016. Une infrastructure supplémentaire est prévue pour 2017 ; elle comprendra d'autres systèmes centraux gérés par MTIT. Outre ces efforts, il appartiendra aux propriétaires d'applications de gestion dans chaque département, se fondant sur l'analyse des conséquences sur les activités, d'identifier des plans de continuité des opérations et de financer des solutions de reprise après catastrophes pour leurs applications.</p> <p>L'application de ces recommandations est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| <b>Rapport de vérification pour l'exercice 2013</b>          |   |   |
| <b>Gestion des ressources humaines</b>                       |   |   |
| 11   | <p>a) Des consultants pourraient être engagés uniquement dans les domaines d'activité où l'Agence a peu ou n'a pas de compétences et de connaissances, ou pour compléter les ressources en personnel pour des projets précis.</p> <p>b) Il serait bon de prévoir le transfert des connaissances de sorte que l'Agence ne soit pas dépendante de certains consultants de manière répétée ou pour une longue durée. L'intérêt d'une gestion appropriée de la relève et du transfert des connaissances aux fonctionnaires de l'Agence occupant des postes inscrits au tableau des effectifs devrait être évalué et des mesures devraient être prises en conséquence.</p> <p>c) L'engagement d'anciens fonctionnaires ou de retraités comme consultants pourrait être revu, dans l'objectif de mettre en place une planification méticuleuse de la relève de sorte que le départ d'un de ces fonctionnaires n'entraîne pas de déficit de qualifications à l'Agence. La direction pourrait veiller à ce que les fonctionnaires qui approchent de l'âge de la retraite achèvent avant leur départ l'exécution des tâches qui leur ont été assignées, de manière à avoir besoin de moins de consultants.</p> | <p>Seul, le b) reste ouvert. La possibilité d'incorporer le processus de transfert des connaissances dans l'AIPS a été examinée ; cependant, la mise en œuvre de cette tâche nécessiterait des ressources dont on ne dispose pas actuellement.</p> <p><b>Janvier 2015 - État actualisé de la situation :</b> a) Aucun ; b) Les résultats de l'examen du groupe chargé de la gestion des connaissances serviront de base à l'élaboration des procédures de gestion des connaissances - le groupe de gestion des connaissances n'avait pas achevé des travaux au 31 décembre 2014 ; c) Aucun et d) Aucun.</p> <p><b>Septembre 2016 - État actualisé de la situation :</b> Il sera suggéré au groupe consultatif sur la gestion des connaissances de mettre la dernière main à l'aide-mémoire destiné au superviseur et au rapport sur le transfert des connaissances « hors ligne » sans incorporer le processus de transfert des connaissances dans l'AIPS.</p> <p>L'application (de la recommandation b) est fixée au 30 juin 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |

| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |   | Réponse de la direction   |
|--|---|---|
| N°   | Description   |   |
|  | d) La limite d'âge supérieure devrait être scrupuleusement respectée, sauf rares cas d'exception approuvés par le Directeur général.  |   |
| <b>Garanties</b>   |   |   |
| 20   | Le Département pourrait envisager de systématiser ses procédures pour l'analyse des besoins de formation afin de mieux cerner les compétences et les processus appliqués dans le Département et d'optimiser la gestion du personnel pour une mise en œuvre efficace des garanties, et la base de données gérée par la Section de formation pourrait être améliorée pour qu'elle soit plus utile au Département. | <p>Un document visant à compléter le cadre de compétences de l'AIEA, en décrivant les compétences spécialisées dont ont besoin les inspecteurs et à fournir une référence pouvant être utilisée par les inspecteurs, par les supérieurs hiérarchiques et superviseurs des inspecteurs et par la Section de la formation aux garanties dans le cadre d'une formation axée sur les compétences, est en cours de révision après avoir été tout d'abord examiné par le département. Il est nécessaire d'examiner la cohérence avec les changements apportés récemment à l'examen de la gestion de la performance. Un jeune expert associé « administrateur auxiliaire chargé de la formation », dont le poste a été financé par des sources extrabudgétaires a rejoint la section le 3 janvier 2017. Le système de gestion de l'apprentissage n'est pas encore opérationnel, en particulier en ce qui concerne le système d'établissement de rapports. Des discussions ont actuellement lieu avec l'équipe AIPS chargée du système de gestion de l'apprentissage. Par conséquent, la base de données reste la même.</p> <p>L'examen final du document visant à compléter le cadre de compétences de l'AIEA et l'intégration au système de gestion de l'apprentissage dans l'AIPS est en train d'être effectué.</p> <p>La mise en œuvre est fixée au 31 mars 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>Projet AIPS</b>   |   |   |
| 25   | Une évaluation des bénéfices pourrait être effectuée pour déterminer l'impact des processus opérationnels de l'AIPS sur les besoins en personnel.   | <p>Le projet AIPS se déroule comme prévu et conformément aux objectifs fixés et s'achèvera avec la partie Voyage du personnel de la phase 4 déjà en cours d'élaboration et la dernière partie de la solution prévue pour le premier trimestre 2017. Le projet sera clôturé comme prévu en juin 2017.</p> <p>Comme il a été indiqué précédemment, l'évaluation des bénéfices devra être faite après la stabilisation de la phase 4 de l'AIPS. Compte tenu de l'expérience passée, il faut habituellement entre 3 et 6 mois pour que chaque phase soit stabilisée.</p>  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|--|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |   |
|   |  | <p>Comme prévu, cette activité démarrera en 2017 et s'achèvera en 2018-2019.</p> <p>La mise en œuvre est prévue au troisième trimestre 2018.</p> <p>La direction envisage de reporter l'application de la recommandation.</p>   |
| 27  | <p>Une feuille de route claire pour des applications anciennes actuellement utilisées pourrait être préparée à partir de l'expérience acquise avec la mise en service de l'AIPS, et communiquée à toutes les parties prenantes en interne.</p>   | <p>Avec la mise en œuvre de la phase 4, l'équipe AIPS est maintenant en mesure d'identifier les systèmes affectés aussi par la phase 4 et un rapport complet pour toutes les phases de l'AIPS sera établi avant la clôture du projet.</p> <p>La phase 4 de l'AIPS est opérationnelle. Afin de réduire au minimum les répercussions sur les activités et d'éviter d'avoir à effectuer des remaniements concernant des événements au premier trimestre de 2017, il est convenu que la transition se ferait progressivement. Le système commence peu à peu à être de plus en plus utilisé et est en phase de stabilisation, nécessitant un accompagnement aussi bien pour les événements que pour les processus de gestion de la performance. L'équipe AIPS entreprendra sous peu l'examen de tous les systèmes qui ont été affectés et corrigés ou remplacés par des solutions AIPS et commencer à travailler avec les anciens propriétaires d'applications et nos collègues de MTIT afin de convenir d'une feuille de route. Les travaux ont débuté en 2016 en vue de compléter l'exercice avant la clôture du projet en 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 29  | <p>a) Des paramètres de qualité des données pourraient être définis pour évaluer la qualité des informations liées aux contacts.</p> <p>b) L'application AIPS pourrait être renforcée pour suivre l'amélioration, par les différents utilisateurs, de la qualité des informations, et un processus pourrait être mis en place pour inciter les utilisateurs à améliorer la qualité des informations relatives aux contacts.</p> <p>c) L'Agence pourrait veiller à ce que l'unité MDM assume les responsabilités qui lui ont été confiées pour améliorer la qualité des informations relatives aux contacts, en plus de son rôle actuel centré sur la gestion des données relatives aux fournisseurs.</p> <p>d) Des objectifs appropriés, à atteindre dans des délais donnés, devraient être définis pour</p> | <p>1. Des progrès ont été faits au cours de ces deux dernières années pour systématiquement mettre en œuvre des mesures visant à éviter les doublons, et examiner les doublons existants. Plus de 12 000 éléments d'information ont été nettoyés. L'unité MDM a travaillé à la mise au point de deux outils qui facilitent le processus de fusion des données et les outils sont disponibles depuis le début de 2016.</p> <p>Des mesures sont en train d'être mises en œuvre afin d'éviter d'éventuels nouveaux doublons dans l'AIPS. Ces efforts sont concentrés actuellement sur les organisations et visent à permettre aux fournisseurs et aux parties d'effectuer plus facilement des recherches. En outre, il est plus facile de détecter automatiquement les doublons tout en créant une partie ou un fournisseur.</p> <p>Ce projet efface les fournisseurs qui n'ont jamais été utilisés dans le système. Il indique aussi une date de fin pour les fournisseurs pour lesquels aucune transaction n'a été enregistrée au cours des 24 derniers mois et cette activité est en cours.</p>   |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|---|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |  |
|   | améliorer la qualité des données en collectant et en actualisant les informations sur des sujets clés et en éliminant les doublons. | <p>2. Un accord a été conclu avec les équipes concernées en vue d'introduire d'autres caractéristiques requises pour Contacts ; cela sera fait en 2016. Étant donné qu'il manque de nombreuses données comme les dates de naissance dans les registres existants, il est toujours difficile de remplir les données. La mise en place du portail externe InTouch+ dans le cadre de la phase 4, qui est une application en libre-service, permettra de résoudre ce problème.</p> <p>3. Le comité du projet AIPS a ratifié une proposition visant à ce que le Directeur de MTBF soit le propriétaire de processus opérationnel pour les données de référence Contacts et qu'un groupe de gestion Contacts, y compris les mandats, soit établi [le groupe est composé de DIR-MTBF, DIR-MTPS, DIR-MTHR, DIR-MTCD, DIR-TCPC, Chef de section - AMS (ASU)].</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |

### Rapport de vérification pour l'exercice 2012

#### Questions financières

|   |   |  |
|---|---|--|
| 1 | L'Agence peut envisager de mettre en place un système de vérification physique couvrant une portion raisonnable de l'ensemble des actifs en vue de suivre la disposition du Manuel administratif de l'Agence selon laquelle la vérification des actifs devrait avoir lieu sur une période correspondant à un cycle de deux ans. | <p>MTGS a mis en place une procédure en deux temps pour s'assurer que les actifs soient vérifiés dans un cycle de deux ans. Les actifs affectés à des individus feront l'objet d'un suivi à l'aide de l'outil d'auto-vérification de l'AIPS (soit actuellement 15 153 articles - 38% du total) chaque année (le processus de vérification a eu lieu au quatrième trimestre de 2016 et la validation finale des résultats aura lieu au premier trimestre de 2017). Les actifs du groupe restant [principalement le mobilier ; 23 713 articles (59%)] devront être inspectés dans le cadre d'un grand exercice biennal de vérification physique (le prochain exercice de vérification physique aura lieu au troisième trimestre de 2017).</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |
|---|---|--|

#### Coopération technique

|    |   |  |
|----|---|--|
| 14 | Une évaluation systématique des résultats des projets achevés devrait être intégrée au cycle des projets pour que ce type d'examen puisse se dérouler comme prévu dans le cycle du programme de CT. | <p>Cette recommandation a été appliquée avec la mise en place du portail d'établissement de rapports périodiques et de rapports sur les résultats des projets de CT qui a été testé dans le cadre d'un projet pilote à la fin de 2016 et le déploiement intégral aura lieu courant janvier 2017. Le suivi des effets à titre pilote est effectué en permanence pour évaluer la possibilité d'étendre ce suivi à tous les projets, mais il faudrait pour cela poursuivre les discussions avec les États Membres dès que les</p> |
|----|---|--|

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
|   |   | <p>résultats du projet pilote seront complets, ce qui pourrait prendre encore une année. Cette recommandation spécifique est considérée appliquée avec l'achèvement du déploiement à titre pilote à la fin de 2016 de l'outil d'établissement de rapports de projet et de rapports sur l'évaluation finale des projets.</p> <p>La direction considère que la recommandation est appliquée.</p>  |
| <b>Sûreté et sécurité nucléaires</b>                                |   |   |
| <b>19</b>   | L'Agence souhaitera peut-être entreprendre un exercice pour déterminer les domaines, actuellement financés par des ressources extrabudgétaires, dans lesquels les variations des ressources auraient un impact négatif sur ses activités.                         | <p>L'OIOS a entrepris d'examiner l'impact que pourraient avoir les fluctuations des fonds extrabudgétaires sur les activités du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires. L'OIOS réalise actuellement une étude de dossiers en prévision des entretiens avec des parties prenantes clés. Le rapport final est attendu d'ici à la fin de 2016 ou au début de 2017.</p> <p>L'examen de l'OIOS est en cours. Les répercussions de l'examen et des recommandations de l'OIOS donneront suite à cette recommandation. Étant donné que le processus a débuté et qu'il fera l'objet d'un rapport en lien avec le rapport de l'OIOS, la direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |
| <b>20</b>   | L'Agence peut envisager d'évaluer la faisabilité et l'amplitude d'une réduction des fonds extrabudgétaires et de mettre au point une stratégie appropriée pour combler cette baisse.  | <p>L'OIOS a entrepris d'examiner l'impact que pourraient avoir les fluctuations des fonds extrabudgétaires sur les activités du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires. L'OIOS réalise actuellement une étude de dossiers en prévision des entretiens avec des parties prenantes clés. Le rapport final est attendu d'ici à la fin de 2016 ou au début de 2017.</p> <p>L'examen de l'OIOS est en cours. Les répercussions de l'examen et des recommandations du BSCI donneront suite à cette recommandation. Étant donné que le processus a débuté et qu'il fera l'objet d'un rapport en lien avec le rapport de l'OIOS, la direction considère que la recommandation est appliquée.</p>   |
| <b>38</b>   | Les bases de données devraient faire l'objet d'un examen par des équipes composées de membres du personnel de sections autres que celles qui les tiennent à jour (examen par des pairs). Il pourra aussi être demandé à l'OIOS de les évaluer et de les examiner. | <p>Le NS a demandé à l'OIOS d'inclure l'évaluation de ses bases de données dans son programme de travail 2017. Cela sera fait d'ici à la fin de 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>   |
| <b>Activités de laboratoires à Seibersdorf et Monaco</b>            |   |   |
| <b>45</b>   | Les NAEL doivent réviser le plan d'action élaboré après l'analyse des écarts internes effectuée en juin 2010 et fixer de nouvelles étapes pour atteindre l'objectif d'accréditation d'ici au  | <p>1. Des progrès ont été faits au cours de ces deux dernières années pour systématiquement mettre en œuvre des mesures visant à éviter les doublons, et examiner les doublons existants. Plus de</p>   |

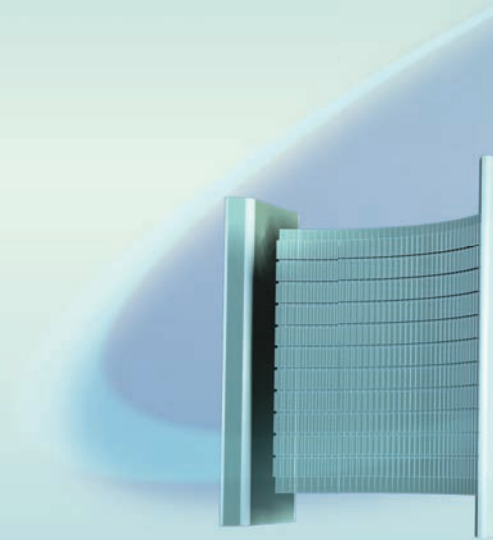
| Principale recommandation faite à l'issue de la vérification |  | Réponse de la direction  |
|--|--|--|
| N°   | Description  |  |
|  | deuxième trimestre 2014.   | <p>12 000 éléments d'information ont été nettoyés.</p> <p>L'unité MDM a travaillé à la mise au point de deux outils qui facilitent le processus de fusion des données et les outils sont disponibles depuis le début de 2016.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Un accord a été conclu avec les équipes concernées en vue d'introduire d'autres caractéristiques requises pour Contacts ; cela a été fait en 2016. Étant donné qu'il manque de nombreuses données comme les dates de naissance dans les registres existants, il est toujours difficile de remplir les données. La mise en place du portail externe InTouch+ dans le cadre de la phase 4, qui est une application en libre-service, permettra de résoudre ce problème.</li> <li>3. Le comité du projet AIPS a ratifié une proposition visant à ce que le Directeur de MTBF soit le propriétaire de processus opérationnel pour les données de référence Contacts et qu'un groupe de gestion Contacts, y compris les mandats, soit établi [le groupe est composé de DIR-MTBF, DIR-MTPS, DIR-MTHR, DIR-MTCD, DIR-TCPC, Chef de section - AMS (ASU)].</li> </ol> <p>L'Agence (d'ici à la fin de 2017) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. achèvera une documentation de qualité ;</li> <li>2. continuera d'organiser des formations externes et internes à l'intention du personnel des NAEL dans le domaine de l'assurance de la qualité ;</li> <li>3. se conformera à toutes les exigences métrologiques ;</li> <li>4. effectuera des audits de qualité internes, organisera des réunions de qualité et une réunion d'examen de la gestion conformément au plan annuel ;</li> <li>5. procédera à une évaluation de l'accréditation officielle ; et</li> <li>6. achèvera le processus d'accréditation.</li> </ol> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| 47   | Le Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires peut procéder, en consultation avec le gestionnaire des systèmes qualité, à une analyse des écarts entre les procédures existantes de gestion de la qualité et les exigences formelles prévues en matière d'accréditation. | <p>Le manuel qualité, y compris les procédures et le matériel, a été élaboré et est actuellement examiné par les personnes compétentes. Il devrait être achevée en 2017.</p> <p>Toute recommandation concernant le rapport d'audit formulée par l'expert en gestion de la qualité devra être prise en considération et un exemplaire final examiné soigneusement sera soumis aux fins d'une accréditation officielle.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |   | <b>Réponse de la direction</b>  |
|---|---|---|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>  |   |
| 53  | La solution à court terme retenue pour la solidification des déchets liquides peut continuer d'être appliquée par le SGAS dans les délais prescrits. Pour une solution à long terme, les efforts doivent se poursuivre afin d'obtenir l'aide des États Membres pour le stockage définitif des déchets radioactifs produits par NML. | <p>S'agissant des déchets liquides solidifiés, l'expédition continue d'être reportée en raison de difficultés rencontrées de longue date dans la certification des conteneurs d'expédition pour l'expédition à destination d'un État Membre ; d'autres possibilités d'expédition sont maintenant à l'examen. En outre, l'idée d'utiliser les matières pour des exercices interlaboratoires s'est avérée irréalisable. Afin de trouver une solution à long terme, l'AIEA a demandé une assistance à deux États Membres en particulier et ces demandes sont toujours à l'examen.</p> <p>La mise en œuvre est fixée au 31 décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>Rapport de vérification pour l'exercice 2011</b>                 |   |   |
| <b>Questions financières</b>  |   |   |
| 6   | Annexion d'un rapport de contrôle interne : Annexion d'un rapport de contrôle interne dans les états financiers.  | <p>L'Agence a entrepris l'élaboration d'un cadre de responsabilité et de contrôle interne aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Une fois les processus mis en place et appliqués, le rapport de contrôle interne sera établi sur la base des données recueillies dans le cadre de ces processus.</p> <p>L'Agence établira un cadre de responsabilité et de contrôle interne avec la mise au point des processus sous-jacents aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Cela sera fait d'ici à la fin de juin 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 7   | En ce qui concerne l'établissement d'un rapport de contrôle interne, faire en sorte que des processus soient en place pour examiner, documenter et garantir l'efficacité du système de contrôle interne.  | <p>L'Agence a entrepris l'élaboration d'un cadre de responsabilité et de contrôle interne aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Une fois les processus mis en place et appliqués, le rapport de contrôle interne sera établi sur la base des données recueillies dans le cadre de ces processus.</p> <p>L'Agence établira un cadre de responsabilité et de contrôle interne avec la mise au point des processus sous-jacents aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Cela sera fait d'ici à la fin de juin 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>  |
| 8   | En ce qui concerne l'établissement d'un rapport de contrôle interne, la responsabilité des différents responsables devrait être claire - Cela passe par une délégation de pouvoir claire dans l'ensemble de l'organisation.   | <p>L'Agence a entrepris l'élaboration d'un cadre de responsabilité et de contrôle interne aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Une fois les processus mis en place et appliqués, le rapport de contrôle interne sera établi sur la base des données recueillies dans le cadre de ces processus.</p>  |



| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|--|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |  |
|   |  | <p>Le cadre de responsabilité lui-même donnera des orientations concernant la délégation de pouvoir au sein de l'Agence.</p> <p>L'Agence établira un cadre de responsabilité et de contrôle interne avec la mise au point des processus sous-jacents aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. Cela sera fait d'ici à la fin de juin 2018.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p>   |
| <b>Questions relatives à la banque de combustible à l'UFE</b>       |  |  |
| 23  | <p>Incidence de la participation de l'Agence au marché de l'UFE : Conduire des études sur le poids de l'Agence en tant qu'acteur du marché du combustible nucléaire, sur la sûreté et la sécurité des sites, et sur la viabilité budgétaire de la banque de combustible à l'UFE. (Rapport du vérificateur extérieur, résumé : par. 39, détails : par. 210)</p> | <p>Une analyse complète des risques liés à la banque d'UFE de l'AIEA a été achevée en 2013. L'analyse est examinée et mise à jour tous les trimestres. Ce registre des risques sert de document évolutif qui peut être utilisé pour gérer les opérations et agir de façon stratégique pour atténuer les risques relatifs à la création de la banque d'UFE de l'AIEA, notamment la sûreté, la sécurité, les questions financières et opérationnelles.</p> <p>En outre, un plan d'activités spécifiques est actuellement mis en œuvre pour résoudre des problèmes concernant notamment, mais non exclusivement, la sûreté et la sécurité du site. La confirmation du respect des normes de sûreté de l'AIEA applicables et des documents d'orientation sur la sécurité est attendue d'ici à la fin de 2017. Une mission chargée d'examiner le descriptif qui a eu lieu en février 2016 a déjà confirmé que le descriptif de l'installation d'entreposage d'UFE de l'AIEA avait été respecté.</p> <p>Un projet et plan financier a été achevé en mai 2016. Il démontre qu'à l'heure actuelle, le montant total des fonds reçus destinés à financer la banque d'UFE de l'AIEA seraient suffisants pour couvrir la totalité des coûts estimatifs de tous les aspects du projet de banque d'UFE de l'AIEA pendant vingt ans d'exploitation. Le document GOV/INF/2016/8 contient les données agrégées concernant le projet et plan financier.</p> <p>S'agissant de l'incidence de la participation de l'Agence au marché du combustible nucléaire, l'AIEA est en train d'engager une ou des société(s) de conseil qui donnera son avis ou donneront leurs avis, comme indiqué dans le document GOV/INF/2016/8. Le cahier des charges prévoira notamment d'aider l'AIEA à préparer une étude sur l'incidence de la participation de l'Agence au marché de l'UFE. Cette étude contribuera au plan d'achats.</p> <p>L'Agence achèvera l'étude sur l'incidence de la participation de l'Agence au marché de l'UFE et l'achat d'UFE conformément au plan d'achats d'ici à la fin de décembre 2017.</p> <p>La direction considère que la recommandation est en cours d'application.</p> |
| <b>Garanties</b>  |  |  |

| <b>Principale recommandation faite à l'issue de la vérification</b> |  | <b>Réponse de la direction</b>   |
|---|--|--|
| <b>N°</b>   | <b>Description</b>   |  |
| 48  | Exécuter la phase III du projet de centre de données : Exécuter la phase III du projet de centre de données sans plus tarder, en appliquant l'approche de l'« organisation unique ». | <p>Les travaux d'électricité, qui ont nécessité une coupure de courant pendant deux weekends, ont été achevés au premier semestre de 2016. Le déménagement physique du matériel informatique a aussi eu lieu en mai 2016 et tous les services du SGIS sont fournis depuis le nouveau centre de données C-1. L'installation des deux nouveaux générateurs de secours (plus grands) pour assurer la redondance intégrale du circuit d'alimentation a été achevée le 1er décembre 2016. L'achèvement prévu et l'approbation du projet devraient avoir lieu au premier trimestre de 2017.</p> <p>La clôture administrative définitive du projet et l'approbation finale devraient avoir lieu au premier trimestre de 2017. Étant donné que les seules étapes restantes sont d'ordre administratif et que la phase III du centre de données est en cours, la direction considère que la recommandation est appliquée.</p> |



Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2017